



**CONTRAT** *ReSources*  
AGIR POUR L'EAU POTABLE EN NOUVELLE-AQUITAINE  
**2019 – 2023**

**AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE  
SOURCE DE ROCHE**

Id BSS : BSS001RRWC (06617X0009/HY)



Collectivité porteuse :  
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Nord-Ouest  
Charente  
Le bourg, Maison de l'Eau  
16140 SAINT-FRAIGNE

Bilan produit par :



Avec le concours  
technique de :



Et financier de :



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

**CHARENTE**  
LE DÉPARTEMENT



ENTRE :

Le **Syndicat Intercommunal en Eau Potable Nord-Ouest Charente**, collectivité porteuse du contrat Re-Sources 2019-2023 de l'Aire d'Alimentation de Captage Source de Roche, représenté par son Président Monsieur Franck BONNET, dûment habilité par délibération du 20 Juin 2019, ci-après désigné « SIAEP Nord-Ouest Charente »,

d'une part,

ET :

**L'Agence de l'Eau Adour Garonne**, établissement public de l'Etat, représentée par le Directeur général, M. Guillaume CHOISY, agissant en vertu de la délibération DL CA 18-61 du Conseil d'Administration du 8 Octobre 2018,

ET :

**L'Etat**, représenté par la Préfète du Département de la Charente, Madame Marie LAJUS,

ET :

Le **Département de la Charente**, représenté par le Président du Conseil départemental en exercice, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la décision de la Commission Permanente du 11 Octobre 2019,

ET :

La **Région Nouvelle-Aquitaine**, représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur Alain ROUSSET, agissant en vertu de la délibération n°2016.1769.CP de la Commission Permanente du 11 juillet 2016 et dûment habilité par la décision du Conseil Régional du 24 Mai 2019,

ET :

Le syndicat **Charente-Eaux**, représenté par son Président, Monsieur Jean-Paul ZUCCHI, dûment habilité par délibération du 24 Septembre 2019,

ET

L'Association Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine (**ARS**),

La **SAFER Nouvelle Aquitaine**,

La **Chambre d'Agriculture de Charente**,

La **CAVAC de Villejésus**,

La coopérative **OCEALIA**,

La **coopérative de Mansle-Aunac**,

Le Négocier Agricole Centre Atlantique (**NACA**),

La Maison de l'Agriculture Biologique de la Charente (**MAB**),

Le **CIVAM du Ruffécois**,

L'association **Terre de Liens Poitou-Charentes**,

Le Syndicat Mixte pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (**EPTB Charente**),

d'autre part,

VU l'article 21 de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 modifiant l'article L 211-3 du code de l'environnement,

VU son décret d'application 2007-882 du 14 mai 2007,

VU la circulaire DGFAR/SDER/C2008-5030, DE/SDMAGE/BPREA/2008-n°14, DGS/SDEA/2008 en date du 30 mai 2008,

VU la convention-cadre régionale Re-Resources signée le 13 octobre 2015,

VU le Contrat de Plan entre l'Etat et la Région pour la période 2015-2020, signé le 4 mai 2015, et notamment l'axe 3 « Volet transition écologique et énergétique », en son article 9 portant sur « la reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources »,

VU le programme opérationnel européen FEADER 2015-2020 pour la région Poitou-Charentes et son document de mise en œuvre le Programme de Développement Rural Régional Poitou-Charentes (PDR PC), adopté par la Commission européenne le 17 septembre 2015,

VU la délibération sur la Stratégie Régionale de l'Eau en Nouvelle-Aquitaine et sa déclinaison en Politique régionale de l'Eau n°2018.1155.SP adoptée en séance plénière du lundi 25 juin 2018,

VU l'avis de la Commission des Interventions de l'Agence de l'Eau en date du 27 juin 2019,

**IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

## SOMMAIRE

Préambule .....	11
Article 1. Objet du contrat Re-Sources « AAC Source de Roche » 2019 – 2023.....	13
Article 2. Territoire, contexte et enjeu du contrat Re-Sources .....	15
2.1 - Contexte général .....	15
2.1.2. – Présentation de la Source de Roche.....	17
2.1.3. – L’AAC Source Roche : caractéristiques et sensibilité.....	25
2.1.4. – Contexte réglementaire et politique national et local en matière de préservation de l’eau vis-à-vis des pollutions diffuses .....	31
2.1.5. – Etat des lieux des pressions sur l’AAC Source de Roche .....	37
2.1.6. – Bilan global du contrat Re-Sources 2013 – 2017.....	46
2.1.7. Eléments de synthèse du bilan 2013 – 2017.....	51
2.2 – Enjeux environnementaux sur l’AAC Source de Roche .....	53
Article 3. Etat zéro et objectifs du contrat Re-Sources 2019 - 2023 .....	55
3.1. – Etat Zéro .....	55
3.2. – Objectifs qualité du contrat Re-Sources 2019 - 2023.....	55
Article 4. Stratégie et programme d’actions .....	59
4.1. – Stratégie 2019 – 2023 sur l’AAC Source de Roche .....	59
4.2. – Programme d’actions 2019 - 2023 .....	63
Article 5. Suivi/évaluation du contrat Re-Sources 2019 – 2023.....	65
Article 6. Organisation des acteurs locaux et modalités de pilotage de la démarche .....	67
6.1. – Fonction du SIAEP Nord-Ouest Charente en tant que collectivité porteuse.....	67
6.2. – Instances de pilotage locales.....	67
6.3. – Instances de pilotage départementales .....	72
Article 7. Engagement des signataires du contrat Re-Sources.....	75
Article 8. Données financières.....	79
Article 9. Modalités d’attribution et de versement des aides financières.....	81
Article 10. Durée du contrat territorial .....	83
Article 11. Révision et résiliation du contrat Re-Sources .....	85
11.1. – Révision du contrat Re-Sources.....	85
11.2. – Résiliation du contrat Re-Sources .....	85
Article 12. Litige.....	87

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Captages "prioritaires" de Charente (Données source : IGN BDTOPO et Charente Eaux, cartographie Charente Eaux 2018) .....	11
Figure 2 : Les captages Grenelles du SIAEP Nord-Ouest Charente (Fond : base de données topographiques BD TOPO, Cartographie : SIAEP Nord-Ouest Charente 2018).....	15
Figure 3 : Station d'eau potable de Roche, source de Roche et forage de Roche (Photographie SIAEP Nord-Ouest Charente).....	17
Figure 4 : Communes desservies par le mélange des eaux de la source et du forage de Roche .....	19
Figure 5 : Evolution des concentrations en nitrates dans les eaux brutes de la source de Roche .....	22
Figure 6 : Evolution des concentrations en produits phytosanitaires dans les eaux brutes de la source de Roche au regard des objectifs du contrat de territoire 2013-2018 .....	24
Figure 7 : Carte des communes de l'AAC Source de Roche (Données source : IGN BDTOPO, infographie SIAEP Nord-Ouest Charente).....	25
Figure 8 : Carte des zones vulnérables sur l'AAC source de Roche (Données source : Agence de l'eau Adour Garonne, 2010) .....	26
Figure 9 : Datation et écoulement des eaux dans les captages de l'Aire d'Alimentation de la source de Roche (Données source : Hydro-Invest (2016)) .....	27
Figure 10 : Evolution des concentrations moyennes, minimales et maximales annuelles en nitrates sur la source de Roche entre 2000 et 2018 (Données source : ARS) .....	28
Figure 11 : Localisation des périmètres de protection sur l'AAC de la source de Roche (données source : IGN – SIAEP Nord-Ouest Charente, cartographie 12/2018).....	29
Figure 12 : Périmètres des SAGE Charente, Isle Dronne et Vienne et localisation des Aires d'Alimentations de Captages de Charente (Données source : IGN BDTOPO et cartographie Charente Eaux 09/2018).....	32
Figure 13 : Chiffres clés et périmètre du SAGE Charente (Données source : Données chiffrées extraites du projet de Plan d'aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) adopté par la CLE du 29/03/2018 et cartographie EPTB) .....	32
Figure 14 : Les Zones Vulnérables Directive Nitrates et les Zones d'Actions Renforcées en Charente (Données source : DDT 16).....	34
Figure 15 : Extrait de la fiche n°11 détaillant les enjeux et les mesures de l'action (Données source : <a href="http://www.nouvelle-aquitaine.prse.fr/os3-ameliorer-la-qualite-de-l-eau-potable-et-l-r43.html">www.nouvelle-aquitaine.prse.fr/os3-ameliorer-la-qualite-de-l-eau-potable-et-l-r43.html</a> ) .....	35
Figure 16 : Répartition des surfaces agricoles, non agricoles et des surfaces boisées sur les AAC Grenelle de Charente (Données source RPG 2017).....	37
Figure 17 : Répartition des contrats de filières sur l'AAC Source de Roche (Données source : enquête Re-Sources, SIAEP Nord-Ouest Charente).....	38
Figure 18 : Assolement sur l'AAC Source de Roche en 2017.....	39
Figure 19 : Part de la SAU en AB sur les AAC Grenelle de Charente et conversions envisagées pour les agriculteur·rice·s enquêté·e·s sur l'AAC Source de Roche (Données source : enquêtes animateurs Re-Sources – SIAEP NOC et Charente Eaux 12/2017 à 04/2018).....	40
Figure 20 : Interdictions de traitement pour les collectivités publiques suite à la Loi Labbé 2014.....	42
Figure 21 : Communes de l'AAC de Roche adhérentes à la charte "Terre Saine Poitou-Charentes - Votre commune sans pesticides".....	43
Figure 22 : Répartition du budget 2013-2018 sur l'AAC source de Roche .....	50
Figure 23 : Répartition détaillée des dépenses 2013-2018 sur l'AAC source de Roche.....	50
Figure 24 : Localisation des milieux naturels remarquables sur l'AAC Source de Roche (Données source : DDT 16, Cartographie SIAEP Nord-Ouest Charente 11/2018).....	54
Figure 25 : Dynamique des pesticides dans les eaux brutes de Roche .....	57

<i>Figure 26: Schéma de gouvernance global des contrats Re-Sources 2019-2023 sur les AAC Source de Moulin Neuf, Source de Roche et Puits de Vars.....</i>	<b>74</b>
<i>Figure 27 : Répartition des coûts prévisionnels par objectif stratégique.....</i>	<b>79</b>
<i>Figure 28 : Détail et répartition des coûts des mesures structurantes .....</i>	<b>80</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Données générales sur le SIAEP Nord-Ouest Charente .....	16
Tableau 2 : Caractéristiques du captage AEP de la source de Roche .....	17
Tableau 3 : Production de la source de Roche.....	18
Tableau 4 : Distribution des eaux issues du mélange source et forage de Roche.....	18
Tableau 5 : Les suivis eaux brutes réalisés par l'ARS sur la source AEP de Roche depuis 2013 .....	20
Tableau 6 : Synthèse des données qualité eaux brutes NITRATES de la Source de Roche .....	21
<i>Tableau 7 : Synthèse des données qualité eaux brutes PESTICIDES de la source de Roche (Données source : ARS 2000-2018)</i> .....	23
Tableau 8 : Traitement des eaux brutes du de la source de Roche .....	24
Tableau 9 : Fiche d'identité de l'Aire d'Alimentation de la source de Roche.....	25
<i>Tableau 10 : Périmètres de Protection sur l'Aire d'Alimentation de la source de Roche .....</i>	<i>29</i>
<i>Tableau 11 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau et critères associés (Données source : ARS 07/2017)</i> .....	<i>30</i>
<i>Tableau 12 : Occupation du sol sur l'Aire d'Alimentation de la source de Moulin Neuf (Données source : RPG 2017, DDT 16)</i> .....	<i>37</i>
Tableau 13 : Points forts et points faibles de la conduite de la démarche Re-Sources entre 2013-2017 .....	48
<i>Tableau 14 : Bilan financier du contrat Re-Sources entre 2013 et 2018 sur l'AAC source de Roche .....</i>	<i>49</i>
Tableau 15 : Caractéristiques du captage AEP de la source de Roche.....	53
Tableau 16 : Récapitulatif des molécules présentes dans la source de Roche .....	56
Tableau 17 : Récapitulatif des molécules interdites utilisées sur l'AAC Source de Roche.....	57



## LISTE DES ANNEXES

### **ANNEXE 1 :**

Paramètres pesticides analysés sur les eaux brutes des captages Grenelle de Charente – Mise à jour fin 2017

### **ANNEXE 2 :**

Fonctionnement hydrogéologique de l'AAC Source de Roche

### **ANNEXE 3 :**

Prescriptions des périmètres de protection « Source de Roche » - AP du 18/05/1982

### **ANNEXE 4 :**

Synthèse des pratiques agricoles sur l'AAC Source de Roche

### **ANNEXE 5 :**

Etat 0

### **ANNEXE 6 :**

Prospective de l'évolution de la qualité de la Source de Roche

### **ANNEXE 7 :**

Liste des actions 2019-2023 de l'AAC Source de Roche

### **ANNEXE 8 :**

Impacts attendus pour les actions du contrat Re-Sources 2019-2023

### **ANNEXE 9 :**

Plan de financement indicatif du contrat Re-Sources 2019 - 2023

### **ANNEXE 10 :**

Livret Fiches Actions du contrat Re-Sources 2019-2023



## PREAMBULE

La Source de Roche fait partie des **13 captages d'eau potable de Charente classés prioritaires** au titre du Grenelle de l'Environnement. De plus, il existe également 2 autres captages Grenelles (Coulonges et Saint-Hippolyte) situés en Charente-Maritime qui ont leur bassin d'alimentation en partie sur la Charente.

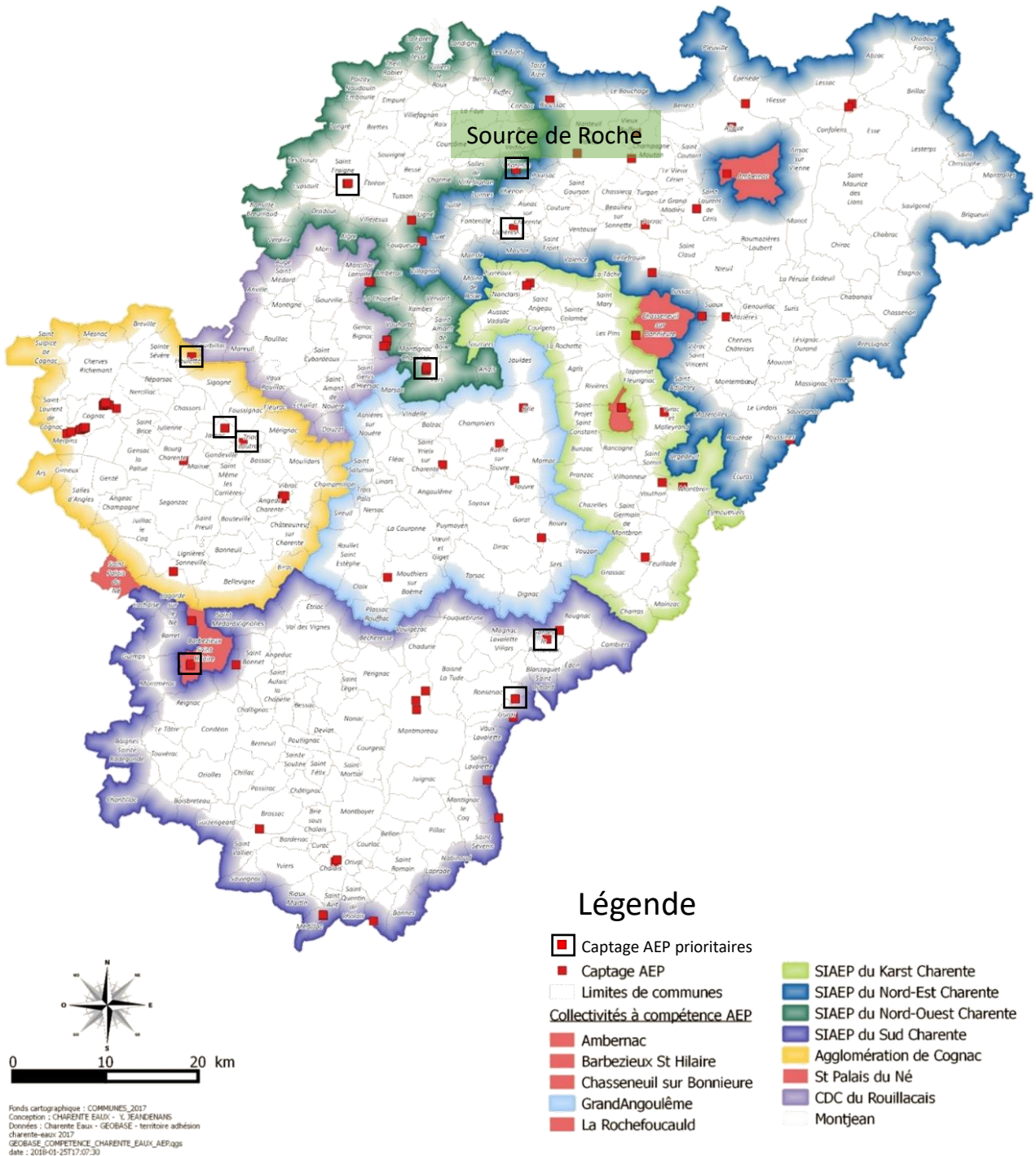


Figure 1 : Captages "prioritaires" de Charente (Données source : IGN BDTOP0 et Charente Eaux, cartographie Charente Eaux 2018)

La démarche régionale Re-Sources, initiée en 2000, **constitue un outil local particulièrement adapté pour répondre aux objectifs de préservation des captages « prioritaires ».**

Faisant suite au classement de la Source de Roche en tant que captage « prioritaire », la démarche Re-Sources a été initiée en 2010 par le SIAEP Val de Roche, puis conduite, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par le **SIAEP Nord-Ouest Charente**. La Source de Roche a ainsi pu bénéficier d'un **premier contrat Re-Sources de 5 ans entre 2013 et 2017.**

Après une année de bilan des actions mises en œuvre entre 2013 et 2017 et d'état des lieux des pratiques et risques sur l'Aire d'Alimentation de Captage « Source de Roche » (ci-après désignée AAC Source de Roche), le SIAEP Nord-Ouest Charente et ses partenaires ont travaillé à la définition des actions nécessaires pour continuer à contribuer à l'amélioration de la qualité de la Source de Roche.

**Le présent contrat formalise le contenu et les modalités de mise en œuvre de ces actions pour la période 2019-2023.**



## Article 1. Objet du contrat Re-Resources « AAC Source de Roche » 2019 – 2023

Le présent contrat territorial traduit l'accord intervenu entre les différents signataires concernant l'opération de reconquête de la qualité de la ressource en eau potable sur l'AAC Source de Roche.

Il précise, en particulier :

- ▶ Les objectifs poursuivis,
- ▶ La stratégie d'intervention adoptée,
- ▶ La nature des actions ou travaux programmés,
- ▶ Le dispositif d'évaluation prévu (notamment les indicateurs de suivi),
- ▶ La gouvernance mise en place et les moyens d'animation,
- ▶ Les calendriers de réalisation et les coûts prévisionnels,
- ▶ Le plan de financement envisagé,
- ▶ Les engagements des signataires.

Outre ceux des signataires du contrat, les engagements d'autres acteurs locaux désireux de s'impliquer dans la mise en œuvre des termes du contrat pourront faire l'objet, si besoin, de conventions spécifiques avec le SIAEP Nord-Ouest Charente et les partenaires financiers.

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre de la **démarche régionale Re-Resources** formalisée par la convention régionale 2015-2020.

Il vient compléter et encadrer l'ensemble des actions financées (ou à financer) sur le territoire parmi lesquelles on peut citer, entre autres, les aides agro-environnementales (aides à l'investissement PCAE ou Mesures Agro-Environnementales par exemple, aides à la certification environnementale des exploitations), les Plans Pluri-Annuels de Gestion des syndicats de rivières, les actions mises en place dans le cadre du SAGE Charente ou encore les opérations de préservation/restauration des trames vertes et bleues des intercommunalités.

Ce contrat constitue le **2<sup>ème</sup> programme quinquennal engagé sur l'AAC Source de Roche.**





## Article 2. Territoire, contexte et enjeu du contrat Re-Ressources

### 2.1 - Contexte général

#### 2.1.1. – Présentation du SIAEP Nord-Ouest Charente


La source de Roche est gérée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par le Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Nord-Ouest Charente, issu de la fusion de 5 syndicats intercommunaux d’alimentation en eau potable.

Le SIAEP Nord-Ouest Charente regroupe ainsi 49 communes (cf. tableau 1) et compte 8 captages d’eau potable. La source de Roche est l’un d’entre eux.

**8** captages AEP sur le SIAEP Nord-Ouest Charente

Donc **4** captages AEP GRENELLE :

- La source de Moulin Neuf
- La source de Roche
- Les Puits de Vars (P2 et P4)



A noter : L’AAC de la Mouvière appartient au territoire du SIAEP Nord-Est Charente.

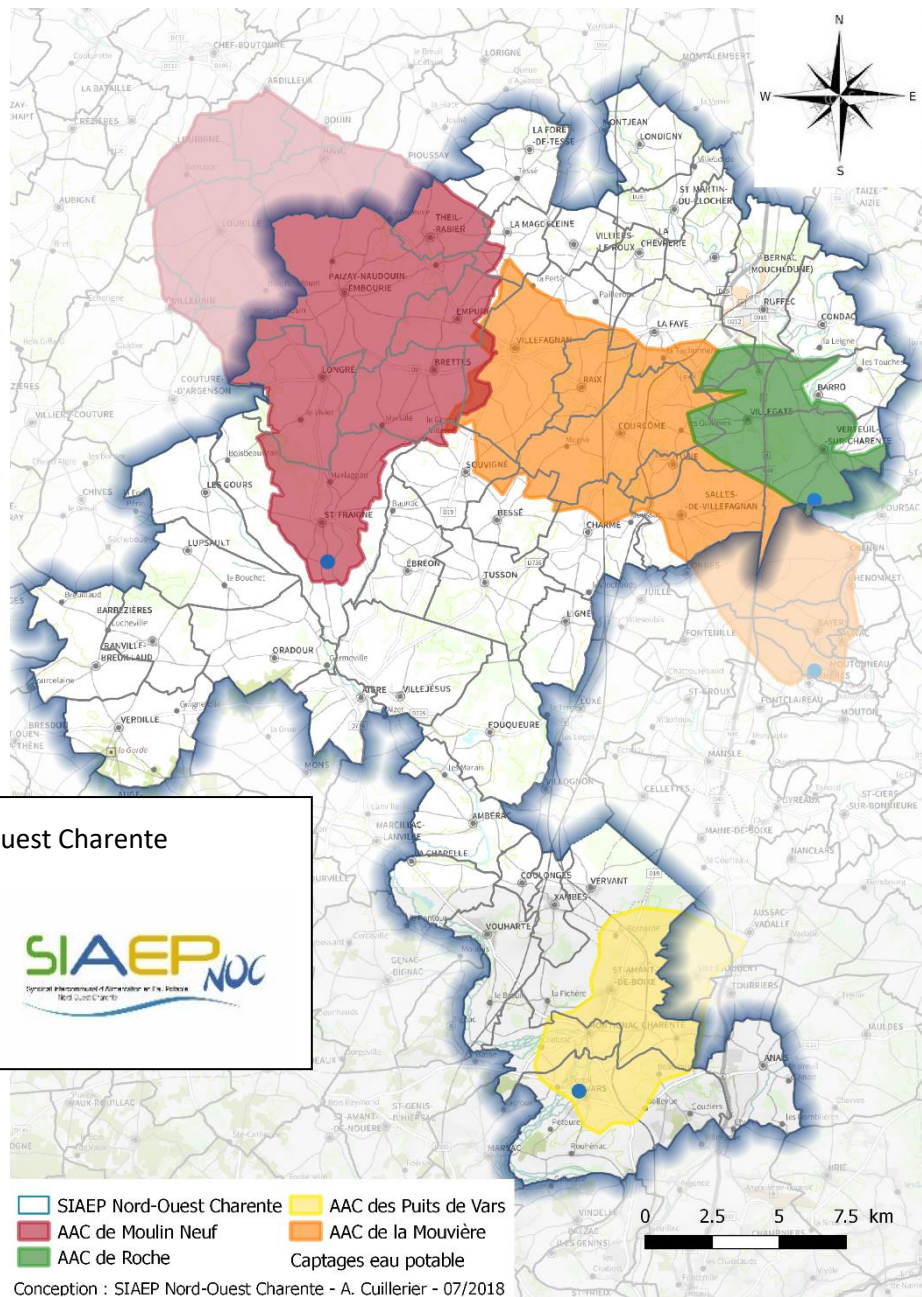


Figure 2 : Les captages Grenelles du SIAEP Nord-Ouest Charente (Fond : base de données topographiques BD TOPO, Cartographie : SIAEP Nord-Ouest Charente 2018)



<b>STRUCTURE PORTEUSE</b>	<b>Nom de la collectivité porteuse</b>	<b>SIAEP Nord-Ouest Charente</b>
	<b>Nombre de communes adhérentes à la collectivité porteuse (depuis 1<sup>er</sup> janvier 2018)</b>	49
	<b>Nom des communes adhérentes à la collectivité porteuse</b>	Aigre, Ambérac, Anais, Barbezières, Barro, Bernac, Bessé, Brettes, Charmé, Condac, Coulonges, Courcôme, Ebréon, Empuré, Fouqueure, La Chapelle, La Chèvrerie, La Faye, La Forêt-de-Tessé, La Magdeleine, Les Gours, Ligné, Londigny, Longré, Lupsault, Montignac-Charente, Oradour, Paizay-Naudouin-Embourie, Raix, Ranville-Breuillaud, Ruffec, Saint-Amant-de-Boixe, Saint-Fraigne, Saint-Martin-du-Clocher, Salles-de-Villefagnan, Souvigné, Theil-Rabier, Tusson, Tuzie, Vars, Verdille, Verteuil-sur-Charente, Vervant, Villefagnan, Villegats, Villejésus, Villiers-le-Roux, Vouharte, Xambes
	<b>Nombre de captages AEP de la collectivité</b>	8
	<b>Nombre d'habitant·e·s desservi·e·s par la collectivité</b>	22 285
	<b>Nombre d'abonnés de la collectivité</b>	14 212 (données RPQS 2017)
	<b>Volume d'eaux brutes prélevées par la collectivité</b>	2 446 267 m <sup>3</sup> (données RPQS 2017)
	<b>Volume d'eaux distribuées</b>	2 680 933 m <sup>3</sup> (données RPQS 2017)

*Tableau 1 : Données générales sur le SIAEP Nord-Ouest Charente  
(Données source : SIAEP Nord-Ouest Charente, ARS Charente 01/2019 et RPQS 2017)*





2.1.2. – Présentation de la Source de Roche

► **CARACTERISTIQUES DE L’OUVRAGE**

La source de Roche est située sur la commune de Verteuil-sur-Charente (16), à proximité de la Charente.



Figure 3 : Station d’eau potable de Roche, source de Roche et forage de Roche (Photographie SIAEP Nord-Ouest Charente)

Les principales caractéristiques de l’ouvrage sont détaillées dans le tableau 2 :

	Source de Roche	Forage de Roche
<b>Code national du point d’eau (Identifiant BSS)</b>	06617X0009	06617X0058
<b>Identifiant national de l’ouvrage</b>	BSS001RRWC	BSS001RRXV
<b>Type d’ouvrage</b>	Source	Forage
<b>Date de fin de travaux</b>		1988
<b>Profondeur totale</b>	3 m	190 m
<b>Commune d’implantation</b>	Verteuil-sur-Charente	
<b>Propriétaire</b>	SIAEP Nord-Ouest Charente	
<b>Aquifère</b>	Aquifère discontinu karstique	
<b>Nappe captée</b>	Dogger	Infratoarcien
<b>Etat de la nappe</b>	Libre	Captif
<b>Métriologie sur l’ouvrage</b>	- Nitramètre en continu - Thermomètre, pH mètre, oxymètre - Mesure de niveau en continu - Compteur volume eaux brutes	

Tableau 2 : Caractéristiques du captage AEP de la source de Roche



► **CARACTERE STRATEGIQUE DE LA RESSOURCE : PRODUCTION ET DISTRIBUTION**

En 2017, le volume d’eaux brutes prélevé à la station de Verteuil-sur-Charente (Source de Roche + forage) est de **496 170 m<sup>3</sup>** (tableau 3).

	Source de Roche	Forage de Roche
<b>PRODUCTION AEP</b> Volume total d’eaux brutes prélevé annuellement (Données RPQS 2017)	249 669 m <sup>3</sup>	246 501 m <sup>3</sup>
Production annuelle (Données RPQS 2017)	436 703 m <sup>3</sup>	
Débit nominal du prélèvement	90 m <sup>3</sup> /h	140 m <sup>3</sup> /h

Tableau 3 : Production de la source de Roche

En mélange avec les eaux du forage de Roche situé sur la même parcelle (246 501 m<sup>3</sup> d’eaux brutes prélevées), la Source de Roche alimente directement 5 communes et également 6 communes du SIAEP Nord-Est Charente en mélange avec les eaux de la source de la Mouvière (cf. tableau 4 et figure 4).

	Source et forage de Roche
<b>DESSERTE EN EAU POTABLE</b> Nombre de communes desservies par le mélange source et forage de Roche	11
Nom des communes desservies par le mélange source et forage de Roche	Barro, Condac (sauf Magnoux), La Faye (écarts Est : Veillemorte), Ruffec, Verteuil-sur Charente  Vente en mélange avec la Mouvière : Bernac, La Chèvrerie, La Faye (sauf écart Est), Londigny, Saint-Martin du Clocher, Villiers le Roux
Nombre d’habitant-e-s desservi-e-s par le mélange source et forage de Roche	5 386
Rendement du réseau AEP (Données RPQS 2017)	81,6 %
Prix de l’eau TTC pour 120 m <sup>3</sup>	2,63 €/m <sup>3</sup>

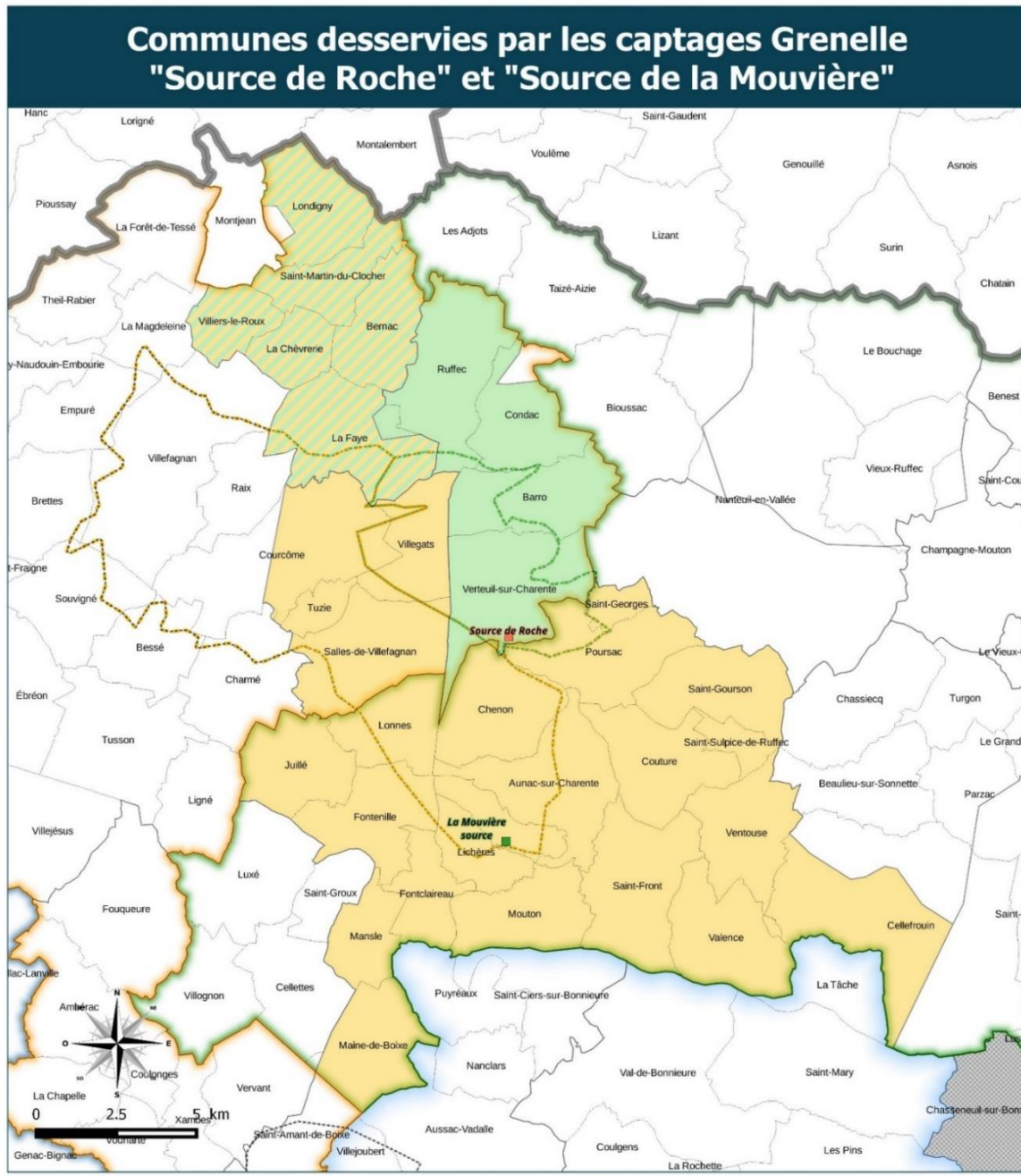
Tableau 4 : Distribution des eaux issues du mélange source et forage de Roche  
(Données sources : RPQS 2017 et ARS 01/2019)

La source de Roche dessert ainsi 24 % de la population du SIAEP Nord-Ouest Charente et alimente des abonnés en dehors du territoire du syndicat.

De plus, 1 700 habitant-e-s sont en partie alimenté-e-s par un mélange des eaux des stations de Roche et de la Mouvière (Captage Re-Resources du SIAEP Nord-Est Charente).



**24 %** des habitant-e-s du SIAEP Nord-Ouest Charente sont desservi-e-s par le captage Grenelle de la Source de Roche



**Légende**

**ADMINISTRATIF**

- Limites communales
- Limites départementales
- Limites des collectivités compétentes en AEP**
- Chasseneuil sur Bonnieure
- SIAEP du Karst Charente
- SIAEP du Nord-Est Charente
- SIAEP du Nord-Ouest Charente
- CDC du Rouillacais
- Montjean

**Captages AEP**

- SIAEP Nord Est Charente
- SIAEP Nord Ouest Charente
- [aac\\_grenelle\\_charente\\_2018\\_copier](#)
- AAC Source de la Mouvière
- AAC Source de Roche

**Unité de distribution (communes desservies par ouvrage)**

- Mouvière
- Mouvière Achat
- Mouvière/Roche
- Val de Roche



Fond : Données IGN  
Données : Géobase - Charente EauX  
K:\USERS\PROJETS\_OGDC\CARTE\_DE\_SOURCES\PROJETS\_EUILLANT\ZONAGE\_MCMC\_2018.apx  
2018-09-18T14:11:57

Figure 4 : Communes desservies par le mélange des eaux de la source et du forage de Roche  
(Données source : ARS 01/2019, fond données IGN, cartographie Charente EauX 09/2018)



## ► QUALITE DES EAUX BRUTES CAPTEES ET TRAITEMENT

### → Les suivis qualité eaux brutes en place (**ANNEXE 1**)

Le rythme d'analyse mise en place par l'ARS depuis 2013 permet un suivi adapté des nitrates et des molécules de produits phytosanitaires dans les eaux brutes du captage.

		Source de Roche
<b>SUIVI EAUX BRUTES</b>	<b>Nombre de prélèvements EAUX BRUTES par an pour analyse de NITRATES</b>	12
	<b>Nombre de prélèvements EAUX BRUTES par an pour analyse de PRODUITS PHYTOSANITAIRES</b>	4 Janvier / avril / juin et novembre

Tableau 5 : Les suivis eaux brutes réalisés par l'ARS sur la source AEP de Roche depuis 2013

**185 matières actives** sont recherchées dans le cadre du suivi phytosanitaire. Cette liste a été renforcée, à la demande de l'ARS, depuis juin 2017, avec la recherche de nouveaux métabolites.

### → Qualité des eaux brutes de la **SOURCE DE ROCHE**

#### ○ Qualité vis-à-vis des NITRATES - **SOURCE DE ROCHE** (Tableau 6)

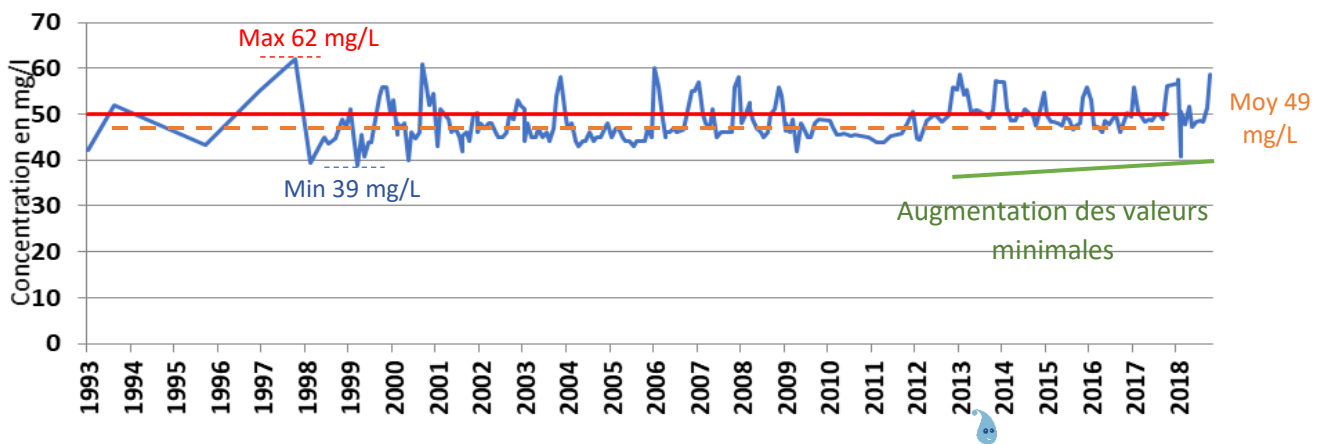
Les eaux brutes captées à la source de Roche présentent depuis plus de 20 ans des concentrations en nitrates supérieures à 50 mg/L (NO<sub>3</sub>). La concentration moyenne sur la chronique disponible (1993-2018 est de 48,6 mg/L). Les concentrations sont globalement à la hausse depuis 1993 même si une légère diminution des concentrations maximales est observée depuis 2013. De plus, les concentrations minimums semblent être également à la hausse depuis 2008.



### NITRATES

Depuis 2013 : 12 analyses nitrate par an

		Détail de la chronique		
		Chronique complète	Avant contrat Re-Sources	Pendant contrat Re-Sources
Période :		1993 - 2018	1993 - 2012	2013 - 2018
Nombre d'analyses :		239	168	72
Fréquence de dépassement de la norme :		27,5%	24,4%	44,4%
mg/L	Moyenne NO3 :	48,6	47,7	50,6
	Max NO3 :	62	62	58,7
	Min NO3 :	38,7	38,7	40,9



On observe une diminution des valeurs maximales, ce qui se traduit par un écart relativement faible entre ces valeurs (10mg/L).

Tableau 6 : Synthèse des données qualité eaux brutes NITRATES de la Source de Roche

(Données source : ARS – 1993 à 2018)

En termes d'évolution de la concentration en nitrates au regard des objectifs du programme d'actions territorial 2013-2018, **l'objectif de stopper la tendance à la hausse de la concentration moyenne annuelle en nitrates n'est pas atteint**. De plus, concernant les indicateurs d'état, **la concentration moyenne est systématiquement supérieure à 45 mg/l entre 2013 et 2018. L'objectif d'état n'est donc pas atteint**. Il est à noter que les données relatives au temps de séjour de l'eau souterraine n'étaient pas connues quand ces objectifs ont été fixés.



### Bilan qualité NITRATES

Evolution de la concentration en nitrates au regard des objectifs du contrat de territoire

Source de Roche			
Nitrates			
Objectifs 2018 NITRATES	Stopper la tendance à la hausse voire amorcer une diminution de la concentration moyenne annuelle en nitrates	NON ATTEINT	Tendance légèrement à la hausse
Indicateurs d'état	Moyenne stabilisée à 45mg/L	NON ATTEINT	Moyenne : 49 mg/l

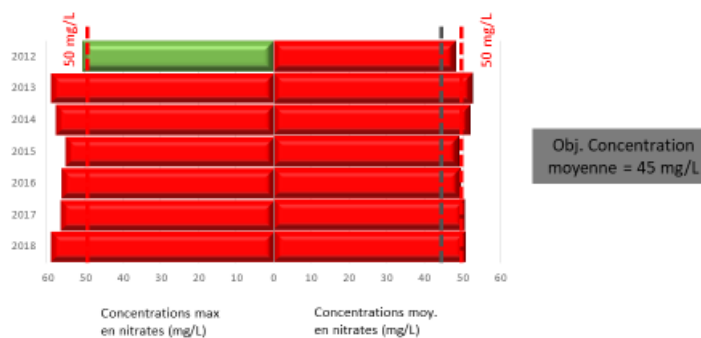


Figure 5 : Evolution des concentrations en nitrates dans les eaux brutes de la source de Roche au regard des objectifs du contrat de territoire 2013-2018

o **Qualité vis-à-vis des produits PHYTOSANITAIRES - SOURCE DE ROCHE** (Tableau 7)

**Les teneurs en pesticides totaux** (somme des concentrations des phytosanitaires analysés) de la Source de Roche sont **toujours inférieures à la limite de qualité de 0.5µg/L**, et diminue globalement depuis 2001. A partir de 2007, la quantité de molécules différentes diminue (7 molécules différentes à 4 molécules en 2016 et 1 seule en 2017). Toutefois, il est important de noter qu'en 2018, de nouvelles molécules sont quantifiées à la source (4 nouvelles molécules recherchées depuis juin 2017 : (ESA et OXA métolachlore et ESA et OXA métazachlore). **Suite à la détection de ces molécules, les teneurs en pesticides totaux réaugmentent en 2018. Les molécules présentes sont dans l'ensemble des herbicides ou des métabolites d'herbicides.**

Concernant les **molécules unitaires** de produits phytosanitaires, leurs concentrations sont majoritairement inférieures à la limite de qualité de 0,1 µg/L depuis 2010. Seules les teneurs en métolachlore sont supérieures à cette limite (2013-2014-2016). Le nombre de molécules unitaires de produits phytosanitaires est en constante diminution sur l'ensemble de la chronique disponible. Hormis pour 2018, où 4 nouvelles molécules **métabolites d'herbicide** sont détectées, leurs concentrations sont inférieures à la limite de qualité de 0,1 µg/L. Ces molécules sont **nouvellement recherchées par l'ARS depuis juin 2017.**

Les points suivants peuvent être retenus concernant les matières actives identifiées :

- ▶ **Triazines** : Les molécules d'Atrazine et Simazine à usage herbicide ne sont plus quantifiées depuis respectivement 2011 et 2015.



- ▶ **Métabolites des triazines** : L’Atrazine déséthyl, métabolite de dégradation des triazines persiste toujours à des concentrations inférieures à 0,1 µg/L depuis 2006.
- ▶ **Acétamides** : Depuis 2001, la molécule métolachlore à usage herbicide est quantifiée certaines années et ces concentrations augmentent jusqu’à atteindre 0,2 µg/L en 2016. De nouvelles molécules sont quantifiées en 2018, des métabolites du métolachlore (ESA et OXA métolachlore) à des concentrations inférieures à 0,1 µg/L.
- ▶ **Métabolites des organochlorées** : Depuis 2018, les métabolites à usage herbicide ESA et OXA métazachlore sont quantifiées. Leurs concentrations sont inférieures à 0,1 µg/L.
- ▶ **D’autres molécules** sont quantifiées ponctuellement comme les molécules à usage herbicide clomazone en 2011-2013 et 2016 à des teneurs moyennes de 0,02 µg/L et chlortoluron en 2009 et 2016 à des teneurs moyennes de 0,15 µg/L. 6 autres molécules (herbicide, insecticide et fongicide) sont également présentes, elles ne sont quantifiées qu’une seule fois sur la chronique disponible (1998-2018).


### MOLECULES PHYTOSANITAIRES


Depuis 2013 : 4 analyses phytosanitaires / an (janvier ; avril, juin et novembre)

#### ◆ Synthèse des résultats « pesticides totaux » :

Période :	Chronique complète	Détail de la chronique	
		Avant contrat Re-Resources	Pendant contrat Re-Resources
	1998 - 2018	1998 - 2012	2013 – 2018
Nombre d'analyses :	153	128	25
Taux de quantif. % :	99%	100%	96%
Fréquence dépassement de norme (0,5µg/L) :	0%	0%	0%
Moyenne sur anal. quantif (µg/L)	0,13	0,14	0,1
Max (µg/L)	0,4	0,4	0,31
Min (µg/L)	0,03	0,05	0,03

#### ◆ Molécules concernées par les dépassements des 0.1 µg/L :

Herbicides  : Chlortoluron (2016), Métolachlore (2013, 2014 et 2016) – ⓘ Les process analytiques ne permettent pas de distinguer Métolachlore (interdit depuis 2003) et S-Métolachlore (autorisé)

Métabolites d’herbicides  : Atrazine Déséthyl (2000 à 2001) - (interdit depuis 2003)

- ◆ Diminution globale des teneurs en pesticides ;
- ◆ 20 molécules détectées et 3 molécules concernées par des dépassements de normes ;
- ◆ 80 % des molécules détectées sont des herbicides ;
- ◆ Persistance des herbicides et de leurs métabolites ;

Tableau 7 : Synthèse des données qualité eaux brutes PESTICIDES de la source de Roche (Données source : ARS 2000-2018)

Les objectifs 2018 en termes de concentrations en pesticides totaux fixés dans le programme d’actions 2014-2018 sont atteints. Toutefois, les concentrations en produits phytosanitaires unitaires sont partiellement atteint. En effet, la molécule métolachlore est quasi constamment détectée à des concentrations supérieures à 0,1 µg/L.



Concernant l'absence de détection de nouvelles molécules, 4 nouvelles matières actives ont été quantifiées en 2018. La non-atteinte de cet objectif est toutefois à nuancer dans la mesure où ces molécules (ESA et OXA métolachlore et ESA et OXA métazachlore) sont nouvellement recherchées par l'ARS depuis juin 2017.

Pour finir, concernant l'objectif de diminution des concentrations en matières actives interdites, celui-ci est également partiellement atteint. En effet, les concentrations en atrazine déshétyl diminuent mais les concentrations en métolachlore sont encore supérieures à 0,1 µg/L. Il est important de préciser que les process analytiques ne permettent pas de distinguer le Métolachlore (interdit depuis 2003) et le S métolachlore (autorisé).

AAC de Roche

### Bilan qualité PHYTOSANITAIRES

Evolution de la concentration en produits phytosanitaires au regard des objectifs du contrat de territoire

Produits Phytosanitaires		Source de Roche	
Objectifs 2018 PRODUITS PHYTOSANITAIRES	Pas de détection de nouvelles matières actives	PARTIELLEMENT ATTEINT	Détection de ESA et OXA métolachlore et ESA et OXA métazachlore (2018) ces nouvelles molécules sont analysées depuis juin 2017
	Diminution des concentrations en matières actives interdites	PARTIELLEMENT ATTEINT	Métolachlore détecté à des concentrations supérieures à 0,1µg/L (2013-2014 et 2016) et l'atrazine déshétyl persiste à des concentrations plus faibles
Indicateurs d'état	Concentration/molécules : < 0,1µg/L	NON ATTEINT	Métolachlore
	Concentration en pesticides totaux : < 0,5 µg/L	ATTEINT	



Figure 6 : Evolution des concentrations en produits phytosanitaires dans les eaux brutes de la source de Roche au regard des objectifs du contrat de territoire 2013-2018

#### → Systèmes de traitements mis en place sur la SOURCE DE ROCHE

En relation avec les problèmes rencontrés, les eaux brutes de la source de Roche sont mélangées aux eaux brutes du forage de Roche. Ce mélange des eaux est par la suite désinfecté au chlore gazeux (Tableau 8).

TRAITEMENT	Mélange des eaux	OUI (dilution des nitrates)
	Traitement des pesticides	NON
	Désinfection	OUI après mélange avec les eaux du forage

Tableau 8 : Traitement des eaux brutes du de la source de Roche





2.1.3. – L’AAC Source Roche : caractéristiques et sensibilité

L’étude réalisée sous maîtrise d’ouvrage de l’Agence de l’Eau Adour Garonne en 2010 (Agence de l’Eau Adour Garonne, CALIGEE-ANTEA-GINGER, 2010) a permis de délimiter l’Aire d’alimentation du Captage de la Source de Roche. Cette aire d’alimentation s’étend au Nord du Département de la Charente sur **2 839 ha**.

Aire d’Alimentation de Captage de la Source de Roche	
<b>Code de l’AAC</b>	ROCHE
<b>Surface de l’AAC</b>	2 839 ha
<b>Nombre de communes</b>	12
<b>Nom des communes</b>	Barro, Chenon, Condac, Courcôme, La Faye, Nanteuil en Vallée, Poursac, Ruffec, Saint-Georges, Salles de Villefagnan, Verteuil-sur-Charente, Villegats,
<b>Nombre d’habitant-e-s estimé</b>	1 985 habitant-e-s
<b>Surface agricole 2017</b>	2 100 ha (74% de l’AAC)
<b>Nombre d’exploitations</b>	60 (29 exploitations couvrent 90% de la SAU)

Tableau 9 : Fiche d’identité de l’Aire d’Alimentation de la source de Roche

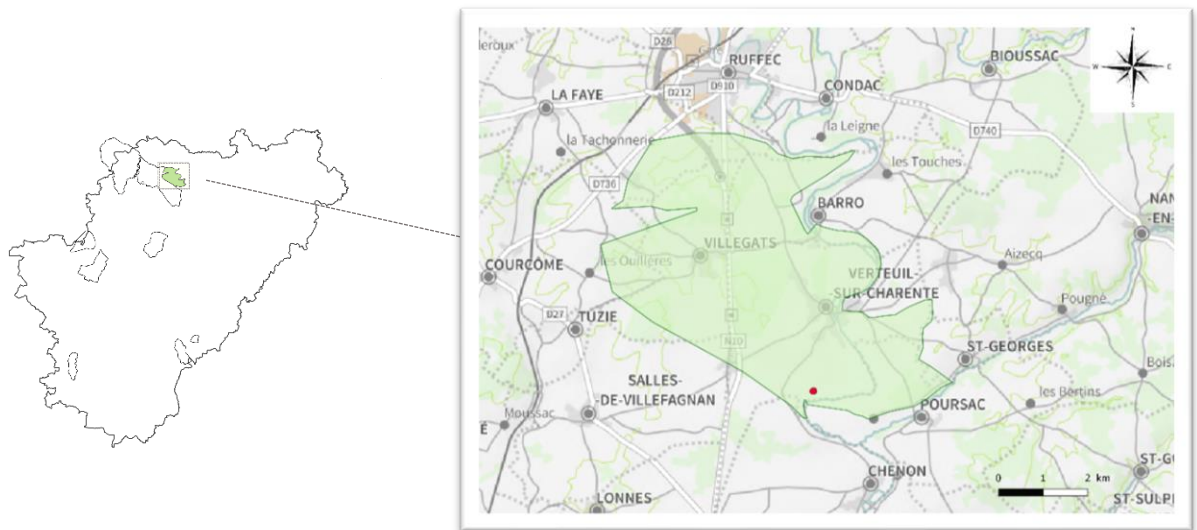


Figure 7 : Carte des communes de l’AAC Source de Roche (Données source : IGN BDTOPO, infographie SIAEP Nord-Ouest Charente)

A noter :

L’AAC source de Roche est mitoyenne à l’AAC source de la Mouvière dont la démarche Re-Resources est porté par le SIAEP Nord-Est Charente



## ► FONCTIONNEMENT HYDROGEOLOGIQUE

La source de Roche est la principale émergence d'un groupe de griffons (dont certains probablement sous-fluviatiles) qui émergent en rive droite de la Charente (**ANNEXE 2**). La source et les griffons associés, au débit important, sont l'exutoire d'un réseau karstique se développant dans les calcaires du Dogger.

Les eaux de la source sont mélangées aux eaux d'un forage profond dans l'Infra-Toarcien. Ce mélange permet d'obtenir une eau potable et conforme à la législation en vigueur vis-à-vis de la pollution aux nitrates.

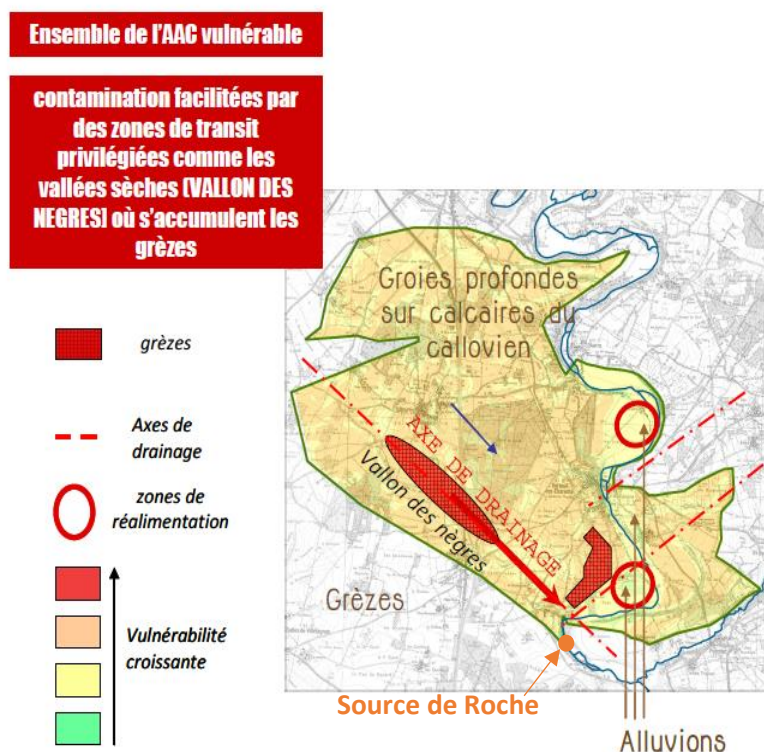


Figure 8 : Carte des zones vulnérables sur l'AAC source de Roche (Données source : Agence de l'eau Adour Garonne, 2010)

61 % de la surface de l'Aire d'alimentation de Roche est considérée à vulnérabilité « élevée ». La majeure partie du plateau calcaire (groies profondes sur calcaires du Callovien) en amont de la source est vulnérable. Les zones les plus vulnérables à l'infiltration correspondent aux zones de moindres pentes (sommets des plateaux et vallées sèches (Vallon des Nègres principalement)). Ces zones correspondent à l'axe de drainage dans la partie SUD de l'AAC, l'aquifère y est fissuré et l'eau circule rapidement ce qui réduit l'auto épuration de l'eau et les grèzes s'accumulent. (Etude Agence de l'eau Adour Garonne / CALLIGEE-ANTEA-GINGER, 2010).

L'aire d'alimentation de la Source de Roche ne présente pas de cours d'eau pérenne. Seuls les méandres de la Charente traversent l'AAC du Nord vers le Sud toutefois aucune étude n'a déterminé de lien direct entre la source et la Charente. Si cette relation existe, les débits mis en jeu sont probablement faibles.



## ► TEMPS DE RENOUVELLEMENT DE LA NAPPE CAPTEE

Une **étude de datation des eaux** a été réalisée dans le cadre du programme d'actions Re-Sources 2013-2017 sur l'AAC de la source de Roche (Hydro-Invest, 2016).

Cette étude a permis de distinguer que le captage de Roche est constitué de 45 % d'eau « ANCIENNE » et 55 % d'eau « ACTUELLE » :

- Pour l'eau « ANCIENNE » : les temps de séjour moyens des eaux sont de l'ordre de 20 ans en période de basses eaux, correspondant à l'eau stockée dans le domaine capacitif de l'aquifère du Dogger et représentant l'écoulement de base.
- Pour l'eau « ACTUELLE » : en période de hautes eaux, les eaux transitent rapidement via le réseau transmissif (composante très rapide dont les écoulements sont de l'ordre de quelques jours)

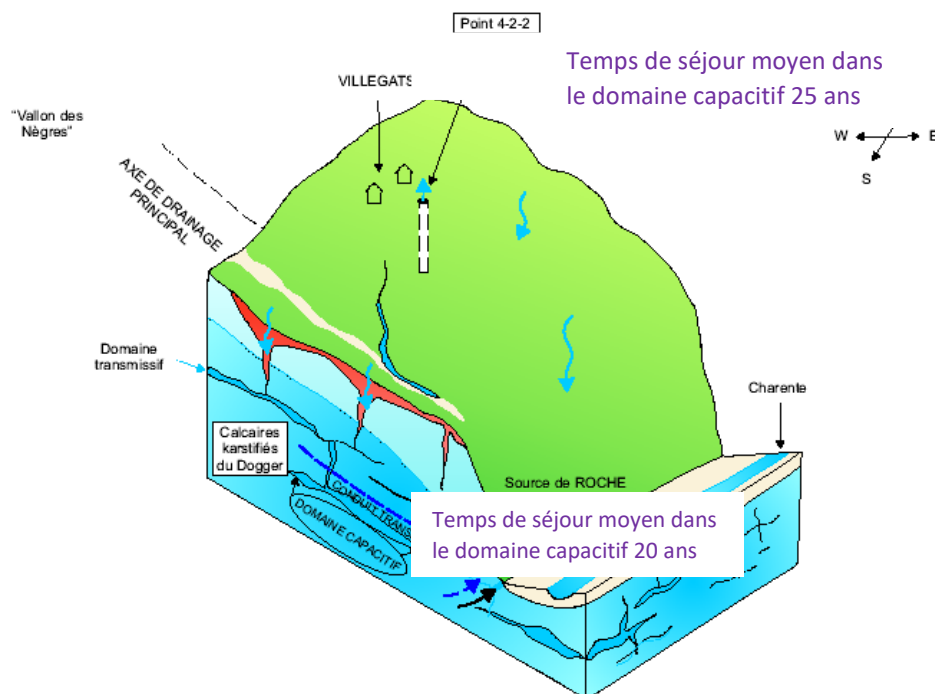


Figure 9 : Datation et écoulement des eaux dans les captages de l'Aire d'Alimentation de la source de Roche (Données source : Hydro-Invest (2016))

Les résultats de **l'étude de datation des eaux permettent de compléter les connaissances sur les résultats de la qualité des eaux du captage de Roche.**

Les eaux anciennes circulent lentement au sein des masses des calcaires fissurées (domaine capacitif). Leur qualité reflète ainsi le cumul de contaminations de plusieurs années. Ces eaux sont captées en période de basses eaux, les concentrations minimums en nitrates et leurs évolutions peuvent ainsi donner des indications quant à l'évolution de la qualité de ces eaux « stockées » dans le domaine capacitif.

Les eaux récentes circulent rapidement dans les réseaux de fractures plus larges des calcaires Dogger (« drains » karstiques, domaine transmissif). Elles sont captées en période de hautes eaux en mélange avec les eaux stockées dans le massif capacitif.

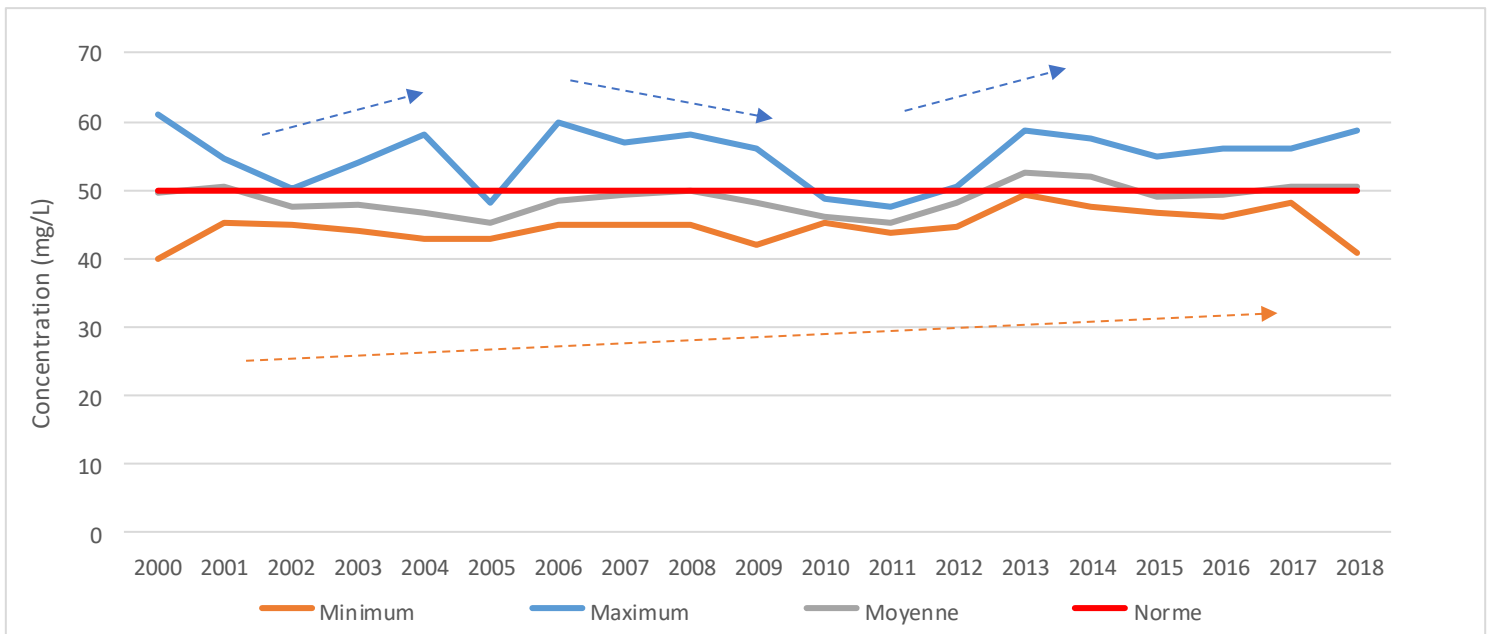


Figure 10 : Evolution des concentrations moyennes, minimales et maximales annuelles en nitrates sur la source de Roche entre 2000 et 2018 (Données source : ARS)

Pour la Source de Roche, les concentrations minimales en nitrates semblent globalement augmenter. Depuis 2013, les concentrations minimales sont relativement proche de la norme (50 mg/L). Cette évolution peut être interprétée comme une relative « dégradation » de la qualité des eaux du domaine capacitif pour le paramètre nitrates.

Les concentrations maximales varient depuis le début des années 2000 en alternant des phases de concentration en baisse et des phases de concentration à la hausse. Toutefois, depuis 2013, l'évolution est en légère baisse, ce qui pourrait amener à la conclusion d'une amélioration des pratiques actuelles. Ces interprétations peuvent cependant être sujettes à discussion, l'évolution de la qualité des eaux brutes en nitrates dans les années à venir viendra la confirmer ou la contredire.

**L'atteinte des objectifs de reconquête de la qualité des eaux brutes captée à la source de Roche devrait être réalisée sur un intervalle de temps de l'ordre de 20 ans (cf. article 3). De plus, sur la durée du contrat, les actions proposées seront intensifiées sur l'axe de drainage Vallon des Nègres et au niveau des Vallées Sèches afin d'espérer une diminution des pics de nitrates issues des transferts rapides.**



► **PERIMETRES DE PROTECTION DU CAPTAGE DE LA SOURCE DE ROCHE**

La protection des sites de captage d’eau destinée à la consommation humaine relève des dispositions du **Code de la Santé Publique** (articles L.1321-2 et R.1321-13). Un arrêté préfectoral d’autorisation de prélèvement et d’institution des périmètres de protection fixe les servitudes de protection opposables au tiers par Déclaration d’Utilité Publique (DUP).

Les périmètres de protection de la source de Roche ont été instaurés par arrêté préfectoral du **26 Septembre 1983** (cf. tableau 10 et figure 11).

PERIMETRES DE PROTECTION	Aire d’Alimentation de Captage de la Source de Roche	Source de Roche	Forage de Roche
	Surface du Périmètre de Protection Immédiate (PPI)	0,17 ha	17 m <sup>2</sup>
	Surface du Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)	143 ha	-
	Surface du Périmètre de Protection Eloignée (PPE)	4 750 ha	159 km <sup>2</sup>
	Existence d’une DUP pour les périmètres de protection	Oui	Oui
	Indice de protection de la ressource (Données RPQS 2017)	70 %	
	Surface acquise par le Syndicat	-	
	SAU du périmètre de protection rapprochée (PPR)	Non connue	Non connue
	Surface acquise par le syndicat / SAU PPR	-	-

Tableau 10 : Périmètres de Protection sur l’Aire d’Alimentation de la source de Roche

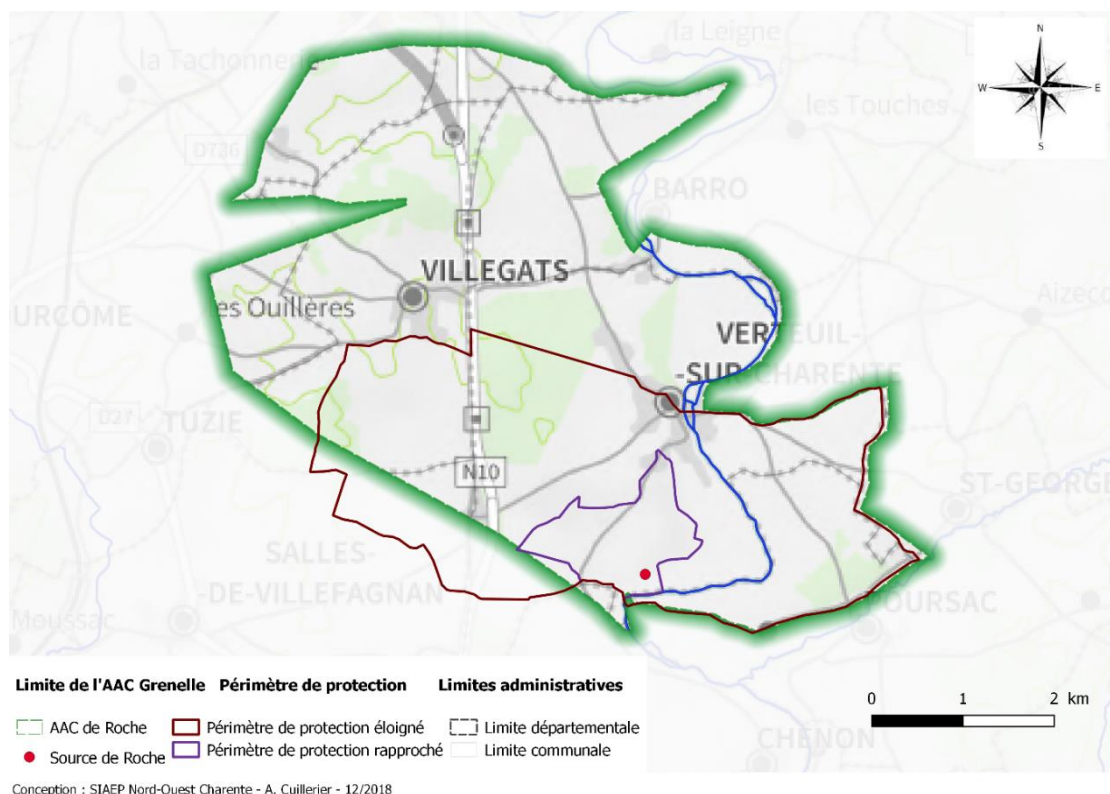


Figure 11 : Localisation des périmètres de protection sur l’AAC de la source de Roche (données source : IGN – SIAEP Nord-Ouest Charente, cartographie 12/2018)



A noter : les prescriptions et recommandations relatives à chaque périmètre sont spécifiées en **ANNEXE 3**.

Un indicateur nommé indice d'avancement de la protection de la ressource a été établi par l'ARS afin de juger de l'état d'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage (cf. tableau 11)

	0 %	Aucune action
	20 %	Etude environnementale et hydrogéologique en cours
	40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50 %	Dossier déposé en préfecture
<b>➔</b>	60 %	Arrêté préfectoral
	80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis servitudes mises en place, travaux terminés)
	100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Tableau 11 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau et critères associés (Données source : ARS 07/2017)

Pour la source de Roche, l'indice d'état d'avancement est de 70 % (arrêté préfectoral établi et complétement mis en œuvre).



2.1.4. – Contexte réglementaire et politique national et local en matière de préservation de l'eau vis-à-vis des pollutions diffuses

#### ► LA DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE SUR L'EAU (DCE) ET LES LOIS SUR L'EAU NATIONALES

La **directive européenne 2000/60/CE** fixe des objectifs pour les eaux souterraines et précise en particulier dans son article 7 que **les états membres doivent assurer la protection de ces points de captages afin de prévenir de la détérioration de leur qualité de manière à réduire le degré de traitement à la production d'eau potable [...]**.

La **loi 2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)** transpose en droit français la directive cadre européenne sur l'eau d'octobre 2000. **L'article 21 de la LEMA** (codifié dans le L 211-3 du code de l'environnement) prévoit, en réponse à l'article 4 de la DCE, **de délimiter des zones où il est nécessaire d'assurer la protection quantitative et qualitative des aires d'alimentation de captages d'eau potable d'une importance particulière pour l'approvisionnement actuel et futur et d'y établir des programmes d'actions.** LE SDAGE ADOUR GARONNE 2016 – 2021

Le **SDAGE Adour-Garonne 2016-2021**, au travers son orientation B de réduction des pollutions, considère « **l'amélioration de la qualité** » comme « **indispensable à l'atteinte du bon état des eaux d'une part, d'autre part à la mise en conformité vis-à-vis de l'alimentation en eau potable, de la baignade et des loisirs nautiques, de la pêche et de la production aquacole et conchylicole** ».

Le SDAGE identifie par ailleurs **des enjeux et territoires sur lesquels l'action devra porter en priorité** pour atteindre les objectifs, **les captages prioritaires, dont la source de Roche, font partie de ces territoires** (disposition B25).

#### ► LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) CHARENTE

L'AAC Source de Roche est comprise dans le territoire du SAGE Charente (cf. figure 12).

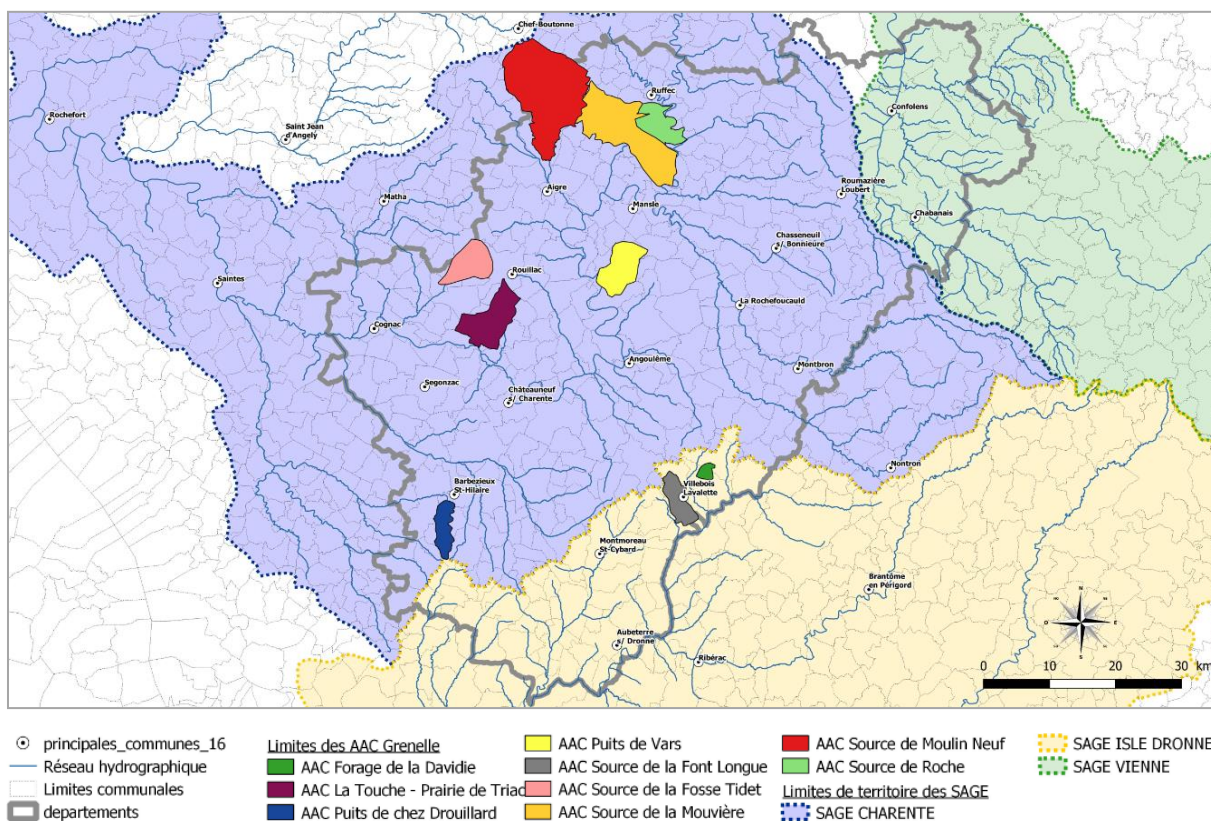


Figure 12 : Périmètres des SAGE Charente, Isle Dronne et Vienne et localisation des Aires d’Alimentations de Captages de Charente (Données source : IGN BDTOP0 et cartographie Charente Eaux 09/2018)

Le SAGE Charente est **porté par l’EPTB Charente** (« Syndicat Mixte pour l’aménagement du fleuve Charente et de ses affluents », cf. figure 13).



**SAGE Charente - les chiffres clés**

Superficie : 9 300 km<sup>2</sup>  
 670 000 habitants  
 1 Région (Nouvelle Aquitaine)  
 6 départements : Charente-Maritime, Charente, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne, Dordogne  
 709 communes (en 2016)

Figure 13 : Chiffres clés et périmètre du SAGE Charente (Données source : Données chiffrées extraites du projet de Plan d’aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) adopté par la CLE du 29/03/2018 et cartographie EPTB)





Le SAGE Charente est aujourd'hui en **fin de phase d'élaboration**. Le **projet SAHE Charente**, PAGD (Plan d'aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques) et règlement, a été **adopté par la CLE du 29 mars 2018**. Il est actuellement soumis à enquête publique sur l'ensemble du bassin versant.

Le projet de SAGE identifie parmi les 6 orientations de son PAGD la « **Gestion et prévention des intrants et rejets polluants** » et une des 4 règles de son règlement veille à « **Protéger les ressources souterraines stratégiques pour l'eau potable** ». En ce sens, le présent contrat s'articule avec les dispositions du SAGE Charente.

Le contenu du contrat Re-Sources 2019 – 2023 a été soumis à l'avis de la CLE du SAGE Charente le 11 avril 2019.

### ► **REGLEMENTATIONS RELATIVES A LA GESTION DES APPORTS AZOTES ET PHYTOSANITAIRES**

Par ailleurs, différents textes encadrent l'usage de produits phytosanitaires et de fertilisants azotés et contribuent à la lutte contre les risques de pollutions diffuses :

- ▶ La réglementation « Zones Vulnérables » relative à la Directive Nitrates (6<sup>ème</sup> Programme d'Actions Zones Vulnérables) : l'AAC source de Roche fait partie des Zones d'Actions Renforcées qui présentent une réglementation particulière (cf. figure 14) ;
- ▶ La réglementation en matière de Zones Non Traitées » ;
- ▶ Les mesures destinées à préserver les lieux et établissements accueillant des personnes vulnérables au risque d'exposition aux produits phytopharmaceutiques ;
- ▶ La loi Labbé relative à l'utilisation des pesticides hors zone agricole.

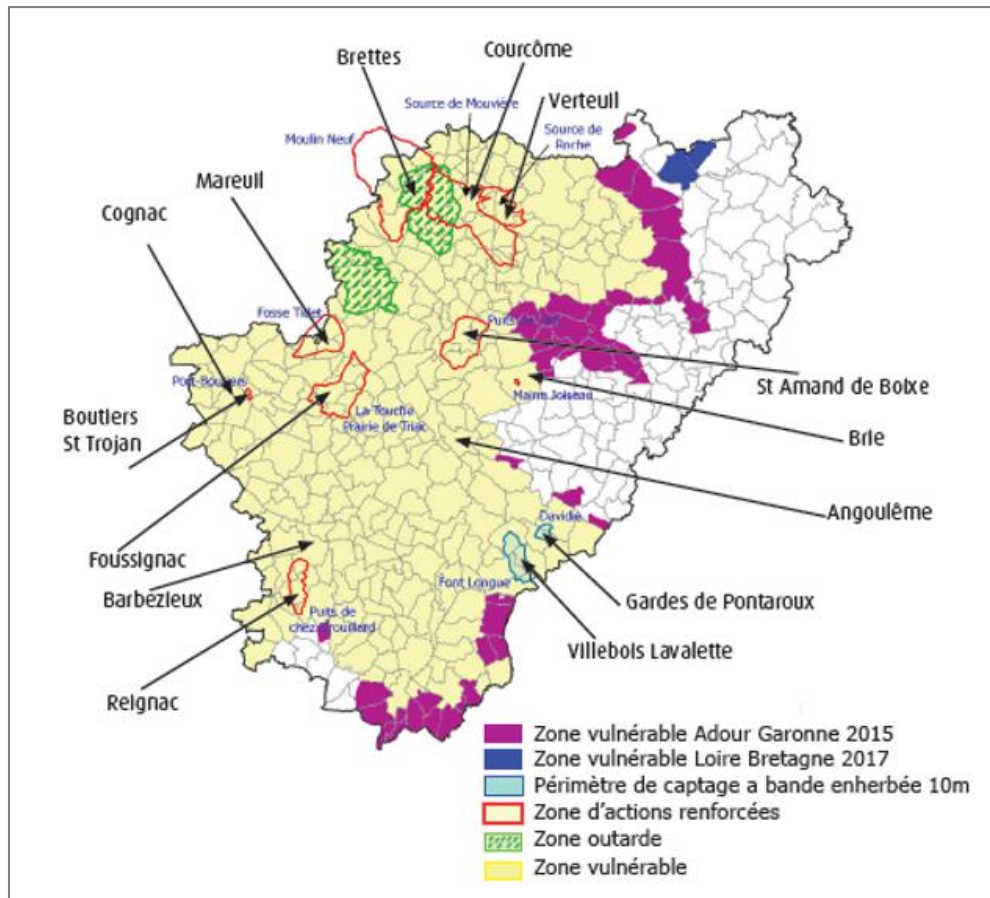


Figure 14 : Les Zones Vulnérables Directive Nitrates et les Zones d'Actions Renforcées en Charente (Données source : DDT 16)

► PLAN NATIONAL SANTE ENVIRONNEMENT ET SA DECLINAISON REGIONALE

L'action 56 du Plan National Santé et Environnement 3, « mettre en œuvre la protection des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable (AEP) contre les pollutions accidentelles et les pollutions diffuses », reprend l'objectif de protection des aires d'alimentation de 1000 captages prioritaires aujourd'hui dégradés par les pollutions diffuses en élaborant et en mettant en œuvre des plans d'actions visant à résorber la pollution.



De ce fait, pour la Région Nouvelle-Aquitaine, le troisième Plan Régional Santé Environnement (PRSE 3) 2017-2021 prévoit, pour l'objectif stratégique « **Améliorer la qualité de l'eau potable** et l'accès à une alimentation saine et durable », 3 fiches actions, dont la fiche-action 11 « **Agir sur la ressource en amont pour améliorer la qualité et la fiabilité de l'eau potable** » (cf. figure X) en lien avec l'ambition du contrat Re-Sources.

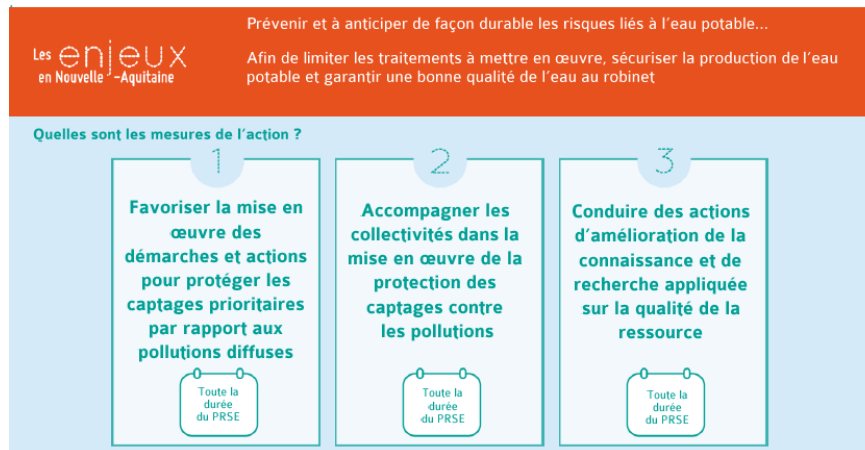


Figure 15 : Extrait de la fiche n°11 détaillant les enjeux et les mesures de l'action (Données source : [www.nouvelle-aquitaine.prse.fr/os3-ameliorer-la-qualite-de-l-eau-potable-et-l-r43.html](http://www.nouvelle-aquitaine.prse.fr/os3-ameliorer-la-qualite-de-l-eau-potable-et-l-r43.html))

## ► PLAN ECOPHYTO II

L'action 21 du Plan Ecophyto II, « Susciter et soutenir des projets collectifs de réduction des usages, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques à l'échelle des territoires », vise à encourager et faciliter les dynamiques collectives visant à une **amélioration de la qualité de la ressource en eau sur les aires d'alimentation des 1 000 captages prioritaires**, avec une attention particulière sur la réduction des herbicides et du glyphosate en particulier.

## ► PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le **plan d'adaptation au changement climatique** adopté par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en juillet 2018 présente une mesure qui vise notamment à « **assurer la protection (en quantité et en qualité) des ressources souterraines des captages d'eau potable et d'eau minérale ainsi que des zones à protéger pour le futur** » par la réduction des pollutions à la source (pesticides, polluants émergents) pour « garantir un moindre coût de traitement de l'eau potable ».



### FOCUS : Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE)

Le décret relatif aux zones soumises à contraintes environnementales du 14 mai 2007 (Décret n°2007-882) rend opérationnel les dispositions de la LEMA sur les aires d'alimentation de captages mentionnées au L.211-3 du code de l'environnement. Il définit un **cadre réglementaire** qui permet au

#### Préfet :

- De délimiter la « zone soumise à contraintes environnementales » ;
- **D'établir sur cette zone, par arrêté préfectoral, un programme d'actions à destination des propriétaires agricoles et des propriétaires fonciers.** Ce programme devra être compatible avec le SDAGE ;
- Le cas échéant, **de rendre obligatoire certaines des mesures précisées dans cet arrêté « programme d'actions »** au regard de l'atteinte des objectifs fixés :
  - À l'expiration d'un délai de 3 ans suivant la publication du programme d'actions,
  - Dans les douze mois qui suivent la publication du programme d'actions pour les captages pour lesquels une autorisation a été accordée pour utiliser, pour la production d'eau destinée à la consommation humaine, des eaux non conformes aux limites de qualité.

Le XIème programme de l'Agence de l'eau Adour Garonne présente la disposition suivante : « [...]lors du renouvellement des contrats territoriaux agricoles, un accompagnement réglementaire adapté (type ZSCE ou équivalent) sera exigé ».

L'AAC Source de Roche, qui aborde, son deuxième contrat Re-Sources, entre dans ce cas de figure.

L'Agence de l'eau Adour Garonne souhaite, au travers de cette disposition, engager ses financements sur les territoires où toutes les conditions de réussite sont présentes : engagement de la collectivité porteuse et des acteurs techniques locaux, engagement des services de l'Etat.

Les AAC de Charente connaissent malgré les nombreuses actions volontaires déjà menées des problèmes qualitatifs importants. Afin de ne pas interrompre les efforts engagés depuis de nombreuses années et dans l'objectif de l'amélioration de la qualité des eaux, le maintien des aides de l'Agence de l'eau Adour Garonne sur la programmation 2019-2023 s'avère nécessaire.

Ainsi, pour satisfaire aux exigences du 11ème programme de l'Agence de l'eau Adour Garonne, Madame la préfète a adressé le 21 janvier 2019, un courrier d'engagement dans la démarche ZSCE sur les AAC de Charente au directeur général de l'agence de l'eau Adour Garonne. Elle y propose notamment de scinder les AAC Grenelle en 3 groupes permettant d'engager successivement les AAC en ZSCE entre 2019 et 2021.

Par un courrier du 14 mars 2019, l'Agence de l'Eau a validé la proposition d'échéancier de la DDT ainsi que le maintien du principe son accompagnement financier pour l'ensemble des aires d'alimentation de captages de Charente, sous réserve de l'avis favorable de son conseil d'administration concernant les contrats Re-Sources 2019 – 2023 déposés par les collectivités porteuses

**Pour l'AAC Source de Roche, la procédure « ZSCE » doit être lancée courant 2019.**

**La mise en œuvre du contrat Re-Sources qui vise à prévenir et réduire les risques de pollutions diffuses dans les captages d'eau potable, s'inscrit en parfait cohérence avec les attentes réglementaires et politiques nationales et locales en matière de prévention des pollutions.**

**Conformément aux attentes du XIème programme d'intervention de l'Agence de l'eau Adour Garonne, la mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions sur l'AAC Source de Roche devra s'accompagner de la mobilisation du dispositif des « Zones Soumises à Contraintes Environnementales ».**



2.1.5. – Etat des lieux des pressions sur l’AAC Source de Roche

L’ensemble des informations et données relatives aux activités, pratiques et pressions présentes sur l’AAC Source de Roche ainsi que leur évolution entre la situation initiale et après sont disponibles au sein du Bilan Re-Sources 2013-2017 de l’AAC Source de Roche (SIAEP Nord-Ouest Charente, 2019). Ce bilan est annexé au présent contrat.

► **AGRICULTURE ET TRAJECTOIRE D’EVOLUTION DES PRATIQUES**

L’AAC de Roche présente ainsi un des taux de surface agricole les plus élevés des AAC Grenelle de Charente (cf. figure suivante).

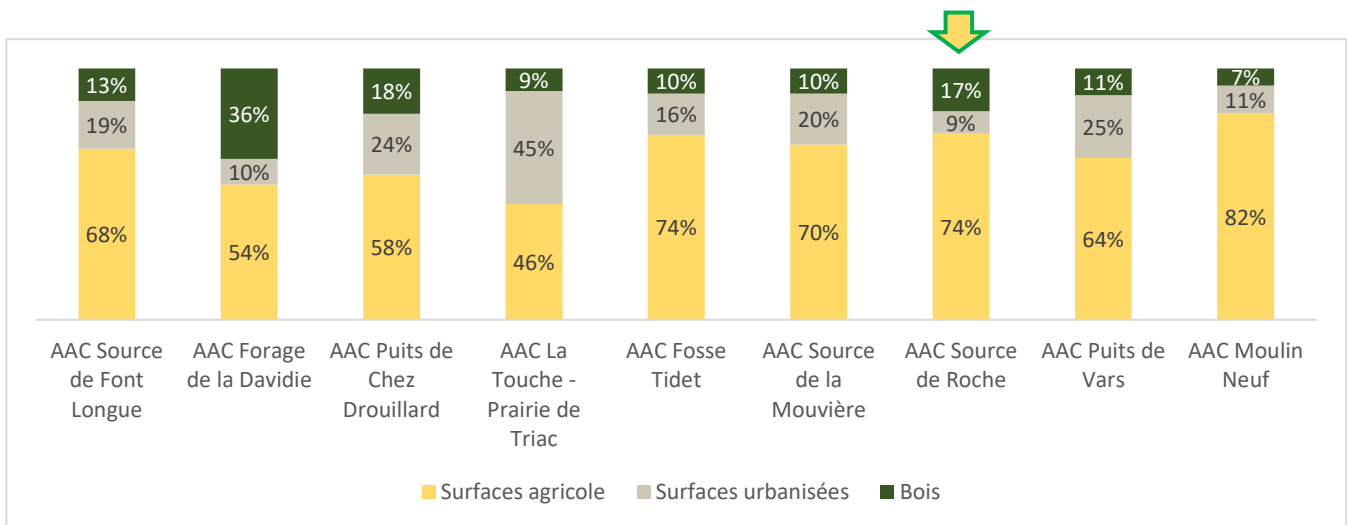


Figure 16 : Répartition des surfaces agricoles, non agricoles et des surfaces boisées sur les AAC Grenelle de Charente (Données source RPG 2017)

L’AAC de la source de Roche appartient à la petite région agricole de l’Angoumois-Ruffécois et présente donc, à l’image de cette petite région, un **territoire marqué par les grandes cultures**. La surface consacrée à la production de céréales représente 75% de la SAU en 2017 (1500 ha), et on atteint 86% de la SAU en ajoutant les oléagineux et protéagineux.

Aire d’Alimentation de la Source de Roche		
	Surface de l’AAC	2 839 ha
OCCUPATION DU SOL	Surface cultivée (SAU)	2 102 ha   74 % de la Surface totale de l’AAC
	BOIS	482 ha   17 % de la Surface totale de l’AAC
	Surfaces agricoles en HERBE	252 ha   12 % de la SAU
	Surfaces agricoles en GRANDES CULTURES	1 814 ha   86 % de la SAU
	AUTRE SURFACES AGRICOLES	36 ha   2 % de la SAU
	Surfaces URBANISEES	113 ha   4 % de la Surface totale de l’AAC
	AUTRES SURFACES NON AGRICOLES Voieries, zones naturelles...	142 ha   5 % de la Surface totale de l’AAC

Tableau 12 : Occupation du sol sur l’Aire d’Alimentation de la source de Moulin Neuf (Données source : RPG 2017, DDT 16)



La filière Grandes Cultures a été marquée ces dernières années (2013-2017) par un contexte économique et climatique défavorable sur un territoire qui présente des sols à faibles potentiels (terres de groies superficielles).

Au vu de ce contexte, les exploitant-e-s interrogé-e-s sur l'AAC<sup>1</sup> se disent plutôt satisfait-e-s (**50%**) des performances économiques de l'exploitation et quasi au temps d'exploitant-e-s sont insatisfait-e-s de leur performance économique (**42%**).

En réponse aux cours instables des marchés, des contrats de filières s'établissent entre les agriculteur-riche-s et les organismes collecteurs : 65% des exploitations de l'AAC de Roche sont engagées dans au moins un contrat (cf. figure 17). Ces contrats de filières mis en place par les OPA permettent une sécurité financière sur des productions moins habituelles (par exemple le millet) et donc une diversification des assolements. Les contrats de filière peuvent également rémunérer des engagements agro-environnementaux (par exemple avec le blé meunier Culture Raisonné Contrôlée).

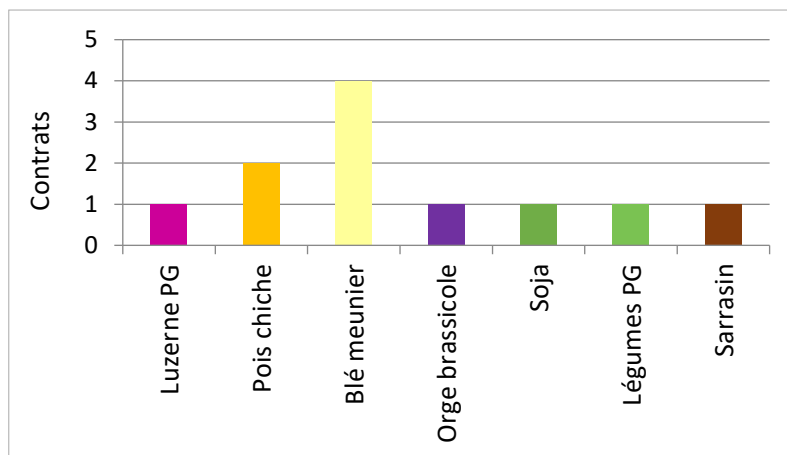


Figure 17 : Répartition des contrats de filières sur l'AAC Source de Roche (Données source : enquête Re-Sources, SIAEP Nord-Ouest Charente)

Cette tendance s'illustre également sur les assolements (cf. figure 18) :

- ▶ La surface actuelle en grandes cultures a augmenté de 3% par rapport à 2012. À noter cependant que cette évolution est due à l'augmentation des surfaces en légumineuses et protéagineux, alors que les céréales et oléagineux ont diminué.
- ▶ Les surfaces en herbe ont légèrement varié depuis 2012. En 2015 la réforme de la PAC provoquait momentanément la suppression de prairies. Après 2015, avec la clarification du classement PAC des prairies et le lancement du 2ème programme de MAEc, de nouvelles remises en herbe ont eu lieu. Ces évolutions ont globalement conduit à une légère hausse de la part d'herbe dans l'assolement : de 10 % de la SAU en 2012 à 12 % de la SAU en 2017.
- ▶ Baisse des surfaces en blé tendre d'hiver (de 653 ha en 2012 à 499 ha en 2017 soit une baisse de près de **23 %** sur la période du contrat Re-Sources) ;

<sup>1</sup> Dans le cadre du bilan de fin de contrat 213 – 2017, 47 exploitations de l'AAC Source de Moulin Neuf ont été enquêtées par les animatrices Re-Sources (soit 43% de la SAU totale). Ces enquêtes portaient sur le contexte socio-économique local, la perception des actions de protection de la ressource mais aussi et surtout sur les pratiques et systèmes de productions de l'exploitation.



- ▶ Baisse des surfaces colza d'hiver (de 152 ha en 2012 à 65 ha en 2017 soit une baisse de près de **57 %** sur la période du contrat Re-Sources) ;

L'AAC Source de Roche compte sur son territoire 35 cultures différentes :

- ▶ La part de protéagineux et légumineuses (cultures ne nécessitant pas d'apports d'azote) a triplé été multipliée par 6 depuis 2012 : passage de 1,5 % de la SAU en 2012 à 11 % de la SAU en 2017. (Ndlr : la référence HVE (niveau 3 de la certification) pour atteindre les points maximums est de 5% de la SAU de l'exploitation) :
  - Luzerne (61 ha en 2017, surfaces nulles en 2012)
  - Pois – Pois Chiche (90 ha en 2017, 24 ha en 2012)
  - Lentilles (40 ha en 2017, surfaces nulles en 2012)

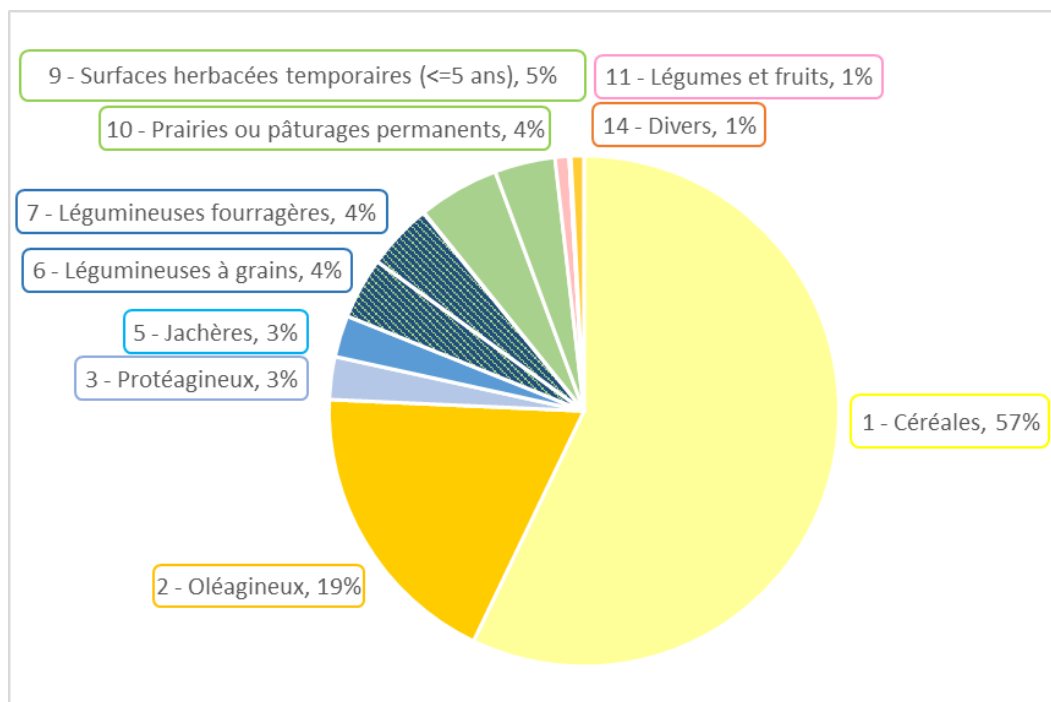


Figure 18 : Assolement sur l'AAC Source de Roche en 2017  
(Infographie SIAEP Nord-Ouest Charente ; Données source : RPG 2017)

Le facteur économique constitue pour **33%** des producteurs l'un des deux premiers paramètres guidant le choix de cultures. **Les filières et les organismes stockeurs constituent donc le moteur de l'évolution des assolements.**

Tournés vers l'agronomie, les agriculteur·rice·s locaux·ales ont su utiliser ces évolutions de filière pour **faire évoluer leurs systèmes de production vers une diversification de l'assolement et l'allongement de la durée des rotations**

Les agriculteur·rice·s rencontré·e·s lors des enquêtes ont fait état d'un nombre de cultures allant de 4 à 11. 67% des exploitations ayant répondu font plus de 6 cultures, et bien que la part de la culture principale (blé tendre ou maïs) dans les assolements reste importante, elle est inférieure à 28% des surfaces cultivées dans 50% des exploitations. Les cultures sont donc relativement diversifiées sur l'AAC.



La **certification « Agriculture Biologique »** a quant à elle, a progressé sur l’AAC sur la période du contrat Re-Resources. On compte ainsi fin 2017 :

- ▶ 4 exploitations en agriculture biologique,
- ▶ 88 ha certifiés (AB).

La part de SAU en AB a connu une augmentation de 1,6% depuis 2012. Cette augmentation reste faible et seuls 4,2% de SAU de l’AAC Source de Roche sont en Agriculture Biologique<sup>2</sup> (cf. figure 19). La marge de progression est grande. 2 des exploitations rencontrées lors des enquêtes envisagent déjà la possibilité de conversion en Agriculture Biologique. **Les enquêtes ont toutefois mis en avant que 33% des exploitations se questionnent sur la possibilité de certification en Agriculture Biologique.**

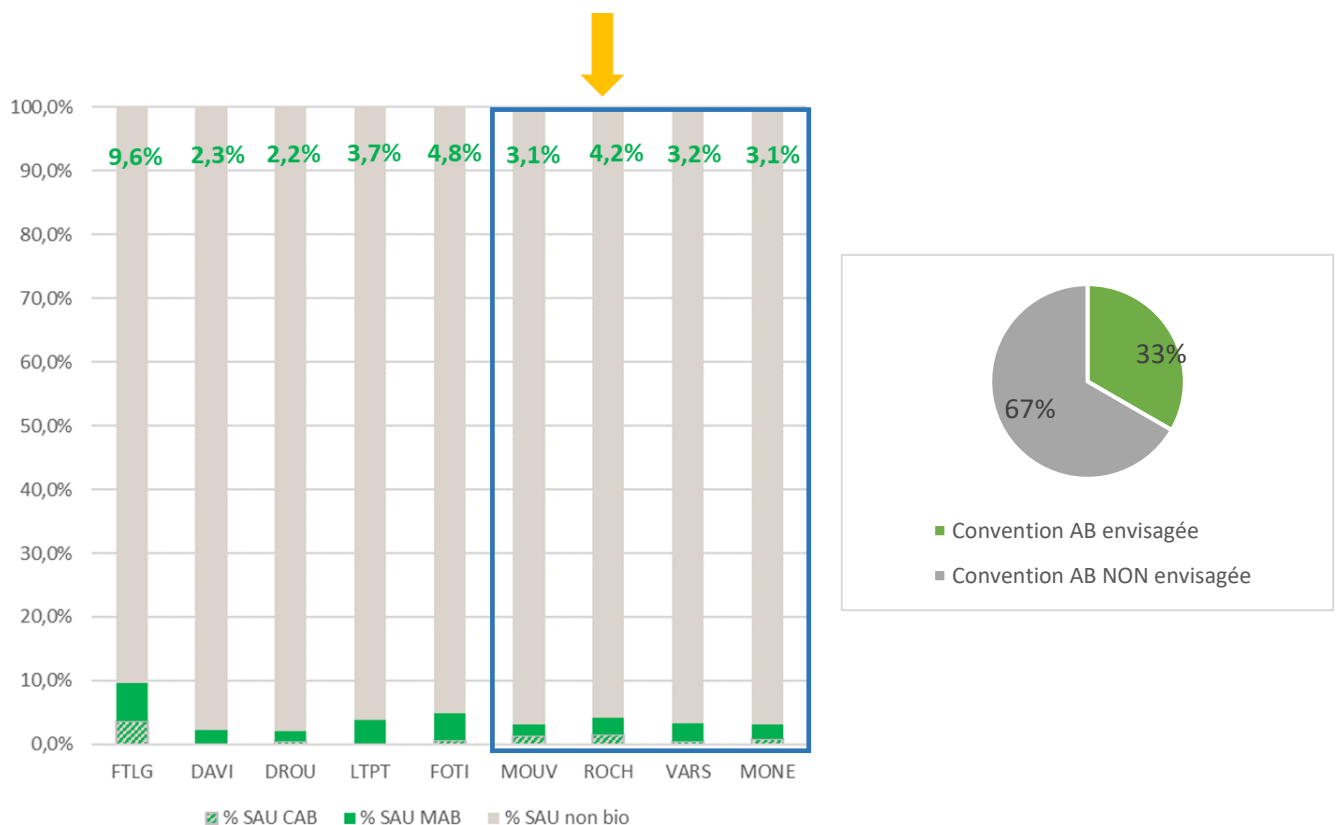


Figure 19 : Part de la SAU en AB sur les AAC Grenelle de Charente et conversions envisagées pour les agriculteur·rice·s enquêté·e·s sur l’AAC Source de Roche (Données source : enquêtes animateurs Re-Resources – SIAEP NOC et Charente Eaux 12/2017 à 04/2018)

<sup>2</sup> Chiffres Agence Bio 2017 :

- ◆ 6,5% de la SAU en AB en France
- ◆ 5,8% de la SAU en AB en Nouvelle-Aquitaine

**Objectifs GRENNELLE DE L’ENVIRONNEMENT = 20% en 2020**





Au-delà de ces évolutions des systèmes de production, le bilan de fin de contrat a pu mettre en avant la **forte technicité** des agriculteur·rice·s du territoire (**ANNEXE 4**).

Côté pratiques, on mettra en avant les points et trajectoires d'évolutions suivants.

- ▶ Des systèmes agricoles qui se complexifient progressivement avec l'augmentation du nombre de cultures, mais des rotations encore peu allongées (majoritairement 4 ans)
- ▶ Diversification des cultures légumineuses et protéagineux en augmentation significative sur l'AAC grâce à de nouveaux marchés de niche,
- ▶ Présence importante de cultures sous contrat (65 % des exploitant·e·s enquêté·e·s ont au moins un contrat)
- ▶ Utilisation majoritaire de la rotation pour la gestion des adventices (58 % des exploitant·e·s enquêté·e·s),
- ▶ Pratiques de fertilisation en grandes cultures optimisées,
- ▶ Amélioration du parc de matériel (localisation des apports de produits phytosanitaires),
- ▶ Poursuite et amélioration dans la réduction des doses.

Il subsiste cependant quelques marges de manœuvre à explorer concernant les pratiques agricoles sur l'AAC :

- ▶ **Gestion de l'interculture** peut être améliorée au-delà des attentes réglementaires. **75 %** des agriculteur·rice·s considèrent toujours la gestion de l'interculture comme une contrainte réglementaire. La nature des couverts, les conditions de levées et la durée de présence sur le sol peut être améliorée pour garantir une meilleure performance du couvert pour piéger les nitrates ;

Cette question sera à travailler avec les opérateurs agricoles du territoire.

## ▶ INFRASTRUCTURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

**Les infrastructures agro-écologiques constituent une clé majeure de protection de la source de Roche. En effet, les surfaces enherbées et les linéaires de haies peuvent jouer un rôle essentiel de filtre/zone de dilution.** Toutefois, ces infrastructures sont en fort recul depuis les remembrements des années 1960 qui ont entraîné une suppression des haies et l'agrandissement du parcellaire. Plus récemment, c'est le contexte économique de l'élevage (crise en production laitière et fluctuation du prix de la viande) qui est venu éroder un peu plus la présence des surfaces en herbe.

- ◆ Les surfaces enherbées (prairie temporaires et permanentes, jachères) actuelles se maintiennent principalement sur des parcelles difficiles à cultiver car biscornues et/ou en bord de Charente. **Ainsi malgré leur augmentation globale de 2% entre 2012 et 2017, ces surfaces en herbe restent limitées à 14% de la SAU actuelle, et leur pérennité est très fragile car essentiellement liée aux aides financières et à une activité d'élevage instable (population vieillissante, problème de transmission...).**
- ◆ Sur la base d'une extrapolation de données collectées par l'Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire sur une placette de référence similaire du point de vue pédopaysager (*Evolution du linéaire de haies en Poitou-Charentes, 2009*), **on peut estimer à 73% la perte de linéaire de haie en 2018 par rapport aux années 1960, soit 165 km.**



Des points restent en question :

- ◆ **Plus de 90%** des agriculteurs-riche-s interrogé-e-s considèrent qu'il y a **suffisamment de haies sur l'AAC**
- ◆ Seuls **9%** des agriculteurs-riche-s interrogé-e-s se dit prêt à planter plus de bandes enherbées.

## ► INCIDENCES DES ACTIVITES NON-AGRICOLES

La population sur l'AAC est estimée à 1 985 habitant-e-s (extrapolation des données INSEE) soit une densité faible. Cette population est principalement répartie dans les bourgs des communes de l'AAC, la commune de Verteuil sur Charente compte le plus d'habitant-e-s.

La part des dispositifs collectifs sur l'AAC est estimée à 55 % et la part des dispositifs non collectifs est estimée à 45 %. L'assainissement ne représente plus un enjeu majeur sur le territoire. En effet, **34 installations ont été réhabilitées soit plus de 40 % des assainissements non collectif (ANC)** ciblés dans le cadre du diagnostic initial Re-Sources. De plus, la **totalité des installations ANC de l'AAC ont été contrôlées par le SPANC** (service public d'assainissement non collectif).

Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2017**, un changement de réglementation est intervenu pour les collectivités locales avec la Loi Labbé. Il est ainsi interdit aux personnes publiques (Etat et collectivités locales) « **d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des voiries, espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles au public**, relevant du domaine public ou privé » (cf. figure 20).

Cette interdiction ne concerne notamment pas les cimetières, les pelouses sportives (terrain de sport), les voies ferrées. La faible part des terres urbanisées (3% de l'AAC) autorise toutefois à penser que ce risque reste très marginal au regard de la pression phytosanitaire globale sur le territoire.



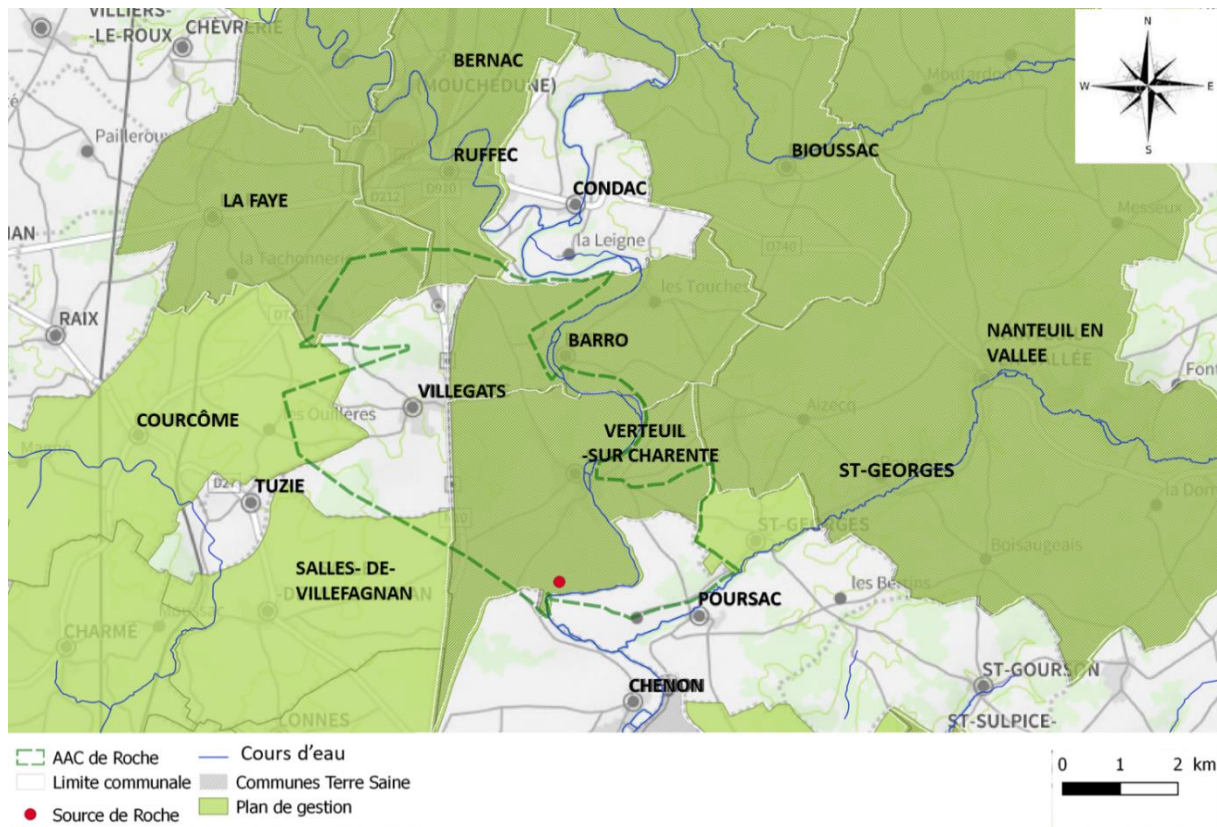
Figure 20 : Interdictions de traitement pour les collectivités publiques suite à la Loi Labbé 2014

Les communes de l'AAC bénéficient d'un accompagnement par le Pays du Ruffécois qui conseille et forme les agent-e-s communaux-ales pour la mise en place de plan d'entretien. De plus, le SIAEP Nord-Ouest Charente s'est impliqué auprès des communes afin de favoriser la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Cet investissement s'est traduit notamment au travers d'aides pour l'achat de matériel alternatif. Au total, 18 086 € de fonds publics investis dans l'achat de matériel alternatif.



Le SIAEP Nord-Ouest Charente s’est impliqué auprès des communes afin de favoriser la réduction de l’utilisation des produits phytosanitaires :

- ◆ 45 % des communes de l’AAC ont adhéré à la Charte Terre Saine Poitou Charentes – Votre commune sans pesticides et 67 % de l’AAC est concernée par un plan de gestion différenciée ;



Conception : SIAEP Nord-Ouest Charente - A. Cuillerier - 12/2018

Figure 21 : Communes de l’AAC de Roche adhérentes à la charte "Terre Saine Poitou-Charentes - Votre commune sans pesticides"

Au vu de ces constats et de l’application de la loi réglementant l’usage des produits phytosanitaires (Loi Labbé), l’entretien des espaces publics ne présente plus d’enjeu fort sur le territoire.

Concernant les entreprises, au regard des données « redevance », disponibles auprès de l’Agence de l’Eau Adour Garonne et des données relatives aux ICPE, les activités industrielles et artisanales ne présentent pas d’enjeu sur le territoire.

## ► INFORMATION/SENSIBILISATION

### ➔ Communication générale

La communication Re-Resources est à destination de différents publics cibles :

- Les agriculteur-riche-s : diffusion de supports de communication axés sur les dispositifs d’aides financières (MAEC, PCAE, ...) permettant aux animatrices Re-Resources de monter des dossiers agro-environnementaux. Au total **20 dossiers** accompagnés tous dispositifs confondus.



- ▶ Technicien-ne-s agricoles : actions d'informations/ formations (hydrogéologie du territoire, réglementation 6<sup>ème</sup> programme d'actions « Zones Vulnérables », aides agro-environnementale). La totalité des OPA présentes sur le bassin de Roche ont été touchées selon les opérations concernées.
- ▶ Elus du syndicat et agriculteur-riche-s : réunion d'information sur la restitution de l'étude de datation des eaux/ hydrogéologique, plaquette qualité des eaux/ hydrogéologie,
- ▶ Habitant-e-s : articles de presse, lettre d'info du syndicat....

Aux vues des retours positifs des participants, **ces actions de communications sont à poursuivre dans le cadre du contrat 2019-2023.**

### ➔ Sensibilisation des scolaires

Depuis 2016, le SIAEP organise en partenariat avec la Communauté de Communes Val de Charente des animations à destination des écoles du territoire de la Communauté de communes.

Les objectifs de ce programme pédagogique de sensibilisation à l'Eau sont les suivants :

- ▶ Investir les écoles dans un projet participatif tout au long de l'année scolaire.
- ▶ Permettre aux élèves de comprendre le circuit de l'eau depuis le captage jusqu'au robinet et le contexte de l'eau domestique sur leur territoire.
- ▶ Sensibiliser les élèves aux enjeux de la préservation de la ressource en eau.

Le projet scolaire Val de Charente 2016/2017 et 2017/2018 s'articule comme suit :

- ▶ Chaque classe bénéficie de 3 interventions d'une demi-journée en classe ou sur le terrain. Ces ateliers sont animés par des associations d'éducation à l'environnement et au développement durable. Au cours de ces animations, les enfants découvrent l'eau dans tous ces états (petit et grand cycle de l'eau, les notions d'usages, consommateurs, quantité, qualité, ...),
- ▶ Puis les élèves avec l'enseignant doivent préparer un projet en lien avec la thématique de l'eau (jeux de sociétés, maquettes, livres, ...),
- ▶ Lors d'une journée fédératrice sur le territoire de l'AAC, chaque classe ayant participé au projet pédagogique présente son animation aux autres classes et participe à une multitude de jeux mis en place par les associations.

Au total, sur les 2 années scolaires, 7 écoles ont participé au projet, soit 23 classes et 500 élèves (de CP à CM2). 100 % des communes de l'AAC de Roches ont été touchées par les animations scolaires.



#### CHIFFRES CLES

7 écoles  
 23 classes  
**500 élèves du CP au CM2**  
**100% des communes de l'AAC de Roche touchées par ces animations**



Au vu de la satisfaction des enseignants et des enfants, **cette dynamique auprès des scolaires est à poursuivre dans le cadre du contrat 2019-2023.**

De plus, le SIAEP Nord-Ouest Charente s'est également investie dans la construction du dispositif « Mon Territoire au fil de l'eau », qui pourrait être mobilisé sur l'AAC au cours du futur contrat 2019-2023. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une démarche de co-construction initiée par le réseau des animateur-ric-e-s BV Charente animé par l'EPTB Charente.

### ➔ Sensibilisation du grand public

De plus, le SIAEP s'implique activement dans des événements locaux :

**Festivals, foires, fêtes** comme le Festival d'essaims Anim'Haies, l'Expo Florale du Ruffécois, la foire expo d'Aigre (présentation programme Re-Sources, des actions menées, ...) Au total plus de **85 visiteurs ont rencontré les animatrices et échanger sur le programme Re-Sources.**

En 2017, le SIAEP a **créé son événement grand public** autour de l'eau : **l'Eau en fête** à Saint-Fraigne. Cette journée se greffe à un événement national (le week-end rendez-vous aux jardins) déjà existant afin de bénéficier de la communication et de l'attrait de cet événement. Sur la commune de Saint-Fraigne, cela correspond à l'ouverture des Jardins Ephémères. L'objectif de l'Eau en fête est de toucher un public non sensibilisé aux enjeux de l'eau.

Au cours de la journée, les visiteurs participent à :

- ◆ Ateliers sur l'eau, le jardinage écologique, la biodiversité animés par des associations d'éducation à l'environnement,
- ◆ Conférence sur les alternatives aux pesticides
- ◆ Spectacle sur le thème de l'eau

Au total **160 participants** ont profité de l'Eau en fête.



Durant la période du contrat, plus de **245 participants ont découvert les animations** (l'eau en fête + les manifestations diverses) **mises en place dans le cadre du programme Re-Sources.**

Au vu de la satisfaction des citoyen-ne-s du territoire, **cette dynamique auprès du grand public est à poursuivre dans le cadre du contrat 2019-2023.**



### 2.1.6. – Bilan global du contrat Re-Sources 2013 – 2017

#### ➔ Gouvernance du contrat Re-Sources 2013 – 2017

Les actions, en particuliers les actions agricoles, ont été conduites sous maîtrise d'ouvrage partagée avec les opérateurs du secteur (co-financement des actions techniques agricoles partenaires – agricoles / Agence de l'eau Adour Garonne) :



Cette maîtrise d'ouvrage partagée a été formalisée, pour les structures agricoles locales, sous la forme de conventions de partenariat associant l'Agence de l'eau Adour Garonne, financeur des opérations qu'elles ont menées.

Toutefois, les réorganisations de structures et collectivités ont marqué la vie du contrat et donc sa gouvernance, notamment :

- La **réorganisation des collectivités EAU POTABLE porteuses de la démarche Re-Sources** en 2017 suite à la Loi NOTRE : La démarche Re-Sources est désormais portée par 5 collectivités en Charente. Pour l'AAC Source de Roche, le pilotage de la démarche Re-Sources a été conduit par le SIAEP Val de Roche à la signature du contrat. Il est désormais assuré par le **SIAEP Nord-Ouest Charente**
- Fusion des régions et **création de la Région Nouvelle-Aquitaine** (désormais autorité de gestion des aides agro-environnementales) : cette échelle de fusion a également concerné d'autres partenaires institutionnels et financiers (ARS, DRAAF, DREAL) ou techniques (Coop de France, ...)
- Fusion de Charentes Alliance et COREA avec la **création d'OCEALIA**.

La composition du Comité de pilotage départemental a également été étoffée au fil des années avec l'intégration par ordre chronologique :

- Du Conservatoire des Espaces Naturels ;
- De Charente Nature et l'UFC que Choisir, en représentation de la société civile ;
- De l'EPTB en représentation des 3 co-porteurs du contrat Re-Sources de l'AAC Coulonge et Saint-Hippolyte ;
- Du BNIC ;
- Des coopératives agricoles locales en complément de Coop de France Nouvelle Aquitaine ;
- De la SAFER.

Concernant l'AAC Source de Roche, c'est la réorganisation des collectivités qui a eu le plus d'impact sur la gouvernance de son programme d'actions. En effet, à partir de 2017, l'animation du contrat est transférée au SIAEP Nord-Ouest Charente. Tout en continuant à s'impliquer dans les instances départementales tel que prévu dans le contrat Re-Sources, l'AAC de Roche a intégré les instances de gouvernance locales du syndicat. Cela concerne les instances suivantes :



- Le COPIIL local restreint composé des élu·e·s du SIAEP, des services de l'Etat et des financeurs du contrat Re-Resources qui a pour rôle de conseiller, proposer et valider ;
- Les commissions du SIAEP Nord-Ouest Charente : « Re-Resources » et « Communication » composées d'élue·s volontaires du syndicat :
  - La commission « Re-Resources » : son rôle est de participer à la construction des actions, donner son avis sur la stratégie à mettre en œuvre, et proposer une enveloppe financière en cohérence avec son budget. La validation est ensuite assurée par le Comité Syndical ;
  - La commission « Communication » est sollicitée dans le cadre d'organisation d'évènements grand public ou de création d'outils de communication.

**La gouvernance mise en place a apporté globalement satisfaction et a permis la conduite du programme en lien avec l'ensemble des partenaires** mais des **points d'améliorations** recueillis auprès des élu·e·s, partenaires institutionnels et partenaires agricoles au fil du contrat et dans le cadre du bilan doivent être mis en avant (cf. tableau 13) ; ils concernent tout particulièrement le besoin de prévoir des instances de gouvernance plus locales et complétant l'échelle départementale actuelle à conserver.

#### ➔ Animation du contrat Re-Resources 2013 – 2017

Le financement des postes d'animation a été assuré par la collectivité EAU POTABLE porteuse de la démarche Re-Resources à hauteur de 20 % et par des subventions perçues de la part de l'Agence de l'eau (70%) et de la Région (10%).

Concernant l'AAC Source de Roche, le contrat 2013 – 2017 avait évalué, pour la mise en œuvre des opérations prévues, un **besoin en animation de 0,5 ETP/an**. Le SIAEP a décidé de recruter une animatrice à mi-temps à partir du mois de juin 2015 et le temps d'animation dédié à cette AAC est de **0.75 ETP** depuis 2018. Ceci a permis un accompagnement des agriculteur·rice·s et des communes localement, ainsi que la mise en place d'actions de sensibilisation du grand public et des scolaires spécifiques à ce territoire.

Le coût de l'animation sur l'AAC Source de Roche sur la période du contrat 2013-2018 a été de :

- ◆ **166 302 €** (soit 14% des dépenses totales du contrat) dont 33 303 € par le SIAEP Nord-Ouest Charente

Pour 1€ d'animation financé par le SIAEP Nord-Ouest Charente, cela a permis d'engager sur le territoire :

- ◆ **24 €** d'aides publiques et **36 €** d'actions



→ **Conduite de la démarche Re-Sources 2013 – 2017, éléments de bilan**

Les atouts et limites de l’animation de contrat Re-Sources 2013-2018 relevés auprès des élu-e-s, partenaires institutionnels et partenaires agricoles au fil du contrat et dans le cadre du bilan peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

	Points +	Points -
IDENTIFICATION DE LA DEMARCHE RE-SOURCES	Démarche Re-Sources : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifiée et reconnue par l’ensemble des partenaires agricoles</li> <li>• Impactant une majorité d’agriculteur-riche-s</li> </ul>	Des agriculteur-riche-s qui ne connaissent pas encore Re-Sources ou qui n’en cernent pas bien les contours
INSTANCES DE GOUVERNANCE	Mutualisation appréciée pour la vision globale de l’ensemble des AAC et parce qu’elle limite la démultiplication des réunions Des réunions locales permettant des échanges centrés sur le cas particulier de l’AAC	
RELATIONS ELUS COLLECTIVITE EAU POTABLE & EQUIPE D’ANIMATION	Appui technique de Charente Eaux et de l’équipe d’animation reconnu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoin de recentrer l’animation sur des actions prioritaires, claires et concrètes et disposer d’indicateurs techniques pour suivre leur évolution</li> <li>• Intérêt à contribuer à faire monter les élu-e-s en compétences sur les sujets traités dans le cadre des contrats Re-Sources</li> </ul>
RELATIONS ELUS COLLECTIVITE EAU POTABLE – PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	Lien assuré au quotidien par l’intermédiaire de Charente Eaux et via le COPIL mutualisé Lien existant localement au travers le COTEH local du SIAEP Nord-Ouest Charente	
RELATIONS ELUS COLLECTIVITE EAU POTABLE – ELUS PARTENAIRES AGRICOLES		Besoin de plus de relations entre les collectivités et les élu-e-s des partenaires agricoles
RELATION ANIMATEUR-RICHE-S – TECHNICIEN-NE-S PARTENAIRES AGRICOLES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « Bonnes relations partenariales »</li> <li>• « Disponibilité et réactivités des animateur-riche-s »</li> <li>• « Complémentarité des missions entre technicien-ne-s agricoles et animateur-riche-s »</li> </ul>	Limiter les temps d’échanges nécessaires au volet administratif (demande de subvention) au profit de la construction des actions opérationnelles
RELATIONS ELUS COLLECTIVITE EAU POTABLE – ELUS LOCAUX DE L’AAC	Bonnes relations locales via les réunions de secteur « Val de Roche »	Nécessité de développer des relations plus directes avec les communes.
ORGANISATION DE L’ANIMATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche cohérente sur l’ensemble des AAC (ex : supports de communication mutualisés)</li> <li>• Moyens d’animation correspondants au besoin à partir de 2015</li> </ul>	

Tableau 13 : Points forts et points faibles de la conduite de la démarche Re-Sources entre 2013-2017





→ Bilan financier du contrat Re-Resources 2013 - 2018

	PREVISIONNEL 2013-2017	REALISE 2013-2018	
		Montants (€)	Part des dépenses totales (%)
<b>BUDGET TOTAL 2013 – 2017</b>	<b>2 479 235 €</b>	<b>1 208 413 €</b>	-
PART SIAEP NORD-OUEST CHARENTE TOTALE	84 227 €	41 267 €	3.4 %
PART AIDES PUBLIQUES (hors SIAEP NORD-OUEST CHARENTE)	1 796 722.50 €	801 559 €	66.3 %
<i>Dont PART AIDES AEAG</i>	<i>1 463 360.50 €</i>	<i>540 057 €</i>	<i>45 %</i>
PART AGRICULTEURS·RICE·S	139 250 €	302 456 €	25 %
PART OPA	193 262.50 €	33 066 €	2.7 %
PART AUTRES PARTENAIRES	354 745 €	41 896 €	3.5 %
<b>TAUX DE CONSOMMATION (€ dépensés /prévisionnel)</b>	<b>49%</b>		

Tableau 14 : Bilan financier du contrat Re-Resources entre 2013 et 2018 sur l'AAC source de Roche

La sous-consommation de l'enveloppe prévisionnelle s'explique principalement par les éléments suivants :

- ▶ Les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques : méconnaissance des cahiers des charges (et leur montant) lors de la rédaction du contrat (seule 27% de l'enveloppe prévisionnelle a été consommée) ;
- ▶ L'accompagnement individuel des agriculteur·rice·s (9% de taux de consommation) : cette action a été peu mobilisée par les partenaires agricoles, peu habitués à ce type de démarche ;
- ▶ L'assainissement non collectif : une enveloppe surdimensionnée (15 % de taux de consommation).

Sur l'AAC de source de Roche, il est a noté que les agriculteur·rice·s ont fortement mobilisé les mesures concernant les **aides agro-environnementales pour les investissements (206%** de l'enveloppe prévisionnelle) et les aides pour l'**Agriculture Biologique (160%** de taux de consommation)

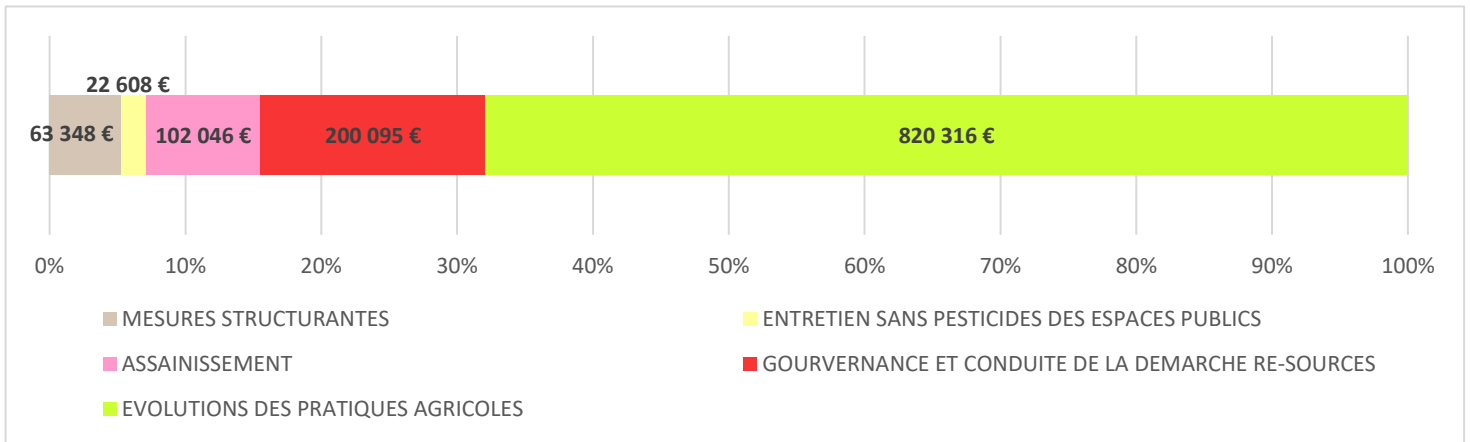


Figure 22 : Répartition du budget 2013-2018 sur l'AAC source de Roche

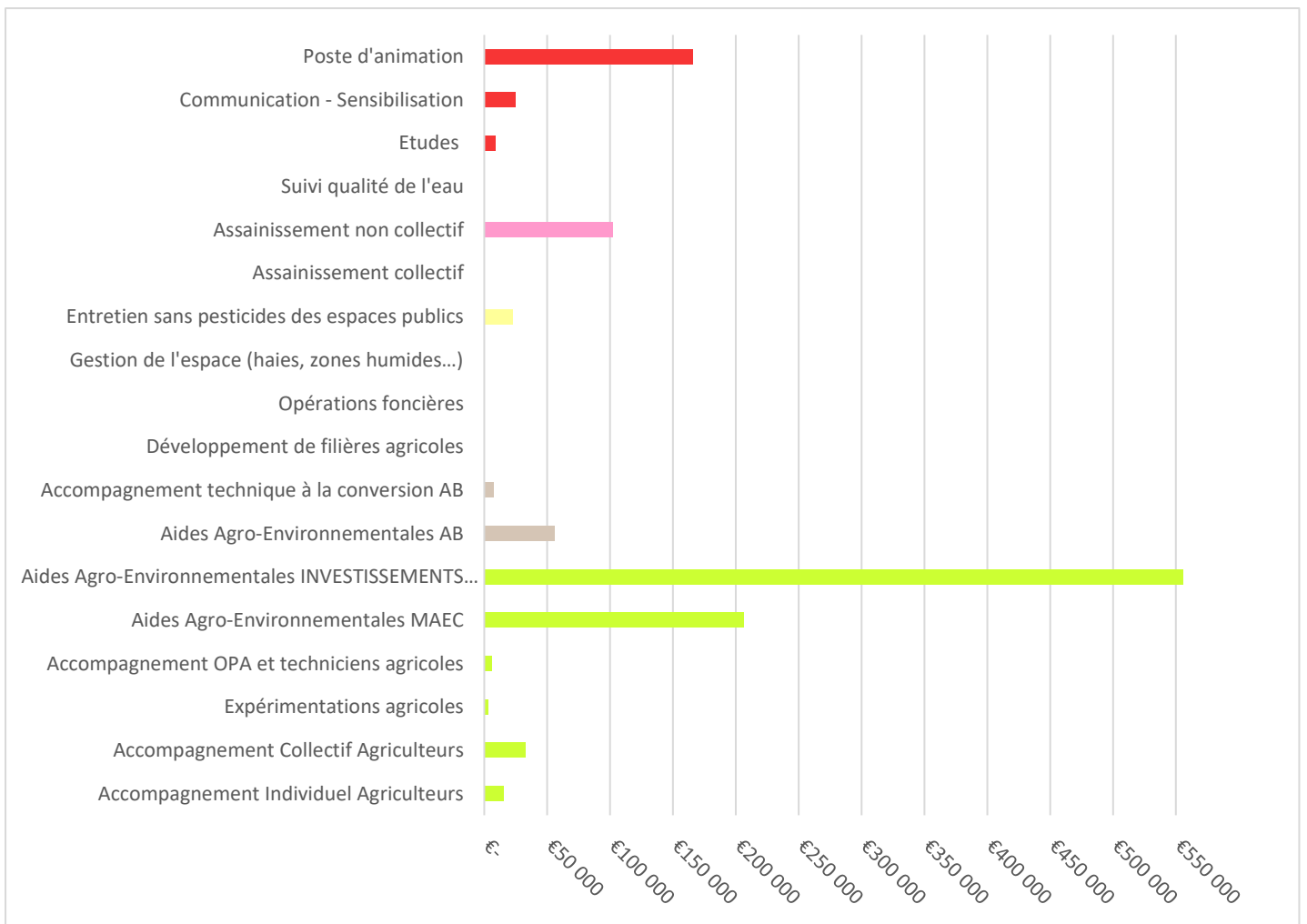


Figure 23 : Répartition détaillée des dépenses 2013-2018 sur l'AAC source de Roche



### 2.1.7. Eléments de synthèse du bilan 2013 – 2017

La source de Roche est concernée de longue date par des pollutions par les nitrates et les pesticides. On constate une amélioration de la qualité de l'eau de la source via les phénomènes principaux suivants :

- Diminution globale des teneurs en pesticides totaux mais un phénomène de relais/substitution (apparition de nouvelles molécules en remplacement de celles interdites),
- Augmentation des valeurs minimales en nitrates mais une diminution des valeurs maximales.

L'AAC Source de Roche est marquée, malgré une persistance de l'élevage un peu plus forte qu'ailleurs en Nord-Ouest Charente, par la spécialisation des exploitations en production de céréales et d'oléoprotéagineux et par une forte technicité des exploitant-e-s agricoles. Ces dernier-e-s se sont par ailleurs montrés ouvert-e-s à la démarche Re-Sources et relativement concerné-e-s par les enjeux qualité de la ressource portés par le syndicat.

Des évolutions des systèmes de production intéressantes sur le plan environnemental ont eu lieu durant ce premier programme d'actions, et notamment sur les aspects de diversifications des assolements et de l'allongement des rotations céréalières :

- Tournés vers l'agronomie, les agriculteur-ric-e-s locaux-ales ont fait évoluer leurs systèmes de production vers une diversification de l'assolement et l'allongement de la durée des rotations :
  - 63% des exploitations cultivent entre **7 et 12 cultures différentes, et le taux de SAU en légumineuses et protéagineux est l'un des plus important du Nord-Ouest Charente (11%)** ;
  - Durée de rotation de 1 à 6 ans, avec une prédominance des **rotations de 4 ans** ;
- La certification « Agriculture Biologique » a également progressé sur l'AAC sur la période du contrat Re-Sources. On compte fin 2017 :
  - **4 exploitations en agriculture biologique**
  - **88 ha certifiés (AB)**
  - Soit une part de **SAU en AB en augmentation de 1,6%** depuis 2012. Cette augmentation reste toutefois à relativiser car seuls **4,2% SAU de l'AAC Source de Roche sont en Agriculture Biologique<sup>3</sup>**. Les enquêtes ont toutefois mis en avant que **16% des exploitations se questionnent sur la possibilité de certification en Agriculture Biologique.**

Cependant, l'histoire du territoire a fortement empreint des productions agricoles et façonné un paysage céréalier qui s'est construit au détriment d'infrastructures (espaces enherbés, linéaires boisés) qui permettent globalement d'abaisser la pression sur la qualité de la ressource en eau.

Enfin, il convient de noter que le renouvellement des générations d'agriculteur-ric-e-s constituera une question centrale dans les années à venir compte tenu de l'âge des exploitant-e-s du territoire. Cet état de fait peut entraîner un risque d'augmentation de la dimension des exploitations, qui nuirait à la relation directe entre le syndicat et le chef d'exploitation. Mais cela constitue également une réelle

<sup>3</sup> Chiffres Agence Bio 2017 :

- ◆ 6,5% de la SAU en AB en France
- ◆ 5,8% de la SAU en AB en Nouvelle-Aquitaine

Objectifs GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT = 20% en 2020



opportunité de contribuer au développement de systèmes de productions pleinement adaptés à la protection du captage.

En conclusion, après 5 années de programme d'actions, si les évolutions de pratiques et de systèmes sont nettes et doivent être reconnues, elles ne constitueront malheureusement pas les conditions nécessaires et suffisantes pour garantir à l'avenir une qualité adaptée pour l'enjeu EAU POTABLE compte tenu des éléments structurels du territoire (sensibilité du sol et du sous-sol, prégnance de l'agriculture...).



## 2.2 – Enjeux environnementaux sur l’AAC Source de Roche

La source de Roche est classée prioritaire dans la disposition B25 du SDAGE Adour-Garonne. Il est précisé que le **producteur d’eau potable porte des actions de « réduction des pollutions responsables de la dégradation des eaux brutes »**. Le contrat territorial Re-Sources mis en place sur ce captage s’inscrit dans la mesure AGR05 « élaboration d’un programme d’actions AAC » du programme de mesures (PDM).

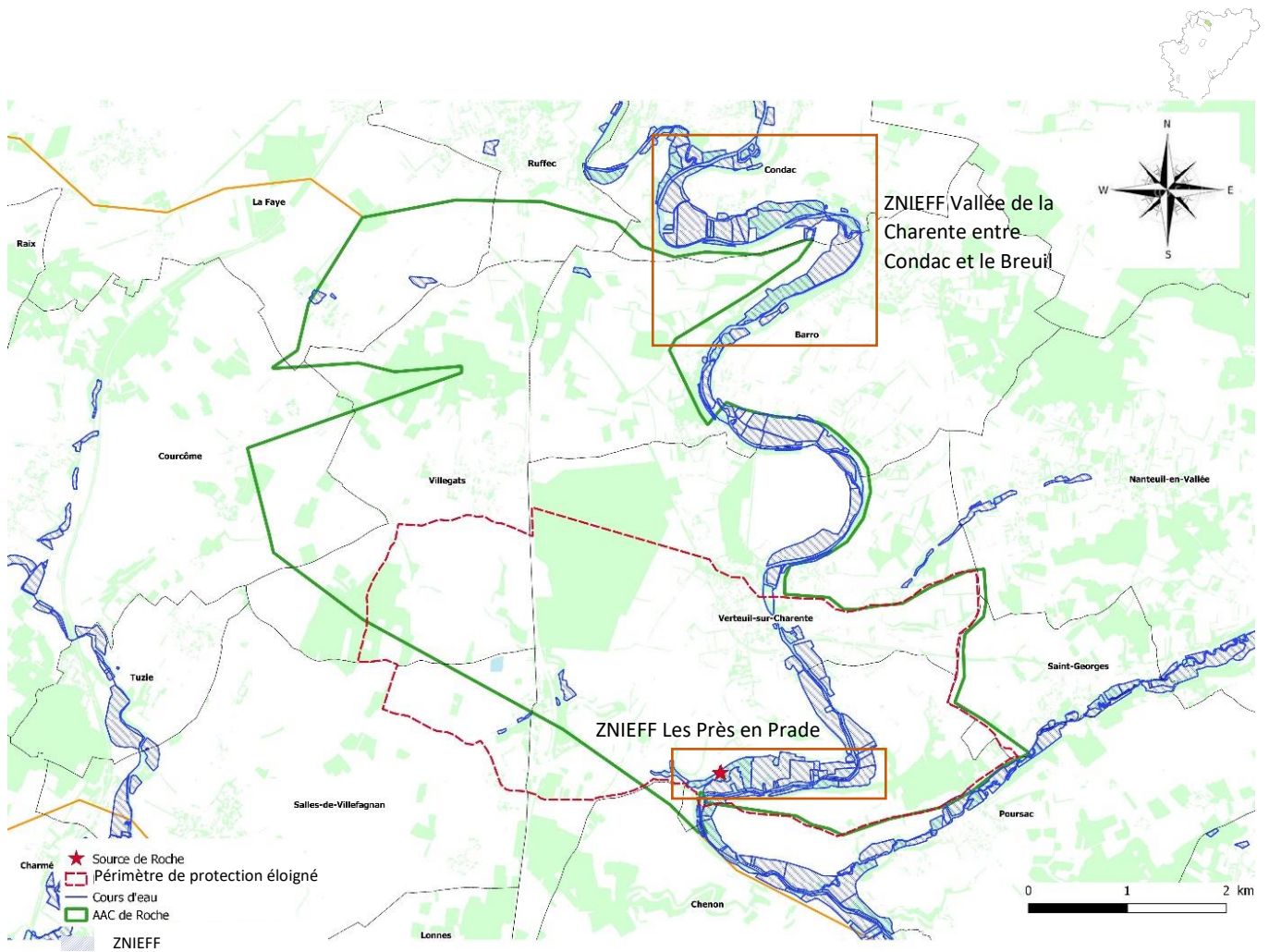
FICHE IDENTITE CAPTAGES	Source de Roche	Forage de Roche
Masse d’eau souterraine	FG014 (code Sandre) - FRFG014 (code européen) Calcaires et marnes du Dogger	FG078 (code Sandre) – FRFG078 (code européen) Sables, grès, calcaires et dolomies de l’infra-toarcien
Objectif global de la masse d’eau	Bon état 2027	Bon état 2015
Objectif état chimique de la masse d’eau	Bon état 2027	Bon état 2027
Evaluation état chimique 2008 de la masse d’eau	Mauvais	Mauvais
Paramètres déclassant de la masse d’eau	Nitrates, Pesticides	Nitrates
Polluant de la masse d’eau dont la tendance à la hausse est à inverser	<b>NITRATES</b>	
Entité hydrogéologique (BDRHF V1)	192a2 « Civraisien Dogger »	232 Lias et Infralias du Bassin Aquitain
Entité hydrogéologique (BD LISA)	358AF08 Calcaires du Dogger Bassin Versant Aval, Affleurant ou Sub-Affleurant dans le bassin versant de la Charente	362AE17 Grès et Dolomies Infra-Toarcien Sub-Affleurants (captif) – Horst de Montalembert, entre Péruse et Bief

Tableau 15 : Caractéristiques du captage AEP de la source de Roche

3 ZNIEFF<sup>4</sup> sont recensées sur l’AAC Source de Roche (cf. figure suivante) :

- ▶ **Les Près en Prades** (identifiant national : 540004604)
- ▶ **Vallée de la Charente entre Condac et le Breuil** (identifiant national : 540007579)
- ▶ **Vallée de la Charente en amont d’Angoulême** (identifiant national : 540120100)

<sup>4</sup> Zones Naturelles d’Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) : Zones dont l’inventaire a été lancé en 1982 avec pour objectif d’identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation



Conception : SIAEP Nord-Ouest Charente – 11/2018

Figure 24 : Localisation des milieux naturels remarquables sur l’AAC Source de Roche (Données source : DDT 16, Cartographie SIAEP Nord-Ouest Charente 11/2018)

NB : La ZNIEFF « Vallée de la Charente en amont d’Angoulême » correspond à l’ensemble du linéaire visible de la Charente.



## Article 3. Etat zéro et objectifs du contrat Re-Sources 2019 - 2023

### 3.1. – Etat Zéro

En considérant les attentes des partenaires institutionnels (financeurs, DDT, DREAL, ARS, ...) en matière de suivi de l'efficacité des opérations Re-Sources (questions évaluatives et indicateurs Re-Sources actés à l'échelle régionale) et de la stratégie par le SIAEP Nord-Ouest Charente (cf. ARTICLE 4), une liste d'indicateurs de suivi a été établie.

Cette liste a été renseignée pour l'état 0 en ANNEXE 5 sur la base des informations et données collectées en 2018 dans le cadre du bilan Re-Sources 2013-2017.

### 3.2. – Objectifs qualité du contrat Re-Sources 2019 - 2023

Au regard de la qualité des eaux brutes captées, la préservation de la Source de Roche présente comme enjeu principal la baisse des concentrations maximales en nitrates sous la limite de qualité des 50mg/L.

Toutefois, il convient de ne pas négliger sur ces ouvrages la problématique « pesticides » : la source a déjà montré sa sensibilité aux pesticides. La pression phytosanitaire est localement assez importante, notamment avec la présence d'herbicide et de métabolite de dégradation.



#### Objectifs NITRATES

L'analyse des chroniques « qualité des eaux brutes » disponibles fait apparaître les données suivantes au niveau de la source.

Données de la chronique 2013 -2018	Source de Roche
Moyenne [NO <sub>3</sub> -] des données 2013 -2018	50,7 mg/L
Moyenne des maximums [NO <sub>3</sub> -] annuels	57 mg/L
Moyenne des minimums [NO <sub>3</sub> -] annuels	46,5 mg/L

Ces données mettent en avant l'écart suivant avec l'objectif qualité espéré.

	Source de Roche
Moyenne des maximums [NO <sub>3</sub> -] annuels	57 mg/L
<b>Maximum [NO<sub>3</sub>-] attendus</b>	<b>49,6 mg/L</b>
Baisse [NO <sub>3</sub> -] attendue	<b>-13 %</b>

On retient la baisse maximale attendue à savoir **13 %**.

Ainsi, si l'on considère une relation théorique proportionnelle entre quantité d'azote lessivable et concentration en nitrates dans la nappe, il s'agirait, pour atteindre les objectifs « qualité » attendus, de prévoir que la quantité d'azote lessivable puisse être réduite de **13 % sur l'AAC Source de Roche**.



L'atteinte des résultats attendus doit être nuancée par les connaissances disponibles en termes de temps de transfert des eaux.

Temps de séjour moyen dans le domaine capacitif

Source de Roche

Environ 20 ans

Il est fortement probable que les baisses de concentrations attendues n'impactent pas immédiatement la ressource du fait de l'inertie du milieu (ANNEXE 6).

**Il s'agira donc, sur la période du contrat 2019 -2023, d'atteindre une baisse de la pression azotée de 13 % sur l'AAC de Roche.**



**Objectifs MOLECULES PHYTOSANITAIRES**

Le captage de la source de Roche présente un enjeu notable sur les phytosanitaires, le tableau suivant synthétise la problématique à partir de l'ensemble des données disponibles en termes de suivi eaux brutes :

Molécules	Nb analyses	Nb analyses quantifiées	Taux de quantification	Nombre de dépassement de limite de qualité (0,1 µg/L)	Taux de dépassement de limite de qualité (0,1 µg/L)	Interdit / Autorisé	Usage MET = métabolite
Atrazine	155	107	69 %	0	0 %	Interdit	Herbicide
Atrazine Déséthyl	155	153	97 %	45	29 %	Interdit	Herbicide - MET
Atrazine-déisopropyl	99	8	8 %	0	0 %	Interdit	Herbicide - MET
Atrazine-2-hydroxy	49	9	18 %	0	0 %	Interdit	Herbicide
Carbendazime	37	1	3 %	0	0 %	Interdit	Fongicide
Chlortoluron	47	2	4	1	2 %	Autorisé	Herbicide
Clomazone	35	5	14 %	3	9 %	Autorisé	Herbicide
Cyanazine	56	1	2 %	0	0 %	Interdit	Herbicide
Dimétachlore	20	1	5 %	0	0 %	Autorisé	Herbicide
ESA métazachlore	6	1	17 %	0	0 %	Autorisé	Herbicide – MET
ESA métolachlore	6	3	50 %	0	0 %	Partiellement Interdit	Herbicide - MET
Isoxaflutole	35	1	3 %	0	0 %	Autorisé	Herbicide
Métolachlore	57	8	14 %	4	7 %	Partiellement Interdit	Herbicide
OXA metazachlore	6	1	17 %	0	0 %	Autorisé	Herbicide - MET
OXA metolachlore	6	2	33 %	0	0 %	Partiellement Interdit	Herbicide - MET
Pentachlorophénol	35	1	3 %	0	0 %	Interdit	Antifongique
Piperonil butoxide	22	1	5 %	0	0 %	Autorisé	Insecticide (Synergisant)
Simazine	153	25	16 %	0	0 %	Interdit	Herbicide
Terbutylazin	55	1	2 %	0	0 %	Interdit	Herbicide

Tableau 16 : Récapitulatif des molécules présentes dans la source de Roche

En l'absence ou en présence de contrat Re-Sources, on peut considérer que les matières actives interdites vont voir leurs taux de quantification diminuer ; on peut notamment penser que ces





matières actives devraient être sous les seuils de quantification à la date ANNEE INTERDICTION + 20 ans.

	Année interdiction	Absence de quantification supposée de la matière active et / ou de ses métabolites de dégradation
Atrazine	2003	2023
Simazine	2003	2023
Cyanazine	2003	2023
Terbutylazin	2004	2024

Tableau 17 : Récapitulatif des molécules interdites utilisées sur l'AAC Source de Roche

Attention, cette diminution n'est pas linéaire et cette prospective reste à nuancer tant les mécanismes de migration des molécules phytosanitaires (qui peuvent par exemple se fixer sur les particules du sols) sont complexes et difficilement prévisibles.

De plus, on constate une diminution de certaines molécules et une augmentation d'autres molécules. On pourrait qualifier ce phénomène de relais/ substitution : des molécules interdites voient leurs taux diminuer mais de nouvelles molécules prennent le relais pour des usages similaires (herbicides).

Il n'est pas possible de savoir si ces pesticides quantifiés plus récemment sont « au plus haut » et vont diminuer dans les années à venir (au profit d'autres molécules ou non) ou risquent encore de voir leur taux de quantification augmenter en lien avec le temps de séjour de l'eau et de l'inertie du milieu.

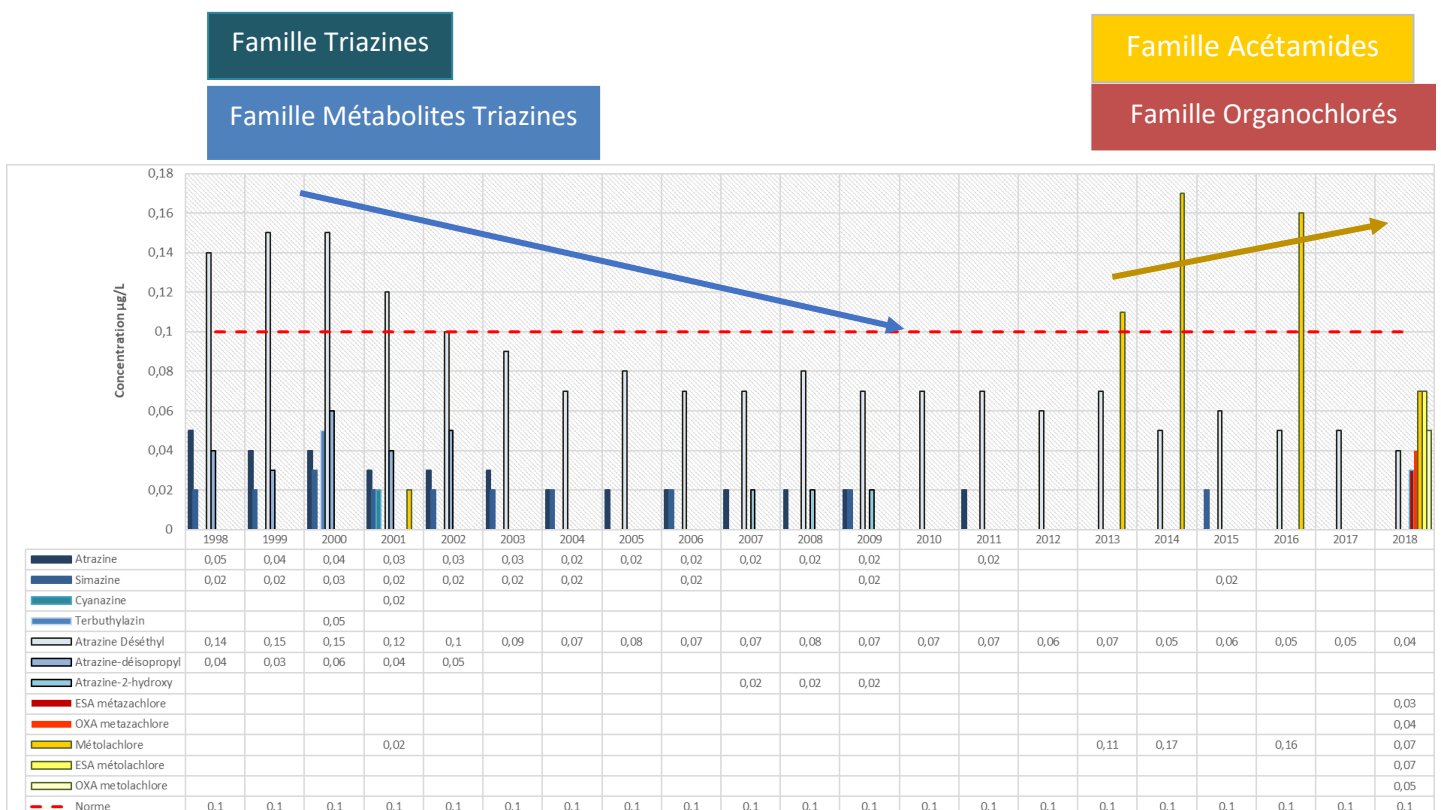


Figure 25 : Dynamique des pesticides dans les eaux brutes de Roche (Source : données ARS 2000-2018)



Ainsi, pour réduire au maximum le risque de quantification et de dépassement, le SIAEP Nord-Ouest Charente mise sur :

- ▶ L'engagement d'un panel de mesures permettant de réduire significativement la pression phytosanitaire herbicide au niveau de la source (via l'Indice de Fréquence de Traitement Herbicides qui correspond à la dose de produits phytosanitaires à usage herbicide apportée par hectare) ;
- ▶ La localisation de ces mesures sur les secteurs les plus sensibles de l'AAC et les plus drainants.

Ainsi, les actions du SIAEP Nord-Ouest Charente généreront une baisse des IFT sur le territoire (herbicides notamment). Combinées avec les opérations menées dans le cadre des actions ECOPHYTO (ex. groupe 30 000, fermes DEPHY, etc.), et à d'éventuelles MAEC à partir de 2022, elles contribueront activement à l'atteinte des objectifs ECOPHYTO 2 (réduction de 25% à l'horizon 2020 et 50% à l'horizon 2025).

Il apparaîtrait pertinent de mettre en place un suivi des IFT des exploitations du territoire afin de rendre compte et de quantifier les évolutions des pratiques au-delà des seules analyses qualité de l'eau.



## Article 4. Stratégie et programme d'actions

### 4.1. – Stratégie 2019 – 2023 sur l'AAC Source de Roche

La source de Roche est concernée de longue date par des pollutions par les nitrates et les pesticides. On constate une amélioration de la qualité de l'eau de la source, via les phénomènes principaux suivants :

- ▶ Une diminution globale des teneurs en pesticides totaux mais un phénomène de relais/substitution (apparition de nouvelles molécules en remplacement de celles interdites). 80% des molécules détectées sont des herbicides ;
- ▶ Concernant les nitrates, une augmentation des valeurs minimales mais une diminution des valeurs maximales, ce qui se traduit par un écart relativement faible entre ces valeurs (10mg/L).

Au cours des 5 dernières années, on constate une évolution des pratiques agricoles et de l'assolement du territoire dont la surface agricole utile (SAU) est dominée par les Grandes Cultures :

- ▶ La part des légumineuses a fortement augmenté et les rotations se sont allongées ;
- ▶ Le pilotage de l'azote et la réduction de dose en produits phytosanitaires sont pratiqués dans la quasi-totalité des exploitations du bassin ;
- ▶ Il y a un intérêt naissant pour l'agriculture de conservation ;

Ces évolutions de pratiques participent à l'amélioration de la qualité de l'eau et doivent se poursuivre. Au vu de la fragilité intrinsèque du milieu, le territoire doit également se tourner vers la mise en place de changements plus structurels concernant l'aménagement du territoire ; notamment par une plus forte couverture des sols tout au long de l'année et la mise en herbe de parcelles situées dans les secteurs très vulnérables.

Au vu de ces constats, le SIAEP Nord-Ouest Charente entend poursuivre la mise en œuvre d'actions permettant de supprimer les dépassements de normes en pesticides et de diminuer drastiquement les apports en nitrates à la source de Roche. Les orientations nécessaires ont été explorées par les acteurs locaux au cours d'une concertation qui s'est déroulée entre Juin et Novembre 2018. Ces échanges aboutissent, sur l'AAC Source de Roche, à un programme d'actions sectorisé dont les impacts doivent être pensés au long terme.

La stratégie du SIAEP Nord -Ouest Charente pour ce programme d'actions est précisée ci-après. Cette stratégie est assortie d'un schéma de synthèse précisant les enjeux poursuivis pour chaque objectif opérationnel listé par le SIAEP Nord-Ouest Charente :

**N** : Enjeu Nitrates

**P** : Enjeu Phytosanitaires



► ZONAGE ET OBJECTIFS DES ACTIONS DE L'AAC DE LA SOURCE DE ROCHE

Sur l'AAC Source de Roche, on distingue **3 zones d'action** :

- ▶ Le Plateau Calcaire : d'une superficie de 2 000ha, il se caractérise par des sols de groies et de faibles pentes favorisant les infiltrations d'eau alimentant le réseau karstique ;
- ▶ L'axe de drainage du Vallon des Nègres : sa surface est estimée à 670ha. Il s'agit de l'axe drainant majeur de l'AAC. C'est une zone de karstification accrue ;
- ▶ Les Vallées Sèches : on estime la surface de cette zone à 170ha. Situées dans le Vallon des Nègres, ce sont les principales vallées sèches du bassin. En l'absence de réseau hydrographique, elles sont délimitées par des pentes supérieures à 10% et concentrent les écoulements.

Toutes les actions prévues au contrat concernent ces trois zones. Cependant, sur les zones très vulnérables (Vallon des Nègre et ses Vallées Sèches), certaines actions seront prioritaires, les moyens d'animation plus importants et les outils mobilisés plus ambitieux (cf. schéma stratégique ci-dessous).

Le SIAEP Nord-Ouest Charente estime nécessaire de travailler à la mise en œuvre d'opérations d'évolution structurelles de l'aménagement du territoire au travers notamment de deux grandes **orientations stratégiques** :

- ◆ Développer les infrastructures agro-écologiques
- ◆ Développer des systèmes de cultures écologiquement performants à faible niveau d'impact

Ces orientations se déclinent via les **objectifs opérationnels** suivants :

- ◆ Développer les **linéaires de haies, boisement, bandes enherbées et couverts environnementaux** de manière volontaire via la **mobilisation des aides financières** du Département de la Charente ou PCAE-IAE et en adaptant la **localisation des SIE sur les zones les plus sensibles** de l'AAC (Vallon des Nègres). Cela pourra également passer par la mobilisation d'outils fonciers ;
- ◆ **Développer les surfaces herbagères (prairies temporaires, prairies permanentes...) à vocation fourragère** : il s'agira pour cela de **maintenir les outils de production des élevages existants lors des départs en retraite et de permettre l'installation d'éleveurs en systèmes herbagers**. Cela suppose un accompagnement des cédants a minima dans les 5 ans précédant la cessation d'activité et la recherche puis l'accompagnement des porteurs de projet avant et après installation. De plus, il s'agira de développer ces surfaces dans les exploitations en grandes cultures en développant des **partenariats entre céréaliers et éleveurs** ;
- ◆ **Développer l'agriculture biologique** de manière à atteindre **28% de la SAU de l'AAC en agriculture biologique d'ici 2023 soit 587 ha** (+500ha entre 2019 - 2023). Le SIAEP Nord-Ouest Charente mobilisera ses partenaires afin de faire connaître, par une démarche pro-active, les services d'accompagnement existants autour de l'AB, en rencontrant individuellement les agriculteur-riche-s (en priorité sur le Vallon des Nègres). De plus, il est prévu de **faciliter la conversion à l'agriculture biologique** (accompagnement technique, organisationnel et économique) mais aussi et surtout de profiter du renouvellement des générations pour favoriser **l'installation des porteurs de projets désireux de s'implanter en grandes cultures biologiques**. Pour ce dernier point, **l'accès au foncier et son attractivité constitue un élément clé pour l'installation de porteurs de projets hors cadre familial** ;



- ◆ **Maximiser le temps de couverture des sols** afin d'assurer une couverture performante des sols en interculture (vers le « zéro sols nus ») capables de valoriser les reliquats d'azote dans les sols (sur 350ha soit 17% de la SAU) ;
- ◆ **Développer la certification Haute Valeur Environnementale** pour étoffer et reconnaître la performance environnementale des exploitations locales et agir ainsi, notamment, sur les performances des exploitations en matière phytosanitaire ;
- ◆ **Développer l'agriculture de conservation et l'agroforesterie**. En partenariat avec le CIVAM du Ruffécois, le SIAEP Nord-Ouest Charente souhaite mettre en place le projet AGR'EAU dont l'objectif principal est de couvrir en permanence le sol pour protéger la ressource en eau ;
- ◆ Accompagner les **projets de filières de diversification et la mise en place de circuits courts** afin de maintenir et développer la diversité des productions observées sur l'AAC.

Enfin, des actions d'**information/ sensibilisation**, et de **pilotage/évaluation** du contrat devront être mobilisées sur la période 2019-2023 :

Informier et sensibiliser



► **Valoriser la démarche Re-Sources et sensibiliser aux enjeux locaux**

Communication générale sur les actions Re-Sources  
Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux environnementaux  
(Mobiliser les dispositifs pédagogiques: « Mon Territoire au fil de l'eau » et « Val de Roche »)



► **Valoriser l'implication et les pratiques des agriculteurs auprès des acteurs locaux**

Communication sur les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau

Piloter et évaluer



► **Suivi les actions et les indicateurs de résultats**

Suivi de la qualité des eaux brutes  
Création d'une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats (outil ODELIANE)

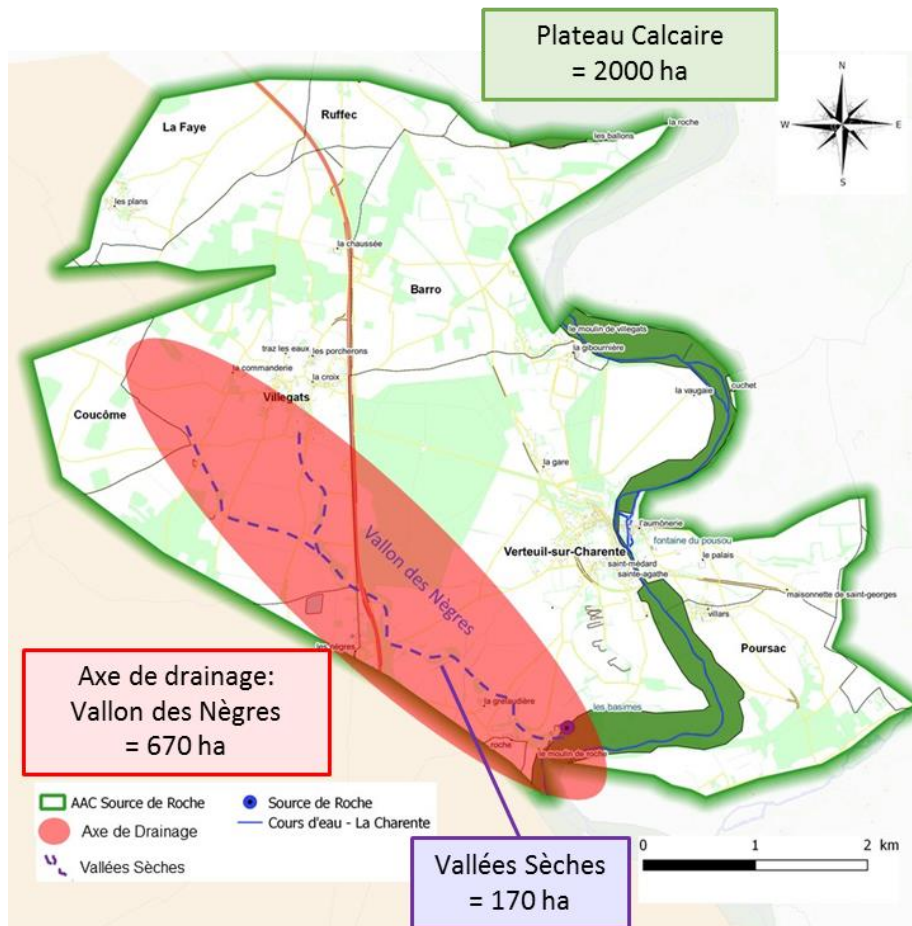


► **Piloter la mise en œuvre des contrats**

Gérer l'animation générale du contrat  
Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydropédologique



► SCHEMA STRATEGIQUE DE L'AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE DE LA SOURCE DE ROCHE



Développer les infrastructures agroécologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Développer la plantation de haies, boisements, bandes enherbées, et couverts environnementaux</li> <li>► Développer les surfaces en herbagères à vocation fourragères</li> </ul>	+++ Vallées Sèches +++	++ Axe de drainage ++	+ Plateau Calcaire +
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobiliser les aides financières</li> <li>Accompagner l'installation/la transmission (rencontre individuelle des éleveurs)</li> <li>Outils de sensibilisation</li> </ul>	Levier maîtrise foncière		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Maximiser la couverture des sols</li> <li>► Développer l'Agriculture Biologique</li> </ul>	+++ Vallées Sèches +++	+++ Axe de drainage +++	++ Plateau Calcaire ++
Développer les systèmes de cultures à faible niveau d'impact	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobiliser les aides financières</li> <li>Accompagner l'installation/la transmission</li> </ul>	Levier maîtrise foncière		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démarchage individuel des agriculteurs</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Accompagner les partenaires agricoles dans les projets de filières de diversification et développer les circuits courts</li> <li>► Développer la certification « Haute Valeur Environnementale »</li> <li>► Développer l'Agriculture de Conservation et l'Agroforesterie (Projet AGR'EAU)</li> </ul>	++ Vallées Sèches ++	++ Axe de drainage ++	++ Plateau Calcaire ++
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobiliser les aides financières</li> </ul>			



A noter :

De manière générale, les aides directes aux agriculteur·rice·s (notamment aides à la certification environnementale, aides à la conversion à l'agriculture biologique et aides PCAE-PVE en particulier en lien avec ECOPHYTO II), constitueront des outils essentiels pour permettre la mise en œuvre de la stratégie du SIAEP Nord-Ouest Charente.

Le SIAEP Nord-Ouest Charente veillera à participer au travail de concertation mis en place par les services de l'Etat dans le cadre de la procédure ZSCE. Une attention particulière sera apportée pour que cette concertation intègre les partenaires locaux, plus précisément les partenaires agricoles, qui seront associés au SIAEP pour la mise en œuvre des actions 2019-2023 (cf. Fiches actions AAC source de Roche 2019-2023- **ANNEXE 10**).

## 4.2. – Programme d'actions 2019 - 2023

La liste des actions prévues en lien avec chacun des objectifs opérationnels présentés est disponible en **ANNEXE 7**.

Les impacts attendus pour ces actions sont présentés en **ANNEXE 8** et montrent l'adéquation objectif qualité/actions.

L'ensemble des fiches actions AAC source de Roche 2019-2023 est associé au présent contrat. Elles détaillent les actions prévues, les modalités de mise en œuvre (maîtrise d'ouvrage, partenariat, phasage), les montants et plans de financement prévisionnels.







## Article 5. Suivi/évaluation du contrat Re-Sources 2019 – 2023

**Des indicateurs de réalisation ont été identifiés pour chaque action. En parallèle, un socle commun d'indicateurs est en cours de définition par la gouvernance régionale de la démarche Re-Sources. Ces indicateurs (ANNEXE 5) seront renseignés chaque année (ou en fin de contrat selon les cas) puis discutés avec les partenaires maîtres d'ouvrage (ex : partenaires agricoles) ou contributeurs des actions concernées.**

Les acteurs techniques pourront sur cette base formuler des propositions d'ajustement des actions pour l'année N+1 à soumettre aux élu·e·s.

Un **bilan évaluatif** annuel doit être présenté chaque année aux partenaires institutionnels, aux maîtres d'ouvrage et aux élu·e·s de la collectivité. Ce bilan annuel doit permettre :

- ▶ De faire le point sur l'état d'avancement technique et financier du programme d'actions ;
- ▶ De vérifier la conformité des actions menées et de réorienter si besoin les fiches actions annuelles ;
- ▶ De favoriser et de développer les échanges, entre les différents acteurs du territoire et leur implication ;
- ▶ D'aider les prises de décisions des élu·e·s et des partenaires financiers ;
- ▶ De dresser des perspectives et des objectifs pour l'année N+1.

Du point de vue technique, l'équipe d'animation s'appuiera sur l'outil ODELIANE (plateforme de suivi SIG co-développée avec la société ENVILYS) destiné à l'évaluation, la gestion et au suivi des programmes de territoire agro-environnementaux.

Ce bilan évaluatif annuel pourra également être utilisé pour transmettre à la CLE du SAGE Charente un état d'avancement des opérations et de l'atteinte de leurs objectifs.

En fin de contrat, le SIAEP Nord-Ouest Charente devra réaliser un **bilan évaluatif complet des 5 années du contrat Re-Sources**. Ce dernier devra permettre :

- ▶ De questionner la pertinence de la stratégie d'actions par rapport aux enjeux identifiés ;
- ▶ D'analyser la gestion de projet (pilotage, mise en œuvre, partenariats, animation) ;
- ▶ D'analyser les réalisations, résultats et impacts des actions ;
- ▶ De sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux autour de l'évaluation ;
- ▶ D'établir une synthèse des points forts et des limites des actions et d'identifier les améliorations afin d'élaborer, au besoin, un nouveau contrat.

Une synthèse du bilan évaluatif de fin de contrat sera réalisée et transmise aux partenaires financiers et à la CLE du SAGE Charente.





## Article 6. Organisation des acteurs locaux et modalités de pilotage de la démarche

### 6.1. – Fonction du SIAEP Nord-Ouest Charente en tant que collectivité porteuse

Le SIAEP Nord-Ouest Charente est chargé :

- ▶ D'assurer le pilotage de l'opération, la concertation et la coordination des différents partenaires ;
- ▶ De rassembler et mobiliser tous les acteurs concernés par le contrat Re-Sources ;
- ▶ De suivre et d'évaluer l'avancement du programme d'actions.

Le SIAEP Nord-Ouest Charente est formé d'une équipe d'animation (3 ETP) répartie sur les 3 AAC Grenelle Nord Charente (AAC Source de Moulin Neuf, AAC Source de Roche et AAC des Puits de Vars).

En outre, tant que signataire d'une convention et membre de Charente Eaux, le SIAEP Nord-Ouest Charente bénéficie de l'assistance technique de Charente Eaux pour l'animation des contrats de territoire Re-Sources. Charente Eaux s'engage à apporter son assistance technique à la mission Re-Sources afin :

- ▶ D'être un facilitateur pour le déploiement des missions d'animation locale ;
- ▶ D'accompagner la mise en œuvre des stratégies locales centrées sur des projets Eau structurants qui privilégient des modes d'occupation des sols compatibles avec des enjeux eau ;
- ▶ D'assurer une cohérence départementale dans la mise en œuvre des actions ;
- ▶ D'apporter une vision globale de la démarche et s'inscrivant sur le long terme ;
- ▶ De représenter les collectivités bénéficiaires auprès des partenaires institutionnels et techniques.

Le contenu précis de cette mission est détaillé dans les conventions de partenariat.

### 6.2. – Instances de pilotage locales

#### ▶ GROUPE DE PILOTAGE – CONTRAT RE-SOURCES AAC SOURCE DE MOULIN NEUF, AAC SOURCE DE ROCHE ET AAC PUIITS DE VARS

Présidé par le Président du SIAEP Nord-Ouest Charente ou son représentant, le « **Groupe de pilotage – Contrats Re-Sources AAC Source de Moulin Neuf, AAC Source de Roche et AAC Puits de Vars** » rassemble, au moins une fois par an, ses membres :

- ▶ Elus du SIAEP Nord-Ouest Charente (membres de la commission Re-Sources) ;
- ▶ Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- ▶ Chambre d'Agriculture Charente au regard de ses missions définies dans le Code Rural ;
- ▶ Cellule régionale Re-Sources ;
- ▶ Conseil Départemental de la Charente ;
- ▶ DDT Charente ;
- ▶ ARS ;
- ▶ EPTB Charente au regard de ses missions définies au L213-12 du Code de l'environnement et plus spécifiquement en tant que porteur du SAGE Charente
- ▶ Charente Eaux



► SBCP (Syndicat de Bassins Charente et Péruse)

En fonction des besoins, des interventions de partenaires techniques (notamment les partenaires agricoles) contributeurs ou porteurs d’actions sur l’AAC pourront être programmées à la faveur de ce groupe de pilotage et l’ordre du jour relatif à chacune de ces interventions définis.

Objet : Ce groupe de pilotage a pour rôle de :

- Valider toutes les étapes liées à l’élaboration du contrat ;
- Valider la stratégie d’actions ;
- Valider le contenu du contrat et ses éventuels avenants ;
- Valider le plan de financement du contrat initial et de ses avenants ;
- Valider les bilans évaluatifs annuels ainsi que le bilan évaluatif de fin de contrat ;
- Evaluer les résultats obtenus, débattre et acter des orientations à prendre.

Il s’appuie pour cela sur les propositions des instances techniques mobilisées dans le cadre de la concertation et de la mise en œuvre des actions.

► **LES COMISSIONS DU SIAEP NORD-OUEST CHARENTE**

Les commissions « Re-Sources » et « Communication » sont composées d’élus volontaires du SIAEP Nord-Ouest Charente.

➔ **COMMISSION RE-SOURCES**

Son rôle est de participer à la construction des actions, donner son avis sur la stratégie à mettre en œuvre, et proposer une enveloppe financière en cohérence avec le budget du syndicat. Les décisions peuvent ensuite nécessiter une validation par le Bureau et par le Comité Syndical.

Elus membres :

NOM – PRENOM	FONCTION AU SEIN DU SIAEP NORD-OUEST CHARENTE
Franck BONNET	Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Christian LEPINE	2 <sup>ème</sup> vice-Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Michel FERRET	3 <sup>ème</sup> vice-Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Michel GALL	4 <sup>ème</sup> vice-Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Yves BOUCHELOT	7 <sup>ème</sup> vice-Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Marie-Amélie RIVET	10 <sup>ème</sup> vice-Présidente du SIAEP Nord-Ouest Charente
Pierre BOUYSSI	Elus délégué titulaire de la commune Les Gours

Au grès des besoins et en fonction des sujets abordés, les membres de la commission pourront faire appel à des intervenants ou à des partenaires afin de les appuyer dans leurs missions.



## → COMMISSION COMMUNICATION

Cette commission est sollicitée dans le cadre d'organisation d'évènements grand public, de mise en place d'actions de sensibilisation auprès des scolaires ou de création d'outils de communication.

Elus membres :

NOM – PRENOM	FONCTION AU SEIN DU SIAEP NORD-OUEST CHARENTE
Franck BONNET	Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Christian LEPINE	2 <sup>ème</sup> vice-Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Michel GALL	4 <sup>ème</sup> vice-Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Yves BOUCHELOT	7 <sup>ème</sup> vice-Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Marie-Amélie RIVET	10 <sup>ème</sup> vice-Présidente du SIAEP Nord-Ouest Charente
Bruno GRUEL	Elus délégué titulaire de la commune de Bessé

Au grès des besoins et en fonction des sujets abordés, les membres de la commission pourront faire appel à des intervenants ou à des partenaires afin de les appuyer dans leurs missions.

### ▶ GROUPE TECHNIQUES THEMATIQUES (PAR OBJECTIF OPERATIONNEL ; PAR ACTION)

Afin de piloter techniquement l'exécution des opérations prévues, des **groupes techniques** seront mobilisés régulièrement, par objectif opérationnel et/ou par action. Ces groupes constituent des instances de concertation et de construction coopérative, essentielles pour la conduite des opérations menées via une maîtrise d'ouvrage partagée entre différents acteurs du territoire.

Selon les groupes, des élu-e-s rapporteur-euse-s seront nommés par le SIAEP Nord-Ouest Charente. Ces élu-e-s rapporteur-euse-s assisteront aux groupes thématiques de fin d'année/fin de campagne (permettant de prévoir les actions N+1) et/ou constitueront l'élu-e référent-e sur la thématique concernée. Toute modification des élu-e-s rapporteur-euse-s désigné-e-s (en particulier suite aux élections de 2020) ne nécessitera pas d'avenant au contrat Re-Sources.

Au regard du programme d'actions défini, plusieurs groupes techniques thématiques sont d'ores et déjà identifiés :

#### Groupe « Opération foncière »

- ▶ SIAEP Nord-Ouest Charente : animation Re-Sources ;
- ▶ SAFER ;
- ▶ Département de la Charente (service d'aménagement foncier) ;
- ▶ CREN ;
- ▶ Association Terre de liens ;
- ▶ DDT (service agricole) ;
- ▶ Charente Eaux : animation Re-Sources (personne en charge des projets foncier sur l'AAC de la Mouvière) ;
- ▶ Elus rapporteurs :



PRENOM - NOM	FONCTION AU SEIN DU SIAEP NORD-OUEST CHARENTE
Franck BONNET	Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Christian LEPINE	2 <sup>ème</sup> vice-Président

Au gré des besoins et des sujets d'autres structures pourront être associées : Chambre d'agriculture 16, Syndicat des propriétaires fonciers, propriétaires foncier, partenaires agricoles locaux...

**Objet :** Ce groupe thématique a pour rôle de :

- Assurer la mise en œuvre des actions programmées pour agir sur les opérations foncières potentiellement envisageable sur l'AAC Source de Roche ;
- Assurer la mise en œuvre des actions programmées pour agir énergiquement sur l'axe de drainage et les vallées sèches de l'AAC Source de Roche (stratégie foncière et observatoire du foncier, installation/transmission au service du développement de l'agriculture biologique et des surfaces en herbe, plantations/boisements) ;
- Faire le lien, le cas échéant avec d'autres groupes techniques (ex : études hydrogéologiques, HVE & Agriculture Bio).

**Groupe « Maximiser le temps de couverture des sols »<sup>5</sup>** (Groupe mutualisé pour plusieurs AAC de Charente)

- ▶ SIAEP Nord-Ouest Charente : animation Re-Sources ;
- ▶ Charente Eaux : animation Re-Sources ;
- ▶ Partenaires agricoles des AAC Moulin Neuf, Source de Roche, et Puits de Vars : Chambre d'Agriculture, CIVAM du Ruffécois, OCEALIA, Coop de Mansle, NEOLIS, CAVAC de Villejésus, Coop de Matha (d'autres partenaires agricoles seront mobilisés dans le cadre des autres AAC concernées) ;
- ▶ DDT Charente ;
- ▶ Elus rapporteurs :

PRENOM - NOM	FONCTION AU SEIN DU SIAEP NORD-EST CHARENTE
Franck BONNET	Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Pierre BOUYSSI	Elus délégué titulaire de la commune Les Gours

**Objet :** Ce groupe thématique a pour rôle de :

- Assurer la mise en œuvre de l'ensemble des actions prévues dans le cadre de l'objectif opérationnel « Maximiser le temps de couverture des sols » (au-delà de la réglementation) ;
- Veiller au suivi précis des surfaces engagées pour organiser le financement de l'action.

**Groupe « HVE et conversion à l'Agriculture Biologique »** (Groupe mutualisé pour plusieurs AAC de Charente)

- ▶ SIAEP Nord-Ouest Charente : animation Re-Sources ;
- ▶ Charente Eaux : animation Re-Sources ;
- ▶ Partenaires agricoles AAC Moulin Neuf, Source de Roche, et Puits de Vars : Chambre d'Agriculture, CIVAM du Ruffécois, OCEALIA, Coop de Mansle, Maison de l'Agriculture Biologique, Etablissements Piveteau, (d'autres partenaires agricoles pourront être mobilisés dans le cadre des autres AAC concernées) ;
- ▶ Elus rapporteurs :

<sup>5</sup> Temps de couverture des sols au-delà du réglementaire



PRENOM - NOM	FONCTION AU SEIN DU SIAEP NORD-EST CHARENTE
Franck BONNET	Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Pierre BOUYSSI	Elus délégué titulaire de la commune Les Gours
Michel GALL	4 <sup>ème</sup> vice-Président du SIAEP Nord-Ouest Charente

Au gré des besoins et des sujets d'autres acteurs pourront être associées : CORAB, INTERBIO, Collectivités locales (dans le cadre de la restauration collective), agriculteur·rice-s...

Objet : Ce groupe de pilotage a pour rôle de :

- Permettre d'organiser et suivre les actions nécessaires à la certification HVE (niveau 3 de la certification) ou à la conversion à l'Agriculture Biologique ;
- Organiser des journées multipartenariales relatives à HVE et/ou à l'Agriculture Biologique

La composition de ces groupes thématiques, leur nombre ou leur structuration pourra évoluer en fonction des besoins au fil du contrat Re-Sources.

Certains groupes techniques thématiques pourront être mutualisés pour plusieurs AAC.



### 6.3. – Instances de pilotage départementales

En complément des instances de pilotage et de concertations locales, le présent contrat prévoit des comités de pilotage départementale permettant une vue globale des opérations engagées et de veiller à leur cohérence.

Charente Eaux sera en charge de piloter et organiser les instances de pilotage pour le compte des 5 collectivités porteuses de la démarche Re-Sources. Les équipes d’animation Re-Sources du SIAEP Nord-Ouest Charente et de Charente Eaux co-animeront ses instances.

#### ► **COMITE DEPARTEMENTAL « AAC GRENELLE DE CHARENTE »**

Réuni une fois par an, et présidé par le Président de Charente Eaux, il rassemble :

- Les collectivités porteuses de contrats Re-Sources :
  - Syndicat d’eau potable du sud Charente ;
  - Commune Barbezieux Saint-Hilaire ;
  - Grand Cognac ;
  - SIAEP Nord-Est Charente ;
  - SIAEP Nord-Ouest Charente.
- Charente Eaux ;
- La DREAL Nouvelle Aquitaine ;
- La DRAAF Nouvelle Aquitaine ;
- La DDT Charente ;
- L’Agence de l’Eau Adour-Garonne ;
- La Région Nouvelle Aquitaine via la cellule régionale Re-Sources ;
- Le Département de la Charente ;
- L’ARS de la Charente ;
- La Chambre d’agriculture de Charente ;
- La SAFER ;
- La CAVAC de Villejésus ;
- La Coop de France Nouvelle Aquitaine ;
- La coopérative OCEALIA ;
- La Coop de Matha ;
- La Coop de Mansle ;
- La Coopérative de la Région de Cognac ;
- La CORAB ;
- Le CIVAM du Ruffécois ;
- La Maison de l’Agriculture Biologique de Charente ;
- Le Négoce Agricole centre Atlantique (en représentation des négociants agricoles locaux) ;
- L’EPTB Charente ;
- Le représentant de la CLE du SAGE Charente ;
- EPIDOR (EPTB Dordogne) et/ou représentant de la CLE du SAGE Isle Dronne ;
- Le Conservatoire des Espaces Naturels ;
- L’UFC que Choisir, en représentation de la société civile ;
- Le BNIC.

Il est organisé par les équipes d’animation Re-Sources





Objet :

- Informer les membres de l'état d'avancement des contrats et apporter une vision globale ;
- Favoriser les échanges entre les acteurs ;
- Faire le lien avec la démarche ZSCE pilotée par la DDT sur les AAC.

**COMITE TECHNIQUE « AAC GRENELLE DE CHARENTE »**

Réuni plusieurs fois par an (2 à 4 fois), le comité technique AAC Grenelle de Charente rassemble :

- ▶ Charente Eaux, via son équipe d'animation Re-Sources ;
- ▶ SIAEP Nord-Ouest Charente, via son équipe d'animation Re-Sources ;
- ▶ La DDT Charente ;
- ▶ La DREAL Nouvelle Aquitaine ;
- ▶ La DRAAF Nouvelle Aquitaine ;
- ▶ L'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- ▶ La Région Nouvelle Aquitaine ;
- ▶ La Cellule Régionale du Programme Re-Sources ;
- ▶ Le Département de la Charente ;
- ▶ L'ARS de la Charente.

Il est organisé par les équipes d'animation Re-Sources

Objet :

- Apporter un appui stratégique aux collectivités porteuses via leurs animateur·rice·s pour les différents choix à opérer dans le pilotage stratégique et financier du contrat Re-Sources ;
- Assurer un suivi organisationnel et financier régulier de l'état d'avancement du programme ;
- Constituer un lien avec la DDT dans le cadre de la procédure ZSCE ainsi qu'avec l'ARS et la DDT dans le cadre de la procédure de révision des périmètres.

**GRUPE TECHNIQUE AGRICOLE « AAC GRENELLE DE CHARENTE »**

Réuni une fois par an, le groupe technique agricole « AAC Grenelle de Charente » rassemble :

- ▶ Charente Eaux via son équipe d'animation Re-Sources ;
- ▶ Le SIAEP Nord-Ouest Charente via son équipe d'animation Re-Sources ;
- ▶ La DDT Charente ;
- ▶ L'EPTB Charente, en tant que co-porteur et animateur de la démarche Re-Sources sur l'AAC Coulonge et Saint-Hippolyte ;
- ▶ La Chambre d'agriculture de Charente ;
- ▶ La SAFER ;
- ▶ La coopérative OCEALIA ;
- ▶ La Coop de Matha ;
- ▶ La Coop de Mansle ;
- ▶ La CAVAC de Villejésus
- ▶ La Coopérative de la Région de Cognac ;
- ▶ La CORAB ;
- ▶ Le CIVAM du Ruffécois ;
- ▶ La Maison de l'Agriculture Biologique de Charente ;
- ▶ Le Négoce Agricole centre Atlantique (en représentation des négociants agricoles locaux) ;
- ▶ Le BNIC.



Il est organisé par les équipes d’animation Re-Sources.

Objet :

- Informer les membres de l’état d’avancement des actions agricoles des contrats Re-Sources et apporter une vision globale des actions agricoles menées ;
- Favoriser les échanges entre les acteurs concernant le volet agricole ;
- Le cas échéant, discuter et valider certains aspects stratégiques ou organisationnels relatifs aux actions agricoles ou à la mise en place des actions :
  - ◆ Former et sensibiliser les élu.e-s, technicien·ne·s et agriculteur·rice·s au fonctionnement hydrogéologique et hydro pédologique ;
  - ◆ Organiser un séminaire annuel EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES

La figure suivante présente le schéma de gouvernance global du Contrat Re-Sources 2019-2023 sur les AAC Source de Moulin Neuf, Source de Roche et Puits de Vars :

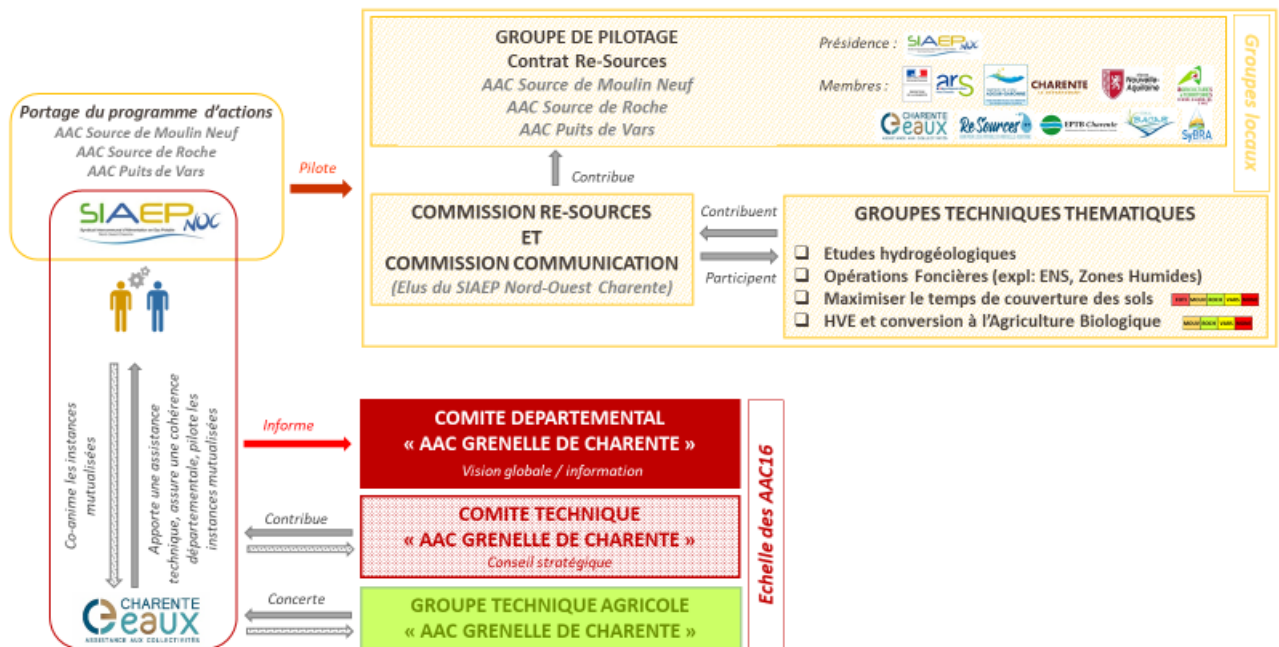


Schéma de gouvernance global du contrat Re-Sources 2019 – 2023 sur les AAC Source de Moulin Neuf, AAC Source de Roche et AAC Puits de Vars

Figure 26: Schéma de gouvernance globale des contrats Re-Sources 2019-2023 sur les AAC Source de Moulin Neuf, Source de Roche et Puits de Vars



## Article 7. Engagement des signataires du contrat Re-Sources

**Le SIAEP Nord-Ouest Charente s'engage à :**

- ▶ Assurer le pilotage de l'opération, la concertation et la coordination des différents partenaires ;
- ▶ Rassembler et mobiliser tous les acteurs concernés par le contrat Re-Sources ;
- ▶ Réaliser les actions prévues dont il assure la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués et y participer financièrement, selon le plan de financement présenté dans l'article 8 ;
- ▶ Respecter les règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles (le SIAEP est destinataire de toutes les études, informations collectives et individuelles financées dans le cadre du contrat) ;
- ▶ De suivre et évaluer l'avancement du programme d'actions.

Pour cela, le SIAEP s'appuie en partie sur le syndicat **Charente Eaux** dans le cadre de la convention d'assistance technique (cf. article 6.1).

Au sein du SIAEP Nord-Ouest Charente, une équipe d'animation Re-Sources (3ETP) est mobilisés afin d'assurer les missions suivantes, en lien avec les élu·e·s du syndicat :

- ▶ Elaborer, planifier et coordonner les opérations annuelles en relation avec les partenaires techniques locaux (partenaires agricoles en particulier) ;
- ▶ Mobiliser les acteurs du territoire (technicien·ne·s agricoles, agriculteur·rice·s, particuliers, scolaires, communes, ...) et les accompagner pour la mise en œuvre d'actions visant notamment à :
  - Développer les infrastructures agro-écologiques (haies, boisements, zones enherbées ou sans intrants) au travers d'outils fonciers en particulier ;
  - Développer des systèmes de cultures écologiquement performants à faible niveau d'impact (certification Haute Valeur Environnementale des exploitations, labellisation en agriculture biologique, développer l'agriculture de conservation et l'agroforesterie, gestion de l'interculture, ...) ;
- ▶ Mettre en œuvre les études visant à améliorer la connaissance de l'hydrogéologie
- ▶ Valoriser la démarche Re-Sources et sensibiliser aux enjeux locaux (établir une communication générale sur les actions Re-Sources, sensibiliser les particuliers et le jeune public aux enjeux environnementaux)
- ▶ Valoriser l'implication et les pratiques des agriculteur·rice·s auprès des acteurs locaux (Communiquer sur les pratiques des agriculteur·rice·s en faveur de la qualité de l'eau)
- ▶ Réaliser les bilans évaluatifs annuels et de fin de contrat et le calcul des indicateurs ;
- ▶ Préparer et animer les instances de pilotage ;
- ▶ Assurer le suivi administratif et financier des actions.

**L'agence de l'eau Adour-Garonne s'engage à :**

- ▶ Sous réserve du respect des échéances et des objectifs du contrat, présenter à ses instances sur la période 2019-2023, les demandes d'aide pour les opérations inscrites au contrat selon les modalités d'attribution des aides en vigueur et dans la limite de ses dotations financières disponibles ;



- ▶ Transmettre au bénéficiaire et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles dont elle dispose.

**L'Etat s'engage à :**

- ▶ Mener les politiques publiques relatives à la préservation de la ressource en eau et à la reconquête de la qualité de l'eau ;
- ▶ Développer l'outil « Zones Soumises à Contraintes Environnementales » et les procédures associées ;
- ▶ Transmettre au porteur de projet toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées sur l'AAC, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.

**La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à :**

- ▶ Intervenir selon les modalités de ses programmes annuels. Sa participation reste subordonnée à l'ouverture des moyens financiers suffisants, correspondants aux budgets votés ;
- ▶ Transmettre au porteur de projet toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées sur l'AAC, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.

**Le Département de la Charente s'engage à :**

- ▶ Financer dans le cadre de ses politiques eau, agriculture, aménagement foncier et/ou espaces naturels, les opérations citées à l'article 4 et détaillées dans le livret « fiche-actions » selon les règlements d'aide en vigueur au moment du dépôt des demandes de subventions par les maîtres d'ouvrage ;
- ▶ Participer à la mise en œuvre des actions pour lesquelles il est fléché comme maître d'ouvrage ou expert ;
- ▶ Transmettre aux porteurs de projet toute information susceptible de les aider à suivre et piloter les actions réalisées sur l'AAC, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.

**Charente Eaux s'engage à :**

- ▶ Organiser et animer les instances de pilotage départementales ;
- ▶ Être un facilitateur pour le déploiement des missions d'animation locale ;
- ▶ Accompagner la mise en œuvre des stratégies locales des collectivités porteuses centrées sur des projets Eau structurants qui privilégient des modes d'occupation des sols compatibles avec des enjeux eau ;
- ▶ Apporter une vision globale de la démarche et s'inscrivant sur le long terme ;
- ▶ Représenter les collectivités porteuses de contrat Re-Sources auprès des partenaires institutionnels et techniques ;
- ▶ Promouvoir et valoriser la démarche Re-Sources ;
- ▶ Organiser et coordonner les échanges entre acteurs de l'eau et acteurs de la profession agricole afin de permettre une pleine appropriation des enjeux de chacun et des éléments



techniques qui les sous-tendent (organisation de séminaires annuels EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRE, formation et sensibilisation au fonctionnement hydrologique et pédologique etc.).

Afin d'une part de contribuer à l'atteinte des objectifs en matière de qualité des eaux brutes, et, d'autre part, de concourir collectivement, aux côtés du porteur de projet et ses partenaires, au maintien d'une dynamique volontaire sur l'AAC Source de Roche, **les partenaires agricoles** signataires du Contrat Re-Sources :

- ▶ Affirment que la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau constituent des enjeux majeurs auxquels le monde agricole doit notamment contribuer ;
- ▶ Valident les termes du Contrat Re-Sources et le programme d'actions défini pour la Source de Roche, en particulier les actions concernant le domaine agricole et foncier ;
- ▶ S'engagent à contribuer activement à la réussite de la démarche Re-Sources sur l'AAC concernée (participation aux instances de pilotage les concernant, sensibilisation du monde agricole à la préservation de la qualité de l'eau, participation à la concertation des contenus des actions agricoles) ;
- ▶ S'engagent à participer aux journées techniques / journées d'échanges / journées de sensibilisation et projets collectifs spécifiques au domaine agricole et foncier ;
- ▶ S'engagent à porter la mise en place d'actions à destination des agriculteur·rice·s tel que défini dans les « Fiches actions AAC Source de Roche 2019-2023 » et à en assurer annuellement une analyse critique (évaluation) ;
- ▶ S'engagent à financer les actions sur lesquelles ils ont été fléchés comme maître d'ouvrage selon les termes définis au sein des fiches actions. Le contrat Re-Sources prévoit un accompagnement financier concernant ces actions. Chaque structure s'engagera sur la ou les actions fléchées.

**L'EPTB Charente** s'engage à :

- ▶ Assurer la transmission des informations relatives à l'avancée de la mise en œuvre du contrat Re-Sources AAC Source de Roche auprès des membres de la CLE.
- ▶ Tenir compte des opérations et actions existantes sur l'AAC Source de Roche dans le cadre de ses missions définies à l'article L.213-12 du Code de l'environnement.
- ▶ Poursuivre l'animation du réseau des animateur·rice·s du bassin Charente.





## Article 8. Données financières

Le coût prévisionnel total du contrat Re-Sources AAC Source de Roche s'élève, à titre indicatif, à **2 618 145 €**.

Ce montant est réparti selon les objectifs stratégiques retenus par la collectivité porteuse comme suit (Figure 27).

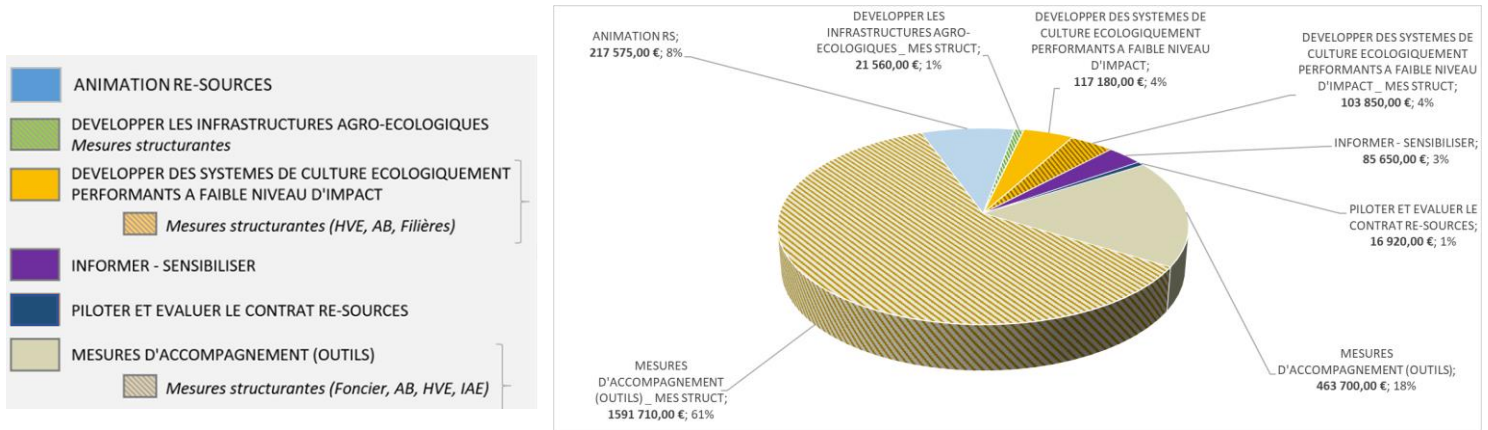


Figure 27 : Répartition des coûts prévisionnels par objectif stratégique du Contrat Re-Sources AAC Source de Roche 2019 – 2023

65,5 % de ce montant prévisionnel total (soit 1 717 120€) est lié à la mise en place d'opérations «structurantes », c'est-à-dire modifiant durablement l'occupation du sol sur l'AAC (Figure 28).

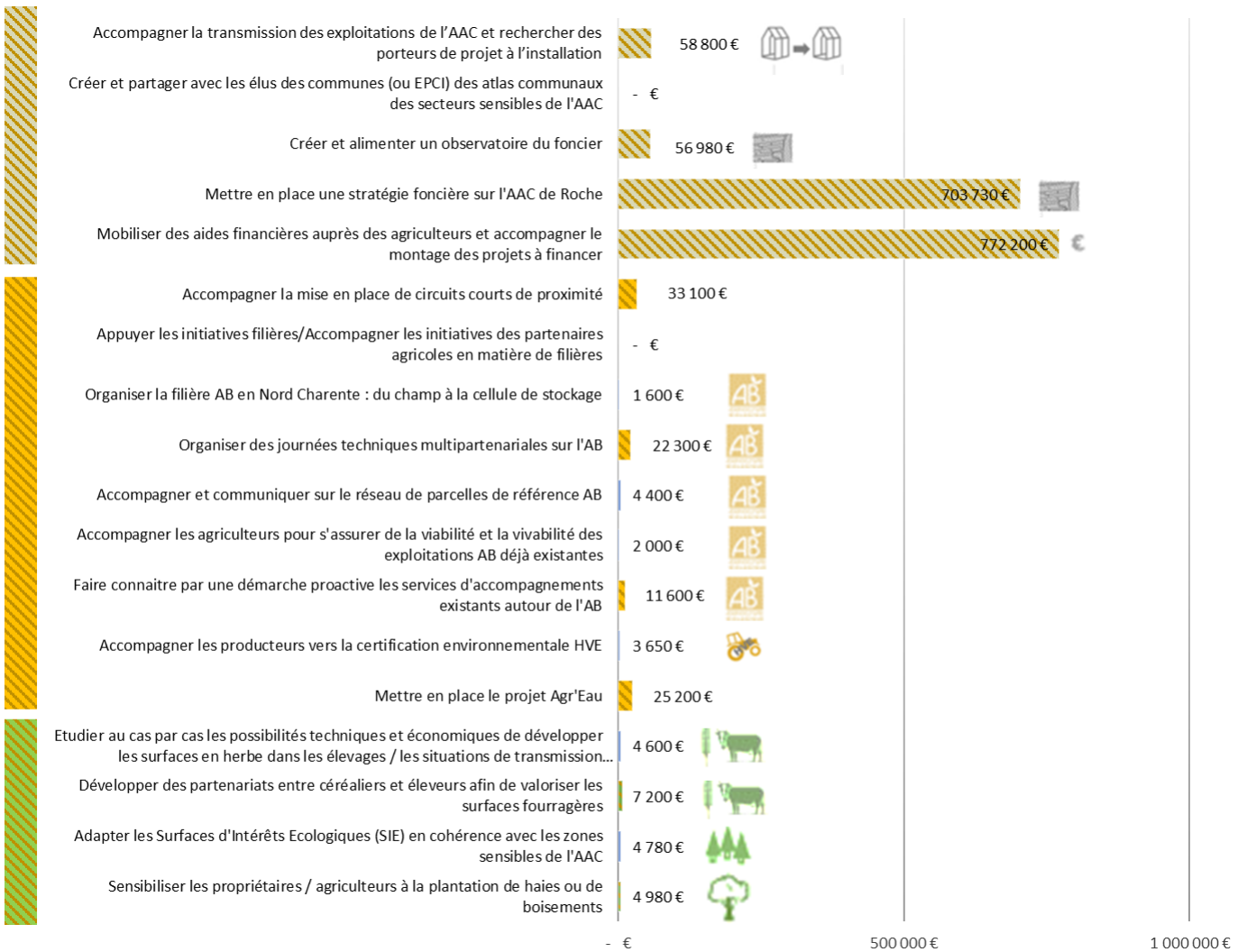


Figure 28 : Détail et répartition des coûts des mesures structurantes

Le détail de la répartition des montants prévisionnels et du dimensionnement des moyens humains est présenté en **ANNEXE 9**.





## Article 9. Modalités d'attribution et de versement des aides financières

Concernant l'Agence de l'Eau Adour Garonne, se référer à l'article 7.

**Le Département de la Charente interviendra financièrement pour permettre la mise en œuvre des actions du contrat Re-Sources** selon les modalités de ses programmes annuels. Sa participation subordonnée à l'ouverture des moyens financiers suffisants, correspondants aux budgets votés.

Les engagements de la **Région Nouvelle-Aquitaine** restent subordonnés à l'instruction technique, à l'éligibilité du projet à la politique régionale dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques en vigueur à la date du dépôt du projet et à l'existence des moyens budgétaires nécessaires. Les taux de financement affichés sont des taux d'intervention maximum définis au sein des politiques régionales concernées.

La Région modulera ces taux en fonction de l'efficacité attendue des projets concernés, de ses possibilités financières et des plans de financement retenus.

Conformément aux modalités d'intervention listées dans le Règlement d'Intervention en faveur de l'eau en Nouvelle-Aquitaine, un taux de réalisation minimum de 60% du programme prévisionnel annuel est exigé. En cas de non atteinte de cet objectif, la Région se réserve le droit, sur la base d'un dialogue engagé avec le maître d'ouvrage, de revoir le montant de son intervention dans le cadre du Comité de programmation de l'année n+1 ou de la demande de solde de l'année n-1.

Les autres financeurs compléteront selon leurs propres modalités au moment de la signature du contrat.

### Volet communication sur le contrat

Le porteur de projet s'engage à faire mention du concours financier de la Région Nouvelle-Aquitaine :

- ▶ Sur la communication relative au contrat et directement sur les projets aidés, de façon pérenne, en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/aides-ressources/charte-graphique.html> ;
- ▶ Sur tous les supports de communication relatifs au contrat ou aux projets aidés en utilisant le logo conformément à la charte graphique ;
- ▶ Dans les communiqués de presse ;
- ▶ Dans les rapports d'activité.

Par ailleurs, il s'engage à informer et inviter la Région Nouvelle-Aquitaine à toute initiative médiatique ayant trait au projet.





## Article 10. Durée du contrat territorial

Le présent contrat prend effet à sa date de passage en commission des interventions de l'Agence de l'Eau, soit le 27 juin 2019. Les opérations inscrites dans le contrat, à l'exception de la réalisation du bilan final, devront être engagées avant la fin du contrat fixée au 31 Décembre 2023.





## Article 11. Révision et résiliation du contrat Re-Sources

### 11.1. – Révision du contrat Re-Sources

Sont considérés comme pouvant donner lieu à un avenant du contrat :

- ▶ la modification des objectifs du contrat ;
- ▶ la modification du programme d'action initialement arrêté (actions complémentaires après étude de faisabilité) ;
- ▶ les résultats de l'évaluation à mi-parcours qui montreraient l'inadaptation des actions aux objectifs fixés.

### 11.2. – Résiliation du contrat Re-Sources

Les partenaires se réservent le droit de résilier à tout moment le présent contrat en cas de non-respect du programme ou des engagements de l'un des partenaires ou pour tout motif d'intérêt général.





## Article 12. Litige

Tout litige relatif à l'exécution de ce contrat est du ressort du tribunal administratif de Poitiers.







Fait à Saint-Yriex-sur-Charente..., le 26 novembre 2019.....

En 1.... Exemplaires

Franck BONNET,  
Président du SIAEP Nord-Ouest Charente

Marie LAJUS,  
Préfète de la Charente

Guillaume CHOISY,  
Directeur général de l'Agence de l'eau Adour Garonne

François BONNEAU,  
Président du Département de la Charente

Alain ROUSSET,  
Président de la Région Nouvelle Aquitaine

Jean-Paul ZUCCHI,  
Président de Charente Eaux

Christian DANIAU,  
Président de la Chambre d'Agriculture de la Charente

Patrice COUTIN,  
Président Directeur Général de la SAFER Nouvelle-Aquitaine

Philippe DELUSSET,  
Président d'OCEALIA

**\*voir courrier d'OCEALIA du 23/03/2020  
adressé au SIAEP Nord-Ouest Charente  
et présenté pages suivantes**

Sébastien COUTANT,  
Président de la Coop de Mansle-Aunac

Dominique GENOTTIN,  
Président de la CAVAC de Villejésus

Gérard PIVETEAU,  
Co-Président du Négoc Agricole Centre-Atlantique

Sébastien BRUAND,  
Président de la Maison de l'Agriculture Biologique

Pascal ANDRE,  
Co-Président du CIVAM du Ruffécois

Henri DOUSSET,  
Président de Terre de Liens Poitou-Charentes

Jean-Claude GODINEAU,  
Président de l'EPTB Charente

**Monsieur Franck BONNET**  
Président du SIAEP Nord Ouest Charente  
Maison de l'Eau  
Le Bourg  
**16160 SAINT FRAIGNE**

Objet : Engagement dans les actions des contrats ReSources des AAC de la Mouvière, Moulin Neuf, Puits de Vars et Source de Roche.

A Cognac, le 23 mars 2020.

Monsieur le Président,

Nous partageons les objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau que vous portez sur le territoire.

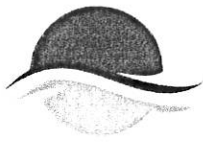
Nous croyons que le maintien d'une production agricole viable économiquement et respectueuse de l'environnement, et la bonne qualité de l'eau, ne sont pas des objectifs incompatibles. Nous nous employons à œuvrer dans ce sens depuis longtemps à travers les moyens que nous déployons sur le terrain pour accompagner nos adhérents dans le pilotage de leurs exploitations.

La raison d'être de notre coopérative c'est de contribuer à accroître la rentabilité des exploitations de nos adhérents.

Pour cela, nous investissons aujourd'hui dans tous les systèmes de production du territoire, sans les opposer, car nous avons la conviction que c'est la bonne coexistence et la diversité des modèles qui permettra de pérenniser dans notre région une agriculture performante et durable.

C'est ainsi qu'Océalia est devenue un acteur majeur et incontournable du développement des différentes agricultures régionales. Nous sommes à ce titre très impliqués dans les domaines suivants :

- La filière export via La Rochelle et Bordeaux pour les destinations de proximité Afrique noire, pays du pourtour méditerranéen, Europe du Nord,
- Les filières circuit court, telles que le blé label rouge Dynamique Céréalière, la production de semences de céréales à paille, le soja de pays et la luzerne pour les éleveurs du territoire, ...
- Les filières tracées, telles que la production de maïs pop-corn pour l'alimentation humaine, les blés certifiés type CRC, les orges de brasserie, ...



**Ocealia**  
UNE AGRICULTURE D'AVANCE

- La filière Agriculture Biologique, avec la création récente d'Aquitabio pour les productions végétales Bio,
- La filière oenotouristique, avec la création des Caves Jules Gautret mettant en avant les productions de vins de pays, pineau et cognac, de nos viticulteurs adhérents,

Depuis maintenant plusieurs années, nos Conseillers d'Exploitation, qui sont le premier lien des adhérents avec la coopérative, ont été formés pour aborder les enjeux des exploitations dans leur globalité.

C'est ainsi qu'ils peuvent, en comprenant la situation propre à chaque adhérent, les aider à créer de la valeur ajoutée au sein des exploitations avec le concours des différents supports mis à leur disposition : outils d'aide à la décision, outils de gestion des risques, outils d'agriculture de précision, services internes centraux tels que Productions végétales, Agronomie, AgriSolutions, ...

Nous croyons en l'agriculture de la 3<sup>ème</sup> voie, applicable à l'ensemble des systèmes de production, et qui doit permettre à l'agriculteur de réduire l'impact de son activité sur l'environnement en maintenant son revenu. Ce n'est pas une voie unique, c'est une combinaison de solutions qui répondent à cet objectif.

Cette agriculture se traduit à titre d'exemples par les illustrations suivantes :

- la modulation intra-parcellaire, qui permet de rationaliser l'utilisation des intrants, par exemple la fertilisation azotée via l'outil de pilotage satellite Farmstar,
- les produits de biocontrôle : différentes solutions sont proposées en céréales et vigne,
- la certification HVE (Haute Valeur Environnementale) : accompagnement des exploitations à la certification de niveau 3, mise en place de contrat de production Agriconfiance,
- L'accompagnement individuel aux changements de pratiques : accompagnement de plus de 300 exploitations céréales, vigne, et polyculture, au sein des groupes Fermes 30000.

La liste n'est pas exhaustive, et de nouvelles perspectives sont devant nous avec l'essor des technologies digitales et robotiques.

Forte de sa couverture terrain et de son implication aux côtés des agriculteurs, c'est en toute logique que notre coopérative a participé à tous les programmes portant sur l'amélioration de la qualité de l'eau et a activement contribué à la définition des actions à mettre en œuvre pour le programme 2019-2023 des AAC de Charente.



**Ocealia**  
UNE AGRICULTURE D'AVANCE

C'est en écho à cet investissement qu'OCEALIA a décidé de s'engager dans la mise en œuvre des actions volontaires à destination de ses adhérents concernés par les AAC cités en objet.

Les actions qui seront portées par la coopérative au cours des 5 ans de son engagement sont reprises dans le document joint en annexe.

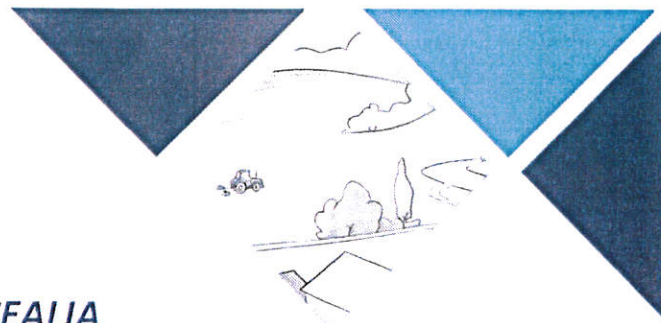
Ce document comporte des objectifs qualitatifs et des actions concrètes qu'Océalia s'engage à mettre en œuvre et pour lesquels des restitutions régulières de résultats seront communiqués par nos équipes.

Soyez convaincus de la détermination de la coopérative et de ses acteurs à collaborer de manière très constructive avec les différentes parties prenantes impliquées dans ce dossier.

Nous restons à votre disposition et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées,

Philippe DELUSSET,  
Président d'OCEALIA

Thierry LAFAYE,  
Directeur Général OCEALIA



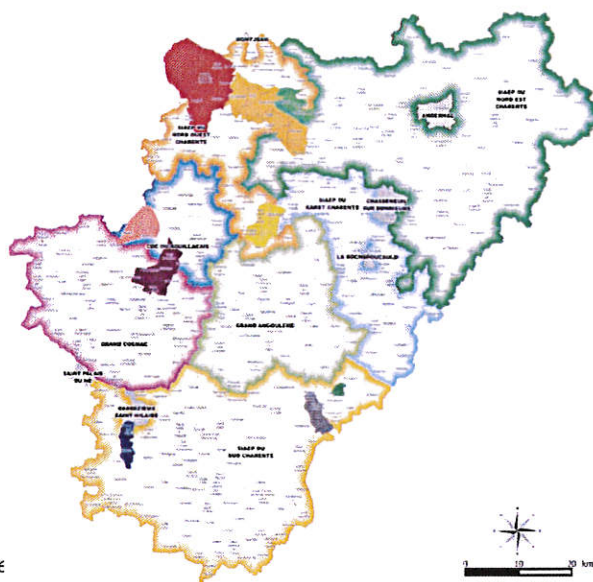
# Contrats Re-Sources 2019-2023 :

## Synthèse des engagements d'OCEALIA

### sur les AAC de Moulin Neuf, Roche, Vars et Mouvière

#### Les AAC qui vous concernent

Collectivité MAITRE D'OUVRAGE	9 AAC GRENELLE CHARENTE
SIAEP Nord-Ouest Charente	AAC Source de Moulin Neuf
	AAC Source de Roche
	AAC Puits de Vars
SIAEP Nord-Est Charente*	AAC Source de la Mouvière
GRAND COGNAC*	AAC Source de la Fosse Tidet
	AAC La Touche – Prairie de Triac
COMMUNE DE BARBEZIEUX SAINT-HILAIRE*	AAC Puits de Chez Drouillard
SIAEP DU SUD CHARENTE*	AAC Source de Font Longue
	AAC Forage de la Davidie



\* Ces collectivités sont appuyées par Charente Eaux pour la mise en œuvre des programmes

#### Les termes de votre engagement Ajusté par OCEALIA en Février 2020

Océalia affiche son souhait de contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux brutes à travers une dynamique collective et volontaire sur ces territoires. Son engagement et son rôle se traduit par la liste des actions jointe.

Les engagements d'Océalia comportent les points clés suivants :

- Océalia valide le programme d'actions défini pour chaque AAC, en particulier les actions concernant le domaine agricole et foncier ;
- Océalia s'engage à contribuer activement à la réussite de la démarche Re-Sources sur les AAC (participation aux instances de pilotage la concernant, sensibilisation du monde agricole à la préservation de la qualité de l'eau, participation à la concertation des contenus des actions agricoles) ;
- Océalia s'engage à participer aux journées techniques/journées d'échanges/journées de sensibilisation et projets collectifs spécifiques au domaine agricole et foncier qui concernent les actions auxquelles elle contribue,
- Océalia s'engage à porter la mise en place d'actions à destination des agriculteurs telles que définies dans les livrets « Fiches-actions 2019 – 2023 » et à en assurer annuellement une analyse critique (évaluation),
- Océalia s'engage à financer les actions sur lesquelles elle a été fléchée comme maître d'ouvrage selon les termes définis au sein des fiches actions. Un accompagnement financier concernant ces actions est prévu.



A l'instar du fonctionnement des précédents programmes, les collectivités s'engagent à mettre à votre disposition une équipe d'animation pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos engagements sur toute la durée du programme d'actions Re-Sources 2019-2023.

## Les actions qui vous concernent (co-construites avec vos équipes techniques)

AAC				Liste des actions	Rôles de la coop OCEALIA
<b>DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ÉCOLOGIQUES</b>					
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Sensibiliser les propriétaires / exploitants à la plantation de haies	Essentiellement, informer les agriculteurs des possibilités d'accompagnement à la plantation de haies et à la mise en place de couverts ( <i>des plaquettes seront notamment mises à votre disposition</i> )
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Adapter les Surfaces d'Intérêts Ecologiques (SIE) en cohérence avec les zones sensibles de l'AAC	
MONÉ	ROCH		MOUV	Développer les partenariats entre céréaliers et éleveurs afin de valoriser les surfaces fourragères	
<b>DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ÉCOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT</b>					
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Constituer un Groupe Technique "Cultures Intermédiaires"	Participer aux rencontres du groupe « Cultures intermédiaires »
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Expérimentation couverts	
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Organiser un réseau de fermes pilotes	Co-construire les actions « couverts » avec les autres OPA et les mettre en œuvre ( <i>accompagnement des agriculteurs qui s'engagent dans l'expérimentation couverts, suivi et valorisation d'essais, élaboration d'outils de suivi, organisation et participation aux journées techniques</i> )
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser	
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires	
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services	
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Accompagner les producteurs vers la certification environnementale HVE	
		VARS		Encourager les pratiques favorables à la fertilité des sols : couvert permanent, mulch, cultures associées, semis-direct	Participer à l'organisation de journées techniques
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Appuyer les initiatives filières / Accompagner les initiatives des partenaires agricoles en matière de filières	Solliciter les animateurs Re-Ressources pour être accompagné dans vos projets de développement de filières qui présentent un intérêt pour la qualité de l'eau
MONÉ	ROCH	VARS		Accompagner la mise en place de circuits courts de proximité	
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Agriculture biologique : Accompagnement technique des agriculteurs en conversion et en production.	Mise en place de contrat d'accompagnement pluriannuel entre l'agriculteur et la coopérative.
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Agriculture biologique : structuration de la filière	Aquitabio : SAS créé à l'initiative de 5 coopératives dont OCEALIA dans la volonté d'agir de façon structurée au service du développement de l'AB.
<b>PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-RESSOURCES</b>					
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydro-pédologique	Participer aux journées de formations « hydrogéologie et hydro-pédologie »
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Séminaire annuel EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES	Intervenir, si besoin, lors des séminaires
<b>MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (OUTILS)</b>					
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer	Apporter un appui technique dans la mise en œuvre des dispositifs d'aides (MAEC, PCAE, ...)  Relayer la communication sur les dispositifs d'aides auprès des conseillers, adhérents, clients ( <i>plaquettes</i> )
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Mettre en place en observatoire climatique	Contribuer à l'alimentation de l'observatoire ( <i>modalités de mise à disposition de données à définir</i> )

Ajouté par OCEALIA en Février 2020

## Ils sont à vos côtés :

### ➤ L'Agence de l'eau Adour-Garonne s'engage à :

- Participer financièrement aux opérations menées par la coopérative OCEALIA qui sont inscrites dans la liste des actions ci-dessus (*sous réserve du respect des échéances et fonction des modalités d'aide en vigueur et des dotations financières disponibles*) ;
- Transmettre à la coopérative OCEALIA et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles dont elle dispose.

### ➤ Le SIAEP Nord-Est Charente, l'Agglomération de Grand Cognac et la commune de Barbezieux Saint-Hilaire, appuyés par Charente Eaux, et le SIAEP Nord-Ouest Charente s'engagent à :

- Assurer le pilotage de l'opération, la concertation et la coordination des différents partenaires ;
- Rassembler et mobiliser tous les acteurs concernés,
- Respecter les règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles ;
- Suivre et évaluer l'avancement du programme d'actions ;
- Valoriser les actions au travers d'une communication positive ;
- Apporter un appui administratif et financier aux partenaires techniques.

### ➤ Et les autres partenaires potentiels : institutionnels, financeurs, techniques (Chambre d'Agriculture 16, coopératives, négoce agricoles, CIVAM, MAB) ...







## BIBLIOGRAPHIE DISPONIBLE SUR L' AAC SOURCE DE ROCHE

**ACTA-ARTELIA (2012)** : Actualisation des connaissances permettant d'objectiver les variabilités des périodes recommandées pour l'épandage des fertilisants azotés en France

**Agence de l'eau ADOUR-GARONNE (2018)** : Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne

**CALLIGEE-ANTEA-GINGER (2010)** : Délimitation des Aires d'Alimentation des captages prioritaires du bassin Adour Garonne et Analyse de la vulnérabilité intrinsèque des aires d'alimentation des captages (Maîtrise d'ouvrage Agence de l'eau Adour Garonne)

**Département de la Charente (2006)** : Etude pour l'élaboration de la charte départementale d'aménagement foncier de la Charente, rapport de stage de Jean-François Maillochaud

**EPTB Charente (2010)** : Etude de prélocalisation des zones humides potentielles sur le territoire du SAGE

**EPTB Charente (2012 à 2016)** : Ensemble des documents relatifs à la constitution du projet SAGE Charente

**Hydro-Invest (2016)** : Etude de datation des eaux sur les captages prioritaires de Charente. Rapport final (ref. M 8037 – HI2015110125, 25 avril 2016, J. BARRIERE)

**Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire (2009)** : Evolution du linéaire de haies en Poitou-Charentes

**Région Nouvelle-Aquitaine (2018)** : Stratégie Régionale de l'Eau en Nouvelle-Aquitaine et sa déclinaison en Politique régionale de l'Eau, séance plénière du lundi 25 juin 2018 (n° délibération, n° ordre : 27, réf. Interne : 150884, D – transition énergétique et écologique, D02 – EAU- LITTORAL, 402A – Préserver le littoral et les ressources en eau)

**SCE Aménagement et Environnement (2011)** : Diagnostic territorial des pressions agricoles sur les aires d'alimentation de captages prioritaires de Charente, AAC Source de Roche

**SG Environnement (2011)** : Etude diagnostic des pratiques agricoles et propositions d'actions en lien avec l'arrêté de DUP du 4 mars 2008

**SIAEP Nord-Ouest Charente (2017)** : Rapport Annuel du SIAEP Nord-Ouest Charente – Prix et qualité du Service Public – Service de l'eau potable, exercice 2017

**SIAEP Nord-Ouest Charente (2018)** : Synthèse des entretiens réalisés auprès des organisations professionnelles agricoles du territoire dans le cadre du bilan Re-Sources 2013 - 2017

**SIAEP Nord-Ouest Charente (2018)** : Bilan Re-Sources 2013 – 2018 de l'AAC Source de Roche

**SIAEP Val de Roche (2012)** : Contrat de Territoire Re-Sources – Aires d'Alimentation de Captages Grenelle de Charente 2012-2017 – AAC Source de Roche

**TERR AQUA (2010)** : Recensement des ouvrages captant l'aquifère du Lias et du Dogger en application de l'arrêté du 4 mars 2008 – Périmètre de protection du forage de Roche, commune de Verteuil-sur-Charente. Rapport final (référence TA 10 038)

**TERR AQUA (2017)** : Alimentation en Eau Potable -Marché de prestations intellectuelles comprenant deux lots – Lots n°2 : Etude sur deux forages agricoles (Référence TA 15 037)



# ANNEXES



## ANNEXE 1 :

Paramètres analysés sur les eaux brutes des captages Grenelle de Charente

Mise à jour : fin 2017



### EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE RECHERCHES PARTICULIÈRES

PARAMETRES D'ANALYSES	Code SISE-Eaux	Unités	Limites de qualité des eaux brutes en µg/l
<b>PESTICIDES</b>			
<b>AMIDES</b>			
Acétochlore	ACETOCH	µg/l	2
Alachlore	ALCL	µg/l	2
Dichlorimide	DCLORMI	µg/l	2
Diméthénamide	DMTH	µg/l	2
Isoxaben	IXB	µg/l	2
Métazachlore	METZCL	µg/l	2
Métochlore	MTC	µg/l	2
Napropamide	NAPR	µg/l	2
Oryzalin	ORZ	µg/l	2
Propachlore	PPCHL	µg/l	2
Propyzamide	PRPZ	µg/l	2
Tebutam	TAM	µg/l	2
ESA métochlore	ESAMTC	µg/l	2
OXA métochlore	OXAMTC	µg/l	2
ESA alachlore	ESALCL	µg/l	2
OXA alachlore	OXALCL	µg/l	2
ESA métozachlore	ESAMTZC	µg/l	2
OXA métozachlore	OXAMTZC	µg/l	2
<b>ARYLOXYACIDES</b>			
2,4,5-T	245T	µg/l	2
2,4-D	24D	µg/l	2
Dichloroprop	DCP	µg/l	2
Fenoprop	MCP	µg/l	2
Fénoxaprop-éthyl	FENOXA	µg/l	2
Fluazifop butyl	FLUAZB	µg/l	2
Mécoprop	FNP	µg/l	2
2,4-MCPA	MCPA	µg/l	2
2,4-MCPB	MCPB	µg/l	2
Triclopyr	TCPY	µg/l	2
<b>CARBAMATES</b>			
Aldicarbe	ADC	µg/l	2
Carbofuran	CARBR	µg/l	2
Carbendazime	CBDZ	µg/l	2
Carbaryl	CBRYL	µg/l	2
Carbétamide	CBTM	µg/l	2
Chlorprophame	CPH	µg/l	2
Fénoxycarbe	FENOXY	µg/l	2
Méthiocarb	MTHC	µg/l	2
Méthomyl	MTMY	µg/l	2
Pyrimicarbe	PMC	µg/l	2
Prophame	PPHM	µg/l	2
Prosulfocarbe	PSFC	µg/l	2
<b>METABOLITES DES TRIAZINES</b>			
Atrazine-2-hydroxy	A2H3	µg/l	2
Atrazine déséthyl	ADET	µg/l	2
Atrazine-déisopropyl	ADSP	µg/l	2
Terbutylazn déséthyl	TBZDES	µg/l	2
Hydroxyterbutylazine	TBZH	µg/l	2
<b>NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>			
Bromoxynil	BRXY	µg/l	2
Dicamba	DCAMB	µg/l	2
Imazaméthabenz	IMAT	µg/l	2
Ioxynil	IOXY	µg/l	2
Pentachlorophénol	PCB	µg/l	2
<b>ORGANOCHLORES</b>			
Aldrine	ALDR	µg/l	2
DDD-2,4'	DDD24	µg/l	2
DDD-4,4'	DDD44	µg/l	2

Liste\_pesticides\_2017\_ARS, 2017

PARAMETRES D'ANALYSES	Code SISE-Eaux	Unités	Limites de qualité des eaux brutes en µg/l
DOE-2,4'	DOE24	µg/l	2
DOE-4,4'	DOE44	µg/l	2
DDT-2,4'	DDT24	µg/l	2
DDT-4,4'	DDT44	µg/l	2
Diméthachlore	DIMETAC	µg/l	2
Endosulfan alpha	ENDOA	µg/l	2
Endosulfan bêta	ENDOB	µg/l	2
Endrine	ENDR	µg/l	2
Hexachlorobenzène	HCB	µg/l	2
HCH alpha	HCHA	µg/l	2
HCH bêta	HCHB	µg/l	2
HCH delta	HCHD	µg/l	2
HCH gamma (lindane)	HCHG	µg/l	2
Dieldrine	HEOD	µg/l	2
Heptachlore époxide	HEPE	µg/l	2
Heptachlore	HEP	µg/l	2
Isodrine	IALDR	µg/l	2
Oxadiazon	OXDZ	µg/l	2
<b>ORGANOPHOSPHORES</b>			
Bromophos éthyl	BROMOE	µg/l	2
Bromophos méthyl	BRPH	µg/l	2
Carbophénation	CBPT	µg/l	2
Chlorfenvinphos	CFVP	µg/l	2
Chlorpyrifos méthyl	CHLPM	µg/l	2
Chlorpyrifos éthyl	CLMPE	µg/l	2
Diazinon	DIAZ	µg/l	2
Diméthoate	DIMTH	µg/l	2
Fenrothion	FENT	µg/l	2
Fenthion	FENTH	µg/l	2
Malathion	MALTH	µg/l	2
Oxydéméton méthyl	OXDM	µg/l	2
Parathion méthyl	PARTHM	µg/l	2
Parathion	PARTH	µg/l	2
Phoxime	PHM	µg/l	2
Phosalone	PHOSL	µg/l	2
Terbuphos	TERB	µg/l	2
Vamidotion	VMDT	µg/l	2
<b>DIVERS</b>			
AMPA	AMPA	µg/l	2
Benoxacor	BENOXA	µg/l	2
Bifenox	BFNX	µg/l	2
Bromadiol	BRMCL	µg/l	2
Bentazone	BTZ	µg/l	2
Captane	CAPT	µg/l	2
Chloridazone	CLDZ	µg/l	2
Clomazone	CLOMAZO	µg/l	2
Clopyralid	CLOPY	µg/l	2
Cloquintocet-mexyl	CLOQMEX	µg/l	2
Acifluorfen	CNPA	µg/l	2
Difféncanil	DIFF	µg/l	2
Diméthuron	DIMEFUR	µg/l	2
Diméthomorphe	DMTM	µg/l	2
Ethofumésate	ETFS	µg/l	2
Flurochloridone	FCLRD	µg/l	2
Flurtamone	FLURTAM	µg/l	2
Fenprolmorphe	FPPMP	µg/l	2
Fenpropidin	FPRO	µg/l	2
Fluroxypir-mépyl	FPYRM	µg/l	2
Glyphosate	GPST	µg/l	2
Imidaclopride	IMIDA	µg/l	2
Ioxynil octanoate	IOXYOCT	µg/l	2
Isoxaflutole	ISOXAFL	µg/l	2
Mesotrione	MESOTRI	µg/l	2
Métaldehyde	METACET	µg/l	2
Métalaxyle	METAL	µg/l	2
Norfurazon	NFZ	µg/l	2
Oxadixyl	ODX	µg/l	2

Liste\_pesticides\_2017\_ARS, 2017

PARAMETRES D'ANALYSES	Code SISE-Eaux	Unités	Limites de qualité des eaux brutes en µg/l
Prochloraze	PCLR	µg/l	2
Pendiméthaline	PDM	µg/l	2
Piperonil butoxide	PPBTX	µg/l	2
Total des pesticides analysés	PESTOT	µg/l	5
Cyprodinil	PMPA	µg/l	2
Pyriméthanol	PRMTN	µg/l	2
Procymidone	PROCYM	µg/l	2
Tetraconazole	TCNZ	µg/l	2
Trifluraline	TRIF	µg/l	2
<b>SULFONYLUREES</b>			
Metsulfuron methyl	IMETS	µg/l	2
Flazasulfuron	FLAZASU	µg/l	2
Mesosulfuron methyl	MESOSUL	µg/l	2
Nicosulfuron	NICOSUL	µg/l	2
Rimsulfuron	RSFU	µg/l	2
Thifensulfuron methyl	THISUME	µg/l	2
<b>STOBILURINES</b>			
Azoxystrobine	AZOXYST	µg/l	2
Kresoxim- methyl	KRESOXI	µg/l	2
Picoxystrobine	PICOX	µg/l	2
Pyraclostrobine	PYRAC	µg/l	2
Trifloxystrobine	TRIFLX	µg/l	2
<b>TRIAZINES</b>			
Améthrine	AMTH	µg/l	2
Atrazine	ATZ	µg/l	2
Cyanazine	CYANZ	µg/l	2
Desmétrine	DMTRY	µg/l	2
Hexazinone	HXZN	µg/l	2
Métribuzine	MTBZ	µg/l	2
Métamitron	MTMI	µg/l	2
Prométhrine	PROM	µg/l	2
Propazine	PROP	µg/l	2
Sébutyiazine	SEBUT	µg/l	2
Simazine	SMZ	µg/l	2
Terbutylazn	TBZ	µg/l	2
Terbuméton	TERBM	µg/l	2
Terbutryne	TERBU	µg/l	2
<b>TRIAZOLES</b>			
Aminotriazole	AMNTZ	µg/l	2
Bitertanol	BTTNL	µg/l	2
Cyproconazole	CPCNZ	µg/l	2
Difénoconazole	DIFENOC	µg/l	2
Époxiconazole	EPOXCZ	µg/l	2
Fenbuconazole	FENBUCCO	µg/l	2
Fludioxonil	FLUDIOX	µg/l	2
Flusilazol	FSLZ	µg/l	2
Hexaconazole	HXCZ	µg/l	2
Metconazol	METCONA	µg/l	2
Penconazole	PECNZ	µg/l	2
Propiconazole	PPCNZ	µg/l	2
Tebuconazole	TBCZ	µg/l	2
Triazamate	TRZAMAT	µg/l	2
<b>UREES SUBSTITUEES</b>			
Chloroxuron	CHLX	µg/l	2
Chlorotoluron	CTOL	µg/l	2
1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	DCPMU	µg/l	2
1-(3,4-dichlorophényl)-urée	DCPU	µg/l	2
Diuron	DIU	µg/l	2
Ethidimuron	ETDMR	µg/l	2
Fluométuron	FMTH	µg/l	2
Fénuron	FNUR	µg/l	2
Iodosulfuron-méthyl-sodium	IDOSU	µg/l	2
Desméthylisoproturon	IPPMU	µg/l	2
1-(4-Isopropylphényl)-urée	IPPU	µg/l	2
Isoproturon	ISP	µg/l	2
Linuron	LNR	µg/l	2
Monolinuron	MLNR	µg/l	2

Liste\_pesticides\_2017\_ARS, 2017

PARAMETRES D'ANALYSES	Code SISE-Eaux	Unités	Limites de qualité des eaux brutes en µg/l
Monuron	MNR	µg/l	2
Metobromuron	MTBR	µg/l	2
Metabenzthiazuron	MTBZTZ	µg/l	2
Metoxuron	MTZ	µg/l	2
Neburon	NBR	µg/l	2



## ANNEXE 2 :

### Fonctionnement hydrogéologique de l'AAC Source de Roche

L'AAC source de Roche se situe sur le Nord du bassin aquitain, bassin sédimentaire essentiellement calcaire.

La source de Roche est une émergence karstique naturelle des calcaires du Dogger (Jurassique) située à 4 m de profondeur. Elle est la principale émergence d'un groupe de griffons (dont certains probablement sous-fluviaux) qui émergent en rive droite de la Charente. Cet aquifère est constitué de chenaux karstiques et de formation marneuse en son mur. L'épaisseur de cet aquifère est assez variable, il atteint les 100 mètres au niveau du forage de Roche.

Le forage de Roche d'une profondeur de 192 m capte la ressource de l'aquifère captif du Lias (Infra-toarcien) qui est situé sous l'aquifère de la source. Cet aquifère est composé de sables, grès, calcaires et dolomies et de formations marneuses au niveau de son toit. Au niveau du forage, l'épaisseur de cet aquifère est d'environ 80 mètres. Ces eaux profondes peu impactées par les nitrates permettent de diluer les eaux superficielles de la source. Ces concentrations en nitrates présentes dans l'eau brute du forage et les réactions rapides de cet aquifère aux précipitations impliquent un échange inter-nappe naturel et important avec la nappe de la source. Ceci est dû à la présence d'accidents structuraux.

De plus, des vallées sèches sont présentes sur l'AAC, la principale est formée par le vallon des Nègres, à l'ouest de la source, il s'agit de l'axe de drainage majeur.

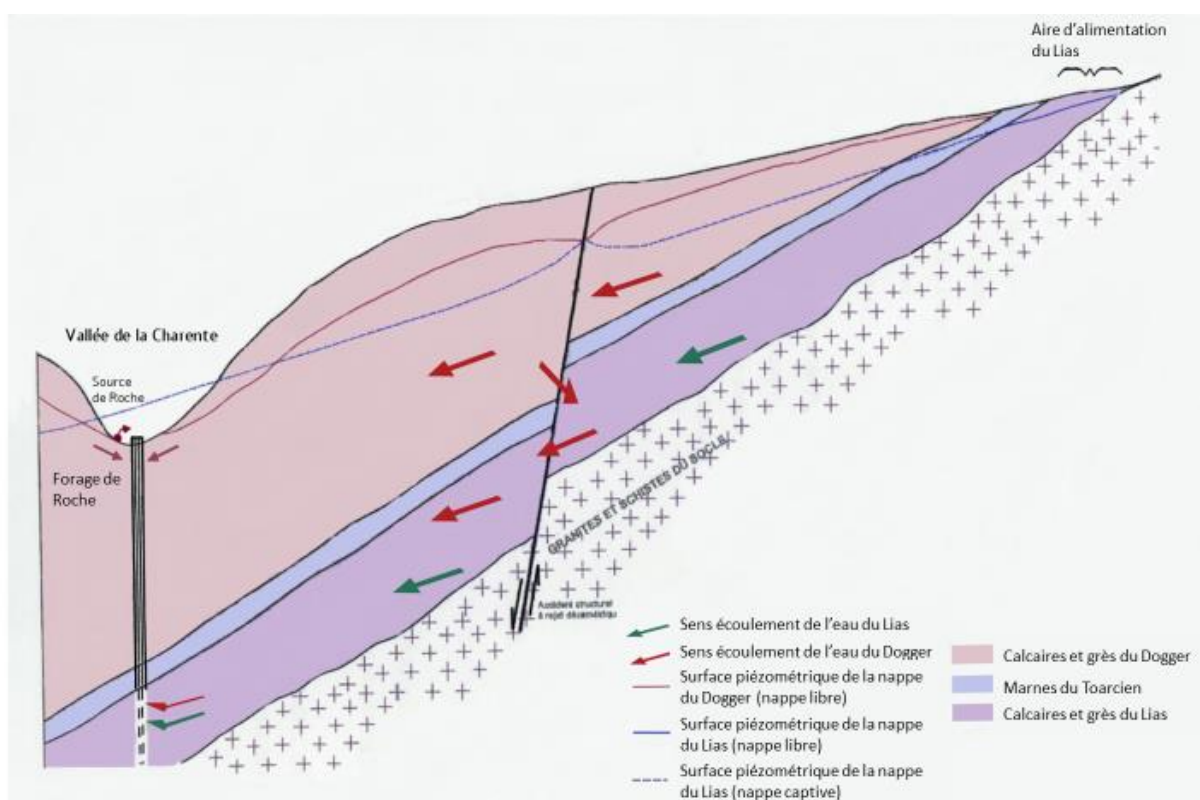


Figure A : Coupe géologique schématisée du captage de Roche (Données source Hydro-Invest - 1995, sans échelle)

La source de Roche est une émergence karstique naturelle des calcaires karstifiés du Dogger (Jurassique moyen). Les calcaires du Dogger sont principalement constitués par des calcaires jaunes sublithographiques (50 m d'épaisseur environ).

La source est située au niveau d'une ancienne sablière, au cœur des méandres de la Charente.

Le bras de la Charente a proximité du captage correspond au trop plein d'une seconde source à débit important située 200 m au nord, au lieu-dit « les Basmès ». Les eaux de ces 2 sources se rejettent dans la Charente au Moulin De Roche, zone plus en aval.

D'un point de vue pédologique, L'AAC de Roche présente les caractéristiques suivantes :

- Sur les calcaires du callovien se développent des groies profondes, sols argilo limoneux et calcaires déposées sur des calcaires fissurés,
- Sur les anciennes alluvions (méandres de la Charente), les sols sont argilo limoneux, peu profonds et peu hydromorphes à galets de calcaires,

NB : A l'échelle des cartes pédologiques existantes, les grèzes (graviers calcaires anguleux enrobés d'une gangue argilo calcaire) n'ont pas été distinguées des formations calcaires sous-jacente. Elles jouent pourtant un rôle important en tant que vecteur des précipitations. On sait néanmoins qu'elles sont situées dans les vallées sèches, ces dernières se calquant sur le réseau de fracturation où l'infiltration est prédominante.

L'Aire d'Alimentation de la Source de Roche ne présente pas de cours d'eau pérenne. La Charente traverse l'aire d'alimentation de la source de Roche dans sa partie Sud. Seule une réalimentation peut être envisagée au niveau des méandres de la Charente. Néanmoins, l'étude menée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne en 2009/2010 précise que si la Charente alimente le captage de la Source de Roche, les débits mis en jeu sont probablement faibles.

### ANNEXE 3 :

#### Prescriptions des périmètres de protection « Source de Roche »

AP 26/09/1983

**Le périmètre de protection immédiate** présente une surface de 17 à 10 ca.

Il comprend la parcelle n° 318 de la section B du plan cadastral, située sur la commune de Verteuil-sur-Charente, au lieu-dit « Vieille Vignes ». Elles sont propriétés de la commune.

Sur l'ensemble de ce périmètre sont interdits tous dépôts, installations ou activités autres que ceux strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien du point d'eau.

Ce périmètre est planté d'herbe et limité par une clôture.

**Le périmètre de protection rapproché** présente une surface de 143 ha 82 à 17 ca.

Il s'étend du lieu-dit « le Cormier » au Nord, à la rive droite de la rivière « Charente » lieu-dit « Prairie d'Emprade » au Sud, sur une distance de 1520 m environ. La hauteur d'environ 1880 m dans le sens Est-Ouest, aboutit à la pointe Ouest du lieu-dit « Vignes de la Grelodière »

Le chemin départemental n° 56 traverse ce périmètre de protection dans le sens Sud-Ouest/Nord-Est.

Dans ce périmètre de protection sont inclus les lieux-dits suivants :

Le Cormier (Parcelle n°183), La Sablière, La Garene, Le Réclos, Vieilles Vignes, Près de Touchaimbert, Prairie d'Emprade (parcelle n° 292-293-294), Moulin de Roche (partiellement), Roche (partiellement), La Montée de Roche, Les Brunettes, La Grelodière, Champ de la Vigne, Vignes de la Grelodière.

**Le périmètre de protection éloigné du captage de « La Roche »** recouvre en grande partie le secteur d'alimentation hydrologique de la source. Sur la rive droite de la Charente, il se trouve centré sur le vallon des nègres qui correspond à une zone faillée. Elle draine probablement la plus grande partie des eaux de la nappe aquifère qui se développe dans les assises carbonatées du Jurassique moyen formant le plateau dominant la source de « La Roche »

A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée et éloignée sont interdites, réglementées ou autorisées conformément au tableau ci-joint, les activités suivantes :

nature des activités polluantes	périmètre de protection rapprochée				périmètre de protection éloignée			
	autorisé	réglementé	interdit		autorisé	réglementé	interdit	
			D.pl.	D.pt.			D.pl.	D.pt.
D.pl. : Danger potentiel / D.pt. : Danger permanent								
<b>I AGRICULTURE</b>								
1 Pacage des animaux		X			X			
2 Établissement d'étables et de stabulations libres				X		X		
3 Installations d'abreuvoirs et d'abris destinés au bétail		X			X			
4 Stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail		X			X			
5 Stockage de fumier, lisier, engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols et à la lutte contre les ennemis des cultures		X				X		
6 Épandage de fumier, d'engrais organiques ou chimiques destinés à la fertilisation des sols	X				X			
6b Épandage de lisier				X				X
7 Épandage de tous produits ou substances destinés à la lutte contre les ennemis des cultures	X				X			
<b>II ENVIRONNEMENT</b>								
8 Ouverture et exploitation de carrières				X		X		
9 Ouverture d'excavations autres que les carrières		X				X		
10 Remblaiement des excavations ou carrières existantes		X				X		
11 Déboisement	X				X			
12 Création d'étangs				X				X
13 Gouffres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>III CONSTRUCTIONS</b>								
14 Établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines		X				X		
15 Constructions existantes		X						
16 Construction ou modification de voies de communication ainsi que leurs conditions d'utilisation		X			X			
<b>IV DÉCHETS INDUSTRIELS ET DOMESTIQUES</b>								
17 Installation de dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritus, de produits radio-actifs et de tous produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux				X				
18 Implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides et de tous produits radioactifs et de tous produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux			X			X		
19 Implantation d'ouvrages de transport des eaux usées d'origine domestique ou industrielle		X				X		
20 Installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature			X				X	
21 Épandage ou infiltration d'eaux usées d'origine domestique ou industrielle et de produits de fosses d'aisance				X				X
22 Puits filtrants				X				X
<b>V DIVERS</b>								
23 Forage des puits			X			X		
24 Camping (même sauvage) et stationnement des caravanes				X		X		
25 Implantation de cimetière				X				X

Il devra être tenu compte pour chaque activité des remarques suivantes :

▪ **Périmètre de protection rapprochée**

Activité 1 et 3

Les pacages, l'installation d'abreuvoirs et d'abris destinés au bétail seront proscrits sur les parcelles n° 311-312-313-314-319 et 321 de la section B du plan cadastral de Verteuil-sur-Charente.

Activité 4 et 5

Peuvent être admises en cuve rigoureusement étanche.

Activité 9

Interdite ou réglementée suivant la profondeur du décapage, celle du niveau piézométrique et l'utilisation de la fouille. L'ouverture d'excavations sera donc soumise à un avis géologique.

Activité 10

Le remblaiement des excavations ou des carrières existantes sera possible à condition que le matériau soit physiquement ou chimiquement inerte et biologiquement non polluant.

Activité 14 et 15

Les travaux d'assainissement seront exigés pour les constructions existantes. Les seules formes d'assainissement autorisées sont : l'assainissement collectif ou individuel avec fossé étanche. L'assainissement individuel avec épandage est exclu dans le périmètre rapproché.

Activité 16

Protection par la construction si possible de fossés étanches et par surveillance rigoureuse en cas de déversements accidentels.

Article 19

Même réglementation que pour le périmètre éloigné.

▪ **Périmètre de protection éloignée**

Activité 2

Implantation et construction réglementée avec couche de sable fin sous les litières. Tolérance pour la stabulation libre.

Activité 8

L'ouverture de carrières sera soumise à un avis géologique afin d'éviter une éventuelle pollution de la nappe par suite de fuites des engins et des rejets sauvages.

Activité 18

Interdite à l'échelon industriel : admise à l'échelon domestique en petites quantités, non enterrée, et en cuve de rétention à double paroi.

Activité 19

Réglementation pour celles existantes : étanchéité des canalisations, lits de sable, parois renforcées, tranchées imperméables, dilution de l'effluent et surveillance seront nécessaires.

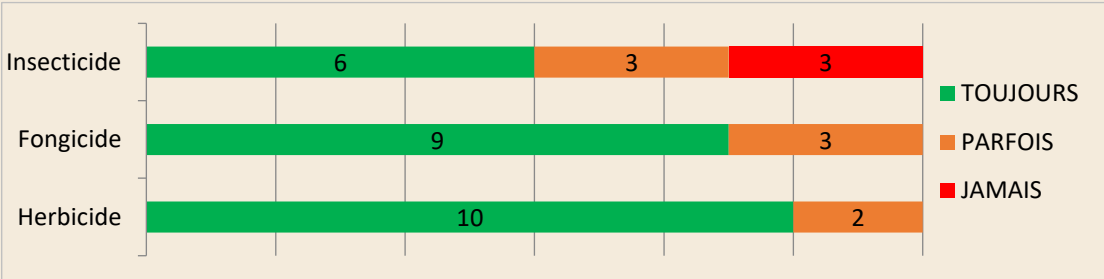
Activité 23

Il convient de cimenter les puits en tête afin d'éviter les infiltrations d'eaux de surface et de veiller particulièrement à ce qu'ils ne soient pas utilisés comme point de rejet.



## ANNEXE 4 :

### Synthèse des pratiques agricoles sur l'AAC Source de Roche

CONSTATS 2017 (entretiens agricole SIAEP Nord-Ouest Charente)	
Equilibre de la fertilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>PPF par <b>100%</b> des exploitations</li> <li>Apports azotés adaptés en cours de campagne par plus de <b>90%</b> des exploitations</li> <li>Analyses de reliquats azotés pratiquées par plus de <b>80%</b> des exploitations</li> <li>Calculs de bilans azotés de fin de campagne sont réalisées pour <b>80%</b> des exploitations</li> <li>Fractionnement azoté : le nombre de passages varie entre 3 ou 4 (50/50)</li> <li>Gestion des intercultures pour <b>100%</b> des producteurs (en lien avec la Directive NITRATES et les dispositions valables en ZAR)</li> </ul>
Réduire les traitements en grandes cultures	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratiques de réductions de doses largement majoritaires :</li> </ul>  <p>La mobilisation de pratiques alternatives aux traitements chimiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>83%</b> des agriculteurs-rice-s indiquent avoir accès à du matériel de désherbage mécanique en propre ou en CUMA</li> <li>Faux semis utilisé par presque toutes les exploitations : systématiquement et fréquemment par <b>83%</b>, et occasionnellement par 8% d'entre elles</li> <li>Binage pratiqué par <b>86%</b> des exploitations</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une stratégie préventive mise en avant par les personnes interrogées <ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de traitement « à l'aveugle » sauf pour une exploitation</li> </ul> </li> <li>Forte présence des technicien-ne-s agricoles dans l'accompagnement de la prise de décision (<b>75%</b>)</li> </ul>
Gestion des effluents au siège	<p><b>EFFLUENTS PHYTOSANITAIRES (peu renseigné) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des fonds de cuve : majoritairement au champ (4/4)</li> <li>Gestion du lavage extérieur du pulvérisateur : majoritairement au champs (2/3)</li> </ul> <p><b>EFFLUENTS D'ELEVAGE (peu renseigné) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Volumes de stockage : suffisants (3/3)</li> <li>Types d'effluents : fumier</li> <li>Compostage des fumiers et autres déchets organiques : en partie réalisé (2/3)</li> </ul>

Les pratiques culturales sur le territoire sont donc optimisées. Le niveau d'équipement des exploitant·e·s sur la durée du contrat au travers des aides PCAE-PVE a d'ailleurs pu illustrer cet engagement vers des outils et techniques de pointe :

- 15 dossiers PCAE-PVE ont été montés sur l'AAC Source de Roche depuis 2012 et le début du contrat Re-Sources ;
- Bilan des investissements réalisés (**72%** de la SAU touchée par programme):

Investissements	Détail des investissements	Coût total
<b>Matériel d'optimisation ou de substitution vis-à-vis des traitements phytosanitaires</b>	4 kits environnementaux pour pulvérisateur, 2 autoguidages pour bineuse, 5 bineuses, 3 herses étrilles, 2 déchaumeurs à disques, 3 broyeurs de végétaux	376 344 €
<b>Equipements permettant de limiter les transferts de polluants</b>	1 semoirs à couverts végétaux	42 730 €
<b>Matériel de maîtrise de la fertilisation</b>	1 OAD pour la fertilisation 4 kits environnementaux pour distributeur d'engrais	52 600 €
<b>Aménagement du siège d'exploitation</b>	4 aménagements de sièges d'exploitations	74 060 €
<b>Entretien des Infrastructures Agro-Ecologiques</b>	1 écimeuse	10 000 €
<b>TOTAL PCAE 2012 – 2017 sur l'AAC Source de Roche</b>		<b>555 733 €</b>

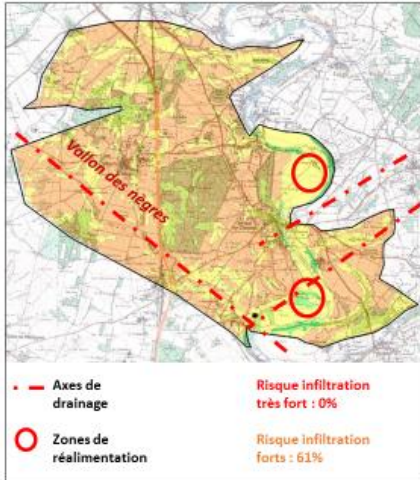
D'autre part des Mesures Agro-Environnementales ont été ouvertes sur le territoire. Entre 2015 et 2018, 8% des agriculteur·rice·s se sont engagé·e·s dans des MAEC, soit **11%** de la **surface agricole**. La faible participation s'explique d'une part par des clauses techniques du cahier des charges des MAEC Grandes Cultures et Polyculture-élevage trop difficiles à respecter, et d'autre part, pour la remise en herbe, par des montants financiers peu incitatifs au départ.

De plus, il est important de mettre en avant la sous-réalisation de l'action d'accompagnement technique individuel :

- L'accompagnement individuel des agriculteur·rice·s (**9%** de taux de consommation) : affichée comme une action phare des programmes d'actions Grenelle de Charente, cette action a en fait été peu mobilisée par les partenaires agricoles, peu habitués à ce type de démarche.



## FICHE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE



12 communes – 1 985 habitants



2 839 ha (dont 2 100ha de SAU)



60 exploitations agricoles

→ 19 élevages

→ taille moyenne des exploitations : 134ha



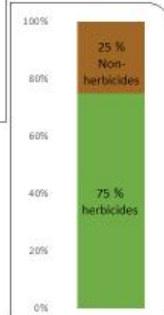
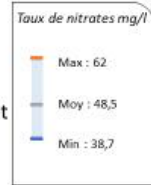
• Légère augmentation des concentrations en nitrates

• Fréquence de dépassement de la norme nitrates : 26%



• Diminution de la teneur en pesticides totaux depuis 2001

• Diminution du nombre de molécules différentes, persistance des herbicides



AAC Source de Roche

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (résultats de l'évaluation 2017-2018)



➤ SIE: vues comme une contrainte administrative

➤ Haies:

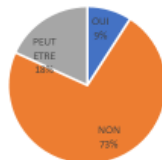
- Fonction 1<sup>ère</sup> de la haie pour la biodiversité
- Une présence des haies jugée suffisante voir trop importante

➤ Foncier:

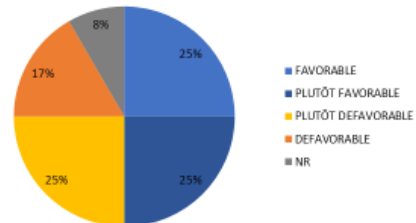
- 50% des exploitations favorables à une réflexion sur le foncier :

➤ Bandes enherbées:

- 77% des exploitations voient toujours les bandes enherbées comme réglementaire
- 9% sont prêts à ajouter des bandes enherbées



- 10% des agriculteurs ont des bandes enherbées en plus des réglementaires (bords de champs,...)



AAC Source de Roche



Leviers identifiés	Constats 2011 (étude SCE 2011)	Constats 2017 (enquêtes Re-Sources SIAEP NOC 2017-2018)	Evolution
<b>Diversifier les assolements</b>	<i>Assolements et rotations</i>		
	2% de la SAU de l'AAC en légumineuses et protéagineux	89% des exploitations produisent des légumineuses et protéagineux, qui couvrent 11% de la SAU	+
	Rotations courtes - 3,5 ans en moyenne	Léger allongement des durées des rotations - 4 ans en moyenne	+
	Assolement construit selon les cours du marché	Assolement construit selon les contraintes parcellaires puis les critères économiques	=
	10 % de la SAU de l'AAC en herbe	12 % de la SAU de l'AAC en herbe	+
	Diminution de l'activité d'élevage, encore présente dans 40% des exploitations	Diminution de l'activité d'élevage, encore présente dans 33% des exploitation	-
	28% de la SAU irriguée	83% des exploitations rencontrées sont irriguantes, soit au moins 20% de la SAU irriguée	=
	Intercultures pratiquées par 87% des exploitations concernées	Intercultures obligatoires selon le PAR Nitrates : 60% des exploitations reconnaissent leur intérêt agronomiques et 16% ne les considèrent pas comme une contrainte	+
<b>Equilibrer la fertilisation en grandes cultures</b>	<i>Pilotage de la fertilisation en grandes cultures</i>		
	PPF par 100% des exploitations	PPF par 100% des exploitations	=
	Adaptation des apports azotés en cours de campagne non systématique	Apports azotés adaptés en cours de campagne par plus de 90% des exploitations	+
	Pratiques de fractionnement des apports en place	Pratiques de fractionnement des apports en place	=
	Analyses de reliquats azotés non pratiquées	Analyses de reliquats azotés pratiquées par plus de 80% des exploitations	+
<b>Réduire les traitements phytosanitaires en grandes cultures</b>	<i>Lutte chimique en grandes cultures</i>		
	Enregistrement des traitements pour 97% des exploitations	Enregistrement des traitements systématique	+
	Investissements en pulvérisateur performant non prioritaire	Utilisation de pulvérisateurs avec localisation des apports par 58% des exploitations	+
	Déclenchement des traitements basé sur l'avis d'un technicien et des observations à la parcelle	Déclenchement des traitements basé sur des observations à la parcelle pour 100% des exploitations, et sur l'avis d'un technicien pour 75%	+
	Doses d'utilisation plutôt réduites	Réductions de dose pratiquées par 90% des exploitations	+
	<i>Lutte mécanique en grandes cultures</i>		
	Binage pratiqué par 86% des exploitations	Binage pratiqué par 92% des exploitations	+
Faux-semis pratiqué par 83% des exploitations	Faux-semis pratiqué par 92% des exploitations	+	
<b>PRATIQUES AGRICOLES ET POLLUTIONS PONCTUELLES</b>			
	Constats 2011 (diagnostics d'exploitations SCE)	Constats 2017 (enquêtes agricole Charente-Eaux 2017)	Evolution
<b>Pollutions ponctuelles en grandes cultures</b>	Pratiques à risques lors du remplissage et du nettoyage du pulvérisateur détectées dans 84% des exploitations diagnostiquées	Pas de pratique à risques détectée	+
<b>Pollutions ponctuelles en élevage</b>	75 % de bâtiments d'élevage aux normes	Capacités de stockage suffisantes selon les exploitations interrogées	+

**ANNEXE 5 :**

Etat 0 et indicateurs de suivi des actions



**TABLEAU DE BORD INDICATEURS  
CONTRAT TERRITORIAL 2019 - 2023 AAC SOURCE DE ROCHE**

Enjeux	Code action	Intitulé action	Objectifs	Indicateurs de suivi de l'action	PRIORITE	ETAT 0 Données du bilan de fin de contrat (fin 2017)
DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ÉCOLOGIQUES	ROCH_SURF_DIL_1	Sensibiliser les propriétaires / agriculteurs à la plantation de haies ou de boisements	Vallées sèches : 1000 m de haies, 10 ares de bande enherbées Vallon des Nègres : 1000 m de haies, 10 ares de bande enherbées Plateau calcaire : 3000 m de haies, 30 ares de bande enherbées	Linéaire de haies planté Surface de boisements plantée	Prioritaire	54 000 ml de haies
	ROCH_SURF_DIL_2	Adapter les Surfaces d'Intérêts Ecologiques (SIE) en cohérence avec les zones sensibles de l'AAC	Vallées sèches : 1000 m de haies, 10 ares de bande enherbées, 2 hectares de couverts environnementaux Vallon des Nègres : 1000 m de haies, 10 ares de bande enherbées, 5 hectares de couverts environnementaux Plateau calcaire : 3000 m de haies, 30 ares de bande enherbées, 10 hectares de couverts environnementaux	Linéaire de haies Surface de boisement Surface de couverts environnementaux	Moyennement prioritaire	54 000 ml de haies 482 ha de bois
	ROCH_FOURR_1	Développer des partenariats entre territoires spécialisés (céréaliers/éleveurs)	Vallées sèches : 10 hectares de surface herbagère Vallon des Nègres : 20 hectares de surface herbagère Plateau calcaire : 50 hectares de surface herbagère	Etape de réalisation de l'étude filière et identification de complémentarités potentielles entre territoires et pistes locales pour l'AAC Source de Roche : - Non engagée - "Cahier des charges" de l'étude co-construite avec la CA16 - Etude en cours de réalisation - Etude achevée et rapport final présenté aux acteurs locaux - Construction de la/des filière(s) engagée Hectares de surfaces fourragères implantées sur l'AAC (suivi des RPG) Nombre de céréaliers et d'éleveurs engagés	Prioritaire	Tot surface en herbe (2017) = 229,19 ha 5 - (2017) = 51,66 ha 9 - (2017) = 100,89 ha 10 - (2017) = 75,23 ha  Protéagineux + légumineuses grains + fourragères (2017) = 211,64 ha
	ROCH_FOURR_2	Etudier au cas par cas les possibilités techniques et économiques de développer les surfaces en herbe dans les élevages / les situations de transmission imminentes des exploitations d'élevage	Vallées sèches : 10 hectares de surface herbagère. Vallon des Nègres : 20 hectares de surface herbagère. Plateau calcaire : 50 hectares de surface herbagère.	Hectares de surfaces fourragères implantées sur l'AAC (suivi des RPG)	Prioritaire	

DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT	ROCH_CULT_INT_1	Constituer un Groupe Technique "Cultures Intermédiaires"	80% des structures membres représentées au sein du groupe technique de pilotage de l'action Atteinte des objectifs de résultats des actions ROCH_CULT_INT_2 à 6	Nombre de réunion/an Taux de présence des structures membres	Prioritaire	-
	ROCH_CULT_INT_2	Expérimentation couverts	Vallées sèches : 10 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur Vallon des Nègres : 95 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur Plateau calcaire : 245 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur	Surfaces engagées en couverts sous cahier des charges	Prioritaire	-
	ROCH_CULT_INT_3	Organiser un réseau de fermes pilotes	Vallées sèches : 10 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur Vallon des Nègres : 95 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur Plateau calcaire : 245 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur	Nombre de fermes pilotes et de parcelles engagées Nombre d'essais réalisés et valorisés	Prioritaire	-
	ROCH_CULT_INT_4	Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser	Vallées sèches : 10 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur Vallon des Nègres : 95 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur Plateau calcaire : 245 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur	Nombre de fiches cas-types réalisées	Prioritaire	-
	ROCH_CULT_INT_5	Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires	1 journée technique/an a minima	Nombre de journées techniques réalisées	Prioritaire	-
	ROCH_CULT_INT_6	Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services	2 journées techniques au cours des 5 ans du contrat	Nombre de journées techniques réalisées	Prioritaire	-
	ROCH_AC_1	Mettre en place le projet Agr'Eau	Vallon des Nègres : 100 hectares conduits en agriculture de conservation des sols. Plateau calcaire : 200 hectares conduits en agriculture de conservation des sols.	Nombre de fermes pilotes engagées	Prioritaire	-
	ROCH_HVE_1	Accompagner les producteurs vers la certification environnementale HVE	Vallées sèches : 10 ha certifiés HVE. Vallon des Nègres : 80 ha certifiés HVE. Plateau calcaire : 210 ha certifiés HVE.	% SAU certifiées HVE	Prioritaire	-

	ROCH_AB_1	Faire connaître par une démarche proactive les services d'accompagnements existants autour de l'AB	Vallées sèches : 10 ha d'agriculture AB. Vallon des Nègres : 110 ha d'agriculture AB. Plateau calcaire : 400 ha d'agriculture AB.	Surface en agriculture biologique	Prioritaire	87 ha certifiés AB
	ROCH_AB_2	Accompagner les agriculteurs pour s'assurer de la viabilité et la vivabilité des exploitations AB déjà existantes	Vallées sèches : 10 ha d'agriculture AB. Vallon des Nègres : 110 ha d'agriculture AB. Plateau calcaire : 400 ha d'agriculture AB.	Taux d'agriculteurs AB impliqué dans les réseaux	Prioritaire	-
	ROCH_AB_3	Accompagner et communiquer sur le réseau de parcelles de référence AB	100 % d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des invitations aux commissions Grandes Cultures 100 % d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des résultats du réseau de parcelles AB	% d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des invitations aux commissions Grandes Cultures % d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des résultats du réseau de parcelles AB	Prioritaire	-
	ROCH_AB_4	Organiser des journées techniques multipartenariales sur l'AB	100% des agriculteurs des AAC invités aux journées multi-partenariales organisées	Nombre de journées organisées Nombre de participants	Prioritaire	-
	ROCH_AB_5	Organiser la filière AB en Nord Charente : du champ à la cellule de stockage	Solution(s) technique(s) mise(s) en œuvre	Etape de mise en place de la/des solution(s) de gestion des cultures AB entre le CHAMP et la CELLULE DE STOCKAGE : - Concertation non-engagée - Groupe de travail en place - Solution technique identifiée - Solution technique mise en œuvre	Prioritaire	-
	ROCH_FIL_1	Appuyer les initiatives filières/Accompagner les initiatives des partenaires agricoles en matière de filières	Permettre une diversification des assolements céréaliers en partenariat avec les Organismes Stockeurs du territoire 1 échange/an "FILIERES" avec chaque partenaire agricole ciblé	Nombre d'échanges annuels avec chaque partenaire agricole de l'AAC : --> OCELIA, COOP DE MANSLE, NACA (lien NEOLIS, GROUPE PIVETEAU, DEMOGRAINS) Nombre de projets accompagnés SAU impactée par le(s) projet(s)	Peu prioritaire	-
	ROCH_FIL_2	Accompagner la mise en place de circuits courts de proximité	Accompagnement d'au moins 1 projet sur l'AAC	Nb de projets "circuits courts" accompagnés	Moyennement prioritaire	-
INFORMER SENSIBILISER	ROCH_INFO_1	Communication générale sur les actions Re-Sources	Production et diffusion des supports prévus : - Plaquette Re-Sources "AAC Source de Roche" - Fiches hydrogéologie de l'AAC Source de Roche - Plaquette générale Re-Sources - Rédaction d'au moins 1 article "prêt à l'emploi" par an - Alimentation régulière du site internet et la page Facebook du programme Re-Sources du SIAEP Nord-Ouest Charente - Créer au moins 1 dispositif d'animation	Nombre de supports produits / nombre de supports prévus Nombre de personnes sensibilisées par la communication	Moyennement prioritaire	-
	ROCH_INFO_2	Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux locaux et actions menées pour protéger la ressource	- 1 événement l'Eau en fête par an - 1 participation à un événement grand public local au moins une fois par an - 1 projet pédagogique conduit sur au moins 5 classes par an	- Nombre de classes sur l'AAC sensibilisées à la problématique de l'eau - Nombre de participants aux événements grands publics - Nombre d'événements organisés (en partenariat avec les manifestations locales)	Moyennement prioritaire	-

	ROCH_INFO_3	Communiquer sur les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau	-1 production Agridemain -1 ferme ouverte/an - 1 article/an sur le site internet du SIAEP Nord-Ouest Charente - 3 films sur des exploitations agricoles - 100% des agriculteurs des AAC ayant l'information d'accès au répertoire documentaire"	Nombre de supports produits Contenu du répertoire documentaire	Moyennement prioritaire	-
PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-SOURCES	ROCH_EVAL_1	Suivi de la qualité des eaux brutes	- A terme : Maximum NITRATES < 50 mg/L Pour 2023 : Maximum NITRATES < 56 mg/L - Absence de dépassement de la limite de qualité des 0,1 mg/L pour les matières actives autorisées	Concentration maximum en nitrates dans les eaux brutes de la source Dépassement de la limite de qualité des 0,1 mg/L pour les matières actives autorisées	Prioritaire	-
	ROCH_EVAL_9	Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats	- 100% des indicateurs de suivi relatifs aux actions Re-Sources capitalisés sur la plateforme ODELIANE - 100% des données capitalisées facilement valorisables auprès des élus et partenaires impliqués.	% indicateurs identifiés effectivement renseignés % indicateurs renseignés valorisés	Moyennement prioritaire	-
	ROCH_PILOT_1	Gérer l'animation générale du contrat (gouvernance, administratif, relations partenariales, contact agriculteurs ...)	Atteindre les objectifs fixés pour chaque objectif opérationnel Favoriser et entretenir la dynamique territoriale	Indicateurs de suivi des objectifs opérationnels (cf fiche propre à chaque actions) Baromètre "Dynamique Re-Sources" (enquête à mettre en place en fin de contrat auprès des acteurs et partenaires)	Prioritaire	-
	ROCH_PILOT_2	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydropédologique	- Organiser au moins 1 session technique (formation/journée technique/intervention ...)/an - 80% du public cible effectivement présent à la session proposée - 100% de participants "très satisfaits"	Nombre de formations réalisées Nombre de participants ciblés effectivement présents/Nombre de participants ciblés invités Sondage "satisfaction du public cible" établi suite à chaque séminaire (grille d'évaluation à mettre en place pour aboutir à différentes catégories de satisfaction dont "très satisfaits")	Prioritaire	-
	ROCH_PILOT_3	Séminaire annuel EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES	- 1 séminaire "EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES" par an - 80% du public cible effectivement présent à la session proposée - 100% de participants "très satisfaits"	Nombre de séminaires organisés sur les 5 années de programme Nombre de participants ciblés effectivement présents/Nombre de participants ciblés invités Sondage "satisfaction du public cible" établi suite à chaque séminaire (grille d'évaluation à mettre en place pour aboutir à différentes catégories de satisfaction dont "très satisfaits")	Moyennement prioritaire	-
	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (OUTILS)	ROCH_OUTIL_1	Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer	cf. objectifs opérationnels chiffrés (surfaces en AB, surfaces en herbe, surfaces HVE...)	Nombre de dossiers accompagnés Volumes financiers consommés	Prioritaire

	ROCH_OUTIL_2	Mise en place d'un observatoire climatique	Disposer d'un outil fonctionnel, avec une mise à jour de données, une valorisation possible de celles-ci Utilisation de l'outil par les partenaires	Avoir un outil fonctionnel Nombre de données valorisées sur nombre de données valorisables	Moyennement prioritaire	-
	ROCH_OUTIL_5	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC de Roche	Vallées sèches : 1000 m de haies, 10 ares de bande enherbées, 2 hectares de couverts environnementaux, 10 hectares de surface herbagère, 10 ha d'agriculture AB. Vallon des Nègres : 1000 m de haies, 10 ares de bande enherbées, 5 hectares de couverts environnementaux, 20 hectares de surface herbagère, 110 ha d'agriculture AB. Plateau calcaire : 3000 m de haies, 30 ares de bande enherbées, 10 hectares de couverts environnementaux, 50 hectares de surface herbagère, 400 ha d'agriculture AB.	Surfaces boisées créées Surfaces en herbe sans intrant créées Surfaces en herbagères à vocation fourragères créées Nombre d'hectares en AB et en agroforesterie	Prioritaire	-
	ROCH_OUTIL_6	Créer et alimenter un observatoire du foncier	Disposer d'un outil fonctionnel et utilisé par les partenaires avec des données mises à jour	Etat d'avancement de l'observatoire du foncier :- Avoir formalisé les besoins / rédigé un cahier des charges- Avoir récolté l'ensemble des données visées- Avoir développé l'outil / outil fonctionnel- Outil connu et utilisé par l'ensemble des partenaires concernés	Prioritaire	-
	ROCH_OUTIL_7	Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles de l'AAC	100 % des communes ciblées disposent d'un atlas des secteurs sensibles de l'AAC	Réalisation des 4 atlas cartographiques des communes ciblées	Peu prioritaire	-
	ROCH_OUTIL_8	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation	100% des agriculteurs de + de 60 ans de l'AAC enquêtés sur leur transmission 100% des agriculteurs de + de 50 ans enquêtés (allégé au volet foncier)	Etat d'avancement de chaque "PHASE 1" : - Non engagée - Grille co-construite - Entretiens réalisés auprès des exploitants de l'axe de drainage - Données intégrées dans l'observatoire du foncier et analysées Pour la phase 2 : - Nombre de reprises accompagnées/nombre de reprises à accompagner ciblées à l'issue de la phase 1 - Nombre de reprises accompagnées avec succès (installation AB ou élevage pâturant)/nombre de reprises à accompagner ciblées à l'issue de la phase 1	Prioritaire	-





## SOCLE COMMUN DES INDICATEURS REGIONAUX

La gouvernance régionale Re-Sources a souhaité mettre en place un **socle commun d'indicateurs** de suivi des programmes d'actions Re-Sources sur l'ensemble de la Région. Ces indicateurs sont en cours de définition et devront être pris en compte par la collectivité porteuse dans le cadre de son suivi/évaluation annuelle et de l'évaluation de fin de contrat.

Parmi les indicateurs pressentis, on retiendra en particulier la nécessité de :

- Disposer d'un suivi de l'évolution du territoire ;
- Exprimer l'engagement des agriculteurs dans la démarche Re-Sources.

Les indicateurs suivants peuvent ainsi être notamment identifiés pour ces deux points :

	Indicateurs socle régional	ETAT 0 Données du bilan de fin de contrat (fin 2017)
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>Surfaces et évolution des surfaces en AB</b>	SAU AB (2017) = <b>87 ha</b> 4 exploitations AB
	<b>Evolution des Infrastructures Agro-Ecologiques</b>	Linéaire de haies = <b>54 000 ml</b>
	<b>Evolution de l'assolement :</b>	
	<b>Surfaces en herbe = catégories RPG :</b> 5- jachères 9 - surfaces herbacées temporaires (<= 5 ans) 10 - Prairies ou pâturages permanents	Tot surface en herbe (2017) = <b>229,19 ha</b> 5 - (2017) = 51,66 ha 9 - (2017) = 100,89 ha 10 - (2017) = 75,23 ha
	<b>Surfaces en cultures de printemps</b>	Tournesol + Maïs + Pois de printemps + Maïs ensilage + Orge de printemps + lentille cultivée + Pois chiches + Soja + Avoine de printemps + Autres céréales de printemps de genre Triticum + Autre pois fourrager de printemps + Lin + Mélange de protéagineux prépondérants et de céréales (2017) = <b>780,79 ha</b>
	<b>Surfaces boisées</b>	Bois (2017) = <b>482 ha</b>
	<b>Surfaces légumineuses /protéagineux</b>	Protéagineux + légumineuses grains + fourragères (2017) = <b>211,64 ha</b>
	<b>Evolution du % de sols couverts de septembre à Mars</b>	Etat 0 à préciser
<b>ENGAGEMENT DES AGRICULTEURS</b>	<b>Nombre d'agriculteurs engagés dans la démarche :</b> - Niveau 1 : agriculteurs participants aux journées techniques, formations, diagnostics - Niveau 2 : tous type d'engagement surfaciques (MAEC, Couverture des sols) ou investissements (Pcae-PVE,...) - Niveau 3 : agriculteurs qui ont engagé toute leur exploitation en AB, HVE ou MAEC système	-



## ANNEXE 6 :

### Prospective de l'évolution de la qualité de la Source de Roche

La baisse attendue des concentrations en nitrates au regard de l'état actuel pourrait être projetée comme suit :

	Baisse attendue au regard de l'état actuel
Objectif 2023 (contrat Re-Sources 2019-2023)	-13 %

Ainsi, on peut simuler de manière théorique<sup>6</sup>, l'incidence de l'atteinte de ces objectifs comme suit.

	Baisse attendue au regard de l'état actuel	Prospective Minimum NO3 (mg/L)	Prospective Moyenne NO3 (mg/L)	Prospective Maximum NO3 (mg/L)
ETAT 0	-	46	50	57
Objectif 2023 (N+ 5 ans)	-13 %	40	44	49

Toutefois, afin de simuler de manière théorique l'inertie du milieu, les impacts sur la qualité de l'eau de chacun des contrats ont été lissés, de manière linéaire, sur 20 ans (cf. tableau ci-dessous).

	Baisse attendue au regard de l'état actuel	Prospective Minimum NO3 (mg/L)	Prospective Moyenne NO3 (mg/L)	Prospective Maximum NO3 (mg/L)
<b>2023</b>	-1,72 %	46	50	56
<b>2024</b>	-3,45 %	45	49	55
<b>2025</b>	-5,17 %	44	48	54
<b>2026</b>	-6,89 %	43	47	53
<b>2027</b>	-8,61 %	42	46	52
<b>2028</b>	-10,34 %	42	45	51
<b>2029</b>	-12,06 %	41	45	50
<b>2030</b>	-13,78 %	40	44	49
<b>2031</b>	-15,50 %	39	43	48
<b>2032</b>	-17,23 %	38	42	47

Cet « amortissement » linéaire choisi et présenté ci-dessus tient compte de la proportion d'eaux actuelles et d'eaux plus anciennes en période de « Hautes Eaux », c'est-à-dire 55% d'eaux de moins de 5 ans et 45% d'eaux dont le temps de séjour est de 20 ans<sup>7</sup>.

Selon ce scénario prospectif il est envisageable, dans le respect des objectifs de baisse de pression affichés, que la moyenne des concentrations en nitrates passe sous la limite de qualité des 50 mg/L dès la décennie 2024 et les pics de concentration se situent en dessous des 50mg/L à partir de 2030.

<sup>6</sup> La méthode utilisée pour cette prospective est critiquable tant le fonctionnement hydrogéologique local est complexe. Il permet toutefois, à partir d'une première approche théorique de projeter les effets des actions du SIAEP. Un suivi fin des données qualité au captage et sur l'AAC ainsi qu'une amélioration continue de la connaissance du fonctionnement hydrogéologiques doit être réalisé dans les années à venir

<sup>7</sup> Etude de datation des eaux sur les captages prioritaires de Charente, HYDRO INVEST, 2016



## ANNEXE 7 :

### Liste des actions 2019 – 2023 de l'AAC Source de Roche

ORIENTATION STRATEGIQUE	OBJECTIF OPERATIONNEL	ZONAGES des objectifs opérationnels			FICHES ACTIONS			OBJECTIFS CHIFFRES
		Vallées sèches	Axe de drainage Vallon des Nègres	Plateau calcaire	CODE	N°	ACTION	
DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ECOLOGIQUES	Planter et restaurer les linéaires de haies, combinaison haies/bandes enherbées et boisement	Lever sensibilisation Lever foncier Lever volontariat (aide à la plantation et adaptation des SIE)	Lever sensibilisation Lever foncier Lever volontariat (aide à la plantation et adaptation des SIE)	Lever sensibilisation Lever volontariat (aide à la plantation et adaptation des SIE)	SURF_DIL	1	Sensibiliser les propriétaires/exploitants à la plantation de haies	5 km de haies et 0,5ha de bandes enherbées dispersées sur toute l'AAC
					SURF_DIL	2	Adapter les SIE des exploitations en cohérence avec les zones sensibles des AAC	
					OUTIL	1	Mobiliser des aides financières à la plantation et accompagner le montage des projets à financer	
					OUTIL	6	Créer et alimenter un observatoire du foncier	
	Développer les surfaces herbagères (prairie temporaires, prairies permanentes,...) à vocation fourragère	Lever rencontres individuelles Lever foncier Lever installation/transmission	Lever rencontres individuelles Lever foncier Lever installation/transmission	Lever rencontres individuelles Lever installation/transmission	FOURR	2	Etudier au cas par cas les possibilités techniques et économiques de développer les surfaces en herbe dans les élevages / les situations de transmission imminentes des exploitations d'élevage	80 ha de surfaces herbagères à vocation fourragères
					FOURR	1	Développer des partenariats entre territoires spécialisés (céréaliers/éleveurs)	
					OUTIL	6	Créer et alimenter un observatoire du foncier	
					OUTIL	5	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC Source de Roche	
					OUTIL	1	Mobiliser des aides financières compensatoires et accompagner le montage des projets à financer	
	Développer les couverts environnementaux sur les zones sensibles en secteur Grandes Cultures	Lever volontariat (aide à la plantation et adaptation des SIE)	Lever volontariat (aide à la plantation et adaptation des SIE)	Lever volontariat (aide à la plantation et adaptation des SIE)	SURF_DIL	2	Adapter les SIE des exploitations en cohérence avec les zones sensibles des AAC.	17 ha de couverts environnementaux (type jachères ou herbe 0 intrants)
					OUTIL	6	Créer et alimenter un observatoire du foncier	
					OUTIL	5	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC Source de Roche	
OUTIL					1	Mobiliser des aides financières compensatoires et accompagner le montage des projets à financer		
DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT	Maximiser le temps de couverture des sols	Lever volontariat (secteur prioritaire 1)	Lever volontariat (secteur prioritaire 2)	Lever volontariat	CULT_INT	1	Constituer un groupe technique "cultures intermédiaires"	350 ha où maximiser la couverture des
					CULT_INT	2	Expérimentation couverts	
					CULT_INT	3	Organiser un réseau de fermes pilotes	

PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT					CULT_INT	4	Recenser les retours d'expérience sur des d'itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser	sols en intercultures
					CULT_INT	5	Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires	
					CULT_INT	6	Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services	
					OUTIL	2	Mise en place d'un observatoire climatique	
					OUTIL	1	Mobiliser des aides financières et accompagner le montage des projets à financer	
	Développer l'agriculture de conservation et l'agroforesterie	Levier volontariat	Levier volontariat	Levier volontariat	AC	1	Mettre en place le projet Agr'Eau	300 ha pionniers en matière d'agriculture de conservation des sols +300 ha certifiés Haute Valeur Environnementale
	Développer la certification environnementale HVE	Levier volontariat	Levier volontariat	Levier volontariat	HVE	1	Accompagner les producteurs vers la certification environnementale HVE des exploitations en polycultures et polyculture élevage	300 ha pionniers en matière d'agriculture de conservation des sols +300 ha certifiés Haute Valeur Environnementale
					OUTIL	1	Mobiliser des aides financières et accompagner le montage des projets à financer	
	Développer l'Agriculture Biologique	Levier rencontres individuelles Levier foncier Levier installation/transmission	Levier rencontres individuelles Levier foncier Levier installation/transmission	Levier rencontres individuelles Levier installation/transmission	AB	1	Faire connaître par une démarche proactive les services d'accompagnements existants autour de l'AB	500 ha convertis en Agriculture Biologique
					AB	2	Accompagner les agriculteurs pour s'assurer de la viabilité et la vivabilité des exploitations AB	
					AB	3	Accompagner et communiquer sur le réseau de parcelles de référence AB et les commissions Grandes Cultures	
					AB	4	Organiser des journées techniques, des formations...	
					AB	5	Organiser la filière AB en Nord-Charente : du champ à la cellule de stockage	
					OUTIL	6	Créer et alimenter un observatoire du foncier	
					OUTIL	5	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC Source de Roche	
					OUTIL	5	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation	
	OUTIL	1	Mobiliser des aides financières et accompagner le montage des projets à financer					
	Favoriser et développer les filières de diversification	Levier volontariat	Levier volontariat	Levier volontariat	FIL	1	Accompagner les initiatives des partenaires agricoles en matière de filières	
					FIL	2	Accompagner la mise en place de circuits courts de proximité	

INFORMER- SENSIBILISER	Valoriser la démarche Re-Sources et sensibiliser aux enjeux locaux	ACTIONS TRANSVERSALES	COMM	1	Communication générale sur les actions Re-Sources
	Valoriser l'implication et les pratiques des agriculteurs auprès des acteurs locaux		COMM	2	Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux environnementaux
			COMM	3	Communiquer sur les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau
PILOTER ET EVALUER	Suivre les actions et les indicateurs de résultats		EVAL	1	Suivi qualité des eaux brutes
			EVAL	9	Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats
	OUTIL		2	Mise en place d'un observatoire climatique	
	Piloter la mise en œuvre des contrats		PILOT	1	Gérer l'animation générale du contrat (gouvernance, administratif, relations partenariales, contact agriculteurs..)
			PILOT	2	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydro pédologique
PILOT	3		Séminaire annuel EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES		

#### Liste des fiches OUTILS :

<b>OUTIL</b>	<b>1</b>	<b>Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer</b>
<b>OUTIL</b>	<b>2</b>	<b>Mise en place d'un observatoire climatique</b>
<b>OUTIL</b>	<b>5</b>	<b>Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC Source de Roche</b>
<b>OUTIL</b>	<b>6</b>	<b>Créer et alimenter un observatoire du foncier</b>
<b>OUTIL</b>	<b>7</b>	<b>Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles de l'AAC</b>
<b>OUTIL</b>	<b>8</b>	<b>Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation</b>





## ANNEXE 8 :

### Impacts attendus pour les actions du contrat Re-Sources 2019 - 2023



Impact attendu NITRATES

Les attentes du contrat Re-Sources, sur 5 ans, sont rappelées ci-après.

**Baisse attendue au regard de l'état actuel**

**Objectif 2023 (contrat Re-Sources 2019-2023)**

**-13 %**

L'impact attendu des actions concernant les nitrates est estimé sur la base d'un **état 0** où l'azote potentiellement lessivable sur le territoire est de 35 kg N/ha/an<sup>8</sup> :

SOURCE DE ROCHE

Etat 0			*Surface "corrigée"	
Vallées sèches	35	kg N lessivable/ha/an	170 ha	contribuent à 55%
Vallon des Nègres	35	kg N lessivable/ha/an	670 ha	
Plateau calcaire	35	kg N lessivable/ha/an	2000 ha contribuent à 45%	

Sur cette base et en fonction des objectifs « qualité » fixés, des objectifs de surfaces pour les différentes opérations efficaces sur l'enjeu « NITRATES » sont rapportés ci-après en spécifiant l'impact attendu.

**NB :** les linéaires de haies à planter sont « convertis » en surface sur la base du mode de calcul utilisé dans le cadre des aides PAC pour le dénombrement des Surfaces d'Intérêt Ecologique :

Convertisseur HAIES	5000 ml
Ref SIE : 1 ml = 9 m <sup>2</sup>	4,5 ha

<sup>8</sup> Reliquat post récolte de référence sous culture considéré = 50 kg N/ha/an

Référence Réussir ses couverts végétaux ARVALIS, 2015 (Expérimentation site du Magneraud 1990 - 1994)

CIPAN réglementaire réussie = limite le lessivage de l'azote post-récolte de 50% lessivage (25 kg N/ha/an).

Or, sur les 5 dernières années (2014 à 2018), deux années ont fait l'objet de dérogation sur les CIPAN en lien avec les conditions climatiques. On peut donc considérer que les intercultures mises en place par les agriculteur-rice-s aujourd'hui ne sont mises en place avec succès que 3 années sur 5 (25 kg N/ha/an) ; pour 2 années sur 5, on considère un azote lessivable de 50 kg/ha/an.

On retient donc pour l'état 0, N lessivable = (50 + 50 + 25 + 25 + 25) / 5 = 35 kg N/ha.

ETAT 0	Vallées sèches	5950 kg/an	ABAQUES
Planter et restaurer les linéaires de haies, combinaison haies/bandes enherbées et boisement	Vallées sèches	1 ha	0 kg/ha/an
Développer les surfaces herbagères (prairie temporaires, prairies permanentes...) à vocation fourragère	Vallées sèches	10 ha	25 kg/ha/an
Développer les couverts environnementaux sur les zones sensibles en secteur Grandes Cultures	Vallées sèches	2 ha	0 kg/ha/an
Maximiser le temps de couverture des sols	Vallées sèches	10 ha	25 kg/ha/an
Développer l'agriculture de conservation et l'agroforesterie	Vallées sèches	ha	25 kg/ha/an
Développer l'Agriculture Biologique	Vallées sèches	10 ha	25 kg/ha/an
<b>CONTRIBUTION AZOTE VALLÉES SECHES OBJECTIF 2023 CORRIGÉE*</b>	Vallées sèches	<b>3049,75 kg/an</b>	

ETAT 0	Axe de drainage	23450 kg/an	ABAQUES
Planter et restaurer les linéaires de haies, combinaison haies/bandes enherbées et boisement	Vallon des Nègres	1 ha	0 kg/ha/an
Développer les surfaces herbagères (prairie temporaires, prairies permanentes...) à vocation fourragère	Vallon des Nègres	20 ha	25 kg/ha/an
Développer les couverts environnementaux sur les zones sensibles en secteur Grandes Cultures	Vallon des Nègres	5 ha	0 kg/ha/an
Maximiser le temps de couverture des sols	Vallon des Nègres	95 ha	25 kg/ha/an
Développer l'agriculture de conservation et l'agroforesterie	Vallon des Nègres	100 ha	25 kg/ha/an
Développer l'Agriculture Biologique	Vallon des Nègres	110 ha	25 kg/ha/an
<b>CONTRIBUTION AZOTE AXE DE DRAINAGE OBJECTIF 2023 CORRIGÉE*</b>	Vallon des Nègres	<b>10994,5 kg/an</b>	

ETAT 0	Plateau calcaire	70000 kg/an	ABAQUES
Planter et restaurer les linéaires de haies, combinaison haies/bandes enherbées et boisement	Plateau calcaire	3 ha	0 kg/ha/an
Développer les surfaces herbagères (prairie temporaires, prairies permanentes...) à vocation fourragère	Plateau calcaire	50 ha	25 kg/ha/an
Développer les couverts environnementaux sur les zones sensibles en secteur Grandes Cultures	Plateau calcaire	10 ha	0 kg/ha/an
Maximiser le temps de couverture des sols	Plateau calcaire	245 ha	25 kg/ha/an
Développer l'agriculture de conservation et l'agroforesterie	Plateau calcaire	200 ha	25 kg/ha/an
Développer l'Agriculture Biologique	Plateau calcaire	400 ha	25 kg/ha/an
<b>CONTRIBUTION AZOTE PLATEAU CALCAIRE OBJECTIF 2023 CORRIGÉE*</b>	Plateau calcaire	<b>27267,75 kg/an</b>	

**CONTRIBUTION AZOTE TOTALE OBJECTIF 2023** 41312 kg/an

Baisse ETAT 0 = -13,3%



## Impact attendu MOLECULES PHYTOSANITAIRES

En l'absence de données plus précises, les objectifs de baisse de pression phytosanitaire sont basés sur un état 0 correspondant aux Indices de Fréquence de Traitement Herbicides et Hors Herbicides de référence du territoire (IFT H = 1,9 ; IFT HH = 2,4).

Sur cette base et en fonction des objectifs « qualité » fixés, des objectifs de surfaces pour les différentes opérations efficaces sur l'enjeu « PHYTO » sont rapportés ci-après en spécifiant l'impact attendu.

Concernant l'action HVE, l'abaque a été sur la base des références de notations HVE :

- Note minimum 0 point si IFT est supérieur ou égal à l'IFT de référence
- 1 point : -10%
- 2 points : -20%
- 3 points : -30%
- 4 points : -40%
- Note maximum (5 points) strictement inférieur à 50% de l'IFT de référence

Sur la base de la connaissance des animateur·rice·s (empirique), on considère que les exploitant·e·s certifié·e·s seront pour 50% à 2 points (-20% ➔ IFT H = 1,52 ; IFT HH = 1,92) et 50% à 3 points (-30% ➔ IFT H = 1,33 ; IFT HH = 1,68) soit

- un IFT H moyen retenu pour les exploitations certifiées de 1,425
- un IFT HH moyen retenu pour les exploitations certifiées de 1,8.

**Il en ressort que les actions prévues permettent d'atteindre les objectifs « qualité » attendus en termes de PHYTO, à savoir un IFT H de 1,46 et un IFT HH de 1,84 en 2023 (Référence territoire - 23%) – cf. tableau ci-après.**

<b>ETAT 0</b>	Vallées sèches	1,9 IFT	<b>ABAQUES</b>	2,4 IFT HH	<b>ABAQUES</b>
Planter et restaurer les linéaires de haies, combinaison haies/bandes enherbées et boisement	Vallées sèches	1 ha	IFT H 0	1 ha	IFT H 0
Développer les surfaces herbagères (prairie temporaires, prairies permanentes, ...) à vocation fourragère	Vallées sèches	10 ha	IFT H 0,1	10 ha	IFT H 0,1
Développer les couverts environnementaux sur les zones sensibles en secteur Grandes Cultures	Vallées sèches	2 ha	IFT H 0	2 ha	IFT H 0
Développer la certification HVE	Vallées sèches	10 ha	IFT H 1,425	10 ha	IFT H 1,8
Développer l'Agriculture Biologique	Vallées sèches	10 ha	IFT H 0	10 ha	IFT H 0
<b>CONTRIBUTION PHYTO OBJECTIF 2023</b>	Vallées sèches	<b>0,180</b>		<b>0,227</b>	
<b>ETAT 0</b>	Vallon des Nègres	1,9 IFT H	<b>ABAQUES</b>	2,4 IFT HH	<b>ABAQUES</b>
Planter et restaurer les linéaires de haies, combinaison haies/bandes enherbées et boisement	Vallon des Nègres	1 ha	IFT H 0	1 ha	IFT H 0
Développer les surfaces herbagères (prairie temporaires, prairies permanentes, ...) à vocation fourragère	Vallon des Nègres	20 ha	IFT H 0,1	20 ha	IFT H 0,1
Développer les couverts environnementaux sur les zones sensibles en secteur Grandes Cultures	Vallon des Nègres	5 ha	IFT H 0	5 ha	IFT H 0
Développer la certification HVE	Vallon des Nègres	80 ha	IFT H 1,425	80 ha	IFT H 1,8
Développer l'Agriculture Biologique	Vallon des Nègres	110 ha	IFT H 0	110 ha	IFT H 0
<b>CONTRIBUTION PHYTO OBJECTIF 2023 CORRIGEE</b>	Vallon des Nègres	<b>0,640</b>		<b>0,809</b>	
<b>ETAT 0</b>	Plateau calcaire	1,9 IFT H	<b>ABAQUES</b>	2,4 IFT HH	<b>ABAQUES</b>
Planter et restaurer les linéaires de haies, combinaison haies/bandes enherbées et boisement	Plateau calcaire	3 ha	IFT H 0	3 ha	IFT H 0
Développer les surfaces herbagères (prairie temporaires, prairies permanentes, ...) à vocation fourragère	Plateau calcaire	50 ha	IFT H 0,1	50 ha	IFT H 0,1
Développer les couverts environnementaux sur les zones sensibles en secteur Grandes Cultures	Plateau calcaire	10 ha	IFT H 0	10 ha	IFT H 0
Développer la certification HVE	Plateau calcaire	210 ha	IFT H 1,425	210 ha	IFT H 1,8
Développer l'Agriculture Biologique	Plateau calcaire	400 ha	IFT H 0	400 ha	IFT H 0
<b>CONTRIBUTION PHYTO OBJECTIF 2023 CORRIGEE</b>	Plateau calcaire	<b>0,635</b>		<b>0,802</b>	
<b>CONTRIBUTION PHYTO TOTALE OBJECTIF 2023</b>		<b>1,456</b>		<b>1,839</b>	
		<b>Baisse ETAT 0 = -23%</b>		<b>Baisse ETAT 0 = -23%</b>	

## ANNEXE 9 :

### Plan de financement indicatif du contrat Re-Sources 2019-2023 Dimensionnement et répartition des besoins humains nécessaires

Le plan de financement prévisionnel 2019-2023 est synthétisé, à titre indicatif, dans le « livret fiches-actions » (ANNEXE 10).

Le coût prévisionnel global du contrat 2019-2023 est de **2 618 145 €**.

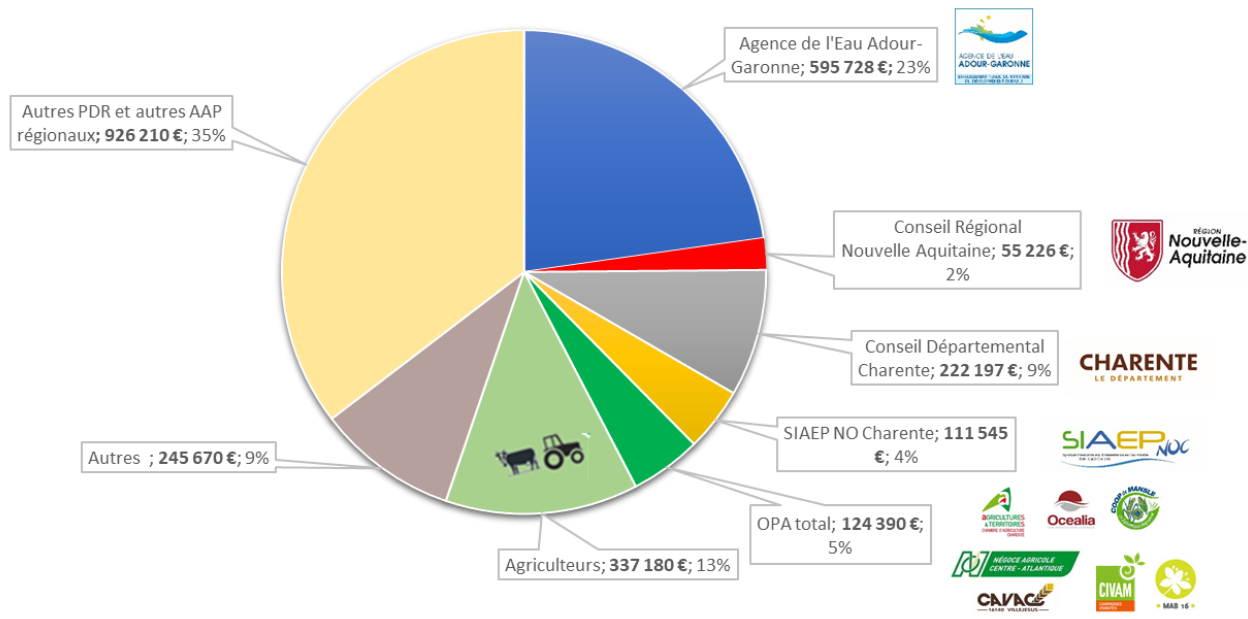
*A noter :* Le budget du précédent contrat 2013-2018 est rappelé dans le tableau suivant :

	Budget total contrat 2013-2018	Dont		
		Aides publiques hors MO	Autofinancement Collectivité Maitre d'ouvrage (MO)	Autres
		801 559 €	41 267 €	365 587 €
AAC Source de Roche	1 208 413 €	66,3 %	3,4 %	30,3 %

Le montant prévisionnel total du contrat Re-Sources 2019-2023 est réparti, à titre indicatif, comme suit (cf. figure ci-après) :

- ▶ 111 545 € à la charge du SIAEP Nord-Ouest Charente (4 % du montant prévisionnel total)
- ▶ 1 799 360 € d'aides publiques prévisionnelles<sup>9</sup> (69% du montant prévisionnel total) soit :
  - 595 728 € de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, soit 23%
  - 55 226 € de la Région Nouvelle Aquitaine, soit 2%
  - 222 197 € du Département de la Charente, soit 9%
  - 926 210 € liés au Plan de Développement Rural Nouvelle-Aquitaine et aux autres fonds régionaux, soit 35%
- ▶ 707 240 € financés par d'autres porteurs de projets, soit 27 % dont :
  - 337 180 € directement supporté par les agriculteur-riche-s locaux-ales, soit 13 % ;
  - 124 390 € pris en charge par leur environnement professionnel, soit 5 %

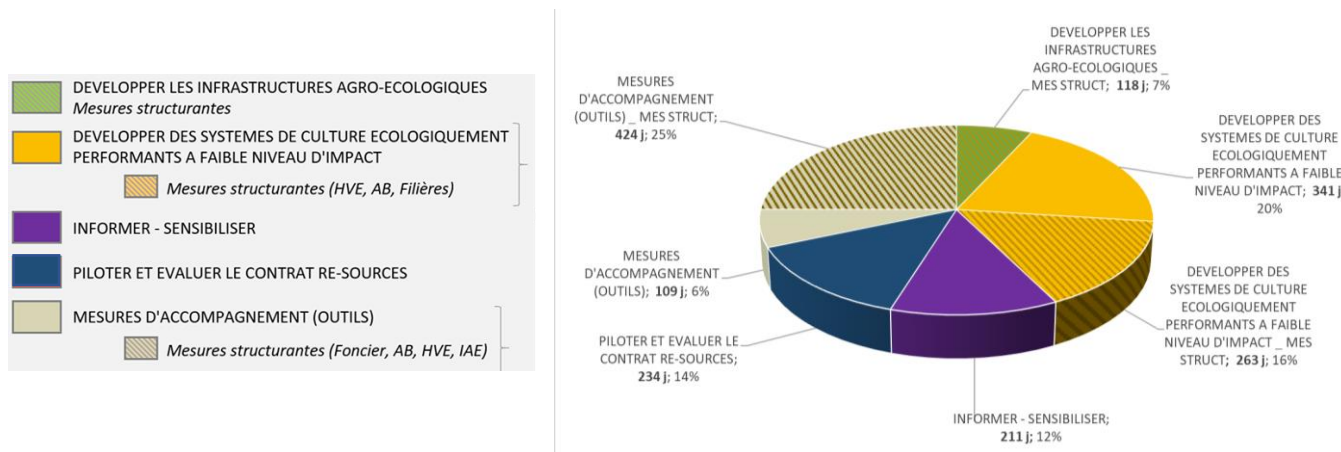
<sup>9</sup> Aides publiques hors fond SIAEP Nord-Ouest Charente



Répartition prévisionnelle des coûts par financeur du contrat Re-Sources AAC Source de Roche 2019 – 2023

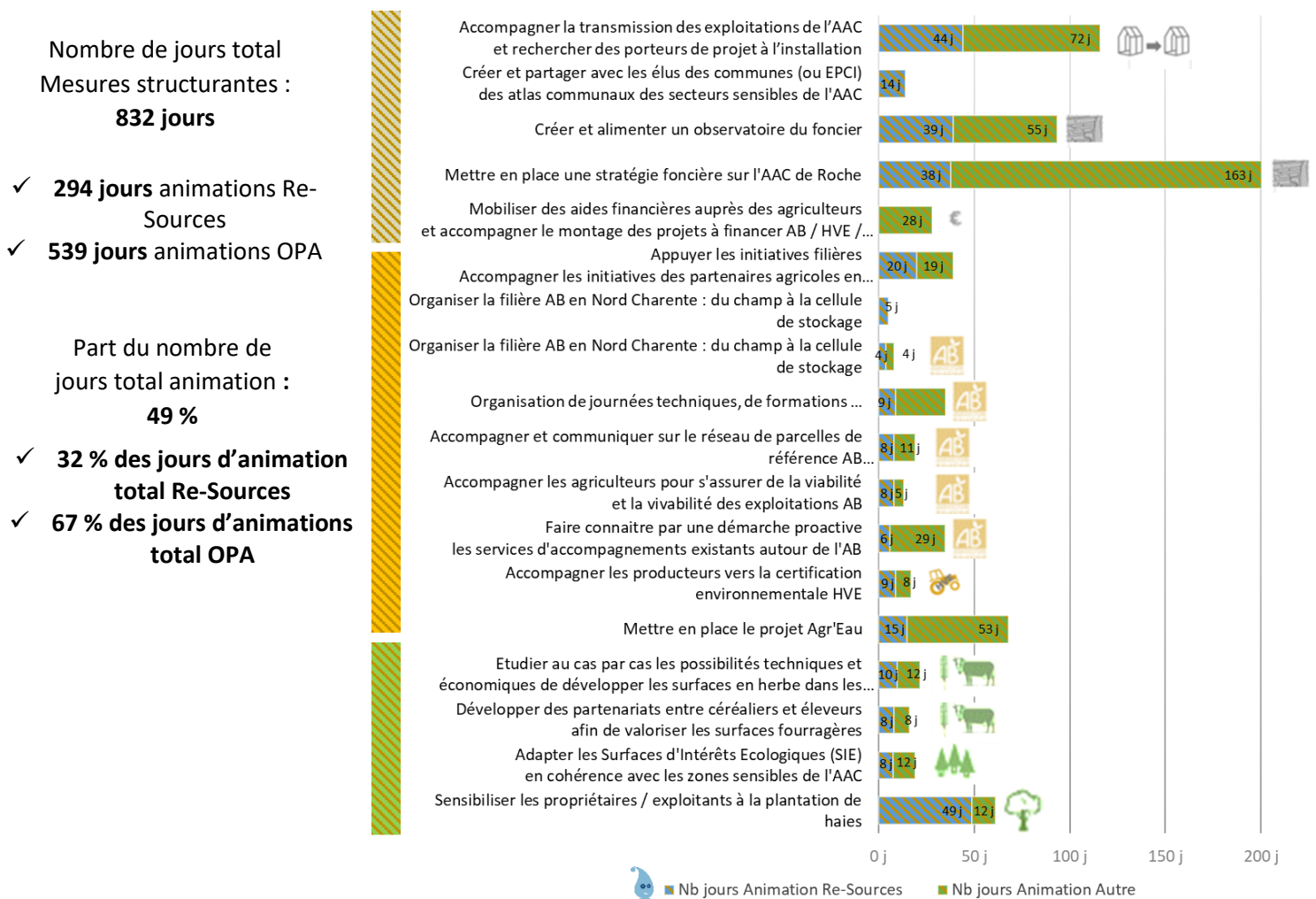
Le dimensionnement des moyens humains nécessaires à la mise en place du contrat de l’AAC Source de Roche est estimé à 1699 jours (dont 53 % par l’animation Re-Sources et 47 % par les partenaires agricoles).

Ces moyens prévisionnels sont répartis à titre indicatif comme suit :



Répartition prévisionnelle par enjeu du nombre de jours consacrés au contrat Re-Sources AAC Source de Roche 2019 – 2023

Le volume de moyens humains dédiés aux **mesures structurantes** est de **49 %** et se répartit comme suit.



Répartition prévisionnelle du nombre de jours d'animation consacrés aux mesures structurantes par type de structure - contrat Re-Sources AAC Source de Roche 2019 – 2023





## **ANNEXE 10 :**

Livret Fiches-Actions du contrat Re-Sources 2019-2023

Aire d'Alimentation de la Source de Roche

Le livret Fiches-Actions comprend les éléments suivants :

- ▶ Liste des actions du contrat Re-Sources 2019-2023 ;
- ▶ Contrat territorial 2019-2023 / Plan de financement indicatif ;
- ▶ Ventilation des aides AEAG et Département par sous-lignes de financement ;
- ▶ Contrat territorial 2019-2023 / Tableau de bord animation ;
- ▶ Contrat territorial 2019-2023 / Constats et objectifs ;
- ▶ Contrat territorial 2019-2023 / Tableau de bord des indicateurs ;
- ▶ Contrat territorial 2019-2023 / Fiches actions ;





# FICHES ACTIONS 2019 – 2023



## AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE SOURCE DE ROCHE

Id BSS : BSS001RRWC (06617X0009/HY)



Collectivité porteuse :  
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Nord-Ouest  
Charente  
Le bourg, Maison de l'Eau  
16140 SAINT-FRAIGNE

Bilan produit par :



Avec le concours  
technique de :



Et financier de :



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine

CHARENTE  
LE DÉPARTEMENT



ORIENTATION STRATEGIQUE	OBJECTIF OPERATIONNEL	ZONAGES des objectifs opérationnels			FICHES ACTIONS			OBJECTIFS CHIFFRES	
		Vallées sèches	Axe de drainage Vallon des Nègres	Plateau calcaire	CODE	N°	ACTION		
DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ECOLOGIQUES	Planter et restaurer les linéaires de haies, combinaison haies/bandes enherbées et boisement	Levier sensibilisation Levier foncier Levier volontariat (aide à la plantation et adaptation des SIE)	Levier sensibilisation Levier foncier Levier volontariat (aide à la plantation et adaptation des SIE)	Levier sensibilisation Levier volontariat (aide à la plantation et adaptation des SIE)	SURF_DIL	1	Sensibiliser les propriétaires/exploitants à la plantation de haies	5 km de haies et 0,5ha de bandes enherbées dispersées sur toute l'AAC	
					SURF_DIL	2	Adapter les SIE des exploitations en cohérence avec les zones sensibles des AAC		
					OUTIL	1	Mobiliser des aides financières à la plantation et accompagner le montage des projets à financer		
	OUTIL	6	Créer et alimenter un observatoire du foncier						
	OUTIL	5	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC Source de Roche						
	Développer les surfaces herbagères (prairie temporaires, prairies permanentes,...) à vocation fourragère	Levier rencontres individuelles Levier foncier Levier installation/transmission	Levier rencontres individuelles Levier foncier Levier installation/transmission	Levier rencontres individuelles Levier installation/transmission	FOURR	2	Etudier au cas par cas les possibilités techniques et économiques de développer les surfaces en herbe dans les élevages / les situations de transmission imminentes des exploitations d'élevage		80 ha de surfaces herbagères à vocation fourragères
					FOURR	1	Développer des partenariats entre territoires spécialisés (céréaliers/éleveurs)		
					OUTIL	6	Créer et alimenter un observatoire du foncier		
	OUTIL	5	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC Source de Roche						
OUTIL	1	Mobiliser des aides financières compensatoires et accompagner le montage des projets à financer							
OUTIL	8	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation							
Développer les couverts environnementaux sur les zones sensibles en secteur Grandes Cultures	Levier volontariat (aide à la plantation et adaptation des SIE)	Levier volontariat (aide à la plantation et adaptation des SIE)	Levier volontariat (aide à la plantation et adaptation des SIE)	SURF_DIL	2	Adapter les SIE des exploitations en cohérence avec les zones sensibles des AAC.	17 ha de couverts environnementaux (type jachères ou herbe 0 intrants)		
				OUTIL	6	Créer et alimenter un observatoire du foncier			
				OUTIL	5	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC Source de Roche			
OUTIL	1	Mobiliser des aides financières compensatoires et accompagner le montage des projets à financer							
DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT	Maximiser le temps de couverture des sols	Levier volontariat (secteur prioritaire 1)	Levier volontariat (secteur prioritaire 2)	Levier volontariat	CULT_INT	1		Constituer un groupe technique "cultures intermédiaires"	350 ha où maximiser la couverture des sols en intercultures
					CULT_INT	2		Expérimentation couverts	
					CULT_INT	3		Organiser un réseau de fermes pilotes	
					CULT_INT	4		Recenser les retours d'expérience sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser	
					CULT_INT	5		Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires	
					CULT_INT	6	Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services		
	Développer l'agriculture de conservation et l'agroforesterie	Levier volontariat	Levier volontariat	Levier volontariat	AC	1	Mettre en place le projet Agr'Eau	300 ha pionniers en matière d'agriculture de conservation des sols +300 ha certifiés Haute Valeur Environnementale	
					HVE	1	Accompagner les producteurs vers la certification environnementale HVE des exploitations en polycultures et polyculture élevage		
	Développer la certification environnementale HVE	Levier volontariat	Levier volontariat	Levier volontariat	OUTIL	1	Mobiliser des aides financières et accompagner le montage des projets à financer	500 ha convertis en Agriculture Biologique	
					AB	1	Faire connaître par une démarche proactive les services d'accompagnements existants autour de l'AB		
					AB	2	Accompagner les agriculteurs pour s'assurer de la viabilité et la vivabilité des exploitations AB		
					AB	3	Accompagner et communiquer sur le réseau de parcelles de référence AB et les commissions Grandes Cultures		
AB					4	Organiser des journées techniques, des formations...			
AB					5	Organiser la filière AB en Nord-Charente : du champ à la cellule de stockage			
OUTIL					6	Créer et alimenter un observatoire du foncier			
OUTIL					5	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC Source de Roche			
OUTIL					5	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation			
OUTIL					1	Mobiliser des aides financières et accompagner le montage des projets à financer			
Favoriser et développer les filières de diversification	Levier volontariat	Levier volontariat	Levier volontariat	FIL	1	Accompagner les initiatives des partenaires agricoles en matière de filières			
				FIL	2	Accompagner la mise en place de circuits courts de proximité			
INFORMER-SENSIBILISER	Valoriser la démarche Re-Sources et sensibiliser aux enjeux locaux	ACTIONS TRANSVERSALES	COMM	1	Communication générale sur les actions Re-Sources				
	Valoriser l'implication et les pratiques des agriculteurs auprès des acteurs locaux		COMM	2	Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux environnementaux				
PILOTER ET EVALUER	Suivre les actions et les indicateurs de résultats		COMM	3	Communiquer sur les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau				
			EVAL	1	Suivi qualité des eaux brutes				
	Piloter la mise en œuvre des contrats		EVAL	9	Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats				
			OUTIL	2	Mise en place d'un observatoire climatique				
	PILOT		1	Gérer l'animation générale du contrat (gouvernance, administratif, relations partenariales, contact agriculteurs...)					
	PILOT		2	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydro-pédologique					
	PILOT		3	Séminaire annuel EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES					

OUTIL	1	Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer
OUTIL	2	Mise en place d'un observatoire climatique
OUTIL	5	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC Source de Roche
OUTIL	6	Créer et alimenter un observatoire du foncier
OUTIL	7	Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles de l'AAC
OUTIL	8	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation

CONTRAT TERRITORIAL 2019-2023 AAC SOURCE DE ROCHE / PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF																																	
Enjeux	Code action	Intitulé action	Maître d'ouvrage	Coût					Financiers et taux de financement																								
				2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL 5 ans	Agence de l'Eau Adour-Garonne			Conseil Régional Nouvelle Aquitaine			Conseil Départemental Charente			SIAEP Nord-Ouest Charente			OPA			Agriculteurs			Autres			Autres PDR et autres AAP / régionaux		
				Tour de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Tour de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Tour de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Tour de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Tour de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Tour de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Tour de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Tour de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Tour de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans			
DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRICOLOGIQUES	ROCH_SURF_DIL_1	Sensibiliser les propriétaires / agriculteurs à la plantation de haies ou de boisements	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (sensibilisation des acteurs locaux) OPÉRATEURS TECHNIQUES (mise en œuvre des essais de végétation)	0 €	1 290 €	1 200 €	1 290 €	1 200 €	4 980 €	50%	50%	2 490 €	10%	0,4%	18 €	0%	0%	0 €	40%	1,4%	72 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	50%	48,2%	2 400 €	0%	0%	0 €
	ROCH_SURF_DIL_2	Adapter les Surfaces d'Intérêts Ecologiques (SIE) en cohérence avec les zones sensibles de l'AAC.	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (sensibilisation) co-partage CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE - PAYS (mise au œuvre)	600 €	1 090 €	1 000 €	1 090 €	1 000 €	4 780 €	50%	50%	2 390 €	0%	0,0%	0 €	10%	0%	18 €	40%	2%	72 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	50%	48%	2 300 €	0%	0%	0 €
	ROCH_FOURL_1	Développer des partenariats entre céréaliers et éleveurs afin de valoriser les surfaces fourragères	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE	0 €	4 800 €	800 €	800 €	800 €	7 200 €	50%	50%	3 600 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	50%	50%	3 600 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €
	ROCH_FOURL_2	Etudier au cas par cas les possibilités techniques et économiques de développer les surfaces en herbe dans les élevages / les situations de transmission imminentes des exploitations d'élevage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	600 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	4 600 €	50%	50%	2 300 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €	50%	50,0%	2 300 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €
DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUES ET PRODIGES À FAIBLE NOUVEAU D'IMPACT	ROCH_CULT_INT_1	Constituer un Groupe Technique "Cultures Intermédiaires"	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	12 000 €	50%	50%	6 000 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	50%	50%	6 000 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €
	ROCH_CULT_INT_2	Expérimentation couverts	PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX (mise en œuvre) SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (coordination, communication, suivi/évaluation)	0 €	5 490 €	18 090 €	18 000 €	12 600 €	54 180 €	50%	44%	24 000 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	50%	22%	12 000 €	VAR	34%	18 180 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €
	ROCH_CULT_INT_3	Organiser un réseau de fermes pilotes	PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX (mise en œuvre) SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (coordination, communication)	0 €	2 600 €	2 600 €	2 600 €	2 600 €	10 400 €	50%	50%	5 200 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	50%	50%	5 200 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €
	ROCH_CULT_INT_4	Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (structuration et mise en forme des filières cas-épave + diffusion) PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX (collecte et organisation)	6 600 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €	33 000 €	50%	50%	16 500 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	50%	50%	16 500 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €
	ROCH_CULT_INT_5	Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires	PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX (mise en œuvre) SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (coordination, communication)	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	6 000 €	50%	50%	3 000 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	50%	50%	3 000 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €
	ROCH_CULT_INT_6	Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services	PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX (mise en œuvre) SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (coordination, communication)	0 €	400 €	400 €	400 €	400 €	1 600 €	50%	50%	800 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	50%	50%	800 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €
	ROCH_AC_1	Mettre en place le projet Agr'Eau	CIVAM	2 800 €	5 600 €	5 600 €	5 600 €	5 600 €	25 200 €	50%	58%	14 600 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	50%	42%	10 600 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €
	ROCH_HVE_1	Accompagner les producteurs vers la certification environnementale HVE	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	90 €	890 €	890 €	890 €	890 €	3 650 €	50%	44%	1 800 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €	100%	12%	450 €	50%	44%	1 600 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €
	ROCH_AB_1	Faire connaître par une démarche proactive les services d'accompagnements existants autour de FAB	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA CHARENTE FILIERE D'APPRENTISSAGE DE LA CHARENTE	1 200 €	4 400 €	2 400 €	2 400 €	1 200 €	11 600 €	50%	50%	5 800 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	50%	50%	5 800 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €
	ROCH_AB_2	Accompagner les agriculteurs pour s'assurer de la viabilité et la vivabilité des exploitations AB (déjà existantes)	MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA CHARENTE CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	2 000 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	20%	20%	400 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	80%	80%	1 600 €
	ROCH_AB_3	Accompagner et communiquer sur le réseau de parcelles de référence AB	MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA CHARENTE	1 200 €	800 €	800 €	800 €	800 €	4 400 €	50%	50%	2 200 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	50%	50%	2 200 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €
	ROCH_AB_4	Organiser des journées techniques multipartenariales sur FAB	MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA CHARENTE	1 100 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €	22 300 €	50%	22%	4 800 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	VAR	33%	7 340 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	80%	46%	10 160 €
	ROCH_AB_5	Organiser la filière AB en Nord Charente : du champ à la cellule de stockage	co-partage MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA CHARENTE - CIVAM RUFFECOSIS	800 €	800 €	0 €	0 €	0 €	1 600 €	50%	50%	800 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	50%	50%	800 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €
	ROCH_FIL_1	Appuyer les initiatives filières/Accompagner les initiatives des partenaires agricoles en matière de filières	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €
ROCH_FIL_2	Accompagner la mise en place de circuits courts de proximité	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	11 000 €	8 300 €	9 500 €	800 €	3 500 €	33 100 €	50%	39%	12 800 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €	50%	9,1%	3 000 €	50%	28%	6 050 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	75%	34%	11 250 €	
INFORMER SENSIBILISER	ROCH_INFO_1	Communication générale sur les actions Re-Sources	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	2 700 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	12 700 €	50%	50%	6 350 €	10%	10,0%	1 270 €	20%	20%	2 540 €	20%	20,0%	2 540 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €
	ROCH_INFO_2	Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux locaux et actions menées pour protéger la ressource	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	8 650 €	8 650 €	8 650 €	8 650 €	8 650 €	43 250 €	50%	50%	21 625 €	10%	10,0%	4 325 €	20%	20%	8 650 €	20%	20,0%	8 650 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €
	ROCH_INFO_3	Communiquer sur les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	6 000 €	5 700 €	5 700 €	6 600 €	5 700 €	29 700 €	50%	50%	14 850 €	10%	3,3%	970 €	20%	7%	1 940 €	20%	6,5%	1 940 €	50%	34%	10 000 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €
PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-SOURCES	ROCH_EVAL_1	Suivi de la qualité des eaux brutes	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €	3 500 €	50%	50%	1 750 €	0%	0,0%	0 €	30%	30%	1 050 €	20%	20,0%	700 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €
	ROCH_EVAL_9	Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE et CHARENTE EAUX	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	3 000 €	70%	70%	2 100 €	10%	10,0%	300 €	0%	0%	0 €	20%	20,0%	600 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €
	ROCH_PILOT_1	Gérer l'animation générale du contrat (gouvernance, administratif, relations partenariales, contact agriculteurs...)	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	70%	0%	0 €	10%	0,0%	0 €	0%	0%	0%	0,0%	0 €	20%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €
	ROCH_PILOT_2	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydroclimatologique	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE ou CHARENTE EAUX (selon besoin de mutualisation)	1 335 €	1 000 €	2 335 €	1 000 €	1 000 €	6 670 €	50%	50%	3 335 €	10%	10,0%	667 €	20%	20%	1 334 €	20%	20,0%	1 334 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €
	ROCH_PILOT_3	Séminaire annuel EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	3 750 €	50%	67%	2 500 €	10%	13,3%	500 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	40%	20,0%	750 €	0%	0%	0 €

CONTRAT TERRITORIAL 2019-2023 AAC SOURCE DE ROCHE / PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF																																		
Enjeux	Code action	Intitulé action	Maître d'ouvrage	Coût							Financiers et taux de financement																							
				2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL 5 ans	Agence de l'Eau Adour-Garonne			Conseil Régional Nouvelle Aquitaine			Conseil Départemental Charente			SIAEP Nord-Ouest Charente			OPA			Agriculteurs			Autres			Autres PDR et autres AAP régionaux			
										Taux de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Taux de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Taux de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Taux de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Taux de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Taux de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Taux de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Taux de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Taux de financement*
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (OUTILS)	ROCH_OUTIL_1	Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	246 100 €	246 100 €	246 540 €	247 780 €	249 380 €	1 235 900 €	50%	0,6%	6 850 €	10%	0,02%	250 €	0%	0%	0 €	40%	0,1%	1 000 €	50%	0%	5 600 €	VAR	26%	319 000 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	73%	903 200 €
	ROCH_OUTIL_2	Mise en place d'un observatoire climatique	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €	
	ROCH_OUTIL_5	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC de Roche	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE - coordination générale SAFER - montage dossier DEPARTEMENT - coproduction du dossier	1 600 €	22 800 €	62 430 €	127 950 €	488 950 €	703 730 €	50%	32%	223 295 €	VAR	2,8%	19 850 €	VAR	29%	204 565 €	40%	3,7%	26 200 €	50%	0,2%	1 600 €	0%	0%	0 €	60%	32,4%	228 220 €	0%	0%	0 €	
	ROCH_OUTIL_6	Créer et alimenter un observatoire du foncier	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	12 680 €	21 200 €	11 700 €	5 700 €	5 700 €	56 980 €	50%	39%	22 490 €	10%	4%	2 318 €	0%	0%	0 €	40%	16%	9 272 €	50%	19%	10 900 €	0%	0%	0 €	100%	21%	12 000 €	0%	0%	0 €	
	ROCH_OUTIL_7	Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles de l'AAC	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €	
	ROCH_OUTIL_8	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation	PHASE 1 - CHAMBRE D'AGRICULTURE - SAFER * Coordination du co-portage - SIAEP Nord-Ouest Charente PHASE 2 - CHAMBRE D'AGRICULTURE	2 800 €	38 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	58 800 €	50%	50%	29 400 €	10%	5,1%	3 000 €	7%	4%	2 100 €	33%	16,8%	9 900 €	50%	24%	14 400 €	0%	0%	0 €	0%	0,0%	0 €	0%	0%	0 €	
ANIMATION IS	902 j	Le besoin en animation est estimé à 902 jours sur l'ensemble des 5 années du contrat Re-Sources soit une moyenne de 180 jours/an (0,9 ETP). Le SIAEP Nord Ouest Charente s'est engagé à avoir 3 ETP pour l'animation des 3 AAC (AAC source de Roche, source de Moulin Neuf et des Puits de Vars) Le plan de financement présenté pour les coûts d'animation est basé sur le financement effectif et prévisionnel du SIAEP Nord Ouest Charente. Montant référence : 48 350 €/an/ETP soit 43 515 €/an au titre de l'animation du contrat Re-Sources de l'AAC source de Roche.	SIAEP NORD OUEST CHARENTE	43 515 €	43 515 €	43 515 €	43 515 €	43 515 €	217 575 €	70%	70%	152 303 €	10%	10%	21 758 €	0%	0%	0 €	20%	20%	43 515 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	
TOTAL				357 420 €	444 875 €	451 600 €	503 315 €	860 935 €	2 618 145 €	595 728 €			55 226 €			222 197 €			111 545 €			124 390 €			337 180 €			245 670 €			926 210 €			


## VENTILATION DES AIDES AEAG et DEPARTEMENT par sous-lignes de financement

		Total 2019 - 2023	
 <p style="font-size: small;">AGENCE DE L'EAU <b>ADOUR-GARONNE</b> ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</p>	Ligne 18 - AIDES « REDUCTION DES POLLUTIONS AGRICOLES »	429 615 €	<b>595 728 €</b>
	Ligne 24 - AIDES RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ECOSYSTEMES	0 €	
	Ligne 23 - AIDES EAU POTABLE	10 560 €	
 <p style="font-size: x-large; font-weight: bold; margin: 0;">CHARENTE</p> <p style="font-size: small; margin: 0;">LE DÉPARTEMENT</p>	Aides au titre de la politique EAU - RE-SOURCES <i>(plafonnées à 3 300 €/an/AAC)</i>	17 632 €	<b>222 197 €</b>
	Aides au titre de la politique EAU POTABLE	0 €	
	Aides au titre de la politique ESPACES NATURELS	0 €	
	Aides au titre de la politique AMENAGEMENT FONCIER	204 565 €	

Contrat territorial 2019 - 2023 AAC SOURCE DE ROCHE / Constats et objectifs									
Constats	Objectifs	Actions	Code action	Priorisation territoriale	Pollution visée	Priorisation	Mesures d'accompagnement		
<b>DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ECOLOGIQUES</b>									
PLANTER ET RESTAURER LES LINEAIRES DE HAIES	- Sensibiliser les agriculteurs aux bénéfices des haies sur leurs exploitations - Informer sur les dispositifs d'aides existants - Accompagner les projets de plantation en relation avec les opérateurs techniques adaptés - Sensibiliser les services communaux/départementaux à l'entretien des haies	Sensibiliser les propriétaires / agriculteurs à la plantation de haies ou de boisements	ROCH_SURF_DIL_1	AAC Source de Roche	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire	OUTIL_1 OUTIL_5 OUTIL_6 OUTIL_7 OUTIL_8		
	- Baisse du linéaire de haies - La majorité des agriculteurs reconnaît les bénéfices apportés par les haies mais trouve le linéaire suffisant et ne souhaite pas en planter plus - Fragilité de la situation économique de l'élevage	Engager une réflexion avec les agriculteurs situés sur des secteurs sensibles de l'AAC concernant les types de SIE présentes sur leurs exploitations et sur la pertinence de leur localisation ou de leur gestion vis-à-vis des enjeux de qualité de l'eau. Encourager la mise en place de couverts environnementaux et réfléchir leur localisation en fonction des enjeux de qualité de l'eau.	Adapter les Surfaces d'Intérêts Ecologiques (SIE) en cohérence avec les zones sensibles de l'AAC	ROCH_SURF_DIL_2	AAC Source de Roche ++ Plateau calcaire ++ +++ Vallées sèches et Vallon des Nègres +++	Nitrates et Pesticides		Moyennement prioritaire	
DEVELOPPER LES SURFACES HERBAGERES A VOCATION FOURRAGERE	L'objectif général du projet est : - d'étudier les possibilités de développement de complémentarités entre systèmes d'exploitations spécialisés en cultures et systèmes d'exploitations spécialisés en élevage ; - d'accompagner la mise en place d'un système d'échange entre céréaliers et éleveurs.	Développer des partenariats entre céréaliers et éleveurs afin de valoriser les surfaces fourragères	ROCH_FOURR_1	AAC Source de Roche	Nitrates et Pesticides	Prioritaire			
	L'objectif général du projet est de sensibiliser et accompagner les éleveurs du territoire pour : - encourager l'augmentation de la part de surfaces en herbe dans les agrosystèmes - anticiper les transmissions imminentes et favoriser la reprise des ateliers d'élevage.	Etudier au cas par cas les possibilités techniques et économiques de développer les surfaces en herbe dans les élevages / les situations de transmission imminentes des exploitations d'élevage	ROCH_FOURR_2	AAC Source de Roche	Nitrates et Pesticides	Prioritaire			
<b>DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT</b>									
MAXIMISER LE TEMPS DE COUVERTURE DES SOLS	L'opération INTERCULTURE relative au développement de Couverts Intermédiaires Multi-Services (CIMS) présentent plusieurs objectifs principaux sur l'AAC Source de Roche : 1. Atteindre un taux de couverture des sols maximum dans une campagne culturale afin de limiter les périodes où les sols sont nus, et réduire ainsi les concentrations en nitrates à la Source de Roche ; 2. Définir des itinéraires techniques d'implantation et de destruction de CIMS adaptés au contexte local (Climat/Rotation/Organisation du travail); 3. Impliquer les agriculteurs de l'AAC dans le développement de l'implantation des CIMS qui répondent à des exigences allant au-delà de la réglementation directives nitrates.	Constituer un Groupe Technique "Cultures Intermédiaires"	ROCH_CULT_INT_1	AAC Source de Roche	Nitrates	Prioritaire	OUTIL_1 OUTIL_2		
	- Réglementation interculture bien respectée localement - Intérêt agronomique des CIPANS reconnu - 80% des exploitants les voient toujours comme une contrainte - Manque d'efficacité des CIPANS dans leur rôle de piégeage des reliquats d'azote qui s'explique par un investissement des agriculteurs réduit sur ces couverts - Pour les agriculteurs, le frein majoritaire au développement de ces CIMS est le coût de la semence	Assurer le financement de semences de cultures intermédiaires afin de permettre aux agriculteurs de mettre en place des CIMS répondant à l'enjeu de réduction de la pollution des eaux de l'AAC de Roche par les nitrates Tester des couverts au delà de la réglementation "Directive Nitrates" Mettre en œuvre et suivre les agriculteurs et parcelles engagées dans le dispositif	Expérimentation couverts	ROCH_CULT_INT_2	AAC Source de Roche	Nitrates		Prioritaire	
		S'appuyer sur des agriculteurs référents et motivés pour : - communiquer sur leurs pratiques de couverture des sols en intercultures dans le cadre de journées techniques et de visite bout de champ ; - acquérir des références techniques ; - tester des pratiques innovantes.	Organiser un réseau de fermes pilotes	ROCH_CULT_INT_3	AAC Source de Roche	Nitrates et phytosanitaires		Prioritaire	
		Recenser des itinéraires techniques de cultures intermédiaires sur le territoire afin de constituer une base de données de retours d'expérience qui permettra de diffuser sur le territoire des clés de réussite et des constats d'échec d'implantation dans des conditions précises (matériels, pédoclimats, structure d'exploitation).	Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser	ROCH_CULT_INT_4	AAC Source de Roche	Nitrates		Prioritaire	
		Communiquer lors de journées techniques locales sur des pratiques innovantes (retour d'expériences) Fédérer les OPA autour des thématiques communes	Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires	ROCH_CULT_INT_5	AAC Source de Roche	Nitrates		Prioritaire	
		- Créer un espace d'échange entre usagers du territoire pour donner du sens à la mise en place de couverts intermédiaires multi-services (CIMS), autre que pour le respect de la réglementation. - Mettre en avant les externalités positives des Cultures Intermédiaires Multi-Services au-delà des enjeux agricoles.	Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services	ROCH_CULT_INT_6	AAC Source de Roche	Nitrates		Prioritaire	
DEVELOPPER L'AGRICULTURE DE CONSERVATION ET L'AGROFORESTERIE	- Intérêt naissant pour l'agriculture de conservation des sols	Développer le réseau Ag'Eau localement.	Mettre en place le projet Agr'Eau	ROCH_AC_1	AAC Source de Roche	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire	OUTIL_1	
DEVELOPPER LA CERTIFICATION "HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE"	- Certification environnementale HVE peu développée à ce jour sur l'AAC - HVE présente un intérêt certain pour la préservation de la qualité des eaux du captage (augmentation des IAE, baisse des phytosanitaires...) - Manque de valeur ajoutée des céréales produites avec cette certification	Identifier les initiatives de développement de la HVE et les possibilités de création de valeur ajoutée Mettre en réseau les acteurs aux initiatives convergentes Faire connaître la certification HVE aux agriculteurs et les accompagner pour l'obtention de la certification	Accompagner les producteurs vers la certification environnementale HVE	ROCH_HVE_1	AAC Source de Roche	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire	OUTIL_1	
DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	- Part de la SAU en agriculture biologique faible (4,2%) - 17% des agriculteurs enquêtés se disent intéressés par l'agriculture biologique, mais la majorité n'a jamais pris contact avec un conseiller spécifique AB - Manque d'infrastructures en Nord Charente pour gérer les cultures AB de la sortie du champ à la mise en silo	- Faire connaître aux OPA et agriculteurs les services existants pour accompagner les conversions et le suivi en AB - Améliorer la communication entre la CA16, la MAB et les collectivités AEP pour mieux diffuser les informations	Faire connaître par une démarche proactive les services d'accompagnements existants autour de l'AB	ROCH_AB_1	AAC Source de Roche	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire	OUTIL_1 OUTIL_5 OUTIL_6 OUTIL_8	
		Identifier les besoins et difficultés des agriculteurs post conversion AB Favoriser la mise en relation et les échanges entre agriculteurs en AB	Accompagner les agriculteurs pour s'assurer de la viabilité et la vivabilité des exploitations AB déjà existantes	ROCH_AB_2	AAC Source de Roche	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire		
		Soutenir le développement de la Commission "Grandes Cultures" Développer le réseau de parcelles de référence AB : accompagner le recensement des itinéraires techniques sur les différentes parcelles. Communiquer sur cette opération pour y apporter de nouveaux participants et en diffuser les résultats.	Accompagner et communiquer sur le réseau de parcelles de référence AB	ROCH_AB_3	AAC Source de Roche	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire		
		Animer et développer la Commission "Grandes Cultures"	Organiser des journées techniques multipartenariales sur l'AB	ROCH_AB_4	AAC Source de Roche	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire		
		Lancer un groupe de travail sur ce sujet pour identifier les possibilités d'amélioration de ce maillon de la filière.	Organiser la filière AB en Nord Charente : du champ à la cellule de stockage	ROCH_AB_5	AAC Source de Roche	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire		
FAVORISER ET DEVELOPPER LES FILIERES DE DIVERSIFICATION	- Territoire de l'AAC marqué par une forte orientation céréalière - Les cultures se sont beaucoup diversifiées sur le territoire ces dernières années (intégration forte de légumineuses notamment) - Le développement de filières constitue une condition nécessaire pour poursuivre la diversification des cultures	- Apporter un appui aux Organisations Professionnelles Agricoles dans le cadre de la construction et de la pérennisation de filières. - Répondre aux attentes des OPA en termes d'appui technique et administratif pour les projets filières.	Appuyer les initiatives filières/Accompagner les initiatives des partenaires agricoles en matière de filières	ROCH_FIL_1	AAC Source de Roche	Nitrates et Pesticides	Peu prioritaire		
		Apporter un appui aux Organisations Professionnelles Agricoles dans le cadre de l'accompagnement mise en place de circuits courts de proximité Répondre aux attentes des OPA et des collectivités en termes d'appui technique et administratif pour les projets en circuits courts	Accompagner la mise en place de circuits courts de proximité	ROCH_FIL_2	AAC Source de Roche	Nitrates et Pesticides	Moyennement prioritaire		
<b>INFORMER - SENSIBILISER</b>									
FAIRE CONNAÎTRE ET VALORISER LA DEMARCHE RE-SOURCES	- Nécessité de poursuivre les actions de sensibilisation et de communication auprès du grand public afin de poursuivre la prise en compte des enjeux environnementaux - Forte demande de la part des agriculteurs concernant la communication et la valorisation de leurs bonnes pratiques	Faire connaître les enjeux locaux et opérations menées par le SIAEP Nord Ouest Charente dans le cadre du contrat Re-Sources Valoriser les engagements environnementaux des agriculteurs de l'AAC auprès du Grand Public	Communication générale sur les actions Re-Sources	ROCH_INFO_1	AAC Source de Roche	Nitrates et phytosanitaires	Moyennement prioritaire		
		Le SIAEP Nord-Ouest Charente souhaite légitimer la démarche Re-Sources auprès des acteurs cibles et fédérer les acteurs autour de constats partagés. Pour cela, le SIAEP s'appuiera principalement sur des dispositifs mis en place lors du premier contrat permettant de sensibiliser sur la thématique de l'eau et de créer du lien entre les différents acteurs d'un même territoire. Les besoins à l'échelle de l'AAC sont les suivants : - Sensibiliser les habitants et jeune public à la protection de ressource en eau - Sensibiliser aux enjeux du territoire Re-Sources	Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux locaux et actions menées pour protéger la ressource	ROCH_INFO_2	AAC Source de Roche	Nitrates et phytosanitaires	Peu prioritaire		
		- Valoriser les exemples et initiatives locales de pratiques agricoles favorables à la bonne qualité de l'eau - Recenser les exemples et références de pratiques agricoles favorables à la bonne qualité de l'eau disponibles sur divers médias	Communiquer sur les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau	ROCH_INFO_3	AAC Source de Roche	Nitrates et phytosanitaires	Moyennement prioritaire		



**Contrat territorial 2019 - 2023 AAC SOURCE DE ROCHE / Constats et objectifs**

Constats	Objectifs	Actions	Code action	Priorisation territoriale	Pollution visée	Priorisation	Mesures d'accompagnement	
<b>PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-SOURCES</b>								
SUIVRE LES ACTIONS ET LES INDICATEURS DE RESULTATS	- Nécessité de s'équiper d'un outil de base de données permettant la capitalisation et la valorisation des actions menées	A minima, maintenir le suivi qualité "eaux brutes" actuel (12 analyses NO3 et 4 analyses phyto par an [185 molécules suivies]) Disposer d'informations complémentaires permettant une meilleure interprétation de ce suivi (raisonnement en flux notamment) Valorisation des résultats de ce suivi qualité	Suivi de la qualité des eaux brutes	ROCH_EVAL_1	AAC Source de Roche	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire	OUTIL_2
		Disposer d'une solution logicielle (base de données géographiques) permettant de rendre compte aisément de la progression des opérations vers les objectifs du contrat Re-Sources Partager ce support avec l'ensemble des partenaires techniques impliqués dans la mise en œuvre des actions prévues	Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats	ROCH_EVAL_9	AAC Source de Roche	Nitrates et phytosanitaires	Moyennement prioritaire	
PILOTER LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS	- Le portage politique et l'animation du programme constituent des éléments cruciaux de la mise en œuvre avec succès des programme d'actions	Animer et coordonner efficacement la démarche Re-Sources	Gérer l'animation générale du contrat (gouvernance, administratif, relations partenariales, contact agriculteurs ...)	ROCH_PILOT_1	AAC Source de Roche	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire	
		Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydro-pédologique pour qu'ils prennent conscience de la sensibilité du milieu, des temps de transferts de l'eau et des polluants, ... puis leur proposer des solutions qu'ils pourront ainsi comprendre et s'approprier.	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydro-pédologique	ROCH_PILOT_2	AAC Source de Roche	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire	
		Aborder des sujets transversaux au Programme Re-Sources que sont l'eau potable/milieus aquatiques et humides, l'agriculture et le développement des territoires afin que les élus participants : - s'approprient les enjeux liés à l'économie agricole, à la préservation de la qualité de l'eau et à la conciliation de ces deux enjeux - disposent des éléments techniques leur permettant de prendre des décisions avec un maximum d'informations Permettre aux élus et professionnels agricoles de disposer d'une instance d'échange pour mieux concilier leurs enjeux respectifs	Séminaire annuel EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES	ROCH_PILOT_3	AAC Source de Roche	Nitrates et phytosanitaires	Moyennement prioritaire	
<b>MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (OUTILS)</b>								
 <b>MESURES D'ACCOMPAGNEMENT</b>	Sécuriser les producteurs dans leurs évolutions de systèmes de production Permettre aux agriculteurs d'être soutenus dans leurs investissements agro-environnementaux (matériel, aménagement du siège d'exploitation, infrastructures agro-écologiques, etc.)	Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer	ROCH_OUTIL_1	AAC Source de Roche	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire		
	Identifier, collecter et valoriser les données climatiques existantes	Mise en place d'un observatoire climatique	ROCH_OUTIL_2	AAC Source de Roche	Nitrates	Moyennement prioritaire		
	Sur les vallées sèches, la stratégie foncière a pour objectif de maîtriser l'usage des sols (acquisition foncière, obligations réelles environnementales, acquisition/récession avec ORE ou cahier des charges environnemental) afin de : - développer les surfaces en herbe sans intrants - développer les surfaces/linéaires boisés  Sur l'axe de drainage, la stratégie foncière a pour objectif de (ré-)organiser le foncier pour le rendre le attractif pour des des porteurs de projets en AB ou en élevage afin de : - développer les surfaces en herbe (surfaces herbagères à vocation fourragères) via le maintien ou le développement d'élevages - développer les surfaces en agriculture biologique Ce volet de la stratégie est intimement lié à l'outil 8 "Accompagner à la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation".	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC de Roche	ROCH_OUTIL_5	AAC Source de Roche Vallées sèches et Vallon des Nègres : priorité 1 Plateau calcaire : priorité 2	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire		
	L'objectif de cet observatoire serait de mutualiser les informations relatives au foncier dont disposent les acteurs du territoire (SAFER, Chambre d'Agriculture, Conseil Départemental, DDT, Terre de Liens, Charente Eaux ...) dans le cadre de leurs missions et des opérations prévues par le contrat (en particulier les opérations visées dans la fiche OUTIL_8 "Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation".  L'outil (base de données géographiques) doit avoir à la fois un rôle de diagnostic, de veille et d'observatoire. Bien renseigné, cet outil pourrait constituer une base de données puissante permettant de faire le lien entre foncier disponible ou disponible à moyen terme, l'attractivité du parcellaire/des bâtiments et des porteurs de projet mais également entre opportunités de maîtrise foncière et secteurs de protection stratégiques ciblés par le SIAEP Nord Ouest Charente (vallées sèches).	Créer et alimenter un observatoire du foncier	ROCH_OUTIL_6	AAC Source de Roche	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire		
	- Penser collectivement l'aménagement d'un territoire de façon à assurer une cohérence des aménagements (à l'image des trames vertes des SCOT par exemple) - Favoriser les échanges entre les agriculteurs du territoire - Faire du lien avec les missions des agents communaux	Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles de l'AAC	ROCH_OUTIL_7	AAC Source de Roche	Nitrates et phytosanitaires	Peu prioritaire		
	Accompagner les exploitants en fin de carrière pour la transmission de leurs exploitations Accompagner des porteurs de projets (AB ou élevage pâturant) pour la reprise des exploitations à transmettre	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation	ROCH_OUTIL_8	AAC Source de Roche ++ Plateau calcaire ++ Vallées sèches et	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire		





## TABLEAU DE BORD ANIMATION CONTRAT TERRITORIAL 2019 - 2023 AAC SOURCE DE ROCHE

Enjeux	Code action	Intitulé action	Nb jours Animation Re-Sources					Nb jours Animation Autre						
			2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL 5 ans	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL 5 ans
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (OUTILS)	ROCH_OUTIL_1	Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer	9 j	9 j	14 j	19 j	24 j	75 j	4 j	4 j	4 j	6 j	10 j	28 j
	ROCH_OUTIL_2	Mise en place d'un observatoire climatique	2 j	1 j	1 j	1 j	1 j	6 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j
	ROCH_OUTIL_5	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC de Roche	4 j	7 j	9 j	10 j	8 j	38 j	4 j	37 j	40 j	42 j	40 j	163 j
	ROCH_OUTIL_6	Créer et alimenter un observatoire du foncier	18 j	15 j	2 j	2 j	2 j	39 j	20 j	26 j	3 j	3 j	3 j	55 j
	ROCH_OUTIL_7	Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles de l'AAC	2 j	3 j	3 j	3 j	3 j	14 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j
	ROCH_OUTIL_8	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation	7 j	7 j	10 j	10 j	10 j	44 j	7 j	20 j	15 j	15 j	15 j	72 j
<b>TOTAL</b>			<b>163 j</b>	<b>186 j</b>	<b>196 j</b>	<b>182 j</b>	<b>176 j</b>	<b>902 j</b>	<b>93 j</b>	<b>188 j</b>	<b>173 j</b>	<b>174 j</b>	<b>170 j</b>	<b>797 j</b>

**TABLEAU DE BORD INDICATEURS**  
**CONTRAT TERRITORIAL 2019 - 2023 AAC SOURCE DE ROCHE**

Enjeux	Code action	Intitulé action	Objectifs	Indicateurs de suivi de l'action	PRIORITE	ETAT 0 Données du bilan de fin de contrat (fin 2017)
DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ÉCOLOGIQUES	ROCH_SURF_DIL_1	Sensibiliser les propriétaires / agriculteurs à la plantation de haies ou de boisements	Vallées sèches : 1000 m de haies, 10 ares de bande enherbées Vallon des Nègres : 1000 m de haies, 10 ares de bande enherbées Plateau calcaire : 3000 m de haies, 30 ares de bande enherbées	Linéaire de haies planté Surface de boisements plantée	Prioritaire	54 000 ml de haies
	ROCH_SURF_DIL_2	Adapter les Surfaces d'Intérêts Ecologiques (SIE) en cohérence avec les zones sensibles de l'AAC	Vallées sèches : 1000 m de haies, 10 ares de bande enherbées, 2 hectares de couverts environnementaux Vallon des Nègres : 1000 m de haies, 10 ares de bande enherbées, 5 hectares de couverts environnementaux Plateau calcaire : 3000 m de haies, 30 ares de bande enherbées, 10 hectares de couverts environnementaux	Linéaire de haies Surface de boisement Surface de couverts environnementaux	Moyennement prioritaire	54 000 ml de haies 482 ha de bois
	ROCH_FOURR_1	Développer des partenariats entre territoires spécialisés (céréaliers/éleveurs)	Vallées sèches : 10 hectares de surface herbagère Vallon des Nègres : 20 hectares de surface herbagère Plateau calcaire : 50 hectares de surface herbagère	Etape de réalisation de l'étude filière et identification de complémentarités potentielles entre territoires et pistes locales pour l'AAC Source de Roche : - Non engagée - "Cahier des charges" de l'étude co-construite avec la CA16 - Etude en cours de réalisation - Etude achevée et rapport final présenté aux acteurs locaux - Construction de la/des filière(s) engagée Hectares de surfaces fourragères implantées sur l'AAC (suivi des RPG) Nombre de céréaliers et d'éleveurs engagés	Prioritaire	Tot surface en herbe (2017) = 229,19 ha 5 - (2017) = 51,66 ha 9 - (2017) = 100,89 ha 10 - (2017) = 75,23 ha
	ROCH_FOURR_2	Etudier au cas par cas les possibilités techniques et économiques de développer les surfaces en herbe dans les élevages / les situations de transmission imminentes des exploitations d'élevage	Vallées sèches : 10 hectares de surface herbagère. Vallon des Nègres : 20 hectares de surface herbagère. Plateau calcaire : 50 hectares de surface herbagère.	Hectares de surfaces fourragères implantées sur l'AAC (suivi des RPG)	Prioritaire	Protéagineux + légumineuses grains + fourragères (2017) = 211,64 ha
DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT	ROCH_CULT_INT_1	Constituer un Groupe Technique "Cultures Intermédiaires"	80% des structures membres représentées au sein du groupe technique de pilotage de l'action Atteinte des objectifs de résultats des actions ROCH_CULT_INT_2 à 6	Nombre de réunion/an Taux de présence des structures membres	Prioritaire	-
	ROCH_CULT_INT_2	Expérimentation couverts	Vallées sèches : 10 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur Vallon des Nègres : 95 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur Plateau calcaire : 245 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur	Surfaces engagées en couverts sous cahier des charges	Prioritaire	-
	ROCH_CULT_INT_3	Organiser un réseau de fermes pilotes	Vallées sèches : 10 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur Vallon des Nègres : 95 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur Plateau calcaire : 245 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur	Nombre de fermes pilotes et de parcelles engagées Nombre d'essais réalisés et valorisés	Prioritaire	-
	ROCH_CULT_INT_4	Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser	Vallées sèches : 10 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur Vallon des Nègres : 95 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur Plateau calcaire : 245 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur	Nombre de fiches cas-types réalisées	Prioritaire	-
	ROCH_CULT_INT_5	Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires	1 journée technique/an a minima	Nombre de journées techniques réalisées	Prioritaire	-
	ROCH_CULT_INT_6	Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services	2 journées techniques au cours des 5 ans du contrat	Nombre de journées techniques réalisées	Prioritaire	-
	ROCH_AC_1	Mettre en place le projet Agr'Eau	Vallon des Nègres : 100 hectares conduits en agriculture de conservation des sols. Plateau calcaire : 200 hectares conduits en agriculture de conservation des sols.	Nombre de fermes pilotes engagées	Prioritaire	-
	ROCH_HVE_1	Accompagner les producteurs vers la certification environnementale HVE	Vallées sèches : 10 ha certifiés HVE. Vallon des Nègres : 80 ha certifiés HVE. Plateau calcaire : 210 ha certifiés HVE.	% SAU certifiées HVE	Prioritaire	-
	ROCH_AB_1	Faire connaître par une démarche proactive les services d'accompagnements existants autour de l'AB	Vallées sèches : 10 ha d'agriculture AB. Vallon des Nègres : 110 ha d'agriculture AB. Plateau calcaire : 400 ha d'agriculture AB.	Surface en agriculture biologique	Prioritaire	87 ha certifiés AB
	ROCH_AB_2	Accompagner les agriculteurs pour s'assurer de la viabilité et la vivabilité des exploitations AB déjà existantes	Vallées sèches : 10 ha d'agriculture AB. Vallon des Nègres : 110 ha d'agriculture AB. Plateau calcaire : 400 ha d'agriculture AB.	Taux d'agriculteurs AB impliqué dans les réseaux	Prioritaire	-
	ROCH_AB_3	Accompagner et communiquer sur le réseau de parcelles de référence AB	100 % d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des invitations aux commissions Grandes Cultures 100 % d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des résultats du réseau de parcelles AB	% d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des invitations aux commissions Grandes Cultures % d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des résultats du réseau de parcelles AB	Prioritaire	-
	ROCH_AB_4	Organiser des journées techniques multipartenariales sur l'AB	100% des agriculteurs des AAC invités aux journées multi-partenariales organisées	Nombre de journées organisées Nombre de participants	Prioritaire	-

	ROCH_AB_5	Organiser la filière AB en Nord Charente : du champ à la cellule de stockage	Solution(s) technique(s) mise(s) en œuvre	Etape de mise en place de la/des solution(s) de gestion des cultures AB entre le CHAMP et la CELLULE DE STOCKAGE : - Concertation non-engagée - Groupe de travail en place - Solution technique identifiée - Solution technique mise en œuvre	Prioritaire	-
	ROCH_FIL_1	Appuyer les initiatives filières/Accompagner les initiatives des partenaires agricoles en matière de filières	Permettre une diversification des assolements céréaliers en partenariat avec les Organismes Stockeurs du territoire 1 échange/an "FILIERES" avec chaque partenaire agricole ciblé	Nombre d'échanges annuels avec chaque partenaire agricole de l'AAC : -> OCELIA, COOP DE MANSLE, NACA (lien NEOLIS, GROUPE PIVETEAU, DEMOGRAINS) Nombre de projets accompagnés SAU impactée par le(s) projet(s)	Peu prioritaire	-
	ROCH_FIL_2	Accompagner la mise en place de circuits courts de proximité	Accompagnement d'au moins 1 projet sur l'AAC	Nb de projets "circuits courts" accompagnés	Moyennement prioritaire	-
INFORMER - SENSIBILISER	ROCH_INFO_1	Communication générale sur les actions Re-Sources	Production et diffusion des supports prévus : - Plaquette Re-Sources "AAC Source de Roche" - Fiches hydrogéologie de l'AAC Source de Roche - Plaquette générale Re-Sources - Rédaction d'au moins 1 article "prêt à l'emploi" par an - Alimentation régulière du site internet et la page Facebook du programme Re-Sources du SIAEP Nord-Ouest Charente	Nombre de supports produits / nombre de supports prévus Nombre de personnes sensibilisées par la communication	Moyennement prioritaire	-
	ROCH_INFO_2	Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux locaux et actions menées pour protéger la ressource	- 1 événement l'Eau en fête par an - 1 participation à un événement grand public local au moins une fois par an - 1 projet pédagogique conduit sur au moins 5 classes par an	- Nombre de classes sur l'AAC sensibilisées à la problématique de l'eau - Nombre de participants aux événements grands publics - Nombre d'événements organisés (en partenariat avec les manifestations locales)	Moyennement prioritaire	-
	ROCH_INFO_3	Communiquer sur les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau	-1 production Agridemain -1 ferme ouverte/an - 1 article/an sur le site internet du SIAEP Nord-Ouest Charente - 3 films sur des exploitations agricoles - 100% des agriculteurs des AAC ayant l'information d'accès au répertoire documentaire	Nombre de supports produits Contenu du répertoire documentaire	Moyennement prioritaire	-
PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-SOURCES	ROCH_EVAL_1	Suivi de la qualité des eaux brutes	- A terme : Maximum NITRATES < 50 mg/L. Pour 2023 : Maximum NITRATES < 56 mg/L - Absence de dépassement de la limite de qualité des 0,1 mg/L pour les matières actives autorisées	Concentration maximum en nitrates dans les eaux brutes de la source Dépassement de la limite de qualité des 0,1 mg/L pour les matières actives autorisées	Prioritaire	-
	ROCH_EVAL_9	Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats	- 100% des indicateurs de suivi relatifs aux actions Re-Sources capitalisés sur la plateforme ODELIANE - 100% des données capitalisées facilement valorisables auprès des élus et partenaires impliqués.	% indicateurs identifiés effectivement renseignés % indicateurs renseignés valorisés	Moyennement prioritaire	-
	ROCH_PILOT_1	Gérer l'animation générale du contrat (gouvernance, administratif, relations partenariales, contact agriculteurs ...)	Atteindre les objectifs fixés pour chaque objectif opérationnel Favoriser et entretenir la dynamique territoriale	Indicateurs de suivi des objectifs opérationnels (cf fiche propre à chaque actions) Baromètre "Dynamique Re-Sources" (enquête à mettre en place en fin de contrat auprès des acteurs et partenaires)	Prioritaire	-
	ROCH_PILOT_2	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydro-pédologique	- Organiser au moins 1 session technique (formation/journée technique/intervention ...) /an - 80% du public cible effectivement présent à la session proposée - 100% de participants "très satisfaits"	Nombre de formations réalisées Nombre de participants ciblés effectivement présents/Nombre de participants ciblés invités Sondage "satisfaction du public cible" établi suite à chaque séminaire (grille d'évaluation à mettre en place pour aboutir à différentes catégories de satisfaction dont "très satisfaits")	Prioritaire	-
	ROCH_PILOT_3	Séminaire annuel EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES	- 1 séminaire "EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES" par an - 80% du public cible effectivement présent à la session proposée - 100% de participants "très satisfaits"	Nombre de séminaires organisés sur les 5 années de programme Nombre de participants ciblés effectivement présents/Nombre de participants ciblés invités Sondage "satisfaction du public cible" établi suite à chaque séminaire (grille d'évaluation à mettre en place pour aboutir à différentes catégories de satisfaction dont "très satisfaits")	Moyennement prioritaire	-
FINANCEMENT (OUTILS)	ROCH_OUTIL_1	Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer	cf. objectifs opérationnels chiffrés (surfaces en AB, surfaces en herbe, surfaces HVE...)	Nombre de dossiers accompagnés Volumes financiers consommés	Prioritaire	-
	ROCH_OUTIL_2	Mise en place d'un observatoire climatique	Disposer d'un outil fonctionnel, avec une mise à jour de données, une valorisation possible de celles-ci Utilisation de l'outil par les partenaires	Avoir un outil fonctionnel Nombre de données valorisées sur nombre de données valorisables	Moyennement prioritaire	-
	ROCH_OUTIL_5	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC de Roche	Vallées sèches : 1000 m de haies, 10 ares de bande enherbées, 2 hectares de couverts environnementaux, 10 hectares de surface herbagère, 10 ha d'agriculture AB. Vallon des Nègres : 1000 m de haies, 10 ares de bande enherbées, 5 hectares de couverts environnementaux, 20 hectares de surface herbagère, 110 ha d'agriculture AB. Plateau calcaire : 3000 m de haies, 30 ares de bande enherbées, 10 hectares de couverts environnementaux, 50 hectares de surface herbagère, 400 ha d'agriculture AB.	Surfaces boisées créées Surfaces en herbe sans intrant créées Surfaces en herbagères à vocation fourragères créées Nombre d'hectares en AB et en agroforesterie	Prioritaire	-

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	ROCH_OUTIL_6	Créer et alimenter un observatoire du foncier	Disposer d'un outil fonctionnel et utilisé par les partenaires avec des données mises à jour	Etat d'avancement de l'observatoire du foncier : - Avoir formalisé les besoins / rédigé un cahier des charges - Avoir récolté l'ensemble des données visées - Avoir développé l'outil / outil fonctionnel - Outil connu et utilisé par l'ensemble des partenaires concernés	Prioritaire	-
	ROCH_OUTIL_7	Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles de l'AAC	100 % des communes ciblées disposent d'un atlas des secteurs sensibles de l'AAC	Réalisation des 4 atlas cartographiques des communes ciblées	Peu prioritaire	-
	ROCH_OUTIL_8	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation	100% des agriculteurs de + de 60 ans de l'AAC enquêtés sur leur transmission 100% des agriculteurs de + de 50 ans enquêtés (allégé au volet foncier)	Etat d'avancement de chaque "PHASE 1" : - Non engagée - Grille co-construite - Entretiens réalisés auprès des exploitants de l'axe de drainage - Données intégrées dans l'observatoire du foncier et analysées Pour la phase 2 : - Nombre de reprises accompagnées/nombre de reprises à accompagner ciblées à l'issue de la phase 1 - Nombre de reprises accompagnées avec succès (installation AB ou élevage pâturant)/nombre de reprises à accompagner ciblées à l'issue de la phase 1	Prioritaire	-



## SOCLE COMMUN DES INDICATEURS REGIONAUX

La gouvernance régionale Re-Sources a souhaité mettre en place un **socle commun d'indicateurs** de suivi des programmes d'actions Re-Sources sur l'ensemble de la Région. Ces indicateurs sont en cours de définition et devront être pris en compte par la collectivité porteuse dans le cadre de son suivi/évaluation annuelle et de l'évaluation de fin de contrat.

Parmi les indicateurs pressentis, on retiendra en particulier la nécessité de :

- Disposer d'un suivi de l'évolution du territoire ;
- Exprimer l'engagement des agriculteurs dans la démarche Re-Sources.

Les indicateurs suivants peuvent ainsi être notamment identifiés pour ces deux points :

Indicateurs socle régional		ETAT 0 Données du bilan de fin de contrat (fin 2017)
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	Surfaces et évolution des surfaces en AB	SAU AB (2017) = <b>87 ha</b> 4 exploitations AB
	Evolution des Infrastructures Agro-Ecologiques	Linéaire de haies = <b>54 000 ml</b>
	Evolution de l'assolement :	
	Surfaces en herbe = catégories RPG : 5- jachères 9 - surfaces herbacées temporaires (<= 5 ans) 10 - Prairies ou pâturages permanents	Tot surface en herbe (2017) = <b>229,19 ha</b> 5 - (2017) = 51,66 ha 9 - (2017) = 100,89 ha 10 - (2017) = 75,23 ha
	Surfaces en cultures de printemps	Tournesol + Maïs + Pois de printemps + Maïs ensilage + Orge de printemps + lentille cultivée + Pois chiches + Soja + Avoine de printemps + Autres céréales de printemps de genre Triticum + Autre pois fourrager de printemps + Lin + Mélange de protéagineux prépondérants et de céréales (2017) = <b>780,79 ha</b>
	Surfaces boisées	Bois (2017) = <b>482 ha</b>
	Surfaces légumineuses /protéagineux	Protéagineux + légumineuses grains + fourragères (2017) = <b>211,64 ha</b>
	Evolution du % de sols couverts de septembre à Mars	Etat 0 à préciser
<b>ENGAGEMENT DES AGRICULTEURS</b>	<p><b>Nombre d'agriculteurs engagés dans la démarche :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau 1 : agriculteurs participants aux journées techniques, formations, diagnostics</li> <li>- Niveau 2 : tous type d'engagement surfaciés (MAEC, Couverture des sols) ou investissements (PCAE-PVE,...)</li> <li>- Niveau 3 : agriculteurs qui ont engagé toute leur exploitation en AB, HVE ou MAEC système</li> </ul>	-





Prioritaire	ROCHE_SURF_DIL _1	Sensibiliser les propriétaires / agriculteurs à la plantation de haies ou de boisements
-------------	----------------------	---

ASSOCIATION DES ACTEURS LOCAUX									
<p><b>Associer les communes de l'AAC</b> Il est proposé d'associer les communes concernées par l'axe de drainage aux réflexions sur l'implantation des linéaires de haies et des boisements. L'objectif est de réfléchir à un aménagement plus global du territoire et d'aborder la question de l'entretien des linéaires de haies. Ces réflexions pourraient se concrétiser par des ateliers de travail locaux qui, à partir de supports cartographiques, permettraient aux acteurs concernés d'échanger sur les possibilités de création de linéaires de haies mais aussi aux solutions d'entretien.</p> <p><b>Travailler en cohérence avec les différents programmes du Pays du Ruffécois.</b> Le Pays du Ruffécois a été retenu dans le cadre de différents appels à projets "Trame verte et bleue". La plantation et la restauration des linéaires de haies font donc partie des sujets sur lesquels ils travaillent. Une relation étroite devra être construite avec le Pays pour une bonne synergie sur le territoire.</p> <p><b>Syndicats de rivière</b> Cette action devra être mise en cohérence avec les enjeux des syndicats de rivières qui portent la compétence MILIEUX AQUATIQUES et qui peuvent être amenés à réfléchir à l'aménagement des versants suite à leur prise de compétence GEMAPI. Sur l'AAC de Roche, il s'agit du : Syndicat d'Aménagement de la Charente Non Domaniale et du Syndicat des bassins Charente et Péruse Une rencontre annuelle avec ces syndicats est envisagée sur toute la durée du programme.</p>									
Autres AAC de Charente concernées par l'action :									
<table border="1" style="margin: auto;"> <tr> <td style="background-color: #f4a460;">FTLG</td> <td style="background-color: #d9ead3;">DAVI</td> <td style="background-color: #d9ead3;">DROU</td> <td style="background-color: #d9ead3;">LTPT</td> <td style="background-color: #f4a460;">FOTI</td> <td style="background-color: #d9ead3;">MOUV</td> <td style="background-color: #6aa84f; color: white;">ROCH</td> <td style="background-color: #d9ead3;">VARS</td> <td style="background-color: #d9ead3;">MONE</td> </tr> </table>	FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE	

<b>Liens actions</b>	<b>ROCHE_SURF_DIL_2</b> "Adapter les SIE des exploitations en cohérence avec les zones sensibles des AAC" <b>ROCHE_OUTIL_1</b> "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer" <b>ROCHE_OUTIL_5</b> "Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC" <b>ROCHE_OUTIL_6</b> "Créer et alimenter un observatoire du foncier" <b>ROCHE_OUTIL_7</b> "Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles"
<b>Indicateurs de suivi</b>	<b>Linéaire de haies planté</b> <b>Surface de boisements plantée</b>
<b>Objectifs de résultats</b>	Vallées sèches : 1000 m de haies, 10 ares de bande enherbées Vallon des Nègres : 1000 m de haies, 10 ares de bande enherbées Plateau calcaire : 3000 m de haies, 30 ares de bande enherbées
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+++
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	Prom'Haies / CETEF / Chambre d'Agriculture Charente / Fédération de Chasse
<b>Engagement des partenaires</b>	Accompagnement technique et administratif des agriculteurs pour la plantation de haies
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (sensibilisation des acteurs locaux)</b> <b>OPERATEURS TECHNIQUES (mise en œuvre des projets de plantation)</b>

			2019	2020	2021	2022	2023	
	<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	4 980,00 €	0 €	1 290 €	1 200 €	1 290 €	1 200 €	
	<b>Animation Re-Sources (jours)</b>	49,00 j	5	22	12	5	5	
	<b>Autre animation (jours)</b>	12,00 j	0	3	3	3	3	
	<b>Financiers et taux de financement</b>	Agence de l'eau	50%	0 €	645 €	600 €	645 €	600 €
		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	0 €	9 €	0 €	9 €	0 €
		Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		SIAEP Nord-Ouest Charente	40%	0 €	36 €	0 €	36 €	0 €
		OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Autres	50%	0 €	600 €	600 €	600 €	600 €

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Moyennement prioritaire	ROCH_SURF_DIL_2	<b>Adapter les Surfaces d'Intérêts Ecologiques (SIE) en cohérence avec les zones sensibles de l'AAC</b>
-------------------------	-----------------	---

Pollution visée		Nitrates et Pesticides	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 1	DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ECOLOGIQUES	
	OBJECTIF OPERATIONNEL 1.1	PLANTER ET RESTAURER LES LINEAIRES DE HAIES, COMBINAISON HAIES/BANDES ENHERBEEES ET BOISEMENT	
	OBJECTIF OPERATIONNEL 1.2	DEVELOPPER LES COUVERTS ENVIRONNEMENTAUX SUR LES ZONES SENSIBLES EN SECTEUR GRANDES CULTURES	
Constat	<p>Pour bénéficier en totalité du paiement "vert" de la PAC, un agriculteur doit respecter 3 critères dont un pourcentage minimum de 5% de sa SAU en SIE (= Surfaces d'Intérêt Ecologique). Ces surfaces incluent des éléments de type haies, bandes tampons, arbres isolés, mares ou encore certains types de culture.</p> <p>Les enquêtes agricoles ont mis en évidence que le pourcentage de surfaces d'intérêt écologique présentes sur les exploitations enquêtées était systématiquement supérieur à 5%. Les marges de manoeuvre concernant la création de nouvelles surfaces de ce type sont donc quasi inexistantes. En revanche, les types de SIE comptabilisées et leur localisation peuvent être discutés avec les exploitants et éventuellement modifiés pour répondre aux enjeux de la qualité de l'eau.</p> <p>D'autre part, des "couverts environnementaux" sont mis en place (par exemple via les MAEC) pour répondre à des enjeux écologiques divers : préservation de l'avifaune, des pollinisateurs... Ceux-ci ont toujours des marges de développement, et leur implantation pourrait être localisée de manière à répondre aux enjeux de la qualité de l'eau en plus des enjeux biodiversité.</p>		
Objectifs de l'action	<p>Engager une réflexion avec les agriculteurs situés sur des secteurs sensibles de l'AAC concernant les types de SIE présentes sur leurs exploitations et sur la pertinence de leur localisation ou de leur gestion vis-à-vis des enjeux de qualité de l'eau.</p> <p>Encourager la mise en place de couverts environnementaux et réfléchir leur localisation en fonction des enjeux de qualité de l'eau.</p>		
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS	AAC Source de Roche ++ Plateau calcaire ++ +++ Vallées sèches et Vallon des Nègres +++	

Descriptif et calendrier de l'Action		Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023	
Cette action sera menée prioritairement sur le secteur sensible : le Vallon des Nègres et les vallées sèches		1 plaquette (€) : 1,80 €						
		400 €/jour						
		Coût/jr partenaires						
RENCONTRES INDIVIDUELLES		Coût total	600 €	1 090 €	1 000 €	1 090 €	1 000 €	
<p>Le Vallon des Nègres constitue un secteur particulièrement sensible aux infiltrations. Les efforts de développement de surfaces de dilution devront donc être menés d'abord sur ce secteur.</p> <p>Cette action repose sur des rencontres individuelles des agriculteurs. Ces moments d'échanges avec les exploitants permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'aborder les enjeux du territoire de Roche, son fonctionnement hydrogéologique et de détailler les actions du programme Re-Sources ;</li> <li>- d'informer l'agriculteur sur les dispositifs d'aides existants et les possibilités d'accompagnement. Les conseillers d'exploitation pourront être associés aux échanges si besoin.</li> </ul> <p>En réponse à un appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine intitulé « Trame Verte et Bleue et pollinisateurs », le Pays du Ruffécois met en place depuis 1 an, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Charente, une action d'aménagements parcellaires destinée aux agriculteurs. Les agriculteurs volontaires qui souhaitent mettre en place des aménagements parcellaires tels que des haies, des jachères mellifères, des bandes semées, des alignements d'arbres et des vergers peuvent être accompagnés dans leur projet : identification du type d'aménagement à prévoir, choix des essences/semences, localisation pertinente des surfaces à engager, conseil d'entretien...</p> <p>Concernant les bandes et jachères, la semence est financée par la région à hauteur de 60 % HT. Pour les autres aménagements (haies, alignements, vergers), des subventions du Conseil Départemental (ou via le PCAE-IAE) existent sous certaines conditions (en particulier un minimum de 500 € d'aide demandée).</p> <p>Cet accompagnement répond parfaitement aux objectifs de l'action ROCH_SURF_DIL_2.</p> <p>Ainsi, pour l'AAC Source de Roche, il s'agira pour cette action de profiter du partenariat Pays Ruffécois/CA16 disponible localement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de sensibiliser le Pays et les agents de la CA16 en charge de l'opération aux enjeux hydrogéologiques locaux (partage de cartographie) afin que les secteurs cibles soient connus et identifiés</li> <li>- de travailler à une prise en compte de ces enjeux dans l'accompagnement proposé et toute autre opération menée par le Pays Ruffécois et la CA16 dans ce cadre (journées d'information, communication presse...)</li> <li>- de faire une promotion accrue de cet accompagnement auprès des agriculteurs de l'AAC via le travail de terrain des animateurs* et via la distribution de supports de communication (réalisés par le Pays et la CA16 ou co-construit en tenant compte des enjeux locaux).</li> </ul> <p>Il s'agira également de voir avec le Pays s'il est envisageable de transmettre régulièrement au SIAEP NOC les données relatives aux surfaces et linéaires implantés (via ODELIANE par exemple) afin de rendre compte de ce travail dans le cadre du suivi/évaluation du territoire.</p> <p><i>*Les rencontres individuelles seront communes à celles prévues dans l'action "ROCH_SURF_DIL_1" relative à la plantation de haies et à celles prévues dans l'action "ROCH_FOURR_2" relatives aux surfaces en herbe dans les élevages.</i></p>		Animation Re-Sources (jour)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
		Autre animation (jour)	1,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
		Autres dépenses	-	€ 90,0 €	-	€ 90,0 €	-	€
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	
						MONE		

<b>Liens actions</b>	ROCH_SURF_DIL_1 "Sensibiliser les propriétaires/exploitants à la plantation de haies" ROCH_FOURR_2 "Etudier au cas par cas les possibilités techniques et économiques de développer les surfaces en herbe dans les élevages / les situations de transmission imminentes des exploitations d'élevage" ROCH_OUTIL_5 "Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC" ROCH_OUTIL_6 "Créer et alimenter un observatoire du foncier" ROCH_OUTIL_7 "Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles"
<b>Indicateurs de suivi</b>	Linéaire de haies Surface de boisement Surface de couverts environnementaux
<b>Objectifs de résultats</b>	Vallées sèches : 1000 m de haies, 10 ares de bande enherbées, 2 hectares de couverts environnementaux Vallon des Nègres : 1000 m de haies, 10 ares de bande enherbées, 5 hectares de couverts environnementaux Plateau calcaire : 3000 m de haies, 30 ares de bande enherbées, 10 hectares de couverts environnementaux
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	++
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	CHAMBRE D'AGRICULTURE via un partenariat avec le Pays du Ruffécois
<b>Engagement des partenaires</b>	Accompagnement technique des agriculteurs
<b>Maître d'ouvrage</b>	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (sensibilisation) co-portage CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE - PAYS (mise en œuvre)

		2019	2020	2021	2022	2023	
<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	4 780 €	600 €	1 090 €	1 000 €	1 090 €	1 000 €	
	7,50 j	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
	11,50 j	1,5	2,5	2,5	2,5	2,5	
<b>Financiers et taux de financement</b>	Agence de l'eau	50%	300 €	545 €	500 €	545 €	500 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	10%	0 €	9 €	0 €	9 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	40%	0 €	36 €	0 €	36 €	0 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	50%	300 €	500 €	500 €	500 €	500 €

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	ROCH_FOURR_1	<b>Développer des partenariats entre céréaliers et éleveurs afin de valoriser les surfaces fourragères</b>
-------------	--------------	--

Pollution visée	Nitrates et Pesticides	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 1	DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ECOLOGIQUES
	OBJECTIF OPERATIONNEL 1.3	DEVELOPPER LES SURFACES HERBAGERES (PRAIRIES TEMPORAIRES, PRAIRIES PERMANENTES...) A VOCATION FOURRAGERE
Constat	L'intérêt économique de cultiver des fourrages sur des exploitations céréaliers spécialisés est très limité. Le développement de débouchés de vente de fourrages au travers de partenariats avec des éleveurs locaux pourrait encourager le maintien voir le développement de surfaces fourragères sur l'AAC.	
Objectifs de l'action	L'objectif général du projet est : -d'étudier les possibilités de développement de complémentarités entre systèmes d'exploitations spécialisés en cultures et systèmes d'exploitations spécialisés en élevage ; -d'accompagner la mise en place d'un système d'échange entre céréaliers et éleveurs.	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS DE L'AAC ET HORS DE L'AAC (ELEVEURS)	AAC Source de Roche

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
	400 €/jour <i>Coût/jr partenaires</i>					
<b>REALISATION D'UNE ETUDE FILIERE</b>	<b>Coût total</b>	<b>0 €</b>	<b>4 800 €</b>	<b>800 €</b>	<b>800 €</b>	<b>800 €</b>
<p>Cette étude a pour objectif d'identifier, dans l'organisation des exploitations et des partenaires qui les accompagnent, les leviers et les freins qui permettent de créer du lien et de favoriser la complémentarité entre systèmes. Concrètement, l'étude devra répondre aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Quels sont les territoires spécialisés en élevage aujourd'hui en Charente et dans les départements limitrophes ? De quels types d'élevages s'agit-il ?</li> <li>-Pour les élevages identifiés, quels types et quelles quantités d'aliments achètent-ils ? Ont-ils des besoins particuliers en fourrages (qualité, quantité, coût ...) ? Si oui, à quelles conditions achèteraient-ils leurs fourrages chez des céréaliers des AAC de Charente ?</li> <li>-A quelles conditions les céréaliers pourraient répondre aux besoins des éleveurs (itinéraires techniques particuliers, besoin de stockage ...) ?</li> <li>-Si des complémentarités sont identifiées, quelle organisation concrète pourrait être proposée ?</li> </ul> <p>Au-delà de l'étude du potentiel de filière il sera demandé d'anticiper la structuration de cette filière.</p> <p>L'étude aura également pour objectif d'identifier les dynamiques locales déjà existantes sur les territoires concernés et les acteurs moteurs sur lesquels s'appuyer (coopératives ou agriculteurs).</p> <p>Concernant le calendrier, cette étude sera à mener sur 2020 - 2021.</p> <p><i>NB. Cette étude a une portée départementale et sera donc commune à l'ensemble des AAC de Charente. Toutefois, comme vu plus haut, il s'agira également de faire des recherches de pistes spécifiques par sous-secteurs.</i></p> <p>Le coût global pour les AAC est estimé à 24 000 € sur 2 années soit 4 000 € affectés à chaque AAC.</p>	<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	2	1	1	2	2
	<b>Autre animation (jour)</b>	0	2	2	2	2
	<i>CA 16</i>	0	2	2	2	2
	<b>Autres dépenses</b>	- €	4 000 €	- €	- €	- €
<b>ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE ET LA GESTION D'UN PARTENARIAT CEREAALIERS/ELEVEURS</b>						
<p>En fonction des conclusions de l'étude, un accompagnement juridique pourra être mobilisé afin de concrétiser le développement de la/des filière(s).</p> <p>Une vigilance toute particulière devra être portée à la création d'un cadre juridique clair permettant de gérer la relation céréalier/éleveur dans une relation gagnant/gagnant (relations contractuelles et établissement des prix).</p>						
Autres AAC de Charente concernées par l'action :						
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH
				VARS		MONE

Prioritaire	ROCH_FOURR_1	<b>Développer des partenariats entre céréaliers et éleveurs afin de valoriser les surfaces fourragères</b>
-------------	--------------	--

Liens actions	<b>ROCH_FOURR_2</b> "Etudier au cas par cas les possibilités techniques et économiques de développer les surfaces en herbe dans les élevages / les situations de transmission imminentes des exploitations d'élevage" <b>ROCH_OUTIL_5</b> "Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC" <b>ROCH_OUTIL_6</b> "Créer et alimenter un observatoire du foncier" <b>ROCH_OUTIL_8</b> "Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation"		
Indicateurs de suivi	<b>Etape de réalisation de l'étude filière et identification de complémentarités potentielles entre territoires et pistes locales pour l'AAC Source de Roche :</b> - Non engagée - "Cahier des charges" de l'étude co-construite avec la CA16 - Etude en cours de réalisation - Etude achevée et rapport final présenté aux acteurs locaux - Construction de la/des filière(s) engagée <b>Hectares de surfaces fourragères implantées sur l'AAC (suivi des RPG)</b> <b>Nombre de céréaliers et d'éleveurs engagés</b>		
Objectifs de résultats	Vallées sèches : 10 hectares de surface herbagère Vallon des Nègres : 20 hectares de surface herbagère Plateau calcaire : 50 hectares de surface herbagère		
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+		
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	<b>AGRICULTEURS</b> PARTENAIRES AGRICOLES (structures de développement et organismes économiques)		
Engagement des partenaires	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <b>SIAEP Nord-Ouest Charente</b>  Co-construction du cahier des charges de l'étude  Appui à la concertation locale sur l'AAC Source de Roche </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <b>PARTENAIRES AGRICOLES ET AGRICULTEURS :</b>  Contribution à la phase étude  Acteurs de la mise en œuvre de la/des filière(s) à construire  Mise en œuvre de l'action (accompagnement terrain) </td> </tr> </table>	<b>SIAEP Nord-Ouest Charente</b> Co-construction du cahier des charges de l'étude Appui à la concertation locale sur l'AAC Source de Roche	<b>PARTENAIRES AGRICOLES ET AGRICULTEURS :</b> Contribution à la phase étude Acteurs de la mise en œuvre de la/des filière(s) à construire Mise en œuvre de l'action (accompagnement terrain)
<b>SIAEP Nord-Ouest Charente</b> Co-construction du cahier des charges de l'étude Appui à la concertation locale sur l'AAC Source de Roche	<b>PARTENAIRES AGRICOLES ET AGRICULTEURS :</b> Contribution à la phase étude Acteurs de la mise en œuvre de la/des filière(s) à construire Mise en œuvre de l'action (accompagnement terrain)		
Maître d'ouvrage	<b>CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE</b>		

			2019	2020	2021	2022	2023
<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	7 200 €		0 €	4 800 €	800 €	800 €	800 €
<b>Animation (jours)</b>	8,00 j	100%	2	1	1	2	2
<b>Autre animation (jours)</b>	8,00 j		0	2	2	2	2
<b>Financiers et taux de financement</b>							
	Agence de l'eau	50%	0 €	2 400 €	400 €	400 €	400 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	50%	0 €	2 400 €	400 €	400 €	400 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	ROCH_FOURR_2	<b>Etudier au cas par cas les possibilités techniques et économiques de développer les surfaces en herbe dans les élevages / les situations de transmission imminentes des exploitations d'élevage</b>
-------------	--------------	--

Pollution visée	Nitrates et Pesticides	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 1	DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ECOLOGIQUES
	OBJECTIF OPERATIONNEL 1.3	DEVELOPPER LES SURFACES HERBAGERES (PRAIRIES TEMPORAIRES, PRAIRIES PERMANENTES...) A VOCATION FOURRAGERE
Constat	Les exploitations d'élevage peuvent trouver un intérêt économique au développement de leurs surfaces fourragères : une meilleure autonomie alimentaire, dont le coût peut être moindre et/ou plus stable, ce qui leur assurerait une meilleure pérennité. Concernant les transmissions, le moment paraît crucial pour anticiper la reprise des ateliers d'élevage, voire l'installation de nouveaux.	
Objectifs de l'action	L'objectif général du projet est de sensibiliser et accompagner les éleveurs du territoire pour : -encourager l'augmentation de la part de surfaces en herbe dans les agrosystèmes -anticiper les transmissions imminentes et favoriser la reprise des ateliers d'élevage.	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS DE L'AAC (ELEVEURS)	AAC Source de Roche

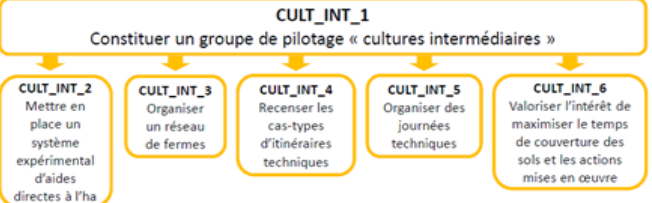
Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
<b>VEILLE ET COMMUNICATION SUR LES INITIATIVES LOCALES DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE A HERBE</b>	400 €/jour					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche d'OPA compétentes dans l'accompagnement technique de l'élevage, notamment sur la question de l'autonomie alimentaire et son lien avec les surfaces en herbes (fourrage, pâturage).</li> <li>- Communication sur les formations et journées techniques "élevage" de ces OPA.</li> <li>- Organisation éventuelle de journées techniques au sujet de l'introduction de bétail dans les systèmes céréaliers (visite d'exploitation...).</li> </ul>	<b>Coût total</b>	600 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
<b>ORGANISATION DE RENCONTRES INDIVIDUELLES</b>	<b>Animation Re-Resources (jour)</b>	2	2	2	2	2
Il est envisagé de rencontrer individuellement tous les éleveurs de l'AAC pour étudier leur situation. Ces moments d'échanges avec les exploitants permettront : - de connaître le système d'exploitation de l'agriculteur, d'aborder avec lui ses projets éventuels et les possibilités d'évolution techniques et économiques de son système concernant les surfaces fourragères, le pâturage - de les orienter vers les OPA compétentes pour les accompagner spécifiquement sur ces questions - de repérer les situations de transmissions de manière exhaustive, en complément de l'action ROCH_OUTIL_8 - d'établir un contact pour pouvoir ensuite informer ces éleveurs des éventuels partenariats entre céréaliers et éleveurs mis en place via l'action ROCH_FOURR_1.  <i>NB.: Ces rencontres individuelles seront communes à celles prévues dans les actions "ROCH_SURF_DIL_1 &amp; 2" relatives à la plantation de haies et à l'adaptation des SIE des exploitations en cohérence avec les zones sensibles de l'AAC.</i>	<b>Autre animation (jour)</b>	1,5	2,5	2,5	2,5	2,5
	<b>Autres dépenses</b>	- €	- €	- €	- €	- €
NB. Le temps d'animation consacré aux rencontres individuelles est indiqué dans la fiche action "ROCH_SURF_DIL_1"						
Autres AAC de Charente concernées par l'action :						
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	<span style="background-color: #76b82a; color: white; padding: 2px;">ROCH</span> <span style="background-color: #f4a460; padding: 2px;">VARS</span> <span style="background-color: #d9534f; padding: 2px;">MONE</span>

<b>Liens actions</b>	<b>ROCHE_SURF_DIL_2</b> "Adapter les SIE des exploitations en cohérence avec les zones sensibles des AAC" <b>ROCH_FOURR_1</b> "Développer des partenariats entre céréaliers et éleveurs afin de valoriser les surfaces fourragères" <b>ROCH_OUTIL_6</b> "Créer et alimenter un observatoire du foncier" <b>ROCH_OUTIL_5</b> "Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC" <b>ROCH_OUTIL_1</b> "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer" <b>ROCH_OUTIL_8</b> "Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation"
<b>Indicateurs de suivi</b>	Hectares de surfaces fourragères implantées sur l'AAC (suivi des RPG)
<b>Objectifs de résultats</b>	Vallées sèches : 10 hectares de surface herbagère. Vallon des Nègres : 20 hectares de surface herbagère. Plateau calcaire : 50 hectares de surface herbagère.
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+++
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	AGRICULTEURS PARTENAIRES AGRICOLES (structures de développement et organismes économiques)
<b>Engagement des partenaires</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE

			2019	2020	2021	2022	2023
	<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	4 600 €	600 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
	<b>Animation (jours)</b>	10,00 j	2	2	2	2	2
	<b>Autre animation (jours)</b>	11,50 j	1,5	2,5	2,5	2,5	2,5
<b>Financiers et taux de financement</b>	Agence de l'eau	50%	300 €	500 €	500 €	500 €	500 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	50%	300 €	500 €	500 €	500 €	500 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	ROCH_ CULT_INT_1	<b>Constituer un Groupe Technique "Cultures Intermédiaires"</b>
-------------	---------------------	---

Pollution visée	Nitrates	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1	MAXIMISER LE TEMPS DE COUVERTURE DES SOLS
<b>Constat</b>	<p>La réglementation en matière de gestion de l'interculture (Zone d'Action Renforcée 6ème PAZV) est bien respectée localement et les exploitants reconnaissent majoritairement l'intérêt agronomique des cultures intermédiaires. Toutefois, la majorité (80%) les voit toujours comme une contrainte alors que certains agriculteurs les ont déjà pleinement intégré dans leurs systèmes d'exploitation.</p> <p>Pourtant, les cultures intermédiaires constituent un levier essentiel sur les sols peu profonds de l'AAC Source de Roche pour piéger l'azote relictuel en fin de campagne. Le respect de la réglementation n'est pas un moyen suffisant pour optimiser ces couverts et leur permettre de capter pleinement l'azote avant lessivage. Un travail global autour des cultures intermédiaires (période d'implantation, nature de couverts...) et de leur caractère "Multi-Services" est à développer pour encourager et accompagner les exploitants qui souhaiteraient développer des couverts adaptés aux enjeux du territoire au-delà de la réglementation.</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>L'opération INTERCULTURE relative au développement de Couverts Intermédiaires Multi-Services (CIMS) présentent plusieurs objectifs principaux sur l'AAC Source de Roche :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Atteindre un taux de couverture des sols maximum dans une campagne culturale afin de limiter les périodes où les sols sont nus, et réduire ainsi les concentrations en nitrates à la Source de Roche ;</li> <li>2. Définir des itinéraires techniques d'implantation et de destruction de CIMS adaptés au contexte local (Climat/Rotation/Organisation du travail) ;</li> <li>3. Impliquer les agriculteurs de l'AAC dans le développement de l'implantation des CIMS qui répondent à des exigences allant au-delà de la réglementation directives nitrates.</li> </ol> <p>Pour atteindre cet objectif, l'opération CULTURES_INTERMEDIAIRES s'articulera autour de 6 sous-actions :</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>Pour assurer le pilotage et la cohérence de celles-ci, il est apparu nécessaire de constituer un groupe technique autour de la thématique des Couverts Intermédiaires Multi-Services.</p>	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	CONSEILLERS TECHNIQUES DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRIcoles, AGRICULTEURS VOLONTAIRES	AAC Source de Roche

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
	400 €/jour Coût/jr partenaires					
<b>FONCTIONNEMENT DU GROUPE "CULTURES INTERMEDIAIRES"</b>	<b>Coût total</b>	<b>2 400 €</b>	<b>2 400 €</b>	<b>2 400 €</b>	<b>2 400 €</b>	<b>2 400 €</b>
<p>Ce groupe, qui se rencontrera à plusieurs dates clés dans l'année, serait constitué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Des agriculteurs référents motivés et intéressés pour tester et diffuser des pratiques d'intercultures innovantes ;</li> <li>-Des Conseillers Techniques des organisations professionnelles agricoles ;</li> <li>-Les animateurs des syndicats d'eau.</li> </ul> <p>Ce groupe aura pour rôle de piloter les actions relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-la formalisation et la diffusion de références ;</li> <li>-la mise en place d'expérimentations ;</li> <li>-la valorisation des couverts intermédiaires.</li> </ul> <p>Il s'agit des actions présentées dans les fiches actions ROCH_CULT_INT_2 à 6.</p>	<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	3	2	2	2	2
	<b>Autre animation (jour)</b>	6	6	6	6	6
	<b>Autres dépenses</b>	- €	- €	- €	- €	- €
Autres AAC de Charente concernées par l'action :						
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH
				VARS	MONE	



Prioritaire	ROCH_ CULT_INT_1	Constituer un Groupe Technique "Cultures Intermédiaires"
-------------	---------------------	--

Liens actions	ROCH_CULT_INT_2 "Expérimentation couverts" ROCH_CULT_INT_3 "Organiser un réseau de fermes pilotes" ROCH_CULT_INT_4 "Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser" ROCH_CULT_INT_5 "Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires" ROCH_CULT_INT_6 "Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services" ROCH_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer" ROCH_OUTIL_2 Mise en place d'un observatoire climatique"
Indicateurs de suivi	Nombre de réunion/an Taux de présence des structures membres
Objectifs de résultats	80% des structures membres représentées au sein du groupe technique de pilotage de l'action Atteinte des objectifs de résultats des actions ROCH_CULT_INT_2 à 6
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	Ensemble des OPA
Engagement des partenaires	Participation aux rencontres du groupe
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE

			2019	2020	2021	2022	2023	
	Coût prévisionnel de l'action	12 000,00 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	
	Animation Re-Sources (jours)	11,00 j	3	2	2	2	2	
	Autre animation (jours)	30,00 j	6	6	6	6	6	
			100%					
	Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		OPA	50%	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
		Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)								



Prioritaire	ROCH_CULT_INT_3	<b>Organiser un réseau de fermes pilotes</b>						
<b>Pollution visée</b>		<b>Nitrates et phytosanitaires</b>						
<b>Enjeu</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 2</b>	<b>DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT</b>						
	<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1</b>	<b>MAXIMISER LE TEMPS DE COUVERTURE DES SOLS</b>						
<b>Constat</b>	L'enjeu de l'implantation des Cultures Intermédiaires Multi-Services (CIMS) nécessite l'acquisition de références techniques locales. Des agriculteurs présents sur les AAC du Nord Ouest Charente ont intégré depuis plusieurs années les CIMS dans leur système de production et possèdent aujourd'hui une certaine expérience technique ainsi que le recul nécessaire à cette pratique pour en présenter les bénéfices (agronomiques, environnemetaux, financiers).							
<b>Objectifs de l'action</b>	S'appuyer sur des agriculteurs référents et motivés pour : - communiquer sur leurs pratiques de couverture des sols en intercultures dans le cadre de journées techniques et de visite bout de champ ; - acquérir des références techniques ; - tester des pratiques innovantes.							
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	AGRICULTEURS		AAC Source de Roche					
<b>Descriptif et calendrier de l'Action</b>								
400 €/jour Coût/jr partenaires								
<b>COMPOSITION ET FOCNTIONNEMENT DU RESEAU DE FERMES</b>								
L'objectif est de s'appuyer sur des exploitations pilotes pour mener des essais sur les couverts végétaux avec des techniques innovantes. Ces parcelles d'essais feront l'objet d'un suivi renforcé en terme de recueil de données (itinéraires techniques, analyse de sol, pesée de biomasse, études économiques). <b>Ce suivi sera assuré par les conseillers techniques des exploitations concernées et piloté par le groupe "cultures intermédiaires"</b> .								
Il est envisagé d'intégrer <b>2 exploitations</b> de l'AAC de Roche dans ce réseau.								
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE

<b>Liens actions</b>	ROCH_CULT_INT_1 "Constituer un groupe technique - cultures intermédiaires -" ROCH_CULT_INT_2 "Expérimentation couverts" ROCH_CULT_INT_4 "Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser" ROCH_CULT_INT_5 "Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires" ROCH_CULT_INT_6 "Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services " ROCH_AC_1 "Mettre en place le projet Agr'Eau" ROCH_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer" ROCH_OUTIL_2 "Mise en place d'un observatoire climatique"
<b>Indicateurs de suivi</b>	<b>Nombre de fermes pilotes et de parcelles engagées</b> <b>Nombre d'essais réalisés et valorisés</b>
<b>Objectifs de résultats</b>	Vallées sèches : 10 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur Vallon des Nègres : 95 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur Plateau calcaire : 245 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+++
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	CHAMBRE D'AGRICULTURE
<b>Engagement des partenaires</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX (mise en œuvre)</b> <b>SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (coordination, communication)</b>

		2019	2020	2021	2022	2023	
<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	<b>10 400,00 €</b>	0 €	2 600 €	2 600 €	2 600 €	2 600 €	
<b>Animation Re-Sources (jours)</b>	8,00 j	100%					
<b>Autre animation (jours)</b>	24,00 j	0	6	6	6	6	
<b>Financiers et taux de financement</b>	Agence de l'eau	50%	0 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	50%	0 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	ROCH_ CULT_INT_4	<b>Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser</b>
-------------	---------------------	---

Pollution visée	<b>Nitrates</b>	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1	MAXIMISER LE TEMPS DE COUVERTURE DES SOLS
Constat	Les agriculteurs adaptent l'implantation des cultures intermédiaires afin qu'elles s'intègrent dans leur système de production (itinéraire technique, pédo-climat, organisation du travail, économie). La caractérisation des réussites et des échecs de l'implantation des cultures intermédiaires face à la diversité des systèmes de production n'existe pas aujourd'hui.	
Objectifs de l'action	Recenser des itinéraires techniques de cultures intermédiaires sur le territoire afin de constituer une base de données de retours d'expérience qui permettra de diffuser sur le territoire des clés de réussite et des constats d'échec d'implantation dans des conditions précises (matériels, pédoclimats, structure d'exploitation).	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS ET CONSEILLERS TECHNIQUES	AAC Source de Roche

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023									
	400 €/jour Coût/jr partenaires														
<b>MODALITES DE RECENSEMENT DES CAS-TYPES</b>	<b>Coût total</b>	6 600 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €									
<p>Le groupe "cultures intermédiaires" établira dans l'année 2019 un modèle de fiche à remplir (en papier ou via la plateforme ODELIANE). Ce modèle de fiche sera rempli par les conseillers techniques lors des visites individuelles chez les agriculteurs, ou par un stagiaire dédié, dans le cas du CIVAM du Ruffécois.. Un objectif minimum d'une fiche cas-type / an / OPA impliquée a été fixé.</p> <p>A titre d'exemple ces fiches contiendront les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Descriptif de la parcelle (pédoclimat...)</li> <li>- Itinéraire technique de la CIMS ;</li> <li>- Place de la CIMS dans la rotation et motivations de l'agriculteur dans son choix ;</li> <li>- Caractérisation de la météorologie sur la campagne donnée ;</li> <li>- Observations diverses (échec, réussite).</li> </ul> <p>Les animateurs des syndicats d'eau se chargeront de centraliser les fiches cas-types et de les diffuser.</p> <p>Autres AAC de Charente concernées par l'action :</p>	<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	2	2	2	2	2									
	<b>Animation autre (jour)</b>	15	15	15	15	15									
	<b>Autres dépenses</b>	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €									
	<i>stagiaire CIVAM</i>	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €									
<table border="1" style="width: 100%; text-align: center; font-size: small;"> <tr> <td style="background-color: #FFD700;">FTLG</td> <td style="background-color: #FFD700;">DAVI</td> <td style="background-color: #FFD700;">DROU</td> <td style="background-color: #FFD700;">LTPT</td> <td style="background-color: #FF00FF;">FOTI</td> <td style="background-color: #FF00FF;">MOUV</td> <td style="background-color: #008000;">ROCH</td> <td style="background-color: #FF00FF;">VARS</td> <td style="background-color: #FF00FF;">MONE</td> </tr> </table>							FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE							

<b>Liens actions</b>	<b>ROCH_CULT_INT_1</b> "Constituer un groupe technique - cultures intermédiaires -" <b>ROCH_CULT_INT_2</b> "Expérimentation couverts" <b>ROCH_CULT_INT_3</b> "Organiser un réseau de fermes pilotes" <b>ROCH_CULT_INT_5</b> "Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires" <b>ROCH_CULT_INT_6</b> "Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services " <b>ROCH_OUTIL_1</b> "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer" <b>ROCH_OUTIL_2</b> "Mise en place d'un observatoire climatique"
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de fiches cas-types réalisées
<b>Objectifs de résultats</b>	Vallées sèches : 10 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur Vallon des Nègres : 95 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur Plateau calcaire : 245 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+ +
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	ENSEMBLE DES PARTENAIRES AGRICOLES impliqués dans le groupe de pilotage
<b>Engagement des partenaires</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (structuration et mise en forme des fiches cas-types + diffusion) PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX (collecte et transmission)

		2019	2020	2021	2022	2023
<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	33 000,00 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €
<b>Animation Re-Sources (jours)</b>	10,00 j	2	2	2	2	2
<b>Autre animation (jours)</b>	75,00 j	15	15	15	15	15
		100%				
<b>Financiers et taux de financement</b>	Agence de l'eau	50%	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	50%	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	ROCH_CULT_INT_5	<b>Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires</b>								
Pollution visée	<b>Nitrates</b>									
Enjeu	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 2</b>	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT								
	<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1</b>	MAXIMISER LE TEMPS DE COUVERTURE DES SOLS								
Constat	L'accompagnement des agriculteurs pour intégrer de nouvelles pratiques de gestion des cultures intermédiaires nécessite une diffusion de ces pratiques innovantes. Les journées techniques participent à la diffusion des connaissances produites localement et des techniques adaptées au territoire.									
Objectifs de l'action	Communiquer lors de journées techniques locales sur des pratiques innovantes (retour d'expériences) Fédérer les OPA autour des thématiques communes									
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS	AAC Source de Roche								
<b>Descriptif et calendrier de l'Action</b>		Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023			
		400 €/jour Coût/jr partenaires								
<b>ORGANISATION DE JOURNEES TECHNIQUES</b>		<b>Coût total</b>								
<p>Des journées techniques ponctuelles, d'information et de démonstration relatives à la gestion des cultures intermédiaires, seront co-organisées avec les membres du groupe CIMS et pourront faire l'objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite de plateformes d'essais ;</li> <li>- Démonstration de matériels ;</li> <li>- Interventions techniques par experts...</li> </ul> <p>Ces journées techniques seront interbassins entre les AAC du Nord Charente.</p>		<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €			
		<b>Animation autre (jour)</b>	0	2	2	2	2			
		<b>Autres dépenses</b>	3	3	3	3	3			
		<b>Autres dépenses</b>	-	-	-	-	-			
Autres AAC de Charente concernées par l'action :		FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE

<b>Liens actions</b>	<p>ROCH_CULT_INT_1 "Constituer un groupe technique - cultures intermédiaires -"</p> <p>ROCH_CULT_INT_2 "Expérimentation couverts"</p> <p>ROCH_CULT_INT_3 "Organiser un réseau de fermes pilotes"</p> <p>ROCH_CULT_INT_4 "Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser"</p> <p>ROCH_CULT_INT_6 "Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services "</p> <p>ROCH_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer"</p> <p>ROCH_OUTIL_2 "Mise en place d'un observatoire climatique"</p>
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de journées techniques réalisées
<b>Objectifs de résultats</b>	1 journée technique/an a minima
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	++
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	ENSEMBLE DES PARTENAIRES AGRICOLES impliqués dans le groupe de pilotage
<b>Engagement des partenaires</b>	Participer aux journées techniques
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX (mise en œuvre)</b> <b>SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (coordination, communication)</b>

		2019	2020	2021	2022	2023
<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	<b>6 000,00 €</b>	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
	<b>Animation Re-Sources (jours)</b>	8,00 j	0	2	2	2
	<b>Autre animation (jours)</b>	15,00 j	3	3	3	3
<b>Financiers et taux de financement</b>	Agence de l'eau	50%	600 €	600 €	600 €	600 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	50%	600 €	600 €	600 €	600 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	ROCH_ CULT_INT_6	<b>Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services</b>								
<b>Pollution visée</b>		<b>Nitrates</b>								
<b>Enjeu</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 2</b>	<b>DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT</b>								
	<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1</b>	<b>MAXIMISER LE TEMPS DE COUVERTURE DES SOLS</b>								
<b>Constat</b>	Les Couverts Intermédiaires Multi-Services, comme leur nom l'indique, peuvent répondre à des intérêts divers (production de fourrages, biodiversité, intérêt paysager ...) et donc intéresser différents usagers du territoire (chasseurs, apiculteurs, éleveurs, citoyens, naturalistes). Les efforts pour la mise en place de ce type de couverts pourrait donc être partagés.									
<b>Objectifs de l'action</b>	- Créer un espace d'échange entre usagers du territoire pour donner du sens à la mise en place de couverts intermédiaires multi-services (CIMS), autre que pour le respect de la réglementation. - Mettre en avant les externalités positives des Cultures Intermédiaires Multi-Services au-delà des enjeux agricoles.									
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	AGRICULTEURS, APICULTEURS, NATURALISTES, CHASSEURS, CITOYENS	AAC Source de Roche								
<b>Descriptif et calendrier de l'Action</b>		Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023			
		400 €/jour								
		<i>Coût/jr partenaires</i>								
<b>ORGANISATION DES JOURNEES DE VALORISATION DES SERVICES DES COUVERTS</b>		<b>Coût total</b>	<b>0 €</b>	<b>400 €</b>	<b>400 €</b>	<b>400 €</b>	<b>400 €</b>			
<p>Les couverts végétaux peuvent intéresser des catégories d'acteurs variés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les apiculteurs : intérêt si couverts mellifères</li> <li>- les éleveurs : les couverts peuvent servir d'alimentation (fourrages)</li> <li>- les chasseurs : les couverts peuvent favoriser certaines espèces cynégétiques</li> <li>- les naturalistes (LPO, Charente Nature) : intérêt pour la biodiversité faunistique et floristique</li> <li>- les citoyens : bonne image, importance du paysage, intérêt pour les marcheurs ...</li> </ul> <p>L'idée serait de prévoir une journée de communication où chaque catégorie d'usagers présenterait l'intérêt des couverts pour elle. Ces présentations s'accompagneraient d'ateliers pour réfléchir à ce qui pourrait être mis en place entre les acteurs. L'objectif est bien que les gens se rencontrent et partagent.</p> <p>Il faudra cibler en priorité des acteurs locaux, issus du territoire pour favoriser les échanges concrets.</p> <p>Le groupe "couverts intermédiaires" sera chargé de définir les objectifs de cette action dès 2019.</p> <p>Il est prévu d'organiser a minima une première journée en 2020 et éventuellement une seconde les années suivantes.</p> <p><i>NB : s'inspirer du fonctionnement du groupe "pollinisateurs" d'Océalia.</i></p>		<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	0	1	1	1	1			
		<b>Animation autre (jour)</b>	0	1	1	1	1			
		<b>Autres dépenses</b>	- €	- €	- €	- €	- €			
Autres AAC de Charente concernées par l'action :		FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE

<b>Liens actions</b>	<p>ROCH_CULT_INT_1 "Constituer un groupe technique - cultures intermédiaires -"</p> <p>ROCH_CULT_INT_2 "Expérimentation couverts"</p> <p>ROCH_CULT_INT_3 "Organiser un réseau de fermes pilotes"</p> <p>ROCH_CULT_INT_4 "Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser"</p> <p>ROCH_CULT_INT_5 "Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires"</p> <p>ROCH_INFO_3 "Communiquer sur les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau"</p> <p>ROCH_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer"</p> <p>ROCH_OUTIL_2 "Mise en place d'un observatoire climatique"</p>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<b>Nombre de journées techniques réalisées</b>
<b>Objectifs de résultats</b>	2 journées techniques au cours des 5 ans du contrat
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	Fédération de Chasse, LPO, Charente Nature, Association de Développement Apicole du Poitou-Charentes, OPA
<b>Engagement des partenaires</b>	Participation aux concertations et à l'organisation des journées
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX (mise en œuvre)</b> <b>SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (coordination, communication)</b>

		2019	2020	2021	2022	2023	
<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	<b>1 600,00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>400 €</b>	<b>400 €</b>	<b>400 €</b>	<b>400 €</b>	
<b>Animation Re-Sources (jours)</b>	4,00 j	0	1	1	1	1	
<b>Autre animation (jours)</b>	4,00 j	0	1	1	1	1	
		100%					
<b>Financiers et taux de financement</b>		Agence de l'eau	50%	0 €	200 €	200 €	200 €
		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
		Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
		SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
		OPA	50%	0 €	200 €	200 €	200 €
		Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
		Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)



Prioritaire	ROCH_HVE_1	<b>Accompagner les producteurs vers la certification environnementale HVE</b>
-------------	------------	---

Pollution visée	<b>Nitrates et phytosanitaires</b>	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.2	DEVELOPPER LA CERTIFICATION "HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE"
Constat	<p>La Certification Environnementale HVE n'est aujourd'hui pas développée sur l'AAC de Roche dans les exploitations céréalières. Cependant, face aux enjeux de préservation de la qualité des eaux du captage, cette certification représente un intérêt certain.</p> <p>L'un des freins majeurs au développement de cette certification est aujourd'hui le manque de valeur ajoutée des céréales produites avec cette certification.</p> <p>La structuration des acteurs des filières céréalières autour de la question de la valorisation des productions issues d'exploitations certifiées HVE apparait comme un préalable essentiel pour pouvoir ensuite communiquer sur la certification HVE et encourager les producteurs à s'engager dans cette démarche.</p>	
Objectifs de l'action	<p>Identifier les initiatives de développement de la HVE et les possibilités de création de valeur ajoutée</p> <p>Mettre en réseau les acteurs aux initiatives convergentes</p> <p>Faire connaître la certification HVE aux agriculteurs et les accompagner pour l'obtention de la certification</p>	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS	AAC Source de Roche

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
	1 plaquette (€) : 1,80 € 400 €/jour <i>Coût/jr partenaires</i>					
<b>VEILLE ET MISE EN COHERENCE DES INITIATIVES LOCALES DE DEVELOPPEMENT DE LA CERTIFICATION HVE</b>						
<p>La notion de valorisation économique de la certification HVE serait, pour l'agriculteur, la clé de son engagement dans cette démarche.</p> <p>Il n'existe actuellement pas sur l'AAC Source de Roche de filières apportant une valeur ajoutée aux cultures issues d'exploitations certifiées HVE.</p> <p>Une veille sur ce sujet est donc nécessaire. Elle consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un point annuel avec les coopératives et négoce partenaires du programme Re-Sources concernant les possibles valorisations induites par la certification HVE ;</li> <li>- S'informer des initiatives émergentes (presse, bouche à oreille, ...).</li> </ul>	<b>Coût total</b>	90 €	890 €	890 €	890 €	890 €
	<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	1	2	2	2	2
	<b>Animation autre (jour)</b>	0	2	2	2	2
	<b>Autres dépenses</b>	90 €	90 €	90 €	90 €	90 €
<b>ACCOMPAGNEMENT DES CERELIERS VERS LA HVE</b>						
<p><b>1. Formation des animateurs Re-Sources au cahier des charges de la certification HVE.</b> En Nouvelle-Aquitaine, des formations sont organisées par les Chambres d'Agriculture au 1er semestre 2019 pour former des référents HVE. Deux animateurs Re-Sources du SIAEP Nord-Ouest Charente suivront cette formation.</p> <p><b>2. Structuration de l'accompagnement des exploitations céréalières en 2020.</b> Dès 2020, il est prévu de pouvoir accompagner tout exploitant qui souhaiterait s'engager dans une démarche de certification HVE. Une réflexion sur la structuration de l'accompagnement qui pourra lui être proposé est à mener en partenariat avec les OPA. L'objectif est aussi de maintenir un travail en binôme "animateur-conseiller d'exploitation" pour l'accompagnement des agriculteurs.</p> <p><b>3. Communication et accompagnement des agriculteurs en 2021, 2022 et 2023.</b> Objectif initial : 2 exploitations certifiées sur la durée du contrat. Ce nombre pourra varier et est dépendant de la dynamique filière HVE qui pourra se développer sur les années du contrat.</p>						
Autres AAC de Charente concernées par l'action :						
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH
VARS	MONE					

Liens actions	ROCH_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer"
Indicateurs de suivi	% SAU certifiées HVE
Objectifs de résultats	Vallées sèches : 10 ha certifiés HVE. Vallon des Nègres : 80 ha certifiés HVE. Plateau calcaire : 210 ha certifiés HVE.
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX
Engagement des partenaires	Accompagnement à la certification
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE

		2019	2020	2021	2022	2023	
Coût prévisionnel de l'action	3 650,00 €	90 €	890 €	890 €	890 €	890 €	
Animation Re-Sources (jours)	9,00 j	1	2	2	2	2	
Autre animation (jours)	8,00 j	0	2	2	2	2	
<b>Financiers et taux de financement</b>	Agence de l'eau	50%	0 €	400 €	400 €	400 €	
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	100%	90 €	90 €	90 €	90 €	90 €
	OPA	50%	0 €	400 €	400 €	400 €	400 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)



Prioritaire	ROCH_AB_1	<b>Faire connaître par une démarche proactive les services d'accompagnements existants autour de l'AB</b>
-------------	-----------	---

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.3	DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
Constat	<p>Il est ressorti des enquêtes agricoles réalisées dans le cadre de la concertation qu'une part d'agriculteurs se disent intéressés par l'agriculture biologique (2/12 enquêtés soit 17%).</p> <p>Toutefois, la majorité n'a jamais pris contact avec un conseiller spécifique AB et n'a jamais réalisé de diagnostic alors qu'il existe un pôle d'accompagnement à la conversion structuré (partenariat MAB / Chambre d'Agriculture). L'accès à ce diagnostic individuel était pourtant facilité car financé en partie par l'Agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre des contrats Re-Sources.</p> <p>Ce dispositif d'accompagnement de qualité doit donc être <b>porté à connaissance des agriculteurs locaux de manière plus visible et plus énergique.</b></p>	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître aux OPA et agriculteurs les services existants pour accompagner les conversions et le suivi en AB</li> <li>- Améliorer la communication entre la CA16, la MAB et les collectivités AEP pour mieux diffuser les informations</li> </ul>	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS, OPA	AAC Source de Roche

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
	400 €/jour <i>Coût/jr partenaires</i>					
<b>ORGANISATION DE RENCONTRES INDIVIDUELLES AVEC LES CONSEILLERS AGRICOLES LOCAUX</b>						
<p>Cette action repose sur des rencontres individuelles des conseillers agricoles des différents OPA qui travaillent sur l'AAC.</p> <p>Ces moments d'échanges permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de répertorier les besoins en formations des conseillers techniques sur l'AB ;</li> <li>- de collecter des contacts d'agriculteurs intéressés par une conversion ou un accompagnement en AB</li> <li>- de communiquer sur les services existants assurés par la MAB et la CA16 : ATI, commission Grandes Cultures AB (réunions "Bouts de Champs", réseau de parcelles de références...) etc.</li> </ul> <p>Un document récapitulatif des services d'accompagnement pourra être laissé aux conseillers et leur adresse mail collectée pour la liste de diffusion de la newsletter des événements AB.</p>	<b>Coût total</b>	1 200 €	4 400 €	2 400 €	2 400 €	1 200 €
	<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	2	1	1	1	1
	<b>Animation autre (jour)</b>	3	11	6	6	3
	<b>Autres dépenses</b>	- €	- €	- €	- €	- €
<b>ORGANISATION DE RENCONTRES INDIVIDUELLES AVEC LES AGRICULTEURS ET LES ETA</b>						
<p>Un modèle de "pré-diagnostic" de conversion à l'agriculture biologique sera élaboré, sous forme d'une fiche rapide à compléter (0,5j/agri) ou sous la plateforme ODELIANE.</p> <p>Ce pré-diagnostic pourra être utilisé par les conseillers agricoles seuls (distribué lors des rencontres individuelles), au fil de leurs visites si l'occasion se présente.</p> <p>Les agriculteurs intéressés par l'AB seront systématiquement rencontrés pour faire ce pré-diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ceux qui ont exprimé leur intérêt pour l'AB lors de l'évaluation Re-Sources 2017-2018 ;</li> <li>- ceux qui seront fléchés par les conseillers agricoles à l'issue de rencontres individuelles (ces conseillers agricoles peuvent être présents lors de la rencontre).</li> </ul> <p>Les ETA seront contactées individuellement pour leur proposer des rencontres ou des interventions en journées techniques.</p> <p>Lors de toutes ces rencontres, les échanges permettront également de communiquer sur les services existants assurés par la MAB et la CA16 : réunions "Bouts de Champs", commission Grandes Cultures AB, réseau de parcelles de références...</p> <p>Après cette phase de pré-diagnostic, les agriculteurs effectivement intéressés par une conversion pourront bénéficier de l'accompagnement individuel habituel visant à sécuriser leur engagement : diagnostic de conversion et simulation technico-économique.</p> <p>Objectif : + 500 ha de SAU en AB (3 conversions AB envisagées) --&gt; 3 jrs/expl. soit 9 jours lissés sur 3 ans (2021, 2022, 2023)</p>						
<b>MISE EN PLACE D'UNE NEWSLETTER MENSUELLE COMMUNE AUX ACTEURS DE L'AB</b>						
<p>Les différentes structures (CA16, MAB, Collectivités EAU POTABLE porteuses via l'équipe d'animation) peuvent avoir des informations à transmettre aux agriculteurs, et des mailing list qui se complètent mais aussi se recourent.</p> <p>Pour diffuser les invitations aux journées techniques, groupes techniques, rencontres de réseau, formations etc. auprès du plus d'agriculteurs possible sans doublon, un système de newsletter mensuelle pourra être mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définition d'une plateforme en ligne (type framadrop, google drive ou e-Charente ou ODELIANE) où chaque mois les différents partenaires renseignent leurs messages/informations à communiquer ;</li> <li>- mise en commun d'une ou deux mailing lists (conseillers agricoles + agriculteurs AB et non AB) à partir des répertoires des différents partenaires ;</li> <li>- attribution d'un responsable qui déclenche l'envoi de la newsletter à une date régulière et prédéfinie.</li> </ul>						
Autres AAC de Charente concernées par l'action :						
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH
					VARS	MONE

Prioritaire

ROCH\_AB\_1

## Faire connaître par une démarche proactive les services d'accompagnements existants autour de l'AB

Liens actions	ROCHE_AB_2 à 5 ROCH_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer"
Indicateurs de suivi	Surface en agriculture biologique
Objectifs de résultats	Vallées sèches : 10 ha d'agriculture AB. Vallon des Nègres : 110 ha d'agriculture AB. Plateau calcaire : 400 ha d'agriculture AB.
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	
Engagement des partenaires	
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA CHARENTE CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE

		2019	2020	2021	2022	2023	
Coût prévisionnel de l'action	11 600 €	1 200 €	4 400 €	2 400 €	2 400 €	1 200 €	
Animation (jours)	6 j	2	1	1	1	1	
Autre animation (jours)	29 j	3	11	6	6	3	
		100%					
Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau	50%	600 €	2 200 €	1 200 €	1 200 €	600 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	50%	600 €	2 200 €	1 200 €	1 200 €	600 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	ROCH_AB_2	<b>Accompagner les agriculteurs pour s'assurer de la viabilité et la vivabilité des exploitations AB déjà existantes</b>						
Pollution visée		Nitrates et phytosanitaires						
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT						
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.3	DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE						
Constat	<p>L'agriculture biologique en 2017 ne représentait de 4,2% de la SAU de l'AAC Source de Roche. Le maintien de ces surfaces est apparu comme indispensable lors du travail de concertation avec les acteurs locaux.</p> <p>La phase de conversion d'une exploitation en agriculture biologique est un moment délicat du point de vue technique et économique. Les structures de développement de l'agriculture biologique proposent ainsi aux exploitants un service d'accompagnement complet afin de garantir le bon déroulé de ces conversions. L'enjeu est ensuite de pérenniser ces systèmes d'exploitation en AB. Cela passe par la présence de référents techniques sur les territoires mais aussi par la possibilité d'échanger avec d'autres agriculteurs AB ou en conversion.</p>							
Objectifs de l'action	<p>Identifier les besoins et difficultés des agriculteurs post conversion AB</p> <p>Favoriser la mise en relation et les échanges entre agriculteurs en AB</p>							
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS AB		AAC Source de Roche					
<b>Descriptif et calendrier de l'Action</b>								
<p><b>Cette action pouvant concerner l'ensemble des agriculteurs AB de Charente, elle sera financée dans le cadre de l'AAP "Soutien aux actions de développement de l'agriculture biologique en Nouvelle-Aquitaine"</b></p>								
<b>SECURISER LES CONVERSIONS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE</b>								
<p>L'objectif serait de recenser annuellement l'ensemble des exploitations AB du territoire de l'AAC afin d'identifier les agriculteurs qui auraient besoin d'un accompagnement technique ou autre, en ciblant plus particulièrement les nouvelles conversions.</p>								
<b>MISE EN RESEAU DES EXPLOITANTS AB</b>								
<p>Un groupe d'échange technique "whatsapp" (ou autre support gratuit et réactif) pourra être mis en place.</p> <p>Des "cafés paysans" seront organisés par secteurs, par les agriculteurs volontaires, pour permettre aux agriculteurs AB voisins de se rencontrer lors de moments conviviaux.</p> <p>Ces réseaux sont directement pilotés par les membres de la commission grandes cultures.</p>								
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE

Liens actions	ROCH_AB_1 et ROCH_AB_2 à 5
Indicateurs de suivi	Taux d'agriculteurs AB impliqué dans les réseaux
Objectifs de résultats	<p>Vallées sèches : 10 ha d'agriculture AB.</p> <p>Vallon des Nègres : 110 ha d'agriculture AB.</p> <p>Plateau calcaire : 400 ha d'agriculture AB.</p>
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+ + +
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	
Engagement des partenaires	
Maître d'ouvrage	<b>MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA CHARENTE</b> <b>CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE</b>

		2019	2020	2021	2022	2023			
Coût prévisionnel de l'action	2 000 €	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €			
	Animation (jours)	8 j	100%	0	2	2	2	2	2
	Autre animation (jours)	5 j	1	1	1	1	1		
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
	OPA	20%	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €		
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
PDR et autres AAP régionaux	80%	320 €	320 €	320 €	320 €	320 €			

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)



Prioritaire	ROCH_AB_3	<b>Accompagner et communiquer sur le réseau de parcelles de référence AB</b>
-------------	-----------	--

<b>Liens actions</b>	ROCH_AB_1 et 2 et ROCH_AB_4 et 5
<b>Indicateurs de suivi</b>	% d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des invitations aux commissions Grandes Cultures % d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des résultats du réseau de parcelles AB
<b>Objectifs de résultats</b>	100 % d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des invitations aux commissions Grandes Cultures 100 % d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des résultats du réseau de parcelles AB
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	
<b>Engagement des partenaires</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA CHARENTE

			2019	2020	2021	2022	2023
<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	4 400 €		1 200 €	800 €	800 €	800 €	800 €
<b>Animation (jours)</b>	8 j	100%	0	2	2	2	2
<b>Autre animation (jours)</b>	11,00 j		3	2	2	2	2
<b>Financiers et taux de financement</b>							
	Agence de l'eau	50%	600 €	400 €	400 €	400 €	400 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	50%	600 €	400 €	400 €	400 €	400 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	PDR et autres AAP régionaux	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	ROCH_AB_4	<b>Organiser des journées techniques multipartenariales sur l'AB</b>																																																																																
Pollution visée		<b>Nitrates et phytosanitaires</b>																																																																																
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT																																																																																
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.3	DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE																																																																																
Constat	<p>Les surfaces en agriculture biologique, par les particularités de leurs itinéraires techniques, ont un très faible niveau d'impact pour la ressource en eau et répondent à de nombreux enjeux environnementaux (biodiversité...).</p> <p>Or, on constate qu'au regard du développement de l'Agriculture Biologique en France, les AAC du Nord Charente ne se démarquent pas par leur dynamique, au contraire. Sur l'AAC Source de Roche seule 4,2% de la SAU est en agriculture biologique.</p> <p>Ainsi, le maintien et le développement des surfaces cultivées en agriculture biologique est apparu comme indispensable lors du travail de concertation avec les acteurs locaux.</p> <p>Le besoin de références, de retours d'expériences locaux et un bon accompagnement technique sont des éléments souvent cités comme facilitants les engagements en conversion bio.</p> <p>La mise en place de journées multi-partenariales mêlant technique et économique (présence des organismes collecteurs) apparaît comme un besoin essentiel pour créer une dynamique locale autour de l'Agriculture Biologique.</p>																																																																																	
Objectifs de l'action	Animer et développer la Commission "Grandes Cultures"																																																																																	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS		AAC Source de Roche																																																																															
<b>Descriptif et calendrier de l'Action</b>																																																																																		
<p><b>Cette action pouvant concerner l'ensemble des agriculteurs AB de Charente, elle sera financée dans le cadre de l'AAP "Soutien aux actions de développement de l'agriculture biologique en Nouvelle-Aquitaine" pour ce qui concerne la MAB.</b></p>																																																																																		
<b>ORGANISATION DE FORMATIONS ET INTERVENTIONS</b>																																																																																		
<p>Un programme sera élaboré chaque année, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des formations</li> <li>- des visites "bouts de champs"</li> <li>- des journées techniques</li> <li>- des voyages d'études</li> <li>- d'autres évènements techniques éventuels (essais...).</li> </ul>																																																																																		
<b>ORGANISATION D'UNE JOURNEE TECHNIQUE MULTIPARTENARIALE</b>																																																																																		
Chaque année aura lieu, sur un secteur différent, une journée technique regroupant les OPA concernés par l'AB.																																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;"></th> <th style="width: 10%;">Coût unitaire</th> <th style="width: 10%;">2019</th> <th style="width: 10%;">2020</th> <th style="width: 10%;">2021</th> <th style="width: 10%;">2022</th> <th style="width: 10%;">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>400 €/jour</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td><i>Coût/jr partenaires</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><b>Coût total</b></td> <td><b>1 100 €</b></td> <td><b>5 300 €</b></td> <td><b>5 300 €</b></td> <td><b>5 300 €</b></td> <td><b>5 300 €</b></td> <td><b>5 300 €</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><b>Animation Re-Sources (jour)</b></td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><b>Animation autre (jour)</b></td> <td>1,5</td> <td>12</td> <td>12</td> <td>12</td> <td>12</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><i>CA16</i></td> <td>0</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>6</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="7" style="text-align: center;"><i>Ce temps sera identique sur 3 autres AAC du Nord Charente (total : 24jrs/an)</i></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><i>MAB</i></td> <td>1,5</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>6</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="7" style="text-align: center;"><i>Ce temps sera identique sur 3 autres AAC du Nord Charente (total : 24jrs/an)</i></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><b>Autres dépenses</b></td> <td>500 €</td> <td>500 €</td> <td>500 €</td> <td>500 €</td> <td>500 €</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>							Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023		400 €/jour							<i>Coût/jr partenaires</i>						<b>Coût total</b>	<b>1 100 €</b>	<b>5 300 €</b>	<b>5 300 €</b>	<b>5 300 €</b>	<b>5 300 €</b>	<b>5 300 €</b>	<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	1	2	2	2	2		<b>Animation autre (jour)</b>	1,5	12	12	12	12		<i>CA16</i>	0	6	6	6	6		<i>Ce temps sera identique sur 3 autres AAC du Nord Charente (total : 24jrs/an)</i>							<i>MAB</i>	1,5	6	6	6	6		<i>Ce temps sera identique sur 3 autres AAC du Nord Charente (total : 24jrs/an)</i>							<b>Autres dépenses</b>	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	
	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023																																																																												
	400 €/jour																																																																																	
	<i>Coût/jr partenaires</i>																																																																																	
<b>Coût total</b>	<b>1 100 €</b>	<b>5 300 €</b>	<b>5 300 €</b>	<b>5 300 €</b>	<b>5 300 €</b>	<b>5 300 €</b>																																																																												
<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	1	2	2	2	2																																																																													
<b>Animation autre (jour)</b>	1,5	12	12	12	12																																																																													
<i>CA16</i>	0	6	6	6	6																																																																													
<i>Ce temps sera identique sur 3 autres AAC du Nord Charente (total : 24jrs/an)</i>																																																																																		
<i>MAB</i>	1,5	6	6	6	6																																																																													
<i>Ce temps sera identique sur 3 autres AAC du Nord Charente (total : 24jrs/an)</i>																																																																																		
<b>Autres dépenses</b>	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €																																																																													
Autres AAC de Charente concernées par l'action :																																																																																		
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE																																																																										

Liens actions	ROCH_AB_1 à 3 et ROCH_AB_5
Indicateurs de suivi	Nombre de journées organisées Nombre de participants
Objectifs de résultats	100% des agriculteurs des AAC invités aux journées multi-partenariales organisées
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX
Engagement des partenaires	Participer aux journées techniques multi-partenariales Relayer la communication auprès de leurs adhérents/clients
Maître d'ouvrage	MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA CHARENTE

		2019	2020	2021	2022	2023
<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	<b>22 300 €</b>	<b>1 100 €</b>	<b>5 300 €</b>	<b>5 300 €</b>	<b>5 300 €</b>	<b>5 300 €</b>
	Animation (jours)	9 j	1	2	2	2
	Autre animation (jours)	49,50 j	1,5	12	12	12
		100%				
<b>Financiers et taux de financement</b>	Agence de l'eau	50%	0 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	VAR	220 €	1 780 €	1 780 €	1 780 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
PDR et autres AAP régionaux	80%	880 €	2 320 €	2 320 €	2 320 €	

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	ROCH_AB_5	<b>Organiser la filière AB en Nord Charente : du champ à la cellule de stockage</b>
-------------	-----------	---

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.3	DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
Constat	Le travail de concertation a permis de mettre en évidence un manque d'infrastructures en Nord-Charente pour gérer les cultures AB de la sortie du champ à la mise en silo (matériel de triage, transport, stockage).	
Objectifs de l'action	Lancer un groupe de travail sur ce sujet pour identifier les possibilités d'amélioration de ce maillon de la filière.	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS, OPA	AAC Source de Roche

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
	400 €/jour Coût/jr partenaires					
<b>CONSTITUTION D'UN GROUPE "FILIERE AB"</b>						
Un groupe de travail sera mis en place sur la question avec les agriculteurs intéressés, le CIVAM et la MAB.  Plusieurs lignes de réflexion pourront être abordées au sujet du triage : - repérer un point de collecte et un silo pour faire un point sur l'organisation du site, et éventuellement proposer un diagnostic du site - faire du triage "itinérant", à façon, en direct chez les agriculteurs, ce qui nécessiterait un salarié - acheter collectivement du matériel ; sachant qu'un trieur optique coûte 300 000€, les agriculteurs ne peuvent pas investir en propre, mais il est possible de faire un lien avec une CUMA  <b>Outre la question des possibilités matérielles, celle des moyens de financement sera à traiter. Le montant de la solution technique en tant que telle n'est pas chiffrée en l'absence d'éléments plus précis. Le projet d'investissement sera soumis aux financeurs lorsqu'il sera identifié et dimensionné (REGION, AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE...).</b>	<b>Coût total</b>	800 €	800 €	0 €	0 €	0 €
	<b>Animation Re-Resources (jour)</b>	2	2	0	0	0
	<b>Animation autre (jour)</b>	2	2	0	0	0
	MAB	1	1	0	0	0
	CIVAM	1	1	0	0	0
	<b>Autres dépenses</b>	- €	- €	- €	- €	- €
<b>ORGANISATION DE FORMATIONS ET INTERVENTIONS</b>						
Plusieurs événements pourront être proposés aux agriculteurs au sujet de la transformation/commercialisation : visites de fermes, voyage d'étude, matinées d'échanges, intervention sur la réglementation des circuits courts (juridiques, achat-revente), sur le temps de travail induit...						
Autres AAC de Charente concernées par l'action :						
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH
					VARS	MONE

Liens actions	ROCH_AB_1 à 4 ROCH_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer"	
Indicateurs de suivi	<b>Etape de mise en place de la/des solution(s) de gestion des cultures AB entre le CHAMP et la CELLULE DE STOCKAGE :</b> - Concertation non-engagée - Groupe de travail en place - Solution technique identifiée - Solution technique mise en œuvre	
Objectifs de résultats	Solution(s) technique(s) mise(s) en œuvre	
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+ + +	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	CHAMBRE D'AGRICULTURE AGRICULTEURS BIO LOCAUX	COOPERATIVES - NEGOCES LOCAUX
Engagement des partenaires	Participation au groupe technique	
Maître d'ouvrage	co-portage MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA CHARENTE - CIVAM RUFFECOIS	

		2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	1 600 €	800 €	800 €	0 €	0 €	0 €
Animation (jours)	4 j	2	2	0	0	0
Autre animation (jours)	4,00 j	2	2	0	0	0
		100%				
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	400 €	400 €	0 €	0 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	50%	400 €	400 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Peu prioritaire	ROCH_FIL_1	<b>Appuyer les initiatives filières/Accompagner les initiatives des partenaires agricoles en matière de filières</b>
-----------------	------------	--

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrates et Pesticides</b>	
<b>Enjeu</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 2</b>	<b>DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT</b>
	<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 2.4</b>	<b>FAVORISER LES FILIERES DE DIVERSIFICATION</b>
<b>Constat</b>	<p>Le territoire de l'AAC de Roche est un territoire agricole marqué par une forte orientation céréalière. Les enquêtes menées auprès des exploitant(e)s ont montré que la durée moyenne des rotations était de 4 ans. Cependant, la majorité de l'assolement est constituée par des cultures majeures que sont : le blé tendre d'hiver, le maïs grain, l'orge, le colza et le tournesol. Le développement de filières pérennes de diversification représente donc un axe structurant sur le territoire afin de bénéficier des bienfaits agronomiques de l'allongement des rotations.</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>- Apporter un appui aux Organisations Professionnelles Agricoles dans le cadre de la construction et de la pérennisation de filières. - Répondre aux attentes des OPA en termes d'appui technique et administratif pour les projets filières.</p>	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES	AAC Source de Roche

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
	400 €/jour Coût/jr partenaires					
<b>ACCOMPAGNEMENT (INGENIERIE FINANCIERE) DES OPA DANS LEURS PROJETS DE FILIERES</b>	<b>Coût total</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<p>La mise en place de nouvelles filières doit être pensée à l'échelle de la zone de chalandise des organismes stockeurs et non pas à l'échelle des AAC. Par ailleurs, une filière "ne se décrète pas", elle se construit en fonction d'une offre et d'une demande.</p> <p>Aussi, après échanges avec les partenaires locaux sur cette question, plutôt que de rechercher à inciter au développement de telle ou telle production, il a été retenu que <b>les animateurs se mettent à disposition de chaque partenaire agricole (ou agriculteur en cas de projet individuel), au gré de leurs besoins, pour les accompagner dans leurs projets de développement de filière dès lors que les cultures ou modes de production (label) concernés peuvent être amenés à toucher la surface agricole des AAC et qu'elles présentent un intérêt vis-à-vis de la préservation de la ressource en eau.</b></p> <p>Aussi, cette action consistera à :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Organiser des rencontres périodiques avec les OPA sur le sujet filière pour identifier leurs projets éventuels =&gt; 1 rencontre par an avec chaque OPA <i>Une attention toute particulière sera apportée à la question du développement de filières AB et au développement de filières permettant de valoriser la certification environnementale HVE (cf. actions ROCHE_HVE_1).</i></li> <li>Réaliser une veille sur les éventuels AAP relatifs à la question des filières et en assurer la diffusion auprès des partenaires agricoles</li> <li>Accompagner, au gré des besoins, les projets filières des partenaires agricoles locaux : montage des dossiers administratifs et financiers, appui à l'argumentaire environnemental...</li> <li>Le cas échéant, valoriser le projet des partenaires agricoles concernés auprès des élus et partenaires institutionnels</li> </ol> <p><b>Le montant des projets en tant que tel n'est pas chiffré en l'absence d'éléments plus précis. Ces projets pourront notamment se traduire par la réalisation d'études préalables aux travaux, à la mise en place d'investissements collectifs ou individuels.</b> <b>Le projet d'investissement sera soumis aux financeurs lorsqu'il sera identifié et dimensionné (REGION, AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE...).</b></p>	<p><b>Animation Re-Sources (jour)</b></p>	1	1	1	1	1
	<b>Animation autre (jour)</b>	0	0	0	0	0
	<b>Autres dépenses</b>	- €	- €	- €	- €	- €
Autres AAC de Charente concernées par l'action :						
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH
					VARS	MONE



Peu prioritaire	ROCH_FIL_1	<b>Appuyer les initiatives filières/Accompagner les initiatives des partenaires agricoles en matière de filières</b>
-----------------	------------	--

<b>Liens actions</b>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	<b>Nombre d'échanges annuels avec chaque partenaire agricole de l'AAC :</b> --> OCELIA, COOP DE MANSLE, NACA (lien NEOLIS, GROUPE PIVETEAU, DEMOGRAINS) <b>Nombre de projets accompagnés</b> <b>SAU impactée par le(s) projet(s)</b>	
<b>Objectifs de résultats</b>	Permettre une diversification des assolements céréaliers en partenariat avec les Organismes Stockeurs du territoire 1 échange/an "FILIERES" avec chaque partenaire agricole ciblé	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	Organisations Professionnelles Agricoles : Structures coopératives et de Négoce	Aides à l'investissement de la Région Nouvelle-Aquitaine et des collectivités locales (développement économique)
<b>Engagement des partenaires</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	

			2019	2020	2021	2022	2023
	<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	<b>Animation Re-Sources (jours)</b>	5,00 j	1	1	1	1	1
	<b>Autre animation (jours)</b>	0,00 j	0	0	0	0	0
	<b>Financiers et taux de financement</b>	100%					
		Agence de l'eau	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
		Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
		SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
		OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
		Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
		Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Moyennement prioritaire	ROCH_FIL_2	<b>Accompagner la mise en place de circuits courts de proximité</b>
-------------------------	------------	---

Pollution visée	<b>Nitrates et Pesticides</b>	
Enjeu	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 2</b>	<b>DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT</b>
	<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 2.4</b>	<b>FAVORISER LES FILIERES DE DIVERSIFICATION</b>
Constat	<p>La diversification des assolements est un enjeu fort sur l'AAC source de Roche en permettant un allongement de la rotation qui conjugue performance environnementale, économique et sociétale. La notion de diversification des assolements est directement liée aux enjeux de filières.</p> <p>Le territoire de l'AAC de Roche est un territoire agricole marqué par une forte orientation céréalière. Les enquêtes menées auprès des exploitant(e)s ont montré que la durée moyenne des rotations était supérieure à 5 ans. Cependant la majorité de l'assolement est constituée par des cultures majeures que sont : le blé tendre d'hiver, le maïs grain, l'orge, le colza et le tournesol. Le développement de filières pérennes de diversification représente donc un axe structurant sur le territoire afin de bénéficier des bienfaits agronomiques de l'allongement des rotations.</p>	
Objectifs de l'action	<p>Apporter un appui aux Organisations Professionnelles Agricoles dans le cadre de l'accompagnement mise en place de circuits courts de proximité Répondre aux attentes des OPA et des collectivités en termes d'appui technique et administratif pour les projets en circuits courts</p>	
Public & Territoire cible	Organisations Professionnelles Agricoles, Collectivités	AAC Source de Roche

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023		
<b>MISE EN PLACE D'ATELIER DE TRANSFORMATION/COMMERCIALISATION</b>								
<p>Certaines exploitations agricoles souhaitent mettre en place des ateliers de transformation et de commercialisation à la ferme. Il s'agit de pouvoir les accompagner dans ce processus en encourageant la mutualisation de matériel entre plusieurs exploitations. Formations: technique et juridique (1 formation tout les 2 ans).</p> <p><i>NB: via les différents AAP (expl: PCAE Transformation...) et les aides de l'AEAG, des investissements collectifs ou individuels pourraient faire l'objet de demandes d'aides en fonction des projets proposés au cours du contrat Re-Sources (non chiffré aujourd'hui)</i></p>	<b>Coût total</b>	3 500 €	800 €	3 500 €	800 €	3 500 €		
	<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	2	2	2	2	2		
	<b>Animation autre (OPA) (jour)</b>	5	2	5	2	5		
	<b>Autres dépenses</b>	1 500 €	-	1 500 €		1 500 €		
<b>SOUTENIR L'AUGMENTATION DE LA PART DES ALIMENTS LOCAUX ET DE QUALITE DANS LA RESTAURATION HORS DOMICILE (RHD)</b>								
<p>L'AAC Source de Roche est localisée sur la Communauté de Communes Val de Charente qui possède la compétence scolaire. Depuis 2017, elle gère un marché unique pour les 12 restaurants scolaires. Elle rencontre des difficultés pour construire un marché public permettant aux "petits" fournisseurs locaux de répondre et développer la part de produits BIO et/ou de qualité dans les cantines scolaires.</p> <p>Il serait possible d'accompagner le communauté de commune en plusieurs phases:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2019: Phase de diagnostic, c'est à dire identification de l'offre et de la demande (coût = 15000€)</li> <li>- 2020: Phase de mise en oeuvre, c'est à dire approvisionnement local de la restauration collective (coût = 15000€)</li> <li>- 2021: Formation des élus sur les enjeux alimentaires locaux (6000€) (prévoir 2 sessions: 1 sur Roche, et 1 sur Moulin Neuf)</li> </ul> <p><i>NB: le coût des études est partagé entre l'AAC de Roche et l'AAC de Moulin Neuf. 25% AEAG; 75% LEADER</i></p>	<b>Coût total</b>	7 500 €	7 500 €	6 000 €	0 €	0 €		
	<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	2	2	2	2	2		
	<b>Animation autre (jour)</b>	0	0	0	0	0		
	<b>Autres dépenses</b>	7 500 €	7 500 €	6 000 €	-	-		
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE

Liens actions	ROCH_FIL_1: Appuyer les initiatives filières/Accompagner les initiatives des partenaires agricoles en matière de filières ROCH_AB_5: Organiser la filière AB en Nord Charente : du champ à la cellule de stockage
Indicateurs de suivi	Nb de projets "circuits courts" accompagnés
Objectifs de résultats	Accompagnement d'au moins 1 projet sur l'AAC
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	AFIPAR, INTERBIO, OPA
Engagement des partenaires	
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE

		2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	33 100 €	11 000 €	8 300 €	9 500 €	800 €	3 500 €
Animation Re-Sources (jours)	20 j	4	4	4	4	4
Autre animation (jours)	19 j	5	2	5	2	5
Financiers et taux de financement	100%					
	Agence de l'eau	50%	3 625 €	2 275 €	4 750 €	400 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	50%	0 €	0 €	3 000 €	0 €
	OPA	50%	1 750 €	400 €	1 750 €	400 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	PDR et autres AAP régionaux (LEADER)	75%	5 625 €	5 625 €	0 €	0 €

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 4	INFORMER - SENSIBILISER
	OBJECTIF OPERATIONNEL 4.1	VALORISER LA DEMARCHE RE-SOURCES ET SENSIBILISER AUX ENJEUX LOCAUX
Constat	<p>Le SIAEP Nord Ouest Charente est porteur de la démarche Re-Sources uniquement depuis la dernière année du contrat 2013 - 2018. Dans la perspective du contrat 2019 - 2023, les élus du SIAEP estiment essentiel de faire connaître les enjeux locaux et la démarche engagée auprès des élus et habitants de l'aire d'alimentation de captage.</p> <p>Les besoins à l'échelle de l'AAC Source de Roche sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser aux enjeux du territoire Re-Sources (qualité de l'eau, fonctionnement des ressources...);</li> <li>- Sensibiliser les habitants et le jeune public à la problématique de l'eau via des supports de communication ludiques.</li> <li>- Valoriser l'avancement du contrat Re-Sources.</li> </ul>	
Objectifs de l'action	Faire connaître les enjeux locaux et opérations menées par le SIAEP Nord Ouest Charente dans le cadre du contrat Re-Sources Valoriser les engagements environnementaux des agriculteurs de l'AAC auprès du Grand Public	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS ET PARTENAIRES AGRICOLES, HABITANTS, ELUS ET JEUNE PUBLIC	AAC Source de Roche

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Les supports ou moyens de communication propre à une opération ne sont pas indiqués sur cette fiche action mais sont détaillés au sein des fiches actions des opérations correspondantes (ex : fiche HVE_1)</b>	Non concerné					
<b>PRESENTATION DE L'AAC ET SES ENJEUX</b>						
<p>Le SIAEP Nord Ouest Charente prévoit la production d'une série de supports permettant une présentation de la démarche Re-Sources qu'il porte :</p> <p>Création d'une plaquette Re-Sources "AAC Source de Roche" (3j) = Présentation du territoire, enjeux, contenu du contrat 2019 - 2023 Destinataires : tout public Nombre d'exemplaires pour chaque plaquette = 4 000 Rédaction des articles "prêt à l'emploi" pour les bulletins municipaux des communes de l'AAC (1j/an)</p>		<b>Coût total</b>	1 000 €	0 €	0 €	0 €
	<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	4	1	1	1	1
	<b>Autre animation (jour)</b>	0	0	0	0	0
	<b>Autres dépenses</b>	1 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>CONTRIBUTION A UNE COMMUNICATION GENERALE SUR RE-SOURCES EN CHARENTE</b>						
<p>Plaquette générale Re-Sources en Charente (2019 : 1j) Alimentation du site « aires captages » (1j/an) Alimentation de la page Facebook Programme Re-Sources du SIAEP Nord-Ouest Charente (1,5j/an) Alimentation du site Internet du SIAEP Nord-Ouest Charente (1,5j/an)</p>		<b>Coût total</b>	1 000 €	0 €	0 €	0 €
	<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	5	4	4	4	4
	<b>Autre animation (jour)</b>	0	0	0	0	0
	<b>Autres dépenses</b>	1 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>CREATION D'OUTILS PEDAGOGIQUES</b>						
<p>Acquérir des outils pour sensibiliser le grand public et les scolaires aux enjeux de la protection de la ressource en eau.</p> <p>Ces outils doivent être ludiques, simples d'utilisation, et facilement transportables afin qu'ils soient accessibles au grand public et aux scolaires tout au long de l'année : à la Maison de l'Eau de Saint-Fraigne, lors d'évènements extérieurs (organisés par le SIAEP Nord-Ouest Charente ou ses partenaires), ou encore lors d'ateliers pédagogiques dans les écoles.</p>		<b>Coût total</b>	700 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
	<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	2	4	4	4	4
	<b>Autre animation (jour)</b>	0	0	0	0	0
	<b>Autres dépenses</b>	700 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Autres AAC de Charente concernées par l'action :						
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH
						VARS
						MONE

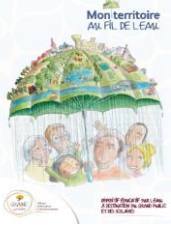
Liens actions	Toutes
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de supports produits / nombre de supports prévus</p> <p>Nombre de personnes sensibilisées par la communication</p>
Objectifs de résultats	<p>Production et diffusion des supports prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaquette Re-Sources "AAC Source de Roche"</li> <li>- Fiches hydrogéologie de l'AAC Source de Roche</li> <li>- Plaquette générale Re-Sources</li> <li>- Rédaction d'au moins 1 article "prêt à l'emploi" par an</li> <li>- Alimentation régulière du site internet et la page Facebook du programme Re-Sources du SIAEP Nord-Ouest Charente</li> <li>- Créer au moins 1 dispositif d'animation</li> </ul>
Impact attendu sur la qualité de l'eau	
Appuis techniques possibles et	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE
Engagement des partenaires	Contenus et conception de supports de communication
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE

		2019	2020	2021	2022	2023
<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	<b>12 700 €</b>	2 700 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
<b>Animation Re-Sources (jours)</b>	47 j	11	9	9	9	9
<b>Autre animation (jours)</b>	0 j	0	0	0	0	0
<b>Financiers et taux de financement</b>						
	Agence de l'eau	50%	1 350 €	1 250 €	1 250 €	1 250 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	270 €	250 €	250 €	250 €
	Conseil Départemental Charente	20%	540 €	500 €	500 €	500 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	20%	540 €	500 €	500 €	500 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Peu prioritaire	ROCH_INFO_2	<b>Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux locaux et actions menées pour protéger la ressource</b>
-----------------	-------------	---

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
	OBJECTIF STRATEGIQUE 4	INFORMER - SENSIBILISER
	OBJECTIF OPERATIONNEL 4.1	VALORISER LA DEMARCHE RE-SOURCES ET SENSIBILISER AUX ENJEUX LOCAUX
<b>Enjeu</b>		
<b>Constat</b>	<p>Le programme Re-Sources est en place depuis 2013 sur l'AAC de Roche. Les élus du SIAEP souhaitent poursuivre les actions de sensibilisation mis en place lors de ce premier contrat. En effet, la prise en compte des enjeux environnementaux ne pourra être effective qu'à partir du moment où la démarche Re-Sources sera connue par l'ensemble des acteurs. De plus, la communication doit être visible par tous lors d'événements conviviaux et fédérateurs :</p> <p>Participation à des événements locaux (foire, expo florale,...)</p> <p>Mise en place de l'événement l'Eau en fête en partenariat avec la commune de Saint-Fraigne</p> <p>Quant au dispositif scolaire, il vise à la fois la préservation de la ressource en eau, la découverte du territoire et des acteurs associés.</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Le SIAEP Nord-Ouest Charente souhaite légitimer la démarche Re-Sources auprès des acteurs cibles et fédérer les acteurs autour de constats partagés. Pour cela, le SIAEP s'appuiera principalement sur des dispositifs mis en place lors du premier contrat permettant de sensibiliser sur la thématique de l'eau et de créer du lien entre les différents acteurs d'un même territoire.</p> <p>Les besoins à l'échelle de l'AAC sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les habitants et jeune public à la protection de ressource en eau</li> <li>- Sensibiliser aux enjeux du territoire Re-Sources</li> </ul>	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	HABITANTS, ELUS et JEUNE PUBLIC	AAC Source de Roche

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023		
<i>Non concerné</i>								
<b>SENSIBILISATION DES SCOLAIRES</b>								
<p><b>Mise en oeuvre du projet scolaire sur la durée du contrat 2019-2023 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-3 séances encadrées par des associations d'éducation à l'environnement en lien avec le programme pédagogique pendant les temps de classe</li> <li>-1 journée de clôture et d'échange. Rencontre et échange entre les enfants des différentes écoles ayant participé.</li> <li>-Classes ciblées : Cycle 2 et 3 des écoles du territoire</li> <li>-5 classes maximums par an</li> </ul> <p><b>Animations scolaires à la Maison de l'Eau:</b> En partenariat avec l'Isle Nature. 4 classes/an.</p>	<b>Coût total</b>	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €		
	<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	5	5	5	5	5		
	<b>Autre animation (jour)</b>	0	0	0	0	0		
	<b>Autres dépenses</b>	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €		
<b>SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC - L'EAU EN FÊTE ET MANIFESTATIONS LOCALE</b>								
<p><b>Mise en oeuvre de l'événement l'Eau en fête en partenariat avec la commune de Saint-Fraigne sur les 5 années du contrat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Des stands animés par des associations EEDD avec des ateliers tout au long de l'événement</li> <li>-Des conférences animées par des partenaires locaux</li> <li>-Evénement clôturé par un spectacle/débat</li> </ul> <p><b>Participation à diverses manifestations locales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Participation à d'autres manifestations locales en lien avec la thématique de l'eau</li> </ul>	<b>Coût total</b>	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €		
	<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	10	10	10	10	10		
	<b>Autre animation (jour)</b>	0	0	0	0	0		
	<b>Autres dépenses</b>	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €		
<b>MOBILISATION DU DISPOSITIF EDUCATIF "MON TERRITOIRE AU FIL DE L'EAU"</b>								
 <p><b>Mise en oeuvre du module Grand Public tous les ans en mai:</b> dans le cadre de l'Expo Florale organisée par le PETR du Pays du Ruffécois (coût réparti sur les 3AAC)</p>	<b>Coût total</b>	2 850 €	2 850 €	2 850 €	2 850 €	2 850 €		
	<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	2	2	2	2	2		
	<b>Autre animation (jour)</b>	0	0	0	0	0		
	<b>Autres dépenses</b>	2 850 €	2 850 €	2 850 €	2 850 €	2 850 €		
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	<b>ROCH</b>	VARS	MONE

## Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux locaux et actions menées pour protéger la ressource

<b>Liens actions</b>	Toutes, en particulier ROCH_INFO1	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de classes sur l'AAC sensibilisées à la problématique de l'eau</li> <li>- Nombre de participants aux événements grands publics</li> <li>- Nombre d'événements organisés (en partenariat avec les manifestations locales)</li> </ul>	
<b>Objectifs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 événement l'Eau en fête par an</li> <li>- 1 participation à un événement grand public local au moins une fois par an</li> <li>- 1 projet pédagogique conduit sur au moins 5 classes par an</li> </ul>	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE ET ASSOCIATIONS EEDD - PAYS - COMMUNAUTE DE COMMUNES	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE - GRAINE ET ASSOCIATIONS EEDD
<b>Engagement des partenaires</b>	SIAEP Nord-Ouest Charente : <ul style="list-style-type: none"> <li>•Coordination des associations EEDD locales dans le cadre du dispositif scolaire et de l'événement Eau en fête</li> <li>•Conduite du partenariat avec le GRAINE-PC</li> <li>•Appui organisationnel MTAFE</li> <li>•Participation technique MTAFE</li> </ul>	GRAINE-PC : <ul style="list-style-type: none"> <li>•Pilotage technique et financier MTAFE (module grand public)</li> <li>•Coordination des associations EDD locales</li> </ul>
<b>Maître d'ouvrage</b>	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	

			2019	2020	2021	2022	2023
<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	<b>43 250 €</b>		<b>8 650 €</b>	<b>8 650 €</b>	<b>8 650 €</b>	<b>8 650 €</b>	<b>8 650 €</b>
<b>Animation Re-Sources (jours)</b>	85 j	100%	17	17	17	17	17
<b>Autre animation (jours)</b>	0 j		0	0	0	0	0
<b>Financiers et taux de financement</b>							
	Agence de l'eau	50%	4 325 €	4 325 €	4 325 €	4 325 €	4 325 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	865 €	865 €	865 €	865 €	865 €
	Conseil Départemental Charente	20%	1 160 €	1 160 €	1 160 €	1 160 €	1 160 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	20%	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)



<b>Liens actions</b>	ROCH_CULT_INT_6 "Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services " ROCH_INFO_1 " Communication générale sur les actions Re-Sources" ROCH_INFO_2 " Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux locaux et actions menées pour protéger la ressource"	
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de supports produits Contenu du répertoire documentaire	
<b>Objectifs de résultats</b>	-1 production Agridemain -1 ferme ouverte/an - 1 article/an sur le site internet du SIAEP Nord-Ouest Charente - 3 films sur des exploitations agricoles - 100% des agriculteurs des AAC ayant l'information d'accès au répertoire documentaire"☑	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	CHAMBRE D'AGRICULTURE, CIVAM DU RUFFECOIS ET AUTRES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES	
<b>Engagement des partenaires</b>	<b>CHAMBRE D'AGRICULTURE :</b> Faire connaître et valoriser les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau auprès du grand public	<b>CIVAM DU RUFFECOIS :</b> Organiser des fermes ouvertes ou autres évènements grand public autour de l'agriculture
<b>Maître d'ouvrage</b>	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	

			2019	2020	2021	2022	2023	
	<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	29 700 €	6 000 €	5 700 €	5 700 €	6 600 €	5 700 €	
	<b>Animation Re-Sources (jours)</b>	29,00 j	5,5	5	5	8,5	5	
	<b>Autre animation (jours)</b>	50,00 j	10	10	10	10	10	
<b>Financiers et taux de financement</b>			100%					
		Agence de l'eau	50%	3 000 €	2 850 €	2 850 €	3 300 €	2 850 €
		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	200 €	170 €	170 €	260 €	170 €
		Conseil Départemental Charente	20%	400 €	340 €	340 €	520 €	340 €
		SIAEP Nord-Ouest Charente	20%	400 €	340 €	340 €	520 €	340 €
		OPA	50%	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
		Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	ROCH_EVAL_1	Suivi de la qualité des eaux brutes
-------------	-------------	-------------------------------------

Pollution visée	<b>Nitrates et phytosanitaires</b>	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 5	PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-SOURCES
	OBJECTIF OPERATIONNEL 5.1	SUIVRE LES ACTIONS ET LES INDICATEURS DE RESULTATS
Constat	<p>La surveillance sanitaire actuelle de l'ARS permet de disposer d'un suivi fiable et suffisant pour appréhender l'évolution de la qualité des eaux brutes. Ce suivi doit être, a minima, maintenu tel qu'il a été entre 2013 et 2017. Toutefois, certaines données complémentaires pourraient venir nourrir utilement ce suivi (débits de la source, suivi des forages situés sur l'AAC...).</p> <p>L'ensemble des données acquises doit être partagé et valorisé auprès des acteurs impliqués dans les actions Re-Sources pour une pleine sensibilisation de ces acteurs aux enjeux de la collectivité porteuse et pour identifier l'incidence des actions Re-Sources sur la qualité des eaux brutes, enjeu même du contrat Re-Sources.</p>	
Objectifs de l'action	<p>A minima, maintenir le suivi qualité "eaux brutes" actuel (12 analyses NO<sub>3</sub> et 4 analyses phyto par an [185 molécules suivies])</p> <p>Disposer d'informations complémentaires permettant une meilleure interprétation de ce suivi (raisonnement en flux notamment)</p> <p>Valorisation des résultats de ce suivi qualité</p>	
Public & Territoire cible	TOUS	AAC Source de Roche


Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023									
<i>Non concerné</i>															
<b>COLLECTE DE DONNEES DU SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX BRUTES</b>															
<p>Suivi sanitaire de l'ARS (3j) :</p> <p>Recueil des résultats d'analyses "eaux brutes" issus du suivi sanitaire</p> <p>Mise à jour des paramètres suivis et de la fiche de vie du captage [arrêt...] avec l'ARS</p> <p>Organisation d'une réunion par an avec l'ARS pour le partage d'information</p> <p>Données nécessaires à une meilleure interprétation du suivi "eaux brutes":</p> <p>Collecte des données du suivi en continu des nitrates du délégataire et analyse des données (1,5 jr/an)</p> <p>Veille sur les autres suivis - ex : molécules émergentes... (0,5j)</p>	<b>Coût total</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €									
	<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	5	5	5	5	5									
	<b>Animation autre (jour)</b>	0	0	0	0	0									
	<b>Autres dépenses</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €									
<b>VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS DU SUIVI "EAUX BRUTES"</b>															
<p><b>Analyse et valorisation des données (2019 : 2 ; ensuite 1) :</b></p> <p>Refonte de la trame et charte graphique actuelle de la fiche annuelle : intégration des données hydrogéologie, données quantitatives, usage des molécules, météo... - 4 pages, nouvelles molécules à mieux faire apparaître, nb prel/an, nb quanti, seuil de quantification, molécules/usages</p> <p>Création des supports annuels</p> <p><b>Diffusion des résultats annuels (0,5)</b></p> <p><b>Information riverains/OPA quand soucis (0,5)</b></p>	<b>Coût total</b>	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €									
	<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	3	2	2	2	2									
	<b>Animation autre (jour)</b>	0	0	0	0	0									
	<b>Autres dépenses</b>	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €									
<table border="1" style="width: 100%; text-align: center; font-size: small;"> <tr> <td style="background-color: #d9e1f2;">FTLG</td> <td style="background-color: #d9e1f2;">DAVI</td> <td style="background-color: #0056b3; color: white;">DROU</td> <td style="background-color: #0056b3; color: white;">LTPT</td> <td style="background-color: #ff0000; color: white;">FOTI</td> <td style="background-color: #ff0000; color: white;">MOUV</td> <td style="background-color: #008000; color: white;">ROCH</td> <td style="background-color: #ff0000; color: white;">VARS</td> <td style="background-color: #ff0000; color: white;">MONE</td> </tr> </table>							FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE							

Liens actions	<b>ROCH_EVAL_9</b> "Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats" <b>ROCH_OUTIL_2</b> "Mise en place d'un observatoire climatique"	
Indicateurs de suivi	<b>Concentration maximum en nitrates dans les eaux brutes de la source</b> <b>Dépassement de la limite de qualité des 0,1 µg/L pour les matières actives autorisées</b>	
Objectifs de résultats	- A terme : Maximum NITRATES < 50 mg/L Pour 2023 : Maximum NITRATES < 56 mg/L - Absence de dépassement de la limite de qualité des 0,1 µg/L pour les matières actives autorisées	
Impact attendu sur la qualité de l'eau		
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	ARS
Engagement des partenaires	<b>SIAEP NORD-OUEST CHARENTE :</b> ▶ Analyser les données "eaux brutes" au regard des connaissances locales ▶ Valoriser les données "suivi des eaux brutes" ▶ Diffuser ces informations aux acteurs impliqués dans la mise en œuvre des termes du contrat Re-Sources	<b>ARS :</b> ▶ Transmettre au SIAEP NOC les données eaux brutes ▶ Vérifier les données valorisées par le SIAEP NOC ▶ Contribuer à une lecture critique du suivi "eaux brutes"
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	

		2019	2020	2021	2022	2023	
	<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	3 500,00 €					
	<b>Animation (jours)</b>	36 j	700 €	700 €	700 €	700 €	
	<b>Animation autres</b>	0 j	8	7	7	7	
		100%	0	0	0	0	
	<b>Financiers et taux de financement</b>	Agence de l'eau	50%	350 €	350 €	350 €	350 €
		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
		Conseil Départemental Charente	30%	210 €	210 €	210 €	210 €
		SIAEP Nord-Ouest Charente	20%	140 €	140 €	140 €	140 €
		OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
		Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
		Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)



Moyennement prioritaire	ROCH_EVAL_9	Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats																											
Pollution visée		Nitrates et phytosanitaires																											
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 5		PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-SOURCES																										
	OBJECTIF OPERATIONNEL 5.1		SUIVRE LES ACTIONS ET LES INDICATEURS DE RESULTATS																										
Constat	<p>Suite au bilan de fin de contrat 2013 -2017, l'équipe met en avant la nécessité de s'équiper d'un outil de base de données cartographique afin de <b>centraliser, capitaliser, partager et valoriser</b> les données relatives aux AAC et au suivi/évaluation des actions programmées.</p> <p>Le SIAEP Nord-Ouest Charente s'est engagé en 2018 dans la construction, sous la forme d'un partenariat de co-développement avec Charente Eaux et la société ENVILYS, d'une plateforme (outil "ODELIANE") destinée à permettre une capitalisation et une valorisation des données relatives aux actions menées.</p> <p>Cette phase de co-développement associera d'autres collectivités EAU à l'échelle nationale et est pilotée par ENVILYS, le SIAEP NORD-Ouest Charente et Charente Eaux s'associant à l'opération en tant que clients-pilotes</p>																												
Objectifs de l'action	<p>Disposer d'une solution logicielle (base de données géographiques) permettant de rendre compte aisément de la progression des opérations vers les objectifs du contrat Re-Sources</p> <p>Partager ce support avec l'ensemble des partenaires techniques impliqués dans la mise en œuvre des actions prévues</p>																												
Public & Territoire cible	TOUS		AAC Source de Roche																										
Descriptif et calendrier de l'Action																													
<i>Non concerné</i>																													
L'outil ODELIANE devra répondre à différentes fonctionnalités :																													
<b>STRUCTURATION DES DONNEES GEOGRAPHIQUES AGRICOLES INDIVIDUELLES</b>																													
<p>L'outil ODELIANE doit constituer un <b>dispositif type « fichier – client » à composante géographique</b> permettant de capitaliser et valoriser efficacement et simplement les actions engagées par les producteurs locaux, à l'échelle individuelle ou du territoire.</p> <p>Ainsi, dans le respect du RGPD, l'outil compilera les données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ asselements des parcelles de l'AAC (convention Cellule Re-Sources/ASP depuis 2018) ;</li> <li>▶ localisation des sièges d'exploitations ;</li> <li>▶ données "CONTACT" des exploitations (coordonnées...) si transmises par l'agriculteur ;</li> <li>▶ autres informations relatives à l'exploitation (OTEX, conseiller d'exploitation, ...)</li> <li>▶ opérations sur lesquelles l'exploitation est engagée dans le cadre de Re-Sources.</li> </ul>																													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Coût total</th> <th>600 €</th> <th>600 €</th> <th>600 €</th> <th>600 €</th> <th>600 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animation Re-Sources (jour)</td> <td>7</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Autre animation (jour)</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Autres dépenses</td> <td>600 €</td> <td>600 €</td> <td>600 €</td> <td>600 €</td> <td>600 €</td> </tr> </tbody> </table>						Coût total	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	Animation Re-Sources (jour)	7	3	3	3	3	Autre animation (jour)	0	0	0	0	0	Autres dépenses	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €
Coût total	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €																								
Animation Re-Sources (jour)	7	3	3	3	3																								
Autre animation (jour)	0	0	0	0	0																								
Autres dépenses	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €																								
<b>CAPITALISATION ET TRAITEMENT DES DONNEES ASSOLEMENT ISSUES DU RPG</b>																													
<p>L'outil ODELIANE devra permettre le <b>traitement des données assolement annuelles</b>.</p> <p>Exemples de traitements attendus/souhaités (données brutes, graphes et/ou cartes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Asselements par territoire et par an</li> <li>▶ Nombre d'exploitations par territoire et par an</li> <li>▶ Nombre de cultures par exploitation (min, max, moy)</li> <li>▶ SAU en monoculture (même culture de 2014 à 2017)</li> <li>▶ Part de la culture principale par exploitation par territoire, par an</li> </ul>																													
<b>VALORISATION DES INDICATEURS RELATIFS AU SUIVI DES ACTIONS ET DU PROGRAMME</b>																													
<p>Des indicateurs de suivi propres à chaque action sont définis dans les contrats Re-Sources (cf. fiches actions).</p> <p>La plateforme ODELIANE devra permettre un <b>suivi de ces indicateurs</b> : pour les animateurs en tout premier lieu mais également potentiellement pour les élus et les partenaires du programme Re-Sources.</p>																													
<b>OUTIL DE PARTAGE DU PROGRAMME D'ACTIONS AVEC LES TECHNICIENS PARTENAIRES</b>																													
<p>En fonction des besoins identifiés dans les programmes d'actions, des accès à la plateforme sont envisagés pour les techniciens des structures (agricoles) partenaires. L'outil devrait ainsi permettre une <b>meilleure fluidité de l'échange de l'information relative aux exploitations et actions</b> ou plus globalement au territoire (cartographie avec l'ensemble des zonages...).</p> <p>Il est également envisagé que les partenaires techniques impliqués dans la mise en place d'actions puissent éventuellement intégrer certaines données directement dans la plateforme.</p>																													
<b>LIEN "OBSERVATOIRE DU FONCIER - AAC SOURCE DE ROCHE"</b>																													
<p>L'outil ODELIANE doit permettre de répondre également aux fonctionnalités attendues dans le cadre de la fiche outil :</p> <p><b>ROCH_OUTIL_6</b> Créer et alimenter un observatoire du foncier</p> <p>Ces fonctionnalités sont décrites dans la fiche outil correspondante.</p>																													
<p> La base ODELIANE sera accessible à l'ensemble des animateurs Re-Sources concernés. Charente-Eaux pilote ce travail afin que les données relatives aux AAC Grenelle de Charente soient centralisées sur une plateforme commune et accessible à l'ensemble des équipes d'animation Re-Sources des 9 AAC Grenelle du département de la Charente.</p>																													
Autres AAC de Charente concernées par l'action :																													
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE																					

Liens actions	ROCH_OUTIL_2 "Mise en place d'un observatoire climatique" ROCH_OUTIL_6 "Créer et alimenter un observatoire du foncier" ROCH_PILOT_1 "Gérer l'animation générale du contrat (gouvernance, administratif, relations partenariales, contact agriculteurs ...)"
Indicateurs de suivi	% indicateurs identifiés effectivement renseignés % indicateurs renseignés valorisés
Objectifs de résultats	- 100% des indicateurs de suivi relatifs aux actions Re-Sources capitalisés sur la plateforme ODELIANE - 100% des données capitalisées facilement valorisables auprès des élus et partenaires impliqués.
Impact attendu sur la qualité de l'eau	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	ENVILYS
Engagement des partenaires	
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE et CHARENTE EAUX

			2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	3 000,00 €		600 €	600 €	600 €	600 €	600 €
	Animation (jours)	19 j	7	3	3	3	3
	Autre animation (jours)	0 j	0	0	0	0	0
		100%					
Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau	70%	420 €	420 €	420 €	420 €	420 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	20%	120 €	120 €	120 €	120 €	120 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	ROCH_PILOT_1	Gérer l'animation générale du contrat (gouvernance, administratif, relations partenariales, contact agriculteurs ...)						
<b>Pollution visée</b>		<b>Nitrates et phytosanitaires</b>						
<b>Enjeu</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 5</b>	PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-SOURCES						
	<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 5.2</b>	PILOTER LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS						
<b>Constat</b>	<p>L'animateur a un rôle crucial dans la mise en œuvre de ces programmes d'actions en sensibilisant et mobilisant les acteurs de terrain autour de l'objectif de reconquête de la qualité de l'eau.</p> <p>Il tisse un lien de confiance avec ces acteurs de terrain en constituant l'intermédiaire entre eux, les élus du SIAEP Nord-Ouest Charente et les différents partenaires.</p> <p>Il est par ailleurs garant de la mise en œuvre des actions (du point de vue technique et financier) et de leur adéquation avec la stratégie et les objectifs fixés par la collectivité porteuse et leurs partenaires.</p>							
<b>Objectifs de l'action</b>	Animer et coordonner efficacement la démarche Re-Sources							
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	TOUS		AAC Source de Roche					
<b>Descriptif et calendrier de l'Action</b>								
<i>Non concerné</i>								
<b>PILOTAGE ET GESTION DES PARTENARIATS</b>								
<p>Organisation et animation des instances de pilotage locales : 4 jours/an</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de pilotage – Contrat Re-Sources des AAC Source de Moulin Neuf, Source de Roche et Puits de Vars (2 fois par an)</li> <li>- Commission Re-Sources (4 par an)</li> <li>- Commission Communication (2 par an)</li> <li>- Réunion de secteur (4 par an)</li> </ul> <p>Instances de pilotage départementales : 2 jours/an</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité départemental « AAC Grenelle de Charente » (1 par an)</li> <li>- Comité technique « AAC Grenelle de Charente » (2 par an)</li> <li>- Groupe technique agricole « AAC Grenelle de Charente » (4 par an)</li> </ul> <p>Suivi des partenariats : 5 jours/an</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Points réguliers avec les partenaires techniques Re-Sources</li> <li>- Prise de contact avec des universités et organismes de recherche pour R&amp;D sur les AAC</li> </ul>								
<b>Coût total</b>								
0 €    0 €    0 €    0 €    0 €								
<b>Animation Re-Sources (jour)</b>								
11    11    11    11    11								
<b>Autre animation (jour)</b>								
0    0    0    0    0								
<b>Autres dépenses</b>								
- €    - €    - €    - €    - €								
<b>SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER</b>								
<p><b>Suivi administratif et financier</b> : 5 jours/an</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demandes de subventions/solde</li> <li>- Suivi financier en relation avec le service comptable du SIAEP NORD-OUEST CHARENTE</li> </ul>								
<b>Coût total</b>								
0 €    0 €    0 €    0 €    0 €								
<b>Animation Re-Sources (jour)</b>								
5    5    5    5    5								
<b>Autre animation (jour)</b>								
0    0    0    0    0								
<b>Autres dépenses</b>								
- €    - €    - €    - €    - €								
<b>CONTRIBUTIONS EXTERNES ET INTERNES</b>								
<p>Contributions externes : 8 jours/an</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Echanges DDT concernant les ZSCE</li> <li>- Autres contributions externes : SAGE, TEPOS, PLUI, GAL-LEADER, SCOT</li> <li>- Participation réseau des animateurs Re-Sources</li> <li>- Participation réseau RS et BV Charente</li> </ul> <p>Vie interne : 5 jours/an</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relation élus du Siaep Nord-Ouest Charente (Réunion de bureau, comité syndical,...)</li> <li>- Réunions d'équipe</li> <li>- Formations des agents</li> </ul>								
<b>Coût total</b>								
0 €    0 €    0 €    0 €    0 €								
<b>Animation Re-Sources (jour)</b>								
13    13    13    13    13								
<b>Autre animation (jour)</b>								
0    0    0    0    0								
<b>Autres dépenses</b>								
- €    - €    - €    - €    - €								
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	<b>ROCH</b>	VARS	MONE

<b>Liens actions</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	Indicateurs de suivi des objectifs opérationnels (cf fiche propre à chaque actions) Baromètre "Dynamique Re-Sources" (enquête à mettre en place en fin de contrat auprès des acteurs et partenaires)
<b>Objectifs de résultats</b>	Atteindre les objectifs fixés pour chaque objectif opérationnel Favoriser et entretenir la dynamique territoriale
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE
<b>Engagement des partenaires</b>	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE : ► Mettre en œuvre le programme Re-Sources sur l'AAC Source de Roche ► Suivre et évaluer la mise en œuvre du contrat Cf. détails à l'article 7 du contrat Re-Sources 2019 - 2023
<b>Maître d'ouvrage</b>	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE

			2019	2020	2021	2022	2023
<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Animation Re-Sources (jours)</b>	145 j	100%	29	29	29	29	29
<b>Autre animation (jours)</b>	0 j		0	0	0	0	0
<b>Financeurs et taux de financement</b>	Agence de l'eau	70%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	20%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)


Prioritaire	ROCH_PILOT_2	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydro-pédologique						
<b>Pollution visée</b>		<b>Nitrates et phytosanitaires</b>						
<b>Enjeu</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 5</b>	<b>PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-SOURCES</b>						
	<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 5.2</b>	<b>PILOTER LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS</b>						
<b>Constat</b>	<p>Le fonctionnement hydrogéologique et hydro-pédologique de l'AAC Source de Roche est complexe et conditionne la sensibilité du territoire aux pollutions diffuses.</p> <p>La connaissance et la compréhension de ce fonctionnement est fondamentale pour appréhender les objectifs de qualité de l'eau et les actions qui en découlent.</p> <p>L'aménagement des bassins de captage avec des infrastructures agro-écologiques constitue un outil primordial pour répondre aux problématiques hydro-pédologiques potentielles (lessivage, érosion).</p>							
<b>Objectifs de l'action</b>	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydro-pédologique pour qu'ils prennent conscience de la sensibilité du milieu, des temps de transferts de l'eau et des polluants, ... puis leur proposer des solutions qu'ils pourront ainsi comprendre et s'approprier.							
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	TECHNICIENS DES STRUCTURES AGRICOLES PARTENAIRES AGRICULTEURS ELUS SIAEP NORD-EST CHARENTE ET ELUS LOCAUX	AAC Source de Roche						
<b>Descriptif et calendrier de l'Action</b>								
<b>FORMATIONS ANNUELLES HYDROGEOLOGIE ET HYDROPEDOLOGIE</b>								
<p><b>Organiser des formations, des visites, des journées techniques ou d'autres types d'événements autour du fonctionnement des aires d'alimentation de captage.</b></p> <p>Ces formations pourront concerner notamment les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement hydrogéologique local</li> <li>- Qualité de l'eau et enjeux de la collectivité (traitement, distribution...)</li> <li>- Pédologie, fonctionnement des sols (circulation de l'eau, des contaminants)</li> <li>- Zones humides et espaces tampons</li> <li>- Dynamique de l'azote et des produits phytosanitaires dans le sol et le sous-sol</li> <li>- Pratiques et systèmes agricoles permettant une meilleure préservation de la qualité de la ressource en eau (interculture, agriculture biologique...)</li> </ul> <p><b>Une session technique sera organisée a minima chaque année.</b> La thématique pourra concerner une ou plusieurs AAC. Elles mobiliseront des interventions d'experts extérieurs (ex : hydrogéologue, pédologue...) ou mettront à profit les compétences et connaissances des partenaires agricoles locaux voire des retours d'expériences d'autres territoires. Chaque session définira un public cible et, au besoin, quelques participants "invités" (partenaires institutionnels...). L'évaluation de l'action portera sur le public cible.</p>								
<b>FORMATION SUR LES AMENAGEMENTS DE BASSINS VERSANTS</b>								
<p>Les animateurs (Re-Sources, rivières, projets de territoire) du réseau "bassin versant de la Charente" ont élaboré ensemble un programme de formation à destination des techniciens des structures agricoles partenaires, sur le thème <b>des aménagements parcellaires au service de la performance agronomique et hydrologique.</b></p> <p>Les objectifs de cette formation sont d'apporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-des connaissances de base sur l'hydro-pédologie : différents types de sols et les problématiques associées (lessivage, ruissellement...)</li> <li>-des outils d'analyse pour proposer les aménagements adaptés (couverts végétaux, haies...) et leur emplacement</li> <li>-un argumentaire en faveur des aménagements agro-écologique, particulièrement sur leurs bénéfices agronomiques</li> <li>-des informations sur les dispositifs existants pour accompagner les plantations (aides financières, techniques, structures mobilisables...).</li> </ul> <p>Des experts extérieurs interviendront et la formation sera déclinée sur les différents territoires du réseau. 2 journées sont prévues pour les AAC du SIAEP Nord-Ouest Charente. Le premier cycle de cette formation aura lieu durant l'hiver 2019-2020, et il pourra être répété les années suivantes, ou décliné sur des thématiques en lien, selon les demandes.</p>								
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE

Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Non concerné</i>					
<b>Coût total</b>	<b>1 335 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>2 335 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	7	3,5	6	3,5	3,5
<b>Autre animation (jour)</b>	0	0	0	0	0
<b>Autres dépenses</b>	1 335 €	1 000 €	2 335 €	1 000 €	1 000 €

Liens actions	TOUTES
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de formations réalisées</p> <p>Nombre de participants ciblés effectivement présents/Nombre de participants ciblés invités</p> <p>Sondage "satisfaction du public cible" établi suite à chaque séminaire (grille d'évaluation à mettre en place pour aboutir à différentes catégories de satisfaction dont "très satisfaits")</p>
Objectifs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser au moins 1 session technique (formation/journée technique/intervention ...)/an</li> <li>- 80% du public cible effectivement présent à la session proposée</li> <li>- 100% de participants "très satisfaits"</li> </ul>
Impact attendu sur la qualité de l'eau	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	CHARENTE EAUX / EPTB Charente / SYMBO / SMAEP 4B / partenaires ou prestataires extérieurs
Engagement des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Organiser les sessions (définition du contenu en lien avec les besoins identifiés, sélection d'un prestataire le cas échéant, organisation logistique, gestion des invitations et des inscriptions...)</li> <li>▶ Permettre, en cas de besoins communs, de mutualiser l'action des collectivités</li> <li>▶ Evaluer chaque session</li> </ul>
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE ou CHARENTE EAUX (selon besoin de mutualisation)

		2019	2020	2021	2022	2023	
Coût prévisionnel de l'action	6 670,00 €	1 335 €	1 000 €	2 335 €	1 000 €	1 000 €	
Animation (jours)	24 j	7	3,5	6	3,5	3,5	
Autre animation (jours)	0 j	0	0	0	0	0	
		100%					
Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau	50%	668 €	500 €	1 168 €	500 €	500 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	134 €	100 €	234 €	100 €	100 €
	Conseil Départemental Charente	20%	267 €	200 €	467 €	200 €	200 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	20%	267 €	200 €	467 €	200 €	200 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Moyennement prioritaire	ROCH_PILOT_3	Séminaire annuel EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES						
	Pollution visée		Nitrates et phytosanitaires					
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 5	PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-SOURCES						
	OBJECTIF OPERATIONNEL 5.2	PILOTER LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS						
Constat	<p>Nécessité de former/informer les élus sur des aspects techniques touchant l'agriculture, l'eau et les territoires</p> <p>Peu de lieux d'échange entre les élus, les partenaires techniques et les acteurs institutionnels</p> <p>Besoin de valoriser les engagements des partenaires agricoles et des agriculteurs auprès des élus</p> <p>Un évènement similaire organisé en Septembre 2017 apprécié (retours positifs des participants)</p>							
Objectifs de l'action	<p>Aborder des sujets transversaux au Programme Re-Sources que sont l'eau potable/milieux aquatiques et humides, l'agriculture et le développement des territoires afin que les élus participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'approprient les enjeux liés à l'économie agricole, à la préservation de la qualité de l'eau et à la conciliation de ces deux enjeux</li> <li>- disposent des éléments techniques leur permettant de prendre des décisions avec un maximum d'informations</li> </ul> <p>Permettre aux élus et professionnels agricoles de disposer d'une instance d'échange pour mieux concilier leurs enjeux respectifs</p>							
Public & Territoire cible	ELUS DU SIAEP NORD OUEST CHARENTE	AAC Source de Roche						
Descriptif et calendrier de l'Action		Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023	
		<i>Non concerné</i>						
ORGANISATION ANNUELLE DU SEMINAIRE								
 <p><b>Le séminaire EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES sera organisé chaque année.</b></p> <p>Pour la première année, il sera l'opportunité de signer les contrats Re-Sources des AAC Grenelle de Charente.</p>	<b>Coût total</b>							
	<p><b>Animation Re-Sources (jour)</b></p> <p><b>Animation autre (jour)</b></p> <p><b>Autres dépenses</b></p> <p><i>dont salle et repas non aidés (pris en charge par C.Eaux ou par les participants selon situation)</i></p>	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €		
<p><b>Public cible :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- a minima : représentants des collectivités eau potable de Charente (délégués à Charente Eaux et/ou référents Re-Sources) et élus du bureau de Charente Eaux (= PUBLIC CIBLE)</li> <li>- la participation sera ouverte aux autres élus des collectivités eau potable</li> <li>- en fonction des sujets abordés, le séminaire pourra être ouvert aux autres délégués de Charente Eaux (représentants des collectivités "Milieux Aquatiques" en particulier)</li> </ul> <p><b>Autres participants invités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- représentants (élus et éventuellement services) des partenaires agricoles Re-Sources</li> <li>- partenaires institutionnels : Agences de l'eau Adour Garonne et Loire Bretagne, Département, Région Nouvelle Aquitaine, ARS, DDT 16, EPTB Charente/Isle Dronne/Vienne</li> </ul> <p><b>Déroulé envisagé :</b> Un ou plusieurs thèmes seront identifiés chaque année. Des interventions/visites seront organisées pour permettre aux élus de s'approprier les ressorts techniques et de permettre un échange avec les professionnels agricoles. Il s'agira en particulier de faire intervenir des partenaires agricoles du programme Re-Sources sur des sujets d'actualités : évolutions réglementaires, résultats d'études ou d'essais, certifications environnementales, ...</p> <p><b>Durée :</b> Une journée avec repas partagé entre les participants</p> <p><b>L'organisation du séminaire sera assurée par Charente Eaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► Organiser le séminaire annuel (définition du contenu en lien avec les besoins identifiés, sollicitation des partenaires/personnes intervenants ou sélection d'un prestataire le cas échéant, organisation logistique, gestion des invitations et des inscriptions...)</li> <li>► Evaluer chaque session</li> </ul> <p>Chaque journée sera valorisée sous la forme d'un livret rassemblant l'ensemble des présentations disponibles pour les invités.</p> <p><b>Temps de de préparation :</b> 12jrs/an ventilés sur les contrats Re-Sources</p> <p><b>Coût prévisionnel :</b> 3000 €/an (ventilés sur les contrats Re-Sources) dont 2000 € non aidés</p>	2	2	2	2	2			
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE

Liens actions	TOUTES
Indicateurs de suivi	Nombre de séminaires organisés sur les 5 années de programme Nombre de participants ciblés effectivement présents/Nombre de participants ciblés invités Sondage "satisfaction du public cible" établi suite à chaque séminaire (grille d'évaluation à mettre en place pour aboutir à différentes catégories de satisfaction dont "très satisfaits")
Objectifs de résultats	- 1 séminaire "EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES" par an - 80% du public cible effectivement présent à la session proposée - 100% de participants "très satisfaits"
Impact attendu sur la qualité de l'eau	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX, COLLECTIVITES MEMBRES ET PARTENAIRES/PRESTATAIRES EXTERIEURS
Engagement des partenaires	
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE

			2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	Coût prévisionnel de l'action	3 750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €
	Animation Re-Sources (jours)	10 j	2	2	2	2	2
	Autre animation (jours)	0 j	0	0	0	0	0
Financiers et taux de financement *			100%				
	Agence de l'eau	50%	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	10%	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres (Charente Eaux)	40%	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)



Prioritaire	ROCH_OUTIL_1	<b>Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer</b>
-------------	--------------	---

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrates et phytosanitaires</b>	
<b>Enjeu</b>	ACTION TRANSVERSALE	
<b>Constat</b>	La mise en œuvre d'actions environnementales par les agriculteurs nécessite de leur part des investissements financiers ou la prise de risques liés à l'évolution de leur système d'exploitation. Afin de dynamiser, d'accélérer et de pérenniser la mise en œuvre des actions, des aides financières directes aux agriculteurs sont indispensables. Ces aides proviennent, en particulier, du Plan de Développement Rural Régional de la Région Nouvelle Aquitaine.	
<b>Objectifs de l'action</b>	Sécuriser les producteurs dans leurs évolutions de systèmes de production Permettre aux agriculteurs d'être soutenus dans leurs investissements agro-environnementaux (matériel, aménagement du siège d'exploitation, infrastructures agro-écologiques, etc.)	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	AGRICULTEURS	AAC Source de Roche

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
<b>MOBILISATION DES DISPOSITIFS D'AIDES AUX AGRICULTEURS ET COMMUNICATION ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS AU MONTAGE DE DOSSIERS</b>	<i>Non concerné</i>					
<p>Le déploiement de ces dispositifs d'aides passera par les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer sur les dispositifs existants</li> <li>- Accompagner techniquement et administrativement les agriculteurs dans ces dispositifs (montage des dossiers, suivi de l'instruction...)</li> <li>- Informer et impliquer l'ensemble de l'environnement professionnel des agriculteurs, en menant un travail partenarial avec les organismes de conseil agricole en :               <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; communiquant sur les dispositifs existants,</li> <li>&gt; expliquant les points d'engagements des agriculteurs dans ces dispositifs,</li> <li>&gt; mettant en avant les enjeux de ces dispositifs pour les objectifs du contrat.</li> </ul> </li> </ul> <p>Il est ainsi prévu de réaliser et de diffuser des supports de communication relatifs aux dispositifs d'aides existants pour les producteurs agricoles et leur permettant de contribuer à l'amélioration et la préservation de la ressource en eau. Il s'agira principalement de plaquettes envoyées par courrier aux agriculteurs (ensemble de l'AAC ou secteurs sensibles selon les cas) ainsi qu'à leur environnement professionnel.</p> <p>En parallèle, l'équipe d'animation interviendra régulièrement auprès des techniciens agricoles en vue de faire connaître les dispositifs, leurs évolutions et leur permettre de se former si besoin à la constitution des dossiers ou, a minima, d'en cerner les objectifs et conditions d'éligibilité.</p> <p>Les dispositifs d'aides constituent une porte d'entrée essentielle vers les exploitants, la stratégie de communication qui y est liée doit donc être particulièrement soignée et régulière.</p> <p>A noter : certains AAP pourront également nécessiter un temps d'animation relatif à la constitution d'un dossier de réponse à l'AAP (ex : PAEC à partir de 2021).</p>	Coût total	2 100 €	2 100 €	2 100 €	2 900 €	4 500 €
<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	9	9	14	19	24	
<b>Animation autre (jour)</b>	4	4	4	6	10	
<b>Autres dépenses</b>	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	
<i>dont jours liés aux bilans IFT MAEC phyto de la programmation 2016 - 2018</i>	4	4	0	0	0	

## MOBILISER DES AIDES FINANCIERES LOCALEMENT

Différentes aides devront/pourront être mobilisées et mises en avant auprès des producteurs. Beaucoup d'entre elles sont liées au PDR Nouvelle Aquitaine ce qui suppose, en particulier via la Cellule Re-Sources, le maintien d'un lien étroit avec la Région Nouvelle Aquitaine sur ces questions en vue d'anticiper et faire connaître les Appels à Projets émis par la Région.

Parmi les dispositifs existants, plusieurs constitueront des dispositifs ressources pour permettre la mise en œuvre des objectifs opérationnels du contrat.

► **Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE)** sur différents volets :

- PCAE - Plan Végétal Environnement pour le financement du matériel et l'aménagement du siège d'exploitation. Sur ce point, il conviendra notamment de veiller à maintenir l'éligibilité du matériel pour la gestion des intercultures (cf. ROCH\_CULT\_INT 1 à 6) ;
- PCAE - Infrastructures Agro-Ecologiques : Les plantations de linéaires de haies (cf. ROCH\_SURF\_DIL 1 et 2) pourront être aidées au travers de ce dispositif ;
- PCAE - Plan de Modernisation des élevages (cf. ROCH\_OUTIL\_8) relatif à l'accompagnement à la transmission des exploitations de l'AAC et à la recherche de porteurs de projets à l'installation) ;
- Autres PCAE.

*Investissement moyen par dossier PCAE-PVE : 30 000 € (Taux d'aide retenu = 30%)*

*Coût moyen/mètre linéaire de haies : 4 € (Taux aide retenu = 80%)*

► **CAB/MAB** : le développement de l'agriculture biologique constitue un axe stratégique essentiel de la collectivité (cf. actions ROCH\_AB 1 à 5 et ROCH\_OUTIL 5, 6 et 8) avec un objectif de + 500 ha en AB d'ici 2023 (soit 587 ha en AB). A ce titre, les aides à la conversion et au maintien de la bio sont essentielles pour soutenir cette stratégie.

*Montant CAB/MAB retenu : 300 €/ha sur 5 ans (Taux d'aide = 100%)*

► **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques** : Le PDR se clôturant fin 2020, un nouveau PAEC ne pourra être construit, au mieux, qu'en fin d'année 2021 pour la conduite de deux campagnes MAEC sur le territoire en 2022 et 2023. Les mesures relatives au futur PDR n'étant pas connues (tant en terme de cahier des charges qu'en terme de montant/ha), le présent contrat ne dimensionne pas de volume financier pour ces mesures. Une enveloppe prévisionnelle sera présentée par la collectivité porteuse à la faveur de la construction du futur PAEC à l'autorité de gestion et à l'Agence de l'eau Adour Garonne dès lors que les mesures seront connues. Cette enveloppe sera dimensionnée au regard d'objectifs de surfaces à toucher sur l'AAC et/ou sur les secteurs sensibles.

*Montant MAEC retenu : néant, à dimensionner lors de la construction du PAEC*

► **Aide à la certification environnementale HVE** :

La Région prévoit de financer la certification environnementale HVE. Le contrat Re-Sources prévoit 300 ha de SAU HVE d'ici 2023 soit environ 5 exploitations.

**Une éventuelle participation de l'Agence de l'eau Adour Garonne sur HVE doit être précisée.**

*Montant référence retenu = 440 €/exploitation certifiée (Taux d'aide = 100%)*

► **Autres aides directes aux agriculteurs** :

D'autres aides directes (existantes ou futures) pourront être mobilisées au gré des besoins et des évolutions des politiques publiques (ex : aides Département en matière de plantation de haies, LEADER Ruffécois, autres AAP régionaux) en réponse aux objectifs opérationnels poursuivis par la collectivité. En l'absence d'éléments plus précis, ces montants ne sont pas chiffrés mais seront recensés dans le cadre des bilans financiers des opérations Re-Sources.

Coût total	244 000 €	244 000 €	244 440 €	244 880 €	244 880 €
<b>PCAE-PVE</b>	<b>90 000 €</b>	<b>90 000 €</b>	<b>90 000 €</b>	<b>90 000 €</b>	<b>90 000 €</b>
<i>Nb dossiers PCAE-PVE</i>	3	3	3	3	3
<b>PCAE-IAE</b>	<b>4 000 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>4 000 €</b>
<i>Linéaires objectif</i>	1000 ml	1000 ml	1000 ml	1000 ml	1000 ml
<b>CAB/MAB</b>	<b>150 000 €</b>	<b>150 000 €</b>	<b>150 000 €</b>	<b>150 000 €</b>	<b>150 000 €</b>
<i>Surfaces objectif</i>	100 ha	100 ha	100 ha	100 ha	100 ha
<b>MAEC</b>	<i>A chiffrer à la construction du PAEC</i>				
<b>HVE</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>440 €</b>	<b>880 €</b>	<b>880 €</b>
<i>Exploitations à certifier</i>	0	0	1	2	2

Autres AAC de Charente concernées par l'action :

FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	<b>ROCH</b>	VARS	MONE
------	------	------	------	------	------	-------------	------	------

## Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer

Liens actions	TOUTES	
Indicateurs de suivi	Nombre de dossiers accompagnés Volumes financiers consommés	
Objectifs de résultats	cf. objectifs opérationnels chiffrés (surfaces en AB, surfaces en herbe, surfaces HVE...)	
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+ + +	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	SIAEP Nord-Ouest Charente	<b>PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX AUTORITE DE GESTION ET SERVICES INSTRUCTEURS</b>
Engagement des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mobiliser des aides sur le territoire</li> <li>▶ Assurer la concertation avec les partenaires agricoles lors de la production de réponses à des AAP type PAEC</li> <li>▶ Communiquer sur les dispositifs</li> <li>▶ Accompagner les agriculteurs locaux</li> </ul>	<p><b>PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Apporter un appui technique dans la mise en œuvre des dispositifs (identification des CC MAEC, accompagnement des conversion AB...)</li> <li>▶ Relayer la communication sur les dispositifs d'aide auprès de leurs conseillers, adhérents, clients</li> </ul> <p><b>AUTORITE DE GESTION ET SERVICE INSTRUCTEUR DES AIDES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Travailler en partenariat avec l'équipe d'animation (nouveaux AAP, évolutions de règles d'éligibilités...)</li> <li>▶ Transmettre des informations relatives à l'évolution de l'instruction des dossiers (pièces manquantes, passages en commission...)</li> </ul>
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	

			2019	2020	2021	2022	2023	
Coût prévisionnel de l'action	1 235 900 €	100%	246 100 €	246 100 €	246 540 €	247 780 €	249 380 €	
	Animation Re-Sources (jours)		75 j	9,00	9,00	14,00	19,00	24,00
	Autre animation (jours)		28 j	4	4	4	6	10
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	1 050 €	1 050 €	1 050 €	1 450 €	2 250 €	
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	SIAEP Nord-Ouest Charente	40%	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	
	OPA	50%	800 €	800 €	800 €	1 200 €	2 000 €	
	Agriculteurs	VAR	63 800 €	63 800 €	63 800 €	63 800 €	63 800 €	
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	PDR et autres AAP régionaux	VAR	180 200 €	180 200 €	180 640 €	181 080 €	181 080 €	

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Moyennement prioritaire	ROCH_OUTIL_2	<b>Mise en place d'un observatoire climatique</b>
-------------------------	--------------	---

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrates</b>
<b>Enjeu</b>	ACTION TRANSVERSALE
<b>Constat</b>	<p>Le besoin de mettre en place un observatoire climatique fait suite à plusieurs constats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'absence de chroniques de données complètes ou locales.</li> <li>- Des données qui peuvent être existantes mais non centralisées dans un même outil.</li> </ul> <p>Or, des données climatiques locales, avec des chroniques complètes seraient nécessaires pour répondre à différents besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pour l'analyse des chroniques de données "qualité des eaux brutes" des AAC.</b> Les chroniques de données de pluviométrie, par exemple, peuvent permettre d'expliquer l'évolution des concentrations en nitrates observées aux points de captages des AAC.</li> <li>- <b>Pour faire du lien avec les pratiques agricoles.</b> L'implantation des cultures est directement liée aux facteurs climatiques (pluviométrie, températures ...). La collecte de données locales permettrait ainsi d'apporter une analyse plus précise des conditions de réussite ou d'échec pour la mise en place d'un couvert en interculture par exemple.</li> </ul>
<b>Objectifs de l'action</b>	Identifier, collecter et valoriser les données climatiques existantes
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	AGRICULTEURS ET ADMINISTRATION <span style="float: right;">AAC Source de Roche</span>

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023		
<b>IDENTIFICATION DES DONNEES DISPONIBLES ET COLLECTE</b>								
<p>En 2019, l'objectif est de faire l'inventaire de l'ensemble des données disponibles en ligne sur différentes plateformes (Météo France, e-etiage, COGESTEAU...), chez les OPA, ou les acteurs institutionnels, en particulier la pluviométrie.</p> <p>Des rencontres avec les différentes structures seront organisées afin d'échanger sur les modalités de mise à disposition des données.</p> <p>En parallèle, un travail de construction de l'outil devra être mené en lien avec la plateforme ODELIANE (cf. EVAL9).</p>	Coût	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
	Animation Re-Sources (jour)	2	1	1	1	1		
	Animation autre (jour)	0	0	0	0	0		
	Autre dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
<b>IDENTIFICATION DES DONNEES DISPONIBLES ET COLLECTE</b>								
<p>A partir de 2020, les objectifs seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ collecte des données existantes ;</li> <li>▶ saisie de ces informations dans la base de données de l'observatoire climatique ;</li> <li>▶ Valorisation au travers de supports de communication à destination des collectivités, des OPA, des agriculteurs, de l'administration...</li> </ul>								
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE

<b>Liens actions</b>	<p>ROCH_CULT_INT_1 "Constitution d'un Groupe Technique - cultures intermédiaires -"</p> <p>ROCH_CULT_INT_2 "Expérimentation couverts"</p> <p>ROCH_CULT_INT_3 "Organiser un réseau de fermes"</p> <p>ROCH_CULT_INT_4 "Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser"</p> <p>ROCH_CULT_INT_5 "Organisation de journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires"</p> <p>ROCH_CULT_INT_6 "Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services"</p> <p>ROCH_EVAL_1 "Suivi de la qualité des eaux brutes"</p> <p>ROCH_EVAL_9 "Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats"</p>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Avoir un outil fonctionnel</p> <p>Nombre de données valorisées sur nombre de données valorisables</p>
<b>Objectifs de résultats</b>	<p>Disposer d'un outil fonctionnel, avec une mise à jour de données, une valorisation possible de celles-ci</p> <p>Utilisation de l'outil par les partenaires</p>
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	<p>PARTENAIRES AGRICOLES</p> <p>CHARENTE EAUX</p> <p>ACTEURS INSTITUTIONNELS</p> <p>TOUT AUTRE ACTEUR LOCAL VOLONTAIRE DISPOSANT DE DONNEES POUVANT CONTRIBUER A L'ALIMENTATION DE L'OBSERVATOIRE</p>
<b>Engagement des partenaires</b>	<p>Transmettre régulièrement au SIAEP Nord-Ouest Charente les données dont ils disposent</p> <p>Utiliser l'observatoire climatique, en particuliers dans le cadre des actions ROCH_CULT_INT 1 à 6</p>
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>SIAEP NORD-OUEST CHARENTE</b>

			2019	2020	2021	2022	2023
<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	<b>0,00 €</b>		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Animation (jours)</b>	6 j	100%	2	1	1	1	1
<b>Animation autre (jours)</b>	0 j		0	0	0	0	0
<b>Financiers et taux de financement</b>							
	Agence de l'eau	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	ACTION TRANSVERSALE	
Constat	<p>Les infrastructures agroécologiques sont en fort recul lié aux remembrements des années 60 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- linéaires de haies : ↓ de 73% des linéaires de haies entre 1960 et 2018</li> <li>- surfaces en herbe (prairies temporaires, permanentes et jachères) : surfaces instables et fortement dépendantes des aides malgré une augmentation de 2% entre 2012 et 2017</li> <li>- ↓ progressive de l'élevage et des surfaces en herbe associées</li> </ul> <p>L'agriculture biologique reste peu développée sur l'AAC mais avec un potentiel de progression significatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4,2% de la SAU en AB sur l'AAC Source de Roche</li> <li>- 16% des agriculteurs se questionnent sur une éventuelle conversion</li> </ul> <p>Parallèlement, le renouvellement des générations est un enjeu majeur de l'AAC (chiffres DDT, 2015) :</p> <p>--&gt; 63% des agriculteurs ont plus de 50 ans</p> <p>Enfin, l'AAC présente 2 secteurs de sensibilité majeure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface estimée de l'axe de drainage du Vallon des Nègres: 670ha. Il s'agit d'une zone de karstification accrue;</li> </ul>	
Objectifs de l'action	<p><b>Sur les vallées sèches</b>, la stratégie foncière a pour objectif de <b>maîtriser l'usage des sols</b> (acquisition foncière, obligations réelles environnementales, acquisition/rétrocession avec ORE ou cahier de charges environnemental) afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développer les surfaces en herbe sans intrants</li> <li>- développer les surfaces/linéaires boisés</li> </ul> <p><b>Sur l'axe de drainage</b>, la stratégie foncière a pour objectif de <b>(ré-)organiser le foncier pour le rendre le attractif pour des des porteurs de projets</b> en AB ou en élevage afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développer les surfaces en herbe (surfaces herbagères à vocation fourragères) via le maintien ou le développement d'élevages</li> <li>- développer les surfaces en agriculture biologique</li> </ul> <p>Ce volet de la stratégie est intimement lié à l'outil 8 "Accompagner à la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation".</p>	
Public & Territoire cible	Propriétaires et agriculteurs	AAC Source de Roche Vallées sèches et Vallon des Nègres : priorité 1 Plateau calcaire : priorité 2

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
<div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="margin-right: 10px;"> </div> <div> <p style="color: red; font-weight: bold;">La mise en place d'un observatoire du foncier sur 2019 - 2020 est en préalable essentiel à mettre en place en parallèle de cette action (cf fiche OUTIL_6)</p> </div> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px; text-align: center;"> <b>MAITRISE DE L'USAGE DES SOLS DANS LES VALLEES SECHES</b> </div> <p>Sur ces secteurs restreints et ultra-stratégiques, l'objectif est de boisier et/ou d'enherber durablement les fonds de vallée. Plusieurs possibilités peuvent être envisagées :</p> <p>1) <b>acquisition d'une parcelle par la collectivité</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1a : elle la boise ou la met en herbe et reste propriétaire.</li> <li>- 1b : elle la boise ou la met en herbe et la revend avec mise en place d'une ORE entre elle et le propriétaire.</li> </ul> <p style="color: red;">Coût référence = 8 000 €/ha</p> <p>2) <b>acquisition d'une parcelle par la SAFER sur demande de la collectivité puis rétrocession avec mise en place d'une obligation réelle environnementale (ORE) ou d'un cahier de charges environnemental</b> qui oblige le nouveau propriétaire à maintenir une occupation du sol définie par la collectivité --&gt; permet une maîtrise de l'usage des sols tout en limitant l'investissement de fonds publics et en maintenant la propriété du foncier aux agriculteurs et propriétaires ruraux.</p> <p style="color: red; font-weight: bold;">ATTENTION : ce mode de financement n'est pas prévu par les délibérations AEAG et Région Nouvelle Aquitaine. Ce type de dossiers devra donc être soumis aux instances ad hoc à titre dérogatoire.</p> <p style="color: red;">Coût référence = 2 500 €/ha (= baisse de valeur)</p> <p>3) <b>négociation à l'amiable</b> avec les propriétaires sur ces secteurs ultra-sensibles pour qu'ils réalisent les aménagements souhaités et qu'ils les entretiennent. La signature d'une ORE permet de garantir la pérennité de ces aménagements.</p> <p style="color: red;">Coût référence = 500 €/ha (= frais actes)</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;"> <p><b>1</b></p> <p>Parcelle agricole Acquisition par la collectivité Boisement par la collectivité</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p><b>2</b></p> <p>Parcelle agricole Acquisition par la collectivité Acquisition SAFER Boisement par la collectivité Rétrocession avec CC environnemental Revente/à collectivité avec mise en place d'une ORE Plantation et respect du CC par le nouveau propriétaire</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p><b>3</b></p> <p>Parcelle agricole Négociation amiable Mise en place d'une ORE et/ou conventionnement</p> </div> </div> <p>Ce travail, réalisé en partenariat avec la SAFER, nécessite des temps d'échanges et de négociation avec les propriétaires et exploitants des vallées sèches ciblées, la production des actes adéquats ainsi que le montage financier de chaque dossier (demandes de subvention/solde AEAG, Région, préparation budgétaire) et enfin un travail concernant la mise en gestion et son suivi (convention de gestion, boisement et demandes de financement associées etc.).</p>	400 €/jour Coût/jr partenaires					
	Coût total	800 €	10 000 €	22 500 €	15 000 €	15 000 €
	<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	3	3	5	4	3
	<b>Autre animation (jour)</b>	2	5	5	5	5
	<b>Autres dépenses</b>	0 €	8 000 €	20 500 €	13 000 €	13 000 €
	<i>Surfaces objectif</i>	0	1 ha	3 ha	3 ha	3 ha

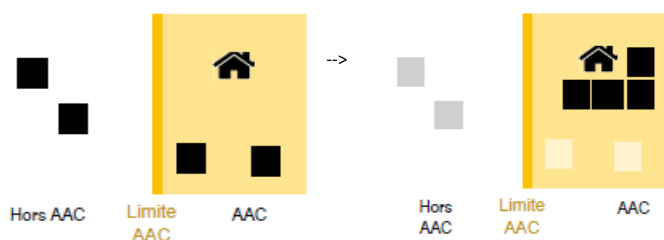
RE-ORGANISATION ET ACCES A DU FONCIER ATTRACTIF  
SUR L'AXE DE DRAINAGE

La stratégie sur l'AAC Source de Roche prévoit de :

- **Développer les surfaces herbagères (prairie temporaires, prairies permanentes, ...)** à vocation **fourragère** : il s'agira pour cela de maintenir les outils de production des élevages existants lors des départs en retraite et de permettre l'installation d'éleveurs en systèmes herbagers. Cela suppose un accompagnement des cédants a minima dans les 5 ans précédant la cessation d'activité et la recherche puis l'accompagnement des porteurs de projet avant et après installation (cf. fiche OUTIL\_8) mais aussi de **disposer d'un parcellaire attractif (peu dispersé et proche du siège)** permettant à ce type de système de production de s'établir sur le territoire ;
- **De faciliter la conversion à l'agriculture biologique (accompagnement technique, organisationnel et économique)** mais aussi et surtout de profiter du renouvellement des générations (cf. fiche OUTIL\_8) pour favoriser l'installation des porteurs de projets désireux de s'implanter en grandes cultures biologiques. Pour ce dernier point, **l'accès au foncier et son attractivité** constitue un élément clé pour l'installation de porteurs de projets hors cadre familial. Par la même, la restructuration du foncier pourrait favoriser des installations AB en « centralisant » l'ensemble du parcellaire proposé au porteur de projet sur l'AAC.

**RENDRE LE PARCELLAIRE ATTRACTIF**

- **centraliser les parcelles sur les secteurs sensibles, attirer des porteurs de projets par un parcellaire attractif**



La question du foncier et de son organisation est centrale pour la mise en place de ces 2 dispositions.

Cela peut se traduire par la mise en place de différents outils fonciers, pouvant aller jusqu'à l'aménagement foncier.

**OPTION 1 - Aménagement foncier :**

- Portée : 670 ha sur l'axe de drainage
- Les échanges peuvent être imposés dans l'intérêt général que représente le projet ; il permet en outre d'intégrer une phase de travaux (plantation de haies et linéaires boisés par exemple)
- **Coût prévisionnel :**
  - \* Phase étude + enquête périmètre : 26 130 € - 50% AEAG, 50% Conseil Départemental
  - \* Phase opération : 167 500 € - 100% Conseil Départemental
  - \* Phase travaux : A PRECISER (postérieur au contrat) - 75% Conseil Départemental
- Durée de mise en œuvre : de 3 à 5 ans (lancement 2020 pour démarrage effectif début 2021)

**OPTION 2 - Plusieurs ECIR avec périmètre sur l'axe de drainage :**

- Portée : secteurs de 100ha à 150ha maximum
- Echanges amiables ➔ nécessite une bonne adhésion des acteurs locaux (dont propriétaires) au dispositif car pour un propriétaire refusant de céder sa parcelle, tout le projet peut échouer
- Coût prévisionnel : 500 €/ha (conscrit à de petites zones)
- Durée de mise en œuvre : de 2 à 3 ans (à partir de 2020)

**OPTION 3 - ECIR sans périmètre :**

- Portée : ne nécessite pas la délimitation d'un périmètre
  - Les échanges doivent impliquer au moins 3 propriétaires, échanges amiables
  - Coût prévisionnel : 350 €/ha - 50% AEAG, 50% Conseil Départemental (Le CD finance à 50% les frais de notaire et de géomètre)
  - Durée de mise en œuvre : très rapide (durée de la conclusion des actes < 1 an)
- Le(s) outil(s) à mobiliser pour travailler à cette (ré)organisation du foncier sera(ont) définis suite au travail d'analyse des données issues de l'observatoire du foncier (cf. fiche OUTIL\_6) en 2020 et à l'issue d'une phase de concertation conduite par le syndicat et rassemblant a minima les communes de l'axe de drainage, la SAFER et le Département pour un lancement effectif à partir de 2020.

Coût total	0 €	12 000 €	38 130 €	95 750 €	95 750 €
<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	0	3	3	3	3
<b>Autre animation (jour)</b> 5 jrs SAFER / 25 jrs CD16	0	30	30	30	30
<b>Autres dépenses</b>					
Phase ETUDE	0 €	0 €	26 130 €	0 €	0 €
Phase OPERATION	0 €	0 €	0 €	83 750 €	83 750 €
<i>Coût retenu :</i>					
<i>= cas le plus coûteux</i>					
<i>= aménagement foncier</i>					

## ACCES AU FONCIER FACILITE POUR LES PORTEURS DE PROJET A L'INSTALLATION

Appuyé par le travail de (ré)organisation du foncier conduit sur l'axe de drainage, les porteurs de projets à l'installation pourront être accompagnés dans le cadre des opérations listées dans la fiche OUTIL\_8 mais aussi via la stratégie foncière mobilisée qui prévoit une coopération avec l'association "Terre de Liens". Pour les porteurs de projet qui ne souhaitent pas devenir propriétaires, ceux pour qui le coût du foncier est prohibitif, **cette coopération doit permettre à Terre de Liens de se positionner pour l'acquisition d'un ensemble parcellaire restructuré ou de bâtiments et qu'il mette cette infrastructure à disposition du porteur de projet.**

- Prévisionnel : 1 installations facilitées sur les 5 années de contrat (environ 100 ha)
- Coût d'acquisition = 900 000 € tous frais inclus pour 100 ha (sans bâtiments) à prévoir en 2023 (50%) et 2024 (50%)

**L'AEAG est identifiée comme financeur potentiel de la fondation Terre de Liens sur cette opération en complément de la levée de fond que Terre de Liens organisera auprès de privés (entreprises, particuliers) sur l'opération.**

La SAFER peut se positionner en complément de Terre de Liens en assurant le portage du foncier dans l'attente de la levée de fond de Terre de Liens pour l'acquisition du parcellaire.

Pour les porteurs de projet souhaitant devenir propriétaires du foncier restructuré proposé, un travail avec la SAFER et le service installation de la Chambre d'Agriculture pourra éventuellement être mis en place pour que **l'acquisition par le repreneur soit accompagné d'un cahier des charges environnementalement pertinent** mais non bloquant pour le porteur de projet (ex : ORE, demande de plantations de haies...).

Coût total	0 €	0 €	1 000 €	2 000 €	378 200 €
<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	0	0	0	2	2
<b>Autre animation (jour)</b>	0	0	2,5	5	5
<b>Autres dépenses</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	376 200 €
<i>Acquisition des parcelles par Terre de Liens</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	330 000 €
<i>Frais SAFER</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	46 200 €

## STOCKAGE DE FONCIER EN PREVISION DES OPERATIONS

Le stockage de foncier sous-tend la mise en place des opérations prévues sur les vallées sèches et l'axe de drainage. Il s'assure en effet la **possibilité d'échanger ce foncier avec des terres situées en secteurs plus sensibles, constitution d'une unité foncière pour installer un porteur de projet.**

2 possibilités (combinables) retenues :

- Utiliser la procédure des biens vacants ou sans maître
- Stockage foncier via la SAFER sur demande de la collectivité

La SAFER sera mobilisée pour accompagner la collectivité dans cette opération. Il doit être engagé dès 2019 pour permettre de disposer de la marge de manoeuvre nécessaire en 2020 pour travailler à l'organisation du foncier.

Coût total	800 €	800 €	200 800 €	215 200 €	0 €
<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	1	1	1	1	0
<b>Autre animation (jour)</b>	2	2	2	2	0
<b>Autres dépenses</b>	0 €	0 €	200 000 €	214 400 €	0 €
<i>Acquisition des parcelles stockées = montants transitoires 50 ha</i>	0 €	0 €	200 000 €	200 000 €	0 €
<i>Frais de stockage</i>	0 €	0 €	0 €	14 400 €	0 €

NB :

Si l'AEAG peut apporter un préfinancement à la SAFER pour la dépense de 400 000 € relative au stockage par la SAFER d'une cinquantaine d'ha, la SAFER n'appliquera pas de frais de stockage.

Si l'AEAG n'apporte pas de préfinancement, la SAFER appliquera des frais de stockage (7,2%, soit environ 14 400 €) qui pourront être entièrement pris en charge par la Région dans le cadre de sa convention avec la SAFER Nouvelle Aquitaine.

En l'absence de connaissance des possibilités de préfinancement par l'AEAG, une part Région est indiquée pour la prise en charge des frais de stockage.

Autres AAC de Charente concernées par l'action :

FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARA	MONE
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Prioritaire	ROCH_ OUTIL_5	<b>Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC de Roche</b>
-------------	------------------	--

<b>Liens actions</b>	ROCH_OUTIL_8 "Créer et alimenter un observatoire du foncier" ROCH_OUTIL_8 "Accompagner la transmission des exploit. de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation"		
<b>Indicateurs de suivi</b>	Surfaces boisées créées Surfaces en herbe sans intrant créées Surfaces en herbagères à vocation fourragères créées Nombre d'hectares en AB et en agroforesterie		
<b>Objectifs de résultats</b>	Vallées sèches : 1000 m de haies, 10 ares de bande enherbées, 2 hectares de couverts environnementaux, 10 hectares de surface herbagère, 10 ha d'agriculture AB. Vallon des Nègres : 1000 m de haies, 10 ares de bande enherbées, 5 hectares de couverts environnementaux, 20 hectares de surface herbagère, 110 ha d'agriculture AB. Plateau calcaire : 3000 m de haies, 30 ares de bande enherbées, 10 hectares de couverts environnementaux, 50 hectares de surface herbagère, 400 ha d'agriculture AB.		
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	50% de l'impact NITRATES attendu 88% de l'objectif PHYTO attendu		
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	CHARENTE EAUX	SAFER	CHAMBRE D'AGRICULTURE
	DEPARTEMENT DE LA CHARENTE	TERRE DE LIENS	
<b>Engagement des partenaires</b>	<b>CHARENTE EAUX :</b> ▶ Accompagner le SIAEP Nord-Ouest Charente ▶ Veiller à la cohérence des actions avec le secteur de la Mouvière  <b>CHAMBRE D'AGRICULTURE :</b> ▶ Apporter un appui pour la bonne mise en œuvre de l'action		<b>SAFER :</b> ▶ Apporter un appui méthodologique à l'action ▶ Constituer l'interlocuteur privilégié avec les propriétaires ▶ Produire, en lien avec la collectivité et Charente Eaux, les actes nécessaires (acquisition, échanges, ORE, mise en gestion...) ▶ Stocker du foncier
	<b>DEPARTEMENT DE LA CHARENTE :</b> ▶ Apporter un appui méthodologique à l'action ▶ Etre maître d'ouvrage des opérations de réorganisation du foncier ▶ Produire, en lien avec la collectivité et Charente Eaux, les actes nécessaires (acquisition, échanges, ORE, mise en gestion...)		<b>TERRE DE LIENS :</b> ▶ Constituer l'interlocuteur auprès de porteurs de projet ayant des difficultés d'accès au foncier ▶ Se porter acquéreur de parcelles/bâtiment en vue de l'installation d'un porteur de projet
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>SIAEP NORD-OUEST CHARENTE : coordination générale</b> <b>SAFER : stockage foncier</b> <b>DEPARTEMENT : réorganisation du foncier</b> <b>TERRE DE LIENS : facilitation de l'accès au foncier pour les porteurs de projets</b>		

			2019	2020	2021	2022	2023
<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	703 730 €	100%	1 600 €	22 800 €	62 430 €	127 950 €	488 950 €
	38 j		4	7	9	10	8
	163 j		4	37	39,5	42	40
<b>Financiers et taux de financement</b>	Agence de l'eau	50%	800 €	11 400 €	31 215 €	14 900 €	164 980 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	VAR	0 €	800 €	2 050 €	15 700 €	1 300 €
	Conseil Départemental Charente	VAR	0 €	6 000 €	19 065 €	89 750 €	89 750 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	40%	400 €	4 200 €	9 200 €	6 200 €	6 200 €
	OPA	50%	400 €	400 €	400 €	400 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autre (SAFER) (coût transitoire avant revente)	100%	0 €	0 €	200 000 €	200 000 €	0 €
	Autres (TERRE DE LIENS)	60%	0 €	0 €	500 €	1 000 €	226 720 €

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)



Prioritaire	ROCH_ OUTIL_6	Créer et alimenter un observatoire du foncier
-------------	------------------	---

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires
Enjeu	ACTION TRANSVERSALE
Constat	<p>Les objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développer les surfaces en herbe sans intrants</li> <li>- développer les surfaces/linéaires boisés</li> <li>- développer les surfaces en herbe (surfaces herbagères à vocation fourragère) via le maintien ou le développement d'élevages de ruminants</li> <li>- développer les surfaces en agriculture biologique</li> </ul> <p>nécessitent le déploiement d'une stratégie foncière sur l'AAC Source de Roche (cf. fiche OUTIL_5), sur le Vallon des Nègres et les vallées sèches en particulier.</p> <p>Les outils fonciers sont en effet des outils puissants qui doivent permettre de répondre à ces besoins. Les échanges entre acteurs locaux lors de la concertation ont toutefois mis en évidence un besoin de connaissance et d'anticipation des projets des propriétaires ou d'éventuels porteurs de projets afin de mobiliser les outils les plus adaptés. La mise en place d'un observatoire du foncier répond à ce besoin.</p>
Objectifs de l'action	<p>L'objectif de cet observatoire serait de mutualiser les informations relatives au foncier dont disposent les acteurs du territoire (SAFER, Chambre d'Agriculture, Conseil Départemental, DDT, Terre de Liens, Charente Eaux ...) dans le cadre de leurs missions et des opérations prévues par le contrat (en particulier les opérations visées dans la fiche OUTIL_8 "Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation".</p> <p><b>L'outil (base de données géographiques) doit avoir à la fois un rôle de diagnostic, de veille et d'observatoire.</b> Bien renseigné, cet outil pourrait constituer une base de données puissante permettant de faire le lien entre foncier disponible ou disponible à moyen terme, l'attractivité du parcellaire/des bâtiments et des porteurs de projet mais également entre opportunités de maîtrise foncière et secteurs de protection stratégiques ciblés par le SIAEP Nord Ouest Charente (vallées sèches).</p>
Public & Territoire cible	Propriétaires et agriculteurs <span style="float: right; background-color: #5cb85c; color: white; padding: 2px;">AAC Source de Roche</span>

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023																											
<div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="margin-right: 10px;"> </div> <div> <p style="color: red; font-weight: bold;">La mise en place de cet observatoire du foncier doit s'inscrire dans le respect du RGPD.</p> </div> </div>	<p>1 plaquette (€) : 1,80 € 400 €/jour Coût/jr partenaires</p>																																
IDENTIFICATION DES OUTILS ET DONNEES MOBILISABLES																																	
<p>A travers cet observatoire du foncier, l'idée serait de pouvoir mettre en commun et de croiser des données issues de structures différentes au sein d'un même outil, avec la possibilité d'avoir une entrée cartographique. Les données ciblées jusqu'à aujourd'hui sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assolément : L'ASP dispose des données issues du Registre Parcellaire Graphique. Il s'agit d'une base de données géographiques qui sert de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC). A chaque campagne, les agriculteurs déclarent leurs productions à la parcelle. La cellule Re-Sources a conventionné avec l'ASP pour permettre aux collectivités locales de disposer de ces données ;</li> <li>- Agriculture biologique : Cartographie fine des parcelles et sièges actuellement en Agriculture Biologique (croisement données ASP et MAB) ;</li> <li>- Exploitants de l'AAC : le SIAEP Nord-Ouest Charente dispose d'informations relatives aux exploitants de l'AAC (coordonnées, intérêt pour l'agriculture biologique, localisation des sièges d'exploitation, irrigation...)</li> <li>- Informations issues des contacts producteurs relatifs à l'action OUTIL_8 (Recueil des intentions et panorama des exploitations)</li> <li>- Données SAFER pour la donnée "propriétaire", les informations relatives aux ventes, aux biens, ...</li> </ul> <p>L'objectif sera de créer un <b>groupe de travail dès 2019 (commun aux territoires concernés par cet outil)</b> associant tous les acteurs pour <b>définir la possible articulation de ces données et les modalités juridiques et techniques de partage au travers de l'observatoire.</b></p> <p><i>Coût référence : Données VIGIFONCIER et notifications de vente</i></p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #d9ead3;">Coût total</th> <th>8 800 €</th> <th>4 000 €</th> <th>4 000 €</th> <th>4 000 €</th> <th>4 000 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Animation Re-Sources (jour)</b></td> <td>8</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>Autre animation (jour)</b></td> <td>12</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>Autres dépenses</b></td> <td>4 000 €</td> <td>4 000 €</td> <td>4 000 €</td> <td>4 000 €</td> <td>4 000 €</td> </tr> <tr> <td><i>Abonnement à Vigifoncier pour 4 communes</i></td> <td>4 000 €</td> <td>4 000 €</td> <td>4 000 €</td> <td>4 000 €</td> <td>4 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Coût total	8 800 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	8	0	0	0	0	<b>Autre animation (jour)</b>	12	0	0	0	0	<b>Autres dépenses</b>	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	<i>Abonnement à Vigifoncier pour 4 communes</i>	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €		
Coût total	8 800 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €																												
<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	8	0	0	0	0																												
<b>Autre animation (jour)</b>	12	0	0	0	0																												
<b>Autres dépenses</b>	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €																												
<i>Abonnement à Vigifoncier pour 4 communes</i>	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €																												
MOBILISATION ET INFORMATION DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES																																	
<p>Parallèlement à la structuration de l'observatoire et au recueil de données complémentaires (intentions des propriétaires et exploitants), <b>les collectivités locales seront informées de la stratégie foncière du SIAEP Nord-Ouest Charente :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Information et implication des Mairies : présentation des enjeux EAU POTABLE, présentation des outils fiscaux AB, procédure des biens vacants sans maître, les faire délibérer pour officialiser leur implication, valider les modalités d'information des habitants...</li> </ul>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #d9ead3;">Coût total</th> <th>800 €</th> <th>6 400 €</th> <th>6 000 €</th> <th>0 €</th> <th>0 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Animation Re-Sources (jour)</b></td> <td>2</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>Autre animation (jour)</b></td> <td>2</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>Autres dépenses</b></td> <td>0 €</td> <td>6 000 €</td> <td>6 000 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td><i>Mise en place d'une procédure d'incorporation des biens vacants sans maître</i></td> <td>0 €</td> <td>6 000 €</td> <td>6 000 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> </tbody> </table>	Coût total	800 €	6 400 €	6 000 €	0 €	0 €	<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	2	1	0	0	0	<b>Autre animation (jour)</b>	2	1	0	0	0	<b>Autres dépenses</b>	0 €	6 000 €	6 000 €	0 €	0 €	<i>Mise en place d'une procédure d'incorporation des biens vacants sans maître</i>	0 €	6 000 €	6 000 €	0 €	0 €		
Coût total	800 €	6 400 €	6 000 €	0 €	0 €																												
<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	2	1	0	0	0																												
<b>Autre animation (jour)</b>	2	1	0	0	0																												
<b>Autres dépenses</b>	0 €	6 000 €	6 000 €	0 €	0 €																												
<i>Mise en place d'une procédure d'incorporation des biens vacants sans maître</i>	0 €	6 000 €	6 000 €	0 €	0 €																												

## RECCUEIL DES INTENTIONS DES PROPRIETAIRES

Via les communes, **les propriétaires seront sensibilisés** aux enjeux locaux et informés de la stratégie foncière déployée par le SIAEP Nord-Ouest Charente. Information dans les bulletins municipaux à prévoir. Des plaquettes pourront également être produites à l'attention des propriétaires (envisager une coopération avec le syndicat des propriétaires ruraux). NB EXEMPLAIRES PLAQUETTES : 100 exemplaires - 180 € (distribution et envoi aux principaux propriétaires selon les cas).

Coût total	1 380 €	1 200 €	0 €	0 €	0 €
Animation Re-Sources (jour)	3	2	0	0	0
Autre animation (jour)	3	3	0	0	0
Autres dépenses	180 €	0 €	0 €	0 €	0 €

## SITUATION ET INTENTIONS DES EXPLOITANTS

Que ce soit au travers des rencontres individuelles conduites par le SIAEP Nord-Ouest Charente auprès des agriculteurs de l'axe de drainage ou des résultats du travail de l'étude de territoire transmission/installation (fiche OUTIL\_8), **la situation et les intentions des exploitants (âge, nécessité de transmission, reprise prévue, projet d'agrandissement, recherche de reprenneur...) devront être recensées et structurées au sein de l'observatoire\***.

Coût total	1 200 €	1 200 €	0 €	0 €	0 €
Animation Re-Sources (jour)	3	2	0	0	0
Autre animation (jour)	3	3	0	0	0
Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

\* Le SIAEP Nord-Ouest Charente veillera à la bonne fluidité et à l'articulation (sans doublon) des besoins d'enquêtes terrains liées à l'action OUTIL\_6 (exploitants et propriétaires) et OUTIL\_8 avec les partenaires locaux (CA16 et SAFER en particulier).

## DEVELOPPER ET FAIRE VIVRE L'OUTIL INFORMATIQUE "OBSERVATOIRE DU FONCIER"

Le SIAEP Nord-Ouest Charente et Charente Eaux ont sollicité la société Envilys pour développer une base de données cartographiques (outil ODELIANE) permettant de centraliser, capitaliser, partager et valoriser les données relatives aux AAC et au suivi/évaluation des actions (fiche action EVAL\_9).

Il conviendrait en première lecture **d'intégrer la construction technique de l'observatoire du foncier à la solution logicielle ODELIANE** en vue de ne pas multiplier les outils métiers de suivi/gestion des actions du contrat.

Toutefois, d'autres solutions techniques sont possibles (ex : construire l'outil directement à partir de VIGIFONCIER et/ou mise en lien des données via l'ATD16 avec ou sans Xmap). La solution technique sera à définir courant 2019, avec les opérateurs techniques concernés (Pôle géomatique de Charente Eaux, ATD16, SAFER en particulier).

Un budget complémentaire est mobilisé pour le développement d'un module spécifique si nécessaire : 6 000 € répartis à part égale entre les SIAEP Nord Est Charente et SIAEP Nord-Ouest Charente.

Coût total	500 €	2 400 €	1 700 €	1 700 €	1 700 €
Animation Re-Sources (jour)	2	2	2	2	2
Autre animation (jour)	0	3,5	3	3	3
Autres dépenses	500 €	1 000 €	500 €	500 €	500 €
Développement informatique module ODELIANE ou extension	500 €	500 €	0 €	0 €	0 €
Gestion du module	0 €	500 €	500 €	500 €	500 €

## METTRE EN PERSPECTIVE LES DONNEES ET DRESSER UN DIAGNOSTIC FONCIER

**Les données disponibles et collectées seront analysées** en tenant compte des éléments suivants :

- Localisation des secteurs cibles les plus sensibles : vallées sèches et vallon des Nègres;
- Connaissance du parcellaire disponible ou pouvant être prochainement disponible : étude foncière SAFER + lien fiche OUTIL\_8 ;
- Caractérisation des potentiels agronomiques des terres (à partir des successions culturales, de la nature des sols, des installations d'irrigation en place...);
- Avoir la localisation des sièges d'exploitation et des terres agricoles pour rattacher ces éléments géographiques à des données relatives à l'exploitant (intentions, projets ...).

Au regard de cette mise en perspective, **un diagnostic foncier partagé sera établi et co-construit avec l'ensemble des membres du groupe de travail**. Il devra aboutir à l'identification d'une feuille de route visant à préciser les modalités de mise en oeuvre de la stratégie foncière (fiche OUTIL\_5) : parcelles prioritaires, opportunités à développer, choix des outils d'organisation du foncier si besoin...

Coût total	0 €	6 000 €	0 €	0 €	0 €
Animation Re-Sources (jour)	0	8	0	0	0
Autre animation (jour)	0	15	0	0	0
Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Autres AAC de Charente concernées par l'action :

FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Prioritaire	ROCH_ OUTIL_6	Créer et alimenter un observatoire du foncier
-------------	------------------	---

<b>Liens actions</b>	ROCH_OUTIL_5 "Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC" ROCH_OUTIL_8 "Accompagner la transmission des exploit. de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation" ROCH_EVAL_9 "Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats"						
<b>Indicateurs de suivi</b>	Etat d'avancement de l'observatoire du foncier : - Avoir formalisé les besoins / rédigé un cahier des charges - Avoir récolté l'ensemble des données visées - Avoir développé l'outil / outil fonctionnel - Outil connu et utilisé par l'ensemble des partenaires concernés						
<b>Objectifs de résultats</b>	Disposer d'un outil fonctionnel et utilisé par les partenaires avec des données mises à jour						
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>							
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	CHARENTE EAUX	CHAMBRE D'AGRICULTURE	SAFER	DEPARTEMENT DE LA CHARENTE	MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	TERRE DE LIENS	DDT CHARENTE
<b>Engagement des partenaires</b>	Les partenaires s'engagent à mettre à disposition les données dont ils disposent, à participer à la construction de l'outil, à l'utiliser et à contribuer à sa mise à jour régulière.						
<b>Maître d'ouvrage</b>	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE						

			2019	2020	2021	2022	2023
<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	56 980 €	100%	12 680 €	21 200 €	11 700 €	5 700 €	5 700 €
	39 j		18	15	2	2	2
	55 j		20	25,5	3	3	3
<b>Financeurs et taux de financement</b>	Agence de l'eau	50%	6 340 €	7 600 €	2 850 €	2 850 €	2 850 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	468 €	500 €	450 €	450 €	450 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	40%	1 872 €	2 000 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €
	OPA	50%	4 000 €	5 100 €	600 €	600 €	600 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	100%	0 €	6 000 €	6 000 €	0 €	0 €

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Peu prioritaire	ROCH_OUTIL_7	<b>Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles de l'AAC</b>
-----------------	--------------	---

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrates et phytosanitaires</b>	
<b>Enjeu</b>	ACTION TRANSVERSALE	
<b>Constat</b>	- Pas de réflexion de l'aménagement du territoire à une échelle plus globale que celle de l'exploitation	
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Penser collectivement l'aménagement d'un territoire de façon à assurer une cohérence des aménagements (à l'image des trames vertes des SCOT par exemple)</li> <li>- Favoriser les échanges entre les agriculteurs du territoire</li> <li>- Faire du lien avec les missions des agents communaux</li> </ul>	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Agriculteurs	AAC Source de Roche

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023		
<b>CREATION D'ATLAS CARTOGRAPHIQUES</b>								
<p>Cette action vise à créer des supports de travail, nécessaires pour mener une réflexion sur l'aménagement d'un territoire ciblé.</p> <p>Il s'agira notamment de cartes sur lesquelles devront à minima apparaître les limites communales, les secteurs sensibles de l'AAC (Vallées sèches et axe de drainage), les données disponibles concernant les surfaces en herbe (PP, PT, jachères), les linéaires de haies (si données disponibles ...), les zones naturelles, les boisements. Des inventaires locaux pourront éventuellement être réalisés en complément.</p> <p>Concrètement, ces outils permettront de réunir autour d'une même table les personnes du territoire concernées (agriculteurs et agents communaux par exemple) afin de les faire réfléchir sur les possibilités d'aménagement du territoire (localisation des haies, des surfaces en herbe ...).</p> <p>Il faudra être vigilant à la taille du groupe de travail (15 personnes au maximum) afin que chacun puisse s'exprimer. Cela conditionnera la taille du territoire concerné (échelle communale, sous-secteurs ?).</p> <p>Les objectifs, les consignes et les supports de travail seront à adapter en fonction des sujets et des zones ciblées.</p> <p>Communes ciblées (4) : Villegat, Verteuil-sur-Charente, Barro, Poursac</p>	Coût total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
	<b>Animation Re-Resources (jour)</b>	2	3	3	3	3		
	<b>Autre animation (jour)</b>	0	0	0	0	0		
	<b>Autres dépenses</b>	0	0	0	0	0		
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE

<b>Liens actions</b>	<b>ROCHE_SURF_DIL_1</b> "Sensibiliser les propriétaires / exploitants à la plantation de haies" <b>ROCHE_SURF_DIL_2</b> "Adapter les Surfaces d'Intérêts Ecologiques (SIE) en cohérence avec les zones sensibles de l'AAC"
<b>Indicateurs de suivi</b>	Réalisation des 4 atlas cartographiques des communes ciblées
<b>Objectifs de résultats</b>	100 % des communes ciblées disposent d'un atlas des secteurs sensibles de l'AAC
<b>Impact attendu sur</b>	
<b>Appuis techniques possibles et</b>	<b>CHARENTE EAUX</b>
<b>Engagement des partenaires</b>	<b>Charente Eaux :</b> ► Appui à la réalisation des atlas
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>SIAEP NORD-OUEST CHARENTE</b>

		2019	2020	2021	2022	2023
<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	14	2	3	3	3	3
	0	0	0	0	0	0
<b>Financiers et taux de financement</b>	Agence de l'eau	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financiers (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	ROCH_ OUTIL_8	<b>Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation</b>
-------------	------------------	---

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	ACTION TRANSVERSALE	
<b>Constat</b>	<p>Faiblement présentes sur le territoire, les surfaces en herbe (prairies temporaires et permanentes, jachères) de l'AAC ont connu une légère hausse depuis 2012 : + 2% des surfaces, soit 24 hectares. La mise en œuvre d'un PAEC sur l'Aire d'Alimentation a été sans nul doute un facteur essentiel du phénomène : 37 ha de mesure de création de zone en herbe et 85 ha de maintien en polyculture-élevage sur les campagnes MAEC 2016 à 2018. Le maintien des activités d'élevage favorables au maintien des prairies et la valorisation économique/environnementale des surfaces fourragères constitueront donc nécessairement, dans les années à venir, un point important à traiter pour éviter la baisse des surfaces en herbe sur le territoire.</p> <p>D'autre part l'agriculture biologique reste peu développée sur l'AAC (4,2% de la SAU en AB sur l'AAC).</p> <p>Enfin, 63% des agriculteurs de l'AAC ont plus de 50 ans, ce qui signifie une problématique imminente de départs en retraite et de reprise des exploitations.</p> <p>Cet état de fait constitue à la fois une menace (disparition des élevages) mais aussi une opportunité à saisir. En accompagnant le processus de transmission/installation sur l'AAC, en particulier sur les secteurs les plus sensibles, il sera en effet envisageable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pérenniser des installations d'élevages existantes et favoriser l'installation de porteurs de projets d'élevage en systèmes pâturant ;</li> <li>- permettre l'installation de porteurs de projets AB.</li> </ul>	
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Accompagner les exploitants en fin de carrière pour la transmission de leurs exploitations</p> <p>Accompagner des porteurs de projets (AB ou élevage pâturant) pour la reprise des exploitations à transmettre</p>	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	AGRICULTEURS ET PORTEURS DE PROJETS A L'INSTALLATION	AAC Source de Roche ++ Plateau calcaire ++ +++ Vallées ardiennes et Vallon des Nègres +++

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023																																				
	400 €/jour <i>Coût/jr partenaires</i>																																									
<b>PHASE 1 : RECUEIL DES INTENTIONS &amp; PANORAMA DES EXPLOITATIONS DE L'AXE DE DRAINAGE</b>																																										
<p>Le Vallon des Nègres constitue le secteur le plus stratégique du point de vue hydrogéologique sur l'AAC. L'action sera donc déployée sur cette zone en priorité puis étendue à l'AAC entière. Sur l'AAC 18 agriculteurs environ sont concernés en priorité (plus de 60 ans) et 18 de manière moins urgente (entre 50 et 60 ans).</p> <p>Il apparaît nécessaire de mieux connaître la situation de chaque exploitation du point de vue orientation technico-économique, carrière (fin de carrière), bâtiments et infrastructures, parcellaire exploité et foncier (propriété, baux...).</p> <p>La grille d'enquête sera co-construite dès 2019 avec les partenaires identifiés pour le co-portage de l'action (Chambre d'Agriculture 16 - SAFER), les collectivités concernées par l'étude ainsi que d'autres partenaires au gré des besoins (ex : MSA).</p> <p><u>A noter</u> : La Chambre d'Agriculture a été identifiée comme co-porteur essentiel à l'action. Une de ses priorités consiste en effet à anticiper pour les 10 années à venir le renouvellement générationnel en accompagnant les nouveaux agriculteurs sur des systèmes de production agro écologiquement viables et pérennes.</p> <p>Parmi les 36 agriculteurs ciblés, les volontaires seront rencontrés par les co-porteurs de l'action ; leurs intentions seront recueillies début 2020 sur la base de la grille d'entretien co-construite.</p> <p><b>Maîtrise d'ouvrage envisagée : co-portage SAFER - CA16</b></p> <p><b>Autres partenaires à associer : MSA</b></p> <p>L'ensemble des données collectées par les co-porteurs et définies dans la grille d'entretien seront intégrées à l'observatoire du foncier (cf. ROCH_OUTIL_6) en vue de construire un diagnostic partagé du secteur avec les différents acteurs impliqués dans le groupe technique et d'identifier les opportunités (maîtrise foncière, accompagnement à la reprise etc.).</p> <p><u>A noter</u> :</p> <p>Les exploitants de moins de 50 ans du Vallon des Nègres pourront éventuellement être sollicités pour un recueil d'intention beaucoup plus léger uniquement porté sur le volet foncier visant à disposer d'un regard exhaustif des opportunités sur l'axe de drainage via l'observatoire du foncier. Les communes concernées par l'axe de drainage seront informées de ce travail et de ses enjeux.</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #f2f2f2;">Coût total</th> <th style="background-color: #f2f2f2;">2 800 €</th> <th style="background-color: #f2f2f2;">30 000 €</th> <th style="background-color: #f2f2f2;">0 €</th> <th style="background-color: #f2f2f2;">0 €</th> <th style="background-color: #f2f2f2;">0 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Animation Re-Sources (jour)</b></td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Animation autre (jour)</b></td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Etude "Transmission : recueil des intentions"</b></td> <td style="text-align: center;">0 €</td> <td style="text-align: center;">30 000 €</td> <td style="text-align: center;">0 €</td> <td style="text-align: center;">0 €</td> <td style="text-align: center;">0 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;"><i>Part SAFER</i></td> <td style="text-align: center;">- €</td> <td style="text-align: center;">15 000 €</td> <td style="text-align: center;">- €</td> <td style="text-align: center;">- €</td> <td style="text-align: center;">- €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;"><i>Part Chambre d'Agriculture</i></td> <td style="text-align: center;">- €</td> <td style="text-align: center;">15 000 €</td> <td style="text-align: center;">- €</td> <td style="text-align: center;">- €</td> <td style="text-align: center;">- €</td> </tr> </tbody> </table>	Coût total	2 800 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	7	7	0	0	0	<b>Animation autre (jour)</b>	7	0	0	0	0	<b>Etude "Transmission : recueil des intentions"</b>	0 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	<i>Part SAFER</i>	- €	15 000 €	- €	- €	- €	<i>Part Chambre d'Agriculture</i>	- €	15 000 €	- €	- €	- €					
Coût total	2 800 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €																																					
<b>Animation Re-Sources (jour)</b>	7	7	0	0	0																																					
<b>Animation autre (jour)</b>	7	0	0	0	0																																					
<b>Etude "Transmission : recueil des intentions"</b>	0 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €																																					
<i>Part SAFER</i>	- €	15 000 €	- €	- €	- €																																					
<i>Part Chambre d'Agriculture</i>	- €	15 000 €	- €	- €	- €																																					

## PHASE 2 : ACCOMPAGNEMENT DES CEDANTS - RECHERCHE DE PORTEURS DE PROJETS

La phase 2 s'articule autour de deux sous-opérations à mener de manière concomitante (cf. figure ci-contre).

**ACCOMPAGNEMENT DES CEDANTS :**

Au regard du recueil d'intentions réalisé en phase 1 auprès des exploitants partant à la retraite dans 10 ans, les cédants seront accompagnés.

A noter : les installations en élevage demandent un travail de fond car il y a un grand besoin d'anticipation. Il faut trouver des fermes avec un outil (bâtiment, matériel...) assez performant, le travail est donc à démarrer rapidement (début 2020) : la transmission comporte un temps de réflexion (5-6 ans avant minimum), et un temps d'action (2-3 dernières années). Pour commencer à réfléchir à la transmission, il faut aborder la notion de transmissibilité et la manière dont l'agriculteur voit l'évolution de son outil pour qu'il soit transmissible. Cela permet aussi de mieux se projeter, pour un exploitant qui est encore à 10 ans de sa retraite.

Pour ce travail d'accompagnement, il est retenu de s'appuyer sur l'**accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture (AITA)**.

Ce dispositif permet de réaliser des diagnostics sur les exploitations à céder : estimation de la pérennité et du potentiel de l'outil (bâtiments, équipements, parcellaire ...). Ces diagnostics pourraient être étoffés pour tenir compte des enjeux et objectifs opérationnels locaux (augmentation de surface en AB, en herbe, en linéaire de haies...) et consolidés en les adossant à une feuille de route.

**RECHERCHE ET ACCOMPAGNEMENT DE REPRENEURS :**

En parallèle, un travail pro-actif de recherche de candidats à la reprise sera mené par la Chambre d'Agriculture (via le Point Accueil Installation et d'autres réseaux, par exemple salariés d'ETA qui sont des repreneurs potentiels).

Il s'agira d'accompagner la reprise mais aussi la suite pendant 2-3 ans.

Ces opérations, à mener de manière concomitante, peuvent générer des investissements sur les exploitations agricoles. Les exploitants (cédants ou preneurs) seront accompagnés en vue de financer tant que faire se peut ces investissements (cf. fiche ROCH\_OUTIL\_1).

A noter :

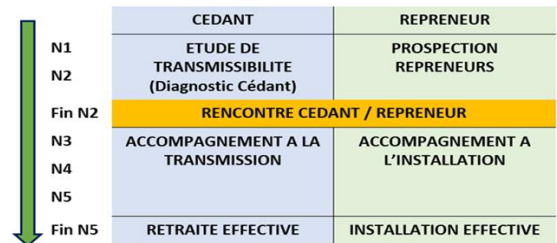
L'AITA est déjà financé par ailleurs. Seul un temps de travail complémentaire est identifié pour la Chambre d'Agriculture en vue de consolider cet AITA (prise en compte des enjeux locaux et création d'une feuille de route) en 2020.

A partir de 2021, un volume de jour est identifié pour la recherche et l'accompagnement de repreneurs pour les partenaires agricoles (Chambre d'Agriculture en particulier).

La SAFER peut également intervenir dans le cadre de l'intermédiation locative. Ce travail est habituellement financé par le repreneur ; toutefois, au cas par cas, si les besoins se font sentir (mise en place d'obligations réelles environnementales par exemple), l'AEAG pourra être sollicitée pour un éventuel appui financier, à budget constant (*Frais dossier = 70 € HT/bail + 90 €/ha*).

Coût total	0 €	8 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Animation Re-Resources (jour)	0	0	10	10	10
Animation autre (jour)	0	20	15	15	15

Phase 2 : assurée par la Chambre d'Agriculture



ROCH\_OUTL\_8 Opérations relatives à la phase 2  
"ACCOMPAGNEMENT DES CEDANTS  
- RECHERCHE DES PORTEURS DE PROJETS"

Autres AAC de Charente concernées par l'action :

FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	<b>ROCH</b>	VARIS	MONE
------	------	------	------	------	------	-------------	-------	------

Prioritaire	ROCH_ OUTIL_8	<b>Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation</b>
-------------	------------------	---

Liens actions	<b>ROCH_FOURR_1</b> "Développer des partenariats entre céréaliers et éleveurs afin de valoriser les surfaces fourragères" <b>ROCH_FOURR_2</b> "Etudier au cas par cas les possibilités de développement des surfaces en herbe dans les élevages / les situations de transmission imminentes des exploitations d'élevage" <b>ROCH_OUTIL_6</b> "Créer et alimenter un observatoire du foncier" <b>ROCH_OUTIL_5</b> "Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC de la Mouvière" <b>ROCH_EVAL_3</b> "Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats"	
Indicateurs de suivi	Etat d'avancement de chaque "PHASE 1" : - Non engagée - Grille co-construite - Entretien réalisés auprès des exploitants de l'axe de drainage - Données intégrées dans l'observatoire du foncier et analysées Pour la phase 2 : - Nombre de reprises accompagnées/nombre de reprises à accompagner ciblées à l'issue de la phase 1 - Nombre de reprises accompagnées <u>avec succès</u> (installation AB ou élevage pâturant)/nombre de reprises à accompagner ciblées à l'issue de la phase 1	
Objectifs de résultats	<b>100% des agriculteurs de + de 60 ans de l'AAC enquêtés sur leur transmission</b> <b>100% des agriculteurs de + de 50 ans enquêtés (allégé au volet foncier)</b>	
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++ (en lien avec objectifs opérationnels liés au développement de l'AB et des surfaces en herbe)	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	MSA : Appui méthodologique	DDT : Appui méthodologique
Engagement des partenaires		
Maître d'ouvrage	<b>PHASE 1 : CHAMBRE D'AGRICULTURE - SAFER * Coordination du co-portage : SIAEP Nord-Ouest Charente</b> <b>PHASE 2 : CHAMBRE D'AGRICULTURE</b>	

		2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	<b>58 800,00 €</b>	2 800 €	38 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Animation Re-Sources (jours)	44,00 j	7	7	10	10	10
Autre animation (jours)	72,00 j	7	20	15	15	15
100%						
Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau	50%	1 400 €	19 000 €	3 000 €	3 000 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	0 €	3 000 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	7%	0 €	2 100 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	33%	0 €	9 900 €	0 €	0 €
	OPA	50%	1 400 €	4 000 €	3 000 €	3 000 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €

\* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)